



République Algérienne Démocratique et Populaire
Services du Premier Ministre

برنامج الإنعاش 2020
الاقتصادي 2024
PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE

VOLUMES 1 ET 2

مصلح الوزير الأول

premier-ministre.gov.dz





Mot de Monsieur Le Premier Ministre



Mot de Monsieur Le Premier Ministre

Grace à ses ressources en hydrocarbures, pétrole et gaz naturel, l'Algérie a pu assurer un certain niveau de développement économique, notamment par le développement de nombreuses infrastructures, et concrétiser un Etat Social garantissant notamment l'éducation et la santé gratuite pour tous.

Le secteur des hydrocarbures occupe une place centrale dans notre économie, assurant plus de 90% des exportations et représentant près de 40% des recettes de l'Etat. Cependant, ce qui constitue sa force constitue également sa plus grande vulnérabilité. En effet, l'économie algérienne reste très dépendante des prix internationaux des hydrocarbures qui ont connu une baisse tendancielle depuis le choc de 2014. Le Fond de Régulation des Recettes (FRR) a rempli son rôle en amortissant, partiellement la baisse des réserves puisqu'il a été entièrement consommé dès l'année 2017.

Par ailleurs, l'Algérie n'a pas échappé au phénomène du « syndrome hollandais » qui lie le déclin des industries manufacturières au développement des exportations de ressources naturelles. En Algérie, le poids écrasant du secteur des hydrocarbures a empêché toute diversification de l'économie, favorisé les importations par rapport aux exportations (hors hydrocarbures) et a fini par limiter le poids du secteur industriel à seulement 6 à 7 % du PIB.

De manière générale, notre économie connaît une faible productivité des moyens de production et souffre notamment de lourdeurs administratives, de carences en termes de gestion, de difficultés d'accès au financement ou encore de l'absence d'une vision intersectorielle de long terme cohérente, pouvant guider et encadrer la mise en œuvre des politiques publiques.

D'autre part, l'économie algérienne a été particulièrement mise à rude épreuve au cours de ces deux dernières années : en 2019 du fait de la crise politique qu'a traversé le pays, et en 2020 du fait de la crise de la Covid-19. Cependant, ces difficultés constituent également des opportunités à saisir pour lancer de grandes réformes économiques et profiter de la restructuration des chaînes de valeurs mondiales.

Compte tenu de ce qui précède, l'Algérie devra relever plusieurs défis majeurs dont celui de la diversification économique et celui de l'amélioration du climat des investissements, et réfléchir sur les voies et moyens permettant de mettre sur la bonne voie, dans les meilleurs délais, le processus d'un développement économique national résilient, inclusif et solidaire.

Dans cet ordre d'idées, la problématique de la mobilisation des ressources financières nécessaires au développement des infrastructures publiques et des investissements des entreprises économiques se pose de plus en plus avec acuité en raison de la persistance de la baisse drastique des ressources provenant des hydrocarbures et des effets de la crise sanitaire sur les activités économiques.

Pour faire face à cette situation les pouvoirs publics sont appelés à trouver les solutions nécessaires à l'élargissement et à la diversification des sources de financement en déployant les capacités nécessaires et les formules appropriées pour rétablir les liens de confiance, notamment, avec la sphère informelle la plus apte à renouer avec l'inclusion financière et économique.

Une diversification des sources de financement, particulièrement, des infrastructures serait utile afin de préserver les ressources budgétaires limitées pour les situations sans autre alternative. Les partenariats public-privé (PPP) représentant un potentiel prometteur devrait être une approche à privilégier dans le financement des infrastructures et services publics. Outre les possibilités de mobilisation du financement, les PPP permettraient de tirer profit des capacités d'innovation et de savoir-faire dans la conception, la réalisation, l'exploitation et l'entretien optimal des infrastructures publiques.

La réforme et la modernisation du système bancaire et financière constitue la pierre angulaire de la réussite de toute réforme économique. Avec l'amélioration du climat de l'investissement dont elle fait partie, elle constitue la mère de toutes les réformes. Il y a également nécessité à améliorer le climat des affaires à travers la simplification des procédures pour la création d'entreprises dont les coûts et délais sont trop importants, et l'amélioration de l'accès au foncier, aux crédits et à des services publics de qualité. Par ailleurs, l'administration n'est pas en reste et doit, elle-même, se moderniser et lutter contre les pratiques bureaucratiques, grâce aux possibilités offertes par le numérique.

La complexité croissante du monde et l'accélération des mutations technologiques, économiques et sociales, nous invitent à une élaboration minutieuse de notre politique de développement afin de minimiser les risques d'erreur, favoriser une mise en œuvre diligente, et permettre une flexibilité importante des réajustements nécessaires.

Ce plan de relance de relance économique est donc une nécessité impérieuse pour relever tous les défis socio-économique des années à venir. A cet égard, Monsieur le Président de la République a tracé les grandes lignes du plan de relance économique, ainsi que le cadre global et intégré, à même de guider les futures politiques économiques et sociales basées essentiellement sur l'égalité des chances pour tous.

Ce plan de relance devrait s'appuyer sur une intégration cohérente de tous les aspects des réformes, qu'il s'agisse des réformes macro-économiques, micro-économiques, organisationnelles ou encore institutionnelles. Ces réformes devraient inclure des mécanismes proactifs et efficaces afin de prendre en charge les éventuels effets collatéraux pouvant résulter de ces mesures, notamment sur le pouvoir d'achat des citoyens.

Les principaux fondements de ce plan de relance devraient être :

- Le renforcement de l'Etat de droit (primauté de la loi),
- Le renforcement des institutions (renforcement des capacités de l'Etat),
- La concrétisation de l'égalité des chances (équité sociale),
- La participation à l'élaboration des politiques (inclusivité),
- La soutenabilité financière des projets, programmes et/ou réformes,
- l'amélioration du niveau de l'enseignement (amélioration du capital humain),
- le renforcement du rôle du secteur privé et des institutions de la société civile.

Cependant, la concrétisation de cette nouvelle approche économique demeure tributaire de la libération de toutes les initiatives des contraintes bureaucratiques à travers la numérisation et l'assainissement des legs du passé, en veillant à garantir la stabilité de notre cadre législatif.

Dans ce cadre, le Gouvernement oriente son action sur les aspects suivants :

- La diversification de notre économie ;
- La maîtrise du cadrage de notre commerce extérieure ;
- La valorisation des ressources naturelles, notamment le potentiel minier ;
- La substitution des produits importés par des produits fabriqués localement;
- La promotion du tissu des entreprises nationales, en particulier PME, les micro-entreprises;
- La valorisation de nos potentialités humaines créatives et innovantes, notamment celles établies à l'étranger ;
- La révision de la règle 49/51
- L'abrogation du droit de préemption et sa substitution par l'autorisation préalable du Gouvernement ;
- La suppression de l'obligation du recours au financement local pour les investissements étrangers ;
- L'annulation du régime préférentiel d'importation des kits CKD/SKD.
- Le parachèvement de l'écosystème nécessaire au développement des startups et de l'économie de la connaissance.

En matière fiscale, le Gouvernement a mis en lumière les différentes réformes à mettre en œuvre, telles que la réhabilitation du service public, l'élargissement de l'assiette fiscale, la mobilisation des ressources et la numérisation de l'administration des impôts. Cela permettrait de lutter efficacement contre la fraude fiscale.

Par ailleurs, la question du foncier industriel constitue l'une des contraintes majeures entravant l'action des investisseurs et un frein à la rationalisation du déploiement territorial du développement industriel.

Dans l'optique d'une plus grande diversification de l'économie, principal objectif du plan de relance économique, le Gouvernement a mis en place un nouveau cadre réglementaire visant à :

- Inscrire une nouvelle étape pour l'industrie du montage à travers l'identification des avantages à octroyer pour la réalisation d'un taux d'intégration plus élevé ;
- Jeter des bases de la sous-traitance afin d'assurer le développement de l'intégration nationale par des mesures incitatives au profit des PME et PMI ;
- Prendre en charge de manière effective et efficace la question de l'investissement en garantissant la transparence;
- Mettre en place un mécanisme qui aiderait les investisseurs à acquérir des unités de production à l'arrêt à l'étranger et de bénéficier des opportunités disponibles pour répondre à nos besoins en matériel ;
- La lutte réelle, effective et continue contre la bureaucratie dans toutes ses formes et dans ses dimensions économiques et sociales.

Nous devons également accélérer la transition énergétique et écologique notamment dans son volet industriel, ainsi que la digitalisation de l'économie qui nous permettra de réaliser un saut de productivité appréciable. Ces deux secteurs peuvent être le fer de lance de notre relance économique. En effet, ces deux domaines connaissent des innovations majeures et devraient porter la croissance mondiale dans les prochaines décennies.

Un intérêt particulier devrait également être accordé pour le développement agricole et rural et les industries agroalimentaires, et à la valorisation de nos ressources halieutiques afin de renforcer notre sécurité alimentaire. Ainsi qu'à l'industrie pharmaceutique afin d'assurer la sécurité sanitaire et assurer la couverture des besoins de nos citoyens en médicaments de base de qualité, sûrs, et efficaces.

Par ailleurs, ce plan de relance devra préserver le caractère social de l'Etat pour une plus grande justice sociale et protéger le pouvoir d'achat du citoyen, notamment celui des catégories les plus vulnérables. Il devra également permettre de renforcer la sécurité énergétique et la sécurité alimentaire du pays afin de préserver sa souveraineté nationale, et de garantir la souveraineté en termes de choix économiques dans le meilleur intérêt du pays.

Et enfin, il devra garantir un développement économique inclusif et équilibré au niveau de l'ensemble des régions du pays afin de réduire les disparités régionales et la marginalisation dont certaines régions ont souffert.

A ce titre, il est nécessaire d'affirmer que les questions économiques et sociales, de promotion de la bonne gouvernance, d'équilibre financier du système de protection sociale et de modernisation du service public ne peuvent être traduites, discutées ou négociées que dans le cadre d'un dialogue social franc et responsable avec l'ensemble des partenaires économiques et sociaux. Ceux-ci, sont convaincus que seul un climat social serein et apaisé est de nature à permettre à notre pays de franchir les étapes nécessaires à son développement et à sa modernisation.

Nous vivons aujourd'hui dans un monde où se succèdent les inventions et les évolutions dans les domaines des technologies de l'information, des sciences de la vie, de la fabrication intelligente et des énergies renouvelables, et il nous appartient

d'agir de manière proactive pour nous adapter à la vague déferlante de la révolution scientifique et numérique et de la transition industrielle, d'explorer de nouveaux moteurs de croissance et des voies innovantes de développement, pour faire face à tous ces défis de manière à rattraper les pays développés.

Les legs du passé et les enjeux du présent et de l'avenir nous imposent de sortir de cette situation, en engageant sans délai, la mise en œuvre du plan ambitieux de la relance économique, selon l'agenda fixé par Monsieur le Président de la République, et qui s'étend **sur le très court terme à fin 2020, à court terme à 2021 et à moyen terme à fin 2024.**

Les changements auxquels nous sommes confrontés sont sans précédent, mais vont nous permettre de créer des opportunités que nous nous devons de saisir. Nous sommes maintenant à la croisée des chemins et nous devons choisir la voie à suivre, **l'avenir du pays étant dépendant de nos choix et de notre détermination à les faire aboutir.**

Abdelaziz Djerad

Juin 2021

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| Présentation | 14 |
| I. CONTEXTE ET ETAT DES LIEUX | 16 |
| A. Etat des lieux de l'économie nationale (2009-2019) : une situation économique et financière déjà précaire | 17 |
| 1. L'activité économique..... | 19 |
| 2. L'emploi | 29 |
| 3. Les finances publiques | 35 |
| B. L'impact du Covid19 : un bouleversement inédit de l'activité économique et sociale..... | 38 |
| 1. La crise du Covid-19 et ses implications socio-économiques dans le monde..... | 38 |
| a. L'impact différencié du Covid sur les secteurs d'activité..... | 39 |
| b. La réaction des marchés financiers durant la crise du Covid 19..... | 40 |
| c. L'impact sur le marché pétrolier..... | 41 |
| d. Prévisions relatives à quelques indicateurs macroéconomiques dans le monde | 42 |
| e. Evolution des marchés de matières premières | 44 |
| f. L'impact sur les mouvements des IDE dans le monde | 46 |
| g. Les mesures d'urgence et de relance économique face à la Covid-19..... | 47 |
| 2. L'impact du Covid19 en Algérie..... | 48 |
| a. L'impact économique | 49 |
| b. L'impact social | 53 |
| c. L'impact budgétaire..... | 55 |
| 3. Les mesures de riposte face à l'urgence de la crise sanitaire..... | 56 |
| a. Les mesures sanitaires..... | 58 |
| b. Les mesures sociales | 58 |
| c. Les mesures économiques..... | 59 |
| II. LE PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE | 60 |
| A. La Conférence Nationale : Objectifs du plan de relance et cadre de mise en œuvre | 62 |
| a. Les objectifs..... | 62 |
| b. Le cadre de mise en œuvre des recommandations | 64 |
| B. Les nouveaux leviers de la croissance économique en Algérie | 65 |
| 1. L'entrepreneuriat au cœur de la démarche de création de valeur : Création et promotion d'entreprises de toutes tailles..... | 65 |
| 2. Le développement industriel comme facteur structurant des chaînes de valeur..... | 69 |
| a. L'Agriculture : La sécurité alimentaire et l'exportation à travers notamment l'agriculture saharienne et le renforcement de la relation avec l'industrie agro-alimentaire..... | 72 |

| | | |
|-------------|---|-----|
| b. | <i>L'Énergie : La transition énergétique par la promotion et l'industrialisation des énergies renouvelables.....</i> | 76 |
| c. | <i>Les Mines : La valorisation du potentiel minier algérien à travers le développement des chaînes de valeur minières</i> | 79 |
| d. | <i>Le Numérique : La digitalisation de l'économie comme moyen de renforcement de la productivité.....</i> | 81 |
| e. | <i>L'industrie pharmaceutique : Le développement d'une industrie à forte valeur ajoutée et fort potentiel d'exportation</i> | 85 |
| f. | <i>Le BTPH : Rationalisation de l'allocation des ressources et amélioration de l'efficacité des infrastructures</i> | 87 |
| 3. | Les IDE : Tirer profit de la relocalisation dans le cadre de la régionalisation des chaînes de valeurs | 89 |
| C. | Les facteurs de succès du plan de relance. | 91 |
| 1. | L'économie de la connaissance : La R&D et l'innovation comme moteur de la croissance économique | 92 |
| 2. | L'amélioration du climat des investissements..... | 95 |
| a. | <i>Les contraintes du climat des investissements en Algérie</i> | 96 |
| b. | <i>La lutte contre la corruption</i> | 97 |
| c. | <i>La simplification et facilitation des procédures administratives.....</i> | 98 |
| d. | <i>L'augmentation de l'offre foncière.....</i> | 101 |
| 3. | Réforme profonde du système bancaire et financier | 106 |
| 4. | Amélioration de la gouvernance économique | 109 |
| 5. | Restructuration et modernisation du secteur public marchand..... | 114 |
| 6. | Le développement du Partenariat Public Privé (PPP) | 115 |
| 7. | Le renforcement de la politique commerciale pour une meilleure intégration dans le commerce international..... | 119 |
| D. | Le Financement du plan de relance économique..... | 124 |
| 1. | Le financement budgétaire et monétaire. | 124 |
| 2. | Le rôle des marchés financiers pour le développement économique | 127 |
| 3. | Le rôle d'une banque de développement pour le financement des projets structurants | 129 |
| 4. | Le Partenariat Public Privé comme alternative à l'endettement extérieur | 131 |
| E. | Perspectives des principaux indicateurs macroéconomiques à moyen terme (2025) | 133 |
| F. | Trois études prospectives pour anticiper l'avenir. | 137 |
| 1. | L'étude sur la sécurité alimentaire | 137 |
| 2. | L'étude sur la sécurité énergétique..... | 138 |
| 3. | L'étude sur le capital humain et la jeunesse | 140 |
| III. | APPENDICE..... | 143 |

| | |
|--|------------|
| Appendice 1 : Contributions des recommandations de la Conférence Nationale sur la Relance Économique aux axes stratégiques..... | 144 |
| a. Les recommandations sectorielles | 144 |
| b. Les recommandations transversales | 155 |
| IV. ANNEXES..... | 156 |
| 1. Annexe 1 : Le cadre méthodologique de suivi du plan de relance. | 157 |
| 2. Annexe 2 : 8 catégories de mesures économiques de riposte au Covid-19. | 161 |
| 3. Annexe 3 : Axes stratégiques et priorité à CT du Ministère des ressources en eau. | 165 |
| 4. Annexe 4 : Simplification des procédures administratives du Ministère de la justice. ... | 166 |
| 5. Annexe 5 : Données macroéconomiques..... | 167 |
| 6. Annexe 6 : Données sur les secteurs économiques en Algérie. | 169 |
| 7. Annexe 7 : L'emploi en Algérie..... | 172 |
| 8. Annexe 8 : L'entreprise en Algérie..... | 178 |
| 9. Annexe 9 : Données sur le système bancaire..... | 180 |
| 10. Annexe 10 : Données sur les finances publiques et la monnaie..... | 181 |
| 11. Annexe 11 : Données sur l'énergie..... | 185 |
| 12. Annexe 12 : Données internationales..... | 187 |
| 13. Annexe 13 : Définitions sur l'économie numérique..... | 191 |
| 14. Annexe 14 : Textes réglementaires relatifs au foncier. | 192 |
| 15. Annexe 15 : Mesures d'allégement des procédures de création d'entreprise. | 193 |
| 16. Annexe 16 : La Politique commerciale..... | 194 |
| 17. Annexe 17 : Le Partenariat Public-Privé. | 196 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau 1 - Prévisions du prix moyen annuel du Brent..... | 18 |
| Tableau 2 - Répartition de la Valeur Ajoutée secteur d'activité et secteur juridique..... | 22 |
| Tableau 3 - Inventaire des établissements financiers et bancaires en Algérie | 25 |
| Tableau 4 - PME en Algérie par secteurs d'activité et secteurs juridiques..... | 27 |
| Tableau 5 - Taux et structure du Chômage selon le niveau d'instruction..... | 34 |
| Tableau 6 - Projection de la croissance de différents pays et groupe de pays (en %)..... | 43 |
| Tableau 7 - Perspective du commerce mondial (en %)..... | 43 |
| Tableau 8 - Taux de croissance de l'économie mondiale (2017-2021) | 49 |
| Tableau 9 - Balance commerciale pour les années 2019 et 2020 | 50 |
| Tableau 10 - Indices de la Production Industrielle - Secteurs Hors Hydrocarbures | 52 |
| Tableau 11 - L'impact du Covid19 au niveau de l'activité des entreprises (Enquête)..... | 54 |
| Tableau 12 - L'impact du Covid19 au niveau de l'emploi | 54 |
| Tableau 13 - Situation du Trésor à fin Juin 2020 | 55 |
| Tableau 14 - Répartition de la dotation budgétaire du plan de riposte à l'impact du Covid19 .. | 56 |
| Tableau 15 - Instruments pour développer les chantiers de l'entrepreneuriat et de l'innovation | 66 |

| | |
|--|-----|
| Tableau 16 - Recommandations de la Conférence Nationale sur l'entrepreneuriat..... | 69 |
| Tableau 17 - Recommandations de la Conférence Nationale sur le Développement Industriel..... | 71 |
| Tableau 18 - Recommandations de la Conférence Nationale sur le développement agricole et l'industrie agro-alimentaire..... | 76 |
| Tableau 19 – Recommandations de la Conférence Nationale sur l'énergie et la transition énergétique..... | 79 |
| Tableau 20 - Recommandations de la Conférence Nationale sur la valorisation des ressources minières..... | 81 |
| Tableau 21 - Recommandations de la Conférence Nationale sur le numérique et la digitalisation | 85 |
| Tableau 22 - Recommandations de la Conférence Nationale sur l'industrie pharmaceutique | 86 |
| Tableau 23 - Recommandations de la Conférence Nationale sur le BTPH | 88 |
| Tableau 24 - Recommandations de la Conférence Nationale sur l'innovation | 95 |
| Tableau 25 - les différentes mesures d'allégement des procédures de création d'entreprise.... | 100 |
| Tableau 26 - Recommandations de la Conférence Nationale sur l'amélioration du climat des investissements | 105 |
| Tableau 27 - Recommandations de la Conférence Nationale sur la réforme du secteur bancaire et financier | 108 |
| Tableau 28 - Recommandations de la Conférence Nationale sur l'amélioration de la gouvernance économique (1/2)..... | 112 |
| Tableau 29 - Recommandations de la Conférence Nationale sur la gouvernance économique (2/2) | 113 |
| Tableau 30 - Recommandation sur le développement des zones d'ombre | 114 |
| Tableau 31 - Recommandations de la Conférence Nationale sur le secteur public marchand | 115 |
| Tableau 32 - Recommandations de la Conférence Nationale sur les PPP | 119 |
| Tableau 33 - Recommandations de la Conférence Nationale sur le renforcement du commerce extérieur..... | 124 |
| Tableau 34 - Répartition du montant global du financement non conventionnel | 125 |
| Tableau 35 - pourcentage des renégociations des contrats de PPP à l'international | 133 |
| Tableau 36 - Évolution des transferts sociaux | 136 |
| Tableau 37 - Indicateurs macroéconomique (2016-2019)..... | 167 |
| Tableau 38 - Taux de croissance du PIB de 2009 à 2019 | 167 |
| Tableau 39 - Taux de croissance de l'économie algérienne (2017-2021)..... | 167 |
| Tableau 40 - Taux d'inflation annuelle de 2009 à 2019..... | 168 |
| Tableau 41 - Taux de croissance des Valeurs Ajoutée des grands secteurs | 168 |
| Tableau 42 - Les IDE entrant en Algérie et en Afrique du Nord (10 ⁹ USD)..... | 168 |
| Tableau 43 - Répartition de la valeur ajoutée des secteurs industriels (Millions de DA)..... | 170 |
| Tableau 44 - Taux de croissance moyen de la production agricole en 2019..... | 170 |
| Tableau 45 - Indices de la Production Industrielle - Secteur des Hydrocarbures..... | 170 |
| Tableau 46 - IPC par Groupe de Produits (8 premiers mois de l'année)..... | 171 |
| Tableau 47 - Taux de chômage et taux d'activité en Algérie (2010-2019)..... | 172 |
| Tableau 48 - Population occupée en 2009, 2014 et 2019..... | 173 |
| Tableau 49 - ANGEM - Crédits octroyés par secteur d'activité (Cumul au 30/06/2018) | 173 |
| Tableau 50 - Evolution de l'effectif pris en charge par le DAIP | 174 |
| Tableau 51 - Bilan des réalisations - PID - de 2010 à 2020 | 174 |
| Tableau 52 - Bilan des réalisations - DAIS - de 2010 à 2020 | 174 |
| Tableau 53 - ANSEJ - Projets financés par secteur d'activité (Cumul au 30/06/2018)..... | 175 |
| Tableau 54 - CNAC - Projets financés par secteur d'activité (Cumul au 30/06/2018)..... | 175 |
| Tableau 55 - Evolution de l'offre et de la demande de l'emploi (ANEM)..... | 177 |

| | |
|---|-----|
| Tableau 56 - Distribution des PME selon leur taille (2018)..... | 178 |
| Tableau 57 - Concentration et densité des PME en Algérie | 178 |
| Tableau 58 - Evolution de la répartition des crédits à l'économie par secteur, et par maturité..... | 180 |
| Tableau 59 - Evolution des ressources collectées..... | 180 |
| Tableau 60 - Recettes et dépenses budgétaires de 2009 à 2019 | 181 |
| Tableau 61 - Réserves de changes et FRR de 2009 à 2019..... | 184 |
| Tableau 62 - Taux de change moyen de 2009 à 2019..... | 184 |
| Tableau 63 - Masse monétaire 2009, 2014, 2018 et 2019* | 184 |
| Tableau 64 - Scénarii de croissance économique pour 2020 pour différents pays de l'OCDE... .. | 187 |
| Tableau 65 - Projection des prix à la consommation dans le monde (en %) | 188 |
| Tableau 66 - Prévisions des prix des matières premières énergétiques et agricoles..... | 188 |
| Tableau 67 - Investissements Directs Etrangers entrants dans le monde (2010-2019) | 188 |
| Tableau 68 - Transfert de propriété, Classement Doing Business 2019 | 189 |
| Tableau 69 - classements de l'Algérie selon le Doing Business 2020..... | 190 |
| Tableau 70 - Missions de service public et commerciales de l'ANIREF..... | 192 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|---|-----|
| Figure 1 - Principaux dispositifs d'emploi par secteur | 31 |
| Figure 2 - Informations générales dans la fiche de suivi d'une recommandation | 157 |
| Figure 3 - échéancier des actions concourant à la réalisation d'une recommandation..... | 158 |
| Figure 4 - déclinaison de la recommandation par action, objectifs, livrables..... | 158 |
| Figure 5 - Financement des recommandations par Action..... | 159 |
| Figure 6 - identification de la contribution des partenaires par action | 159 |
| Figure 7 - Suivi et auto-évaluation de la mise en œuvre des recommandations | 160 |
| Figure 8 - Les 4 piliers du nouveau indicateur NRI sur l'économie numérique..... | 191 |

LISTE DES GRAPHES

| | |
|---|-----|
| Graph 1 - Evolution du prix du Brent entre janvier 2007 et juin 2020 | 18 |
| Graph 2 - Taux de croissance de la Formation Brute du Capital Fixe (2012-2019)..... | 21 |
| Graph 3 - Taux de croissance de la Consommation Finale des Ménages (2012-2019)..... | 21 |
| Graph 4 - Flux d'IDE selon différents scénarios sur l'efficacité des mesures de santé publique et de politique économique | 46 |
| Graph 5 - Taux de croissance prévisionnels des secteurs productifs (2021 à 2025) | 134 |
| Graph 6-Réalisation et prévision des principaux indicateurs budgétaires..... | 137 |
| Graph 7 - Structure de la Valeur Ajoutée par secteur d'activité (2019)..... | 169 |
| Graph 8 - Evolution des recettes fiscales 2009, 2014, 2019 | 181 |
| Graph 9 - Evolution des dépenses de fonctionnement par catégorie (2009, 2014, 2019)..... | 182 |
| Graph 10 - Evolution des dépenses d'équipement par catégorie (2009, 2014, 2019)..... | 182 |
| Graph 11 - Impact du Covid sur le prix du pétrole (Brent) | 185 |
| Graph 12 - Production et Consommation de Gaz Naturel en Algérie (1989-2019)..... | 186 |
| Graph 13 - Production et consommation de pétrole en Algérie (1999-2019)..... | 186 |
| Graph 14 - Indice de Performance Logistique 2018..... | 189 |
| Graph 15 - Part des dépenses en R&D dans le PIB : Benchmark pays..... | 190 |

LISTE DES ENCADRES

| | |
|---|-----|
| Encadré 1 - Définitions : Numérisation, Digitalisation et Transformation Digitale..... | 88 |
| Encadré 2 - Définitions du Partenariat Public Privé..... | 115 |
| Encadré 3 - Caractéristiques du Partenariat Public Privé..... | 116 |
| Encadré 4 - Les PPP réalisés en Algérie | 116 |
| Encadré 5 - Le projet de loi sur les PPP | 119 |
| Encadré 6 - Les barrières non tarifaires et Algérie | 123 |
| Encadré 7 - Démarche suivie pour l'élaboration des projections à l'horizon 2025 | 134 |
| Encadré 8 - Cibles à viser pour les exportations hors hydrocarbure à l'horizon 2023 | 135 |
| Encadré 9 - La Politique Nationale de l'Emploi | 172 |
| Encadré 10 - Mesures d'Appui à l'Entreprise | 179 |
| Encadré 11 - Place de l'Algérie dans le Rapport « Doing Business 2020 »..... | 190 |
| Encadré 12 - Quatre décrets exécutifs relatifs au foncier économique en 2007..... | 192 |
| Encadré 13 - La Stratégie Nationale des Exportations (SNE)..... | 194 |
| Encadré 14 - L'accord d'association de l'Algérie avec l'Union Européenne (2005)..... | 195 |

Liste des Abréviations

| | |
|---|---|
| AADL : Agence nationale pour l'amélioration et le développement du logement | ICG : Indice de Compétitivité Globale |
| ADS : Agence de Développement Social | IDE : Investissement Direct Etranger |
| ANADE : Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entreprenariat | INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (France) |
| ANDI : Agence Nationale de Développement Industriel | IoT : Internet of Things (des objets) |
| ANDRU : Agence Nationale de Développement de la Recherche Universitaire | IPC : Indice des Prix à la Consommation |
| ANDT : Agence Nationale de Développement du Tourisme | IPI : Indices de la Production Industrielle |
| ANEM : Agence Nationale de l'Emploi | IRG : Impôt sur le Revenu Global |
| ANGEM : Agence Nationale de Gestion de Micro-crédit, : Agence Nationale de Gestion de Micro-crédit | ISMEE : Industries Sidérurgiques, Métalliques, Mécaniques, Electriques et Electroniques |
| ANIREF : Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière | LF : Loi de Finance |
| ANPP : Agence Nationale des Produits Pharmaceutiques | LFC : Loi de Finance Complémentaire |
| ANSEJ Agence Nationale du Soutien à l'Emploi des Jeunes | LMC : Loi sur la Monnaie et le Crédit |
| ANVREDET : Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche et du Développement Technologique | LOLF : Loi Organique relative à Loi de Finances |
| ARMP : Autorité de Régulation des Marchés Publics | MADR : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural |
| ATRSS : Agence Thématique de Recherche en Science de la Santé, Voir | MENA : région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord |
| ATRSSH : Agence Thématique de Recherche en Sciences Sociales et Humaines | MTESS : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale |
| ATRST : Agence Thématique de Recherche en Sciences et Technologie | NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de l'Innovation |
| BIT : Bureau International du Travail | OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques |
| BM : Banque Mondiale | OCRC : Office Central de Répression de la Corruption |
| BTPH : Batiments, Travaux Publics et Habitat | ODAS : Office national de Développement de l'Agriculture industrielle en terres Sahariennes |
| CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage | OMC : Organisation Mondiale du Commerce |
| CNED : Caisse Nationale d'Equipement pour le Développement | OMS : Organisation Mondiale de la Santé |
| CNES : Conseil National Economique et Social | ONFI : Office National du Foncier Industriel |
| CNMA : Caisse Nationale de Mutualité Agricole | ONS : Office National des Statistiques |
| CNRC : Centre National du Registre de Commerce | OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole |
| COSOB : Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse | PIB : Produit Intérieur Brut |
| CRM : Crédit Mutuel Rural | PID : Programme d'insertion des Diplômés |
| CVM : Chaines de Valeur Mondiales | PME : Petite et Moyenne Entreprise |
| DAIP : Dispositif d'Appui à l'Insertion Professionnelle | PPP : Partenariat Public-Privé |
| DAIS : Dispositif d'Activité d'Insertion Sociale | SDAT : Schéma Directeur d'Aménagement Touristique |
| EGZI : Entreprises de gestion des Zones Industrielles | SDATW : Schéma Directeur d'Aménagement Touristique de Wilaya |
| EPE Entreprise Publique Economique | SGP : Sociétés de Gestion des Participations |
| EPP : Evaluation des Politiques Publiques | SNE : Stratégie Nationale d'Exportation |
| Fed : Réserve fédérale américaine | SNI : Système National d'Innovation |
| FMI : Fonds Monétaire International | SNMG : Salaire National Minimum Garanti |
| FRR : Fonds de Régulation des Recettes | TCAM : Taux de Croissance Annuel Moyen |
| GAR : Gestion Axée sur les Résultats | TCER : Taux de Change Effectif Réel |
| GNC : Gaz Naturel Comprimé | TIC : Technologies de l'Information et de la Communication |
| GPLc : Gaz de Pétrole Liquéfié carburant | TPE : Très Petite Entreprise |
| IBS : Impôt sur le Bénéfice des Sociétés | TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée |
| | UE : Union Européenne |
| | ZET : Zone d'Expansion Touristique |
| | ZLECAF : Zone de Libre-Echange Continentale Africaine |

Présentation

L'année 2020 a été une année inédite, à tout point de vue, mais particulièrement au plan économique. En effet, dès le mois de janvier, les prix du pétrole ont commencé à baisser de manière significative suite à un bras de fer entre l'Arabie Saoudite et la Russie.

En mars 2020, la pandémie du Coronavirus (Covid19) s'est installée sur l'ensemble de la planète après la découverte du Virus en Chine en décembre 2019.

Ces deux facteurs ont conduit à une chute brutale et inédite des prix du pétrole pour atteindre parfois des niveaux négatifs sur certains marchés en mars/avril 2020. Sur le marché international, les prix du Brent ont chuté de 68.91 \$USD (06/01/2020) à 22.74 \$USD (28/04/2020) avant de remonter lentement au-dessus de 30 \$USD à partir de la mi-mai.

Dans ce contexte crisogène, l'Algérie a fait face à cette double crise en organisant une riposte à la fois rapide et forte pour assurer la continuité de l'approvisionnement des marchés et protéger la population de la pandémie. Cependant, la décision de confiner une partie de la population comme mesure préventive a entraîné le ralentissement de l'activité économique et impacté les entreprises et les ménages de manière très significative. Cet impact a commencé à se faire sentir à partir de juin 2020. Les pouvoirs publics ont organisé une concertation très large avec les opérateurs économiques, les syndicats des travailleurs et les principaux acteurs de la société civile ainsi que des experts (rencontre du 16/17 juillet 2020). Cette concertation a donné lieu à un plan de riposte comprenant des mesures à caractère financier, comme le rééchelonnement des dettes fiscales et sociales et les crédits bancaires, des mesures organisationnelles pour encourager le télétravail, le travail à temps partiel et la mise en congé exceptionnel des personnels éligibles.

Le défi est donc immense. Il fut, d'une part, de redémarrer l'économie devenue exsangue dans sa sphère productive et totalement orientée sur les importations par l'effet de dilapidation des ressources publiques et des pratiques irrationnelles dans la mise en œuvre des politiques publiques au cours des 20 dernières années ; et d'autre part, de faire face à la crise sanitaire en mettant à la disposition de la population les produits alimentaire et les services ainsi que les produits pharmaceutiques et d'hygiène.

La première partie du rapport présente : i) le contexte de crise dans lequel a été élaboré le plan de relance ; ii) un état des lieux de l'économie au 31 décembre 2019 ; iii) une évaluation des impacts de la Covid19 sur l'économie et la société et iv) les mesures de riposte à cette crise aux plans économique, social et sanitaire.

Dans ce même contexte extrêmement difficile, Monsieur le Président de la République a instruit le gouvernement à l'effet de mettre en place un plan de relance pour prendre en charge les dérèglements économiques constatés, les engagements du Président et le plan d'action du Gouvernement.

Ainsi une Conférence Nationale inclusive et largement ouverte sur les acteurs économiques, partenaires sociaux et de la société civile a été organisée les 18-19 Août 2019. De cette Conférence Nationale sont sorties des recommandations sectorielles et d'autres transversales qui ont constitué la trame du plan de relance.

La deuxième partie du rapport présente le contenu de ce plan de relance à travers 5 aspects : **i)** les objectifs du plan de relance ; **ii)** les nouveaux leviers de la croissance ; **iii)** les facteurs de succès du plan de relance ; **iv)** L'évolution des indicateurs macroéconomique à moyen terme (2025) et enfin **v)** Trois études prospectives sur les grands enjeux futurs de l'économie et de la société algérienne. Ces trois études visent à développer une vision d'avenir permettant d'anticiper les évolutions dans des domaines stratégiques afin de pouvoir répondre leurs enjeux par des politiques publiques adéquates. Nous avons donné une priorité à trois enjeux : a) La sécurité alimentaire ; b) La sécurité énergétique et c) Le capital humain et la jeunesse.

I

CONTEXTE ET ETAT DES LIEUX

I. CONTEXTE ET ETAT DES LIEUX

A. Etat des lieux de l'économie nationale (2009-2019) : une situation économique et financière déjà précaire

L'économie nationale est caractérisée par une forte dépendance au secteur des hydrocarbures. Ce secteur a représenté entre 33% (en 2016) et 59% (en 2009) du budget de l'État¹ (**Tableau 60**)² et entre 93% (en 2019) et 98% (en 2009) des exportations selon le prix du pétrole. La balance commerciale et le solde budgétaire de l'État sont ainsi très dépendants du niveau du prix du pétrole et vulnérable à ses fluctuations. Par ailleurs, conséquence de la « malédiction des ressources naturelles », l'économie algérienne demeure faiblement diversifiée. En effet, en 2019, la part de l'industrie dans la valeur ajoutée nationale³ n'a été que de 6,2 % contre 21,21% pour le secteur des hydrocarbures (**Graph 7**). Si l'on exclut les services marchands et non marchands, les hydrocarbures représentent pas moins de 40% des secteurs productifs.

Suite à l'augmentation des prix du pétrole au début des années 2000, l'aisance financière tirée des « recettes pétrolières » a permis à l'Algérie d'investir massivement dans ses infrastructures. En effet, les dépenses d'équipement ont représenté jusqu'à 23% du PIB⁴ et 47% (en 2010) des dépenses budgétaires de l'État. Les dépenses publiques étant le principal moteur de la croissance économique en Algérie, le grand effort consenti à cet égard a stimulé l'économie et l'emploi sans réussir à amorcer le processus de diversification économique. Les dépenses budgétaires ont permis de renforcer la politique sociale de l'État, grâce à de généreuses subventions et transferts sociaux. Le coût de ce modèle de développement économique et social est relativement élevé et ne peut être financé que par les revenus pétroliers. Cependant, ceux-ci sont aussi volatiles que le sont les prix du pétrole.

Depuis 2008, l'Algérie a dû faire face à trois chocs pétroliers⁵ (**Graph 1**): le premier lors de la crise financière de 2008 avec une chute de plus de 100 dollars du prix pétrole, le second en 2014 résultant d'un fort déséquilibre entre l'offre et la demande qui a induit une chute rapide de 90 dollars du prix du pétrole, et le troisième en 2020 lors de la crise de la Covid19. Le fonds de régulation des recettes (FRR) a permis à l'Algérie d'amortir l'effet de ces trois chocs consécutifs. Alors que les revenus du fonds s'épuisent, l'Algérie se trouve contrainte de procéder rapidement à un changement de modèle économique.

¹ 42% en 2019.

² Lois de règlement budgétaire

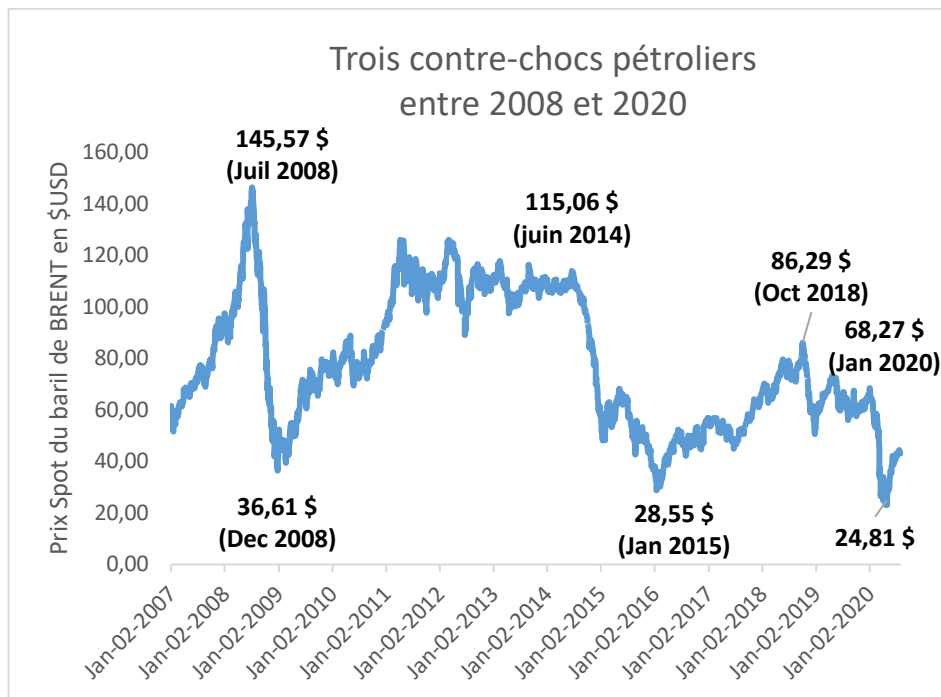
³ Hors taxes et droits de douanes

⁴ Les crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour l'exercice 2010 étaient de 2 736,19 milliards de DA pour un PIB de 11 991,6 milliards de DA

⁵ « Choc pétrolier » fait référence à une chute forte et rapide du prix du pétrole.

⁶ Faible demande en chine, en Europe et au Japon et stratégie d'éviction des producteurs de pétrole afin de mettre en difficulté l'essor du pétrole de schiste américain.

Graphe 1 - Evolution du prix du Brent entre janvier 2007 et juin 2020



Source : Reuteurs

L'indépendance de l'économie nationale par rapport au secteur des hydrocarbures est devenue une nécessité urgente sans égards aux prévisions des prix du pétrole. Celles-ci ne sont d'ailleurs très encourageantes à moyen terme. En effet, selon une synthèse des prévisions de 43 analystes recensés par Reuters (**Tableau 1**), le prix du pétrole ne devrait pas dépasser les 65 dollars (USD) d'ici 2024, réduisant ainsi la marge de manœuvre des pouvoirs publics.

Tableau 1 - Prévisions du prix moyen annuel du Brent

| Prévisions trimestrielles et annuelles du Brent selon 43 analystes | | | | | | | | | |
|--|-------|-------|-------|-------|----------------------|-------|-------|-------|-------|
| Période | 2020 | | 2021 | | Prévisions annuelles | | | | |
| | Q3 | Q4 | Q1 | Q2 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| Moyenne | 42,95 | 44,92 | 47,02 | 49,45 | 42,75 | 50,67 | 56,72 | 60,02 | 60,79 |
| Déviations standard | 2,5 | 3,62 | 3,14 | 2,99 | 2,23 | 2,9 | 4,29 | 5,21 | 6,51 |

Source : Reuters Monthly Poll on Oil Prices – 1st Sept 2020, and 31st Dec 2020 (en gras)

Au cours de la dernière décennie, l'économie algérienne a montré une certaine résilience face aux chocs pétroliers de 2008 et de 2014. Cela est principalement dû aux réserves de change accumulées et aux sommes épargnées dans le Fond de Régulation des Recettes (FRR) durant les années d'aisance financière. La croissance économique impactée négativement, par la dégradation des principaux indicateurs économiques, a conduit les pouvoirs publics à adopter une politique de rationalisation des dépenses publiques. La situation économique, déjà délicate en 2018, s'est accentuée au cours de l'année du Hirak en 2019 réduisant ainsi les marges de manœuvre pour faire face à la

crise de la Covid 19. Par conséquent, des recommandations fondamentales sous la forme d'un plan de relance économique ont été prises lors de la Conférence nationale des 18 et 19 août 2020.

Le reste de cette section dresse un état des lieux de l'économie algérienne pour la décennie précédant la pandémie Covid-19 et pendant la période pandémique. Celui-ci s'articule autour de trois éléments : l'activité économique, l'emploi et les finances publiques. Nous clôturerons la section par un rappel des mesures de riposte à la crise de la covid19 sur les plans sanitaire, social et économique.

1. L'activité économique

La croissance économique est la mesure du taux de croissance du Produit Intérieur Brut qui représente la somme des valeurs ajoutées des différents secteurs de l'économie. Elle reflète l'évolution du niveau de production d'une année à l'autre et, par conséquent, le niveau de richesse atteint. Du fait de l'importance du secteur des hydrocarbures, il est d'usage en Algérie de calculer également le PIB hors secteur des hydrocarbures.

Le choc pétrolier de 2014 a été suivi d'une forte baisse de la croissance économique, de 3,8% en 2014 à 0,8% en 2019. Le PIB hors hydrocarbures a connu de forts taux de croissance supérieurs à 5% jusqu'en 2015, mais ont diminué à environ 2,5% depuis lors (**Tableau 38**).

Par conséquent, le secteur des hydrocarbures a eu un impact négatif sur la croissance économique, comme le montre le **Tableau 38** en Annexe. Cela est principalement dû à la baisse des prix du pétrole, qui s'est accompagnée d'une baisse de la production de gaz naturel au cours de cette décennie. Cependant, l'analyse du PIB hors agriculture, permet de constater que ce secteur a apporté une contribution positive à la croissance économique. En effet, les importantes aides et les nombreux investissements qui ont été consentis dans ce secteur ont permis l'augmentation de la production agricole du pays.

L'inflation est « une hausse générale des prix des biens et services sur une période prolongée. Elle entraîne une baisse de la valeur de la monnaie et, par conséquent, du pouvoir d'achat »⁷. Elle est mesurée par l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) qui « mesure l'évolution de prix d'un même "panier" des biens et services jugé représentatif de la consommation des ménages. Plus simplement, il indique combien il faut dépenser en plus (ou en moins) pour consommer la même chose qu'à une période donnée »⁸. Elle constitue un indicateur macroéconomique important du fait de son lien

⁷ Définition de la Banque Centrale Européenne

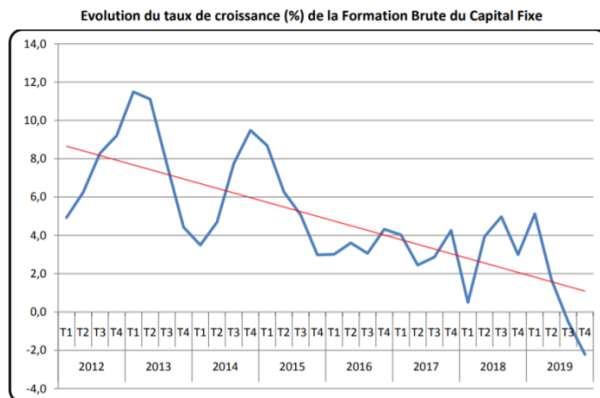
⁸ Définition de l'Office Nationale des Statistiques

supposé avec la croissance économique. Celui-ci a d'ailleurs fait l'objet d'un débat entre les structuralistes qui considèrent l'inflation comme essentielle à la croissance économique et les monétaristes qui la considèrent, au contraire, comme nuisible. En définitive, la relation entre l'inflation et la croissance économique de long terme pourrait bien être non linéaire : un faible niveau d'inflation pourrait avoir un effet positif ou nul sur la croissance économique alors qu'au-delà d'un certain seuil cet effet deviendrait négatif. Il se dégage aujourd'hui un consensus sur l'importance d'un niveau d'inflation faible et stable pour favoriser la relance économique. Par ailleurs, un fort taux de croissance économique a tendance à générer de l'inflation qui finira par freiner sa propre dynamique. A contrario, un faible taux de croissance économique est généralement associé à un faible taux d'inflation favorisant la relance économique. L'un des enjeux des politiques monétaires est de trouver le juste équilibre entre croissance économique et inflation de manière à assurer une croissance stable à long terme.

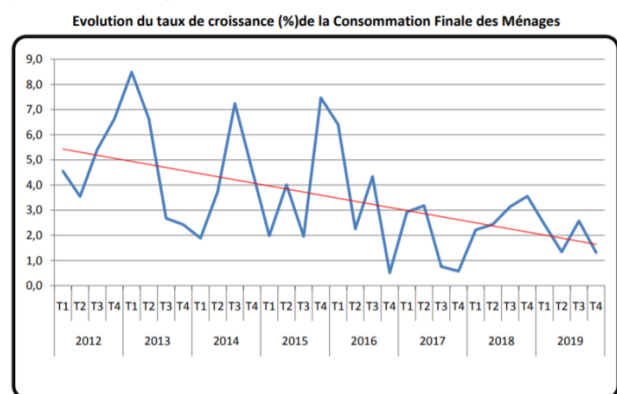
En Algérie, au cours de la dernière décennie, l'inflation a connu un pic en 2012 à presque 10% et un plancher en 2019 avec 2,4% (**Tableau 40**).

La demande intérieure est un signe de dynamisme économique dont la croissance laisse entrevoir aux entreprises des opportunités d'affaires qui se matérialiseront par des investissements. Cette demande intérieure est constituée de la consommation finale des ménages et de la demande des entreprises notamment en termes d'investissement, formation brute du capital. Selon les données de l'ONS (voir graphe ci-dessous), la croissance de la demande intérieure a faibli significativement et de manière tendancielle entre 2012 et 2019. Le taux de croissance de la consommation finale des ménages a significativement baissé, notamment à partir de 2016. En effet, suite au choc pétrolier de 2014, l'État a pris des mesures relatives à la limitation des importations, le gel des recrutements et du niveau des salaires dans la fonction publique. La baisse de la commande publique durant cette période a également impacté significativement l'investissement des entreprises. Ce manque de dynamisme de la demande intérieure est le signe d'un ralentissement économique dont on a fortement senti les effets sur le PIB à partir de 2016.

Graphe 2 - Taux de croissance de la Formation Brute du Capital Fixe (2012-2019)



Graphe 3 - Taux de croissance de la Consommation Finale des Ménages (2012-2019)



Source : ONS, « Les comptes nationaux trimestriels – 4e trimestre 2019 – Note 889 »

L'Investissement Direct Étranger (IDE) en Algérie reste faible (**Tableau 42**). En effet, le pays attire très peu les Investissements Directs Étrangers dans la région Afrique du Nord, soit à peine 10% en 2019. Par ailleurs, l'essentiel de ces IDE se concentre dans le secteur de l'énergie et ne contribue pas à la diversification économique. Ceux-ci ont connu une baisse graduelle en passant de 2,3 milliards de dollars en 2010 à 1,38 milliards de dollars en 2019. Un désinvestissement a même été enregistré en 2015 après le choc pétrolier de 2014. Parmi les freins aux IDE dans les secteurs hors hydrocarbures, nous pouvons citer le climat des affaires, la réglementation sur le transfert des capitaux à l'étranger ou encore la loi imposant la participation d'une partie algérienne à un minimum de 51%. Cette loi a récemment été modifiée pour ne s'appliquer qu'aux secteurs stratégiques. La Crise de la Covid19 a accentué un mouvement de régionalisation des chaînes de valeur mondiales dont l'Algérie pourrait profiter pour relancer et diversifier son économie.

Les grands secteurs d'activité font l'objet d'un suivi continu par l'ONS qui les classe en six grands secteurs : i) l'agriculture, sylviculture et pêche, ii) les hydrocarbures, iii) les industries, iv) le BTPH, v) les services marchands et enfin vi) les services non marchands. L'agriculture et le BTPH sont les deux grands secteurs qui ont connu la plus forte croissance de leurs valeurs ajoutées, alors que le secteur des hydrocarbures est le seul ayant enregistré un taux de croissance négative. La part de sa valeur ajoutée dans l'économie nationale est passée de 38,6% en 2009 à 25,3% en 2019 (**Tableau 41**).

Sur les 19 Secteurs d'activité définis par l'ONS, il est relevé que 86% de la valeur ajoutée en 2019 a été réalisée dans cinq secteurs : les hydrocarbures, l'agriculture, le commerce, le BTPH, et les transports et communications. L'activité économique est partagée entre le secteur public et le secteur privé. Le premier représente environ 33,4% de l'activité économique tous secteurs confondus. Cette part augmente à 50% lorsque l'on considère l'activité industrielle uniquement, c'est-à-dire l'activité hors hydrocarbures, agriculture, BTPH et services. Les secteurs dominés par l'État (à plus

de 50%) sont majoritairement des secteurs de type capital-intensif tels que l'énergie, l'eau, les hydrocarbures, les ISMME, ou encore les mines et carrières (Tableau 2).

Tableau 2 - Répartition de la Valeur Ajoutée secteur d'activité et secteur juridique.

| Secteur Juridique Dominant | Secteurs d'activité | 2009 | | | 2019 | | |
|----------------------------|----------------------------------|--------|-------|--------|--------|--------|--------|
| | | Public | Privé | Total | Public | Privé | Total |
| Public | Hydrocarbures. | 91,6% | 8,4% | 38,6% | 87,4% | 12,6% | 25,3% |
| Privé | Agriculture. | 0,1% | 99,9% | 11,6% | 0,7% | 99,3% | 16,0% |
| Privé | Commerces. | 6,4% | 93,6% | 14,4% | 5,9% | 94,1% | 15,5% |
| Privé | B.T.P.H | 12,9% | 87,1% | 12,4% | 17,6% | 82,4% | 15,2% |
| Privé | Transports et Communications. | 19,3% | 80,7% | 10,7% | 15,1% | 84,9% | 14,2% |
| Privé | Industries Agro-alimentaire | 13,7% | 86,3% | 2,3% | 12,5% | 87,5% | 2,8% |
| Privé | Services aux ménages | 6,3% | 93,7% | 1,4% | 8,1% | 91,9% | 2,0% |
| Privé | Hôtels, Cafés, Restaurants | 11,6% | 88,4% | 1,4% | 18,5% | 81,5% | 1,9% |
| Privé | Services Fournis aux entreprises | 21,2% | 78,8% | 1,2% | 34,2% | 65,8% | 1,8% |
| Public | Eau et Energie. | 100,0% | 0,0% | 1,1% | 100,0% | 0,0% | 1,4% |
| Public | I.S.M.M.E | 91,8% | 8,2% | 1,0% | 91,1% | 8,9% | 0,9% |
| Privé | Matériaux de construction. | 46,5% | 53,5% | 0,8% | 46,5% | 53,5% | 0,7% |
| Public | Services, Travaux Publics Pétrol | 100,0% | 0,0% | 1,2% | 100,0% | 0,0% | 0,6% |
| Privé | Chimie, Caoutchouc, Plastique | 33,5% | 66,5% | 0,6% | 12,5% | 87,5% | 0,6% |
| Public | Industries Diverses. | 95,8% | 4,2% | 0,6% | 94,3% | 5,7% | 0,3% |
| Public | Mines et Carrières. | 83,9% | 16,1% | 0,2% | 91,2% | 8,8% | 0,2% |
| Public | Bois, lièges et papiers. | 49,6% | 50,4% | 0,2% | 44,4% | 55,6% | 0,2% |
| Privé | Textiles, Confection. | 15,9% | 84,1% | 0,2% | 10,4% | 89,6% | 0,2% |
| Privé | Cuirs et Chaussures. | 11,7% | 88,3% | 0,03% | 15,8% | 84,2% | 0,0% |
| | ENSEMBLE (%) | 45,4% | 54,6% | 100,0% | 33,4% | 66,6% | 100,0% |
| | ENSEMBLE (Milliards de DA) | 3 657 | 4 398 | 8 055 | 5 257 | 10 504 | 15 761 |

Source : Publications ONS

L'agriculture (13,5% de la valeur ajoutée des secteurs en 2019)

Le secteur agricole algérien, qui représente aujourd'hui plus de 12% du produit intérieur brut (PIB), a pu, durant l'année 2019, atteindre une valeur de production de 2 529 milliards de dinars avec un taux de croissance de 4,44 % (taux nominal). La valeur ajoutée de ce secteur a connu des taux de croissance très élevés en 2009 avec 21,1%, en 2011 avec 11,6%, en 2012 (7,2%), et en 2013 (8,2%). Il a significativement diminué à partir de 2014. L'agriculture reste néanmoins le secteur ayant connu le plus fort taux de croissance annuel moyen au cours de la dernière décennie, soit 6,2%.

Avec 1 260 000 exploitations agricoles, le secteur emploie près de 9,6% de la population occupée, soit 1 083 000 de personnes en 2019. Il s'agit d'un secteur important en termes de sécurité alimentaire. Le taux de couverture des besoins alimentaires par la production nationale a atteint 73% en 2019. La production de semence est un domaine d'intervention stratégique afin de pérenniser cette sécurité alimentaire. En plus des questions de sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire des

aliments est un chantier à part entière nécessitant de réfléchir sur des pratiques de production et leurs impacts sanitaires. L'enjeu du secteur est d'assurer une sécurité alimentaire par des pratiques de production durables pour des produits de qualité.

En 2019, les principaux produits accusant un déficit de production par rapport à la demande nationale sont le blé dur (29,4 % d'importations), le blé tendre (90,2% d'importations), les légumes secs (62,6% d'importations) et le lait (49% d'importation). Mis à part le lait dont la production a diminué en moyenne de 1% entre 2015 et 2019, les autres produits ont connu des augmentations significatives de leurs productions nationales : blé dur (+11,72%), le blé tendre (+2,46%), les légumes secs (+7,77%). (**Tableau 44**)

Les hydrocarbures (21,2% de la valeur ajoutée des secteurs en 2019)

Le taux de croissance du secteur des hydrocarbures a été négatif tout au long de la précédente décennie, à l'exception de 2015 et 2016 (**Tableau 41**). Sur l'ensemble de la décennie 2009-2019, ce secteur est le seul à avoir enregistré un taux de croissance annuel moyen négatif, soit -2,7%. Cela s'explique par une production de pétrole déclinante depuis son pic entre 2006 et 2008 (**Graphe 13**). Par ailleurs, la production de Gaz naturel n'a que faiblement progressé entre 2009 et 2015. Le regain de production de 2015 a permis d'améliorer la valeur ajoutée du secteur durant deux années consécutives (2015-2016), mais le contexte international de baisse de la demande et des prix du pétrole a ramené la valeur ajoutée du secteur dans le négatif.

L'Algérie est avant tout un pays gazier grâce à son méga gisement de Hassi R'mel, le plus grand d'Afrique. Ses ressources gazières suffisent à la fois à alimenter le système énergétique national et à procurer des revenus financiers conséquents au pays grâce à leurs exportations. Cependant, l'augmentation de la consommation nationale à un rythme élevé et croissant risque à terme de se faire aux dépens des exportations. En effet, afin de garantir la sécurité énergétique du pays, la réglementation impose de répondre en priorité à la demande nationale. La production de gaz naturel (conventionnelle) a vraisemblablement atteint un plateau. En effet, après avoir chuté entre 2003 et 2009 et stagné entre 2009 et 2015, le niveau de production en 2018 a pu rattraper celui de 2003 (**Graphe 12**). Par ailleurs, on constate que les réserves sont restées à un même niveau depuis 20 ans, ce qui ne présage pas d'une augmentation significative de la production de gaz conventionnel au cours de la prochaine décennie.

Le BTPH (13,25% de la valeur ajoutée des secteurs en 2019)

L'augmentation des revenus du pétrole a permis à l'Etat de lancer des grands programmes d'infrastructure, notamment un programme de construction d'un million de logement. Le secteur du BTPH a fortement bénéficié de cette manne financière à travers la dépense publique dont il dépend à 80%. Le secteur représente en 2019 environ 13% de la valeur ajoutée totale des secteurs. Il a connu, après le secteur de l'agriculture, le taux de croissance annuel moyen le plus fort au cours de la dernière décennie, 6,1%. Malgré la baisse de la commande publique induite par la consolidation budgétaire mise en œuvre à partir de 2016-2017, ce secteur a réussi à maintenir un taux de croissance de sa valeur ajoutée à un niveau relativement élevé, autour de 5% en 2016, 2017, 2018 selon les chiffres de l'ONS. L'année 2019 a vu ce taux de croissance baisser à 3,8% du fait des incertitudes ayant pesé sur la vie politique durant cette année.

Les services (45,9% de la valeur ajoutée des secteurs en 2019)

Le secteur des services est constitué de services marchands à hauteur de 65% et de services non marchands à hauteur de 35%. Ces derniers sont assurés essentiellement par le secteur public. Les services marchands, quant à eux, sont dominés par le secteur privé avec plus de 87% de la valeur ajoutée. La moitié de la valeur ajoutée réalisée dans les services par le secteur public est le fait des transports. De manière générale, le commerce et les transports représentent respectivement 44% et 40% de la valeur ajoutée des services. Le tourisme, quant à lui, à travers l'hôtellerie et la restauration, ne représente que 5,5% de la valeur ajoutée totale du secteur. Il constitue pourtant un secteur à fort potentiel de croissance avec un important effet d'entraînement sur l'activité économique et l'emploi.

L'industrie (5,9 % de la valeur ajoutée des secteurs en 2019)

Avec 5,9% de la valeur ajoutée totale, soit 930 milliards de DA, le secteur de l'industrie ne contribue que faiblement à la croissance du PIB. Environ 50% de cette valeur ajoutée est réalisée par le secteur public. Presque la moitié de la valeur ajoutée de l'industrie est le fait d'un seul secteur, celui des industries agro-alimentaires avec 2,8% (**Tableau 43**).

Bien que sa part dans le PIB ait significativement diminué depuis le début des années 2000, sa valeur ajoutée a connu un taux de croissance appréciable durant la décennie 2009-2019, avec un Taux de Croissance Annuel Moyen (TCAM) de 4,5%. Si l'on considère l'industrie manufacturière uniquement, le secteur privé représente jusqu'au deux tiers de la valeur ajoutée totale. Grâce un TCAM de 4,5%, l'industrie se place en 4^e position en termes de croissance parmi les grands secteurs d'activité après l'agriculture (6,2%), le BTPH (6,1%) et les services marchands (5,8%).

Le secteur financier et bancaire

La libéralisation du secteur bancaire est intervenue avec la promulgation de la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit permettant l'entrée dans ce secteur de banques et établissements financiers privés (nationaux et étrangers). Cette ouverture a permis d'introduire une légère concurrence dans le secteur, mais sans pouvoir améliorer de manière significative sa performance globale. En effet, celui-ci est resté largement dominé par le secteur public et le secteur privé est resté cantonné à des marchés de niche. Afin de pouvoir remplir leur rôle de financement du développement, les banques publiques devraient améliorer leur gouvernance et les banques privées devraient s'engager à financer l'économie à long terme dans une plus forte proportion de leurs activités.

La **structure du marché** bancaire en Algérie n'a pas beaucoup évolué depuis le début des années 2000. En effet, le nombre d'acteurs exerçant sur le marché bancaire algérien est passé de 26 entreprises en 2002 à 29 en 2017 soit seulement 4 nouveaux entrants durant une période de quinze ans. Les banques, conformément à la loi, collectent les ressources auprès du public, distribuent des crédits, mettent à la disposition de la clientèle des moyens de paiements et assurent la gestion de ces derniers. Elles effectuent aussi différentes opérations connexes. Les établissements financiers effectuent les mêmes opérations que les banques, à l'exception de la collecte des ressources auprès du public et la gestion des moyens de paiement qui leurs sont interdites par la législation bancaire.

Tableau 3 - Inventaire des établissements financiers et bancaires en Algérie

| <i>Type d'établissement</i> | <i>Nombre</i> | <i>Etablissements</i> |
|---|---------------|---|
| Banques commerciales publiques | 6 | <i>BEA, BNA, BADR, BDL, CPA, CNEP-Banque</i> |
| Banques commerciales Privées—(filiales et succursales) <i>* capitaux mixtes</i> | 14 | <i>ABC Bank, Natexis, Société Générale, B.N.P.-Paribas, Trust Bank, Gulf Bank, Fransabank, Al Salam Bank, The Housing Bank For Trade And Finance, Crédit Agricole Corporate Et Investissement Bank, Baraka*, Citybank, Arab Bank PLC, H.S.B.C</i> |
| Représentations de banques internationales | 6 | <i>British Arab Commercial Bank (BACB), Union des Banques Arabes et Françaises (UBAF), Crédit Industriel et Commercial(CIC), Banco Sabadell, Monte dei Paschi di Siena, Caixabank "Espagne"</i> |
| Etablissements financiers publics | 6 | <i>El Djazair Ijar, Ijar Leasing Algerie, Société Nationale de Leasing (SNL), SOFINANCE, Société de Refinancement Hypothécaire (SRH), Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA)</i> |
| Etablissements financiers Privé | 2 | <i>Arab leasing corporation (ALC), Maghreb leasing Algérie (MLA)</i> |

Source : Banque d'Algérie

En termes de nombre, il y a une prédominance du secteur privé sur le marché bancaire en Algérie. Il y a deux fois plus de banques privées que de banques publiques (14 contre 6), mais plus d'établissements financiers publics que privés. Le marché demeure cependant très concentré aussi bien en termes de dépôts que de crédits.

Le **réseau bancaire** en Algérie, mesuré par le nombre de guichets bancaires⁹, est passé de 1 183 guichets en 2004 à 1 509 guichets en 2017 soit une croissance de 27,5%. Le réseau bancaire est largement dominé par les banques et établissements financiers publics qui en détenaient 75% en 2017. Cependant, la croissance du réseau est essentiellement due aux acteurs privés qui ne représentaient que 10% des guichets en 2004 contre 24% en 2017. Une autre différence entre le public et le privé est que le réseau d'agences des banques privées est implanté principalement au nord du pays alors que celui des banques publiques couvre l'ensemble du territoire national. L'opérateur historique chargé d'assurer les services postaux en Algérie « Algérie poste » détient un réseau plus dense que celui de toutes les banques et établissements financiers réunis. A fin 2017, l'opérateur postal détenait 3 826 guichets contre 1 509 guichets pour les banques, soit respectivement 70,46% et 29,54% du nombre total des guichets.

La **densité bancaire**, calculée par le rapport entre le nombre d'habitants et le nombre de guichets bancaires, est un indicateur de la profondeur de l'intermédiation bancaire dans l'économie du pays. Celle-ci est passée de 27 400 habitants par guichet bancaire en 2004 à 26 309 habitants par guichet bancaire en 2017 soit une baisse de 4 %. Si l'on ne considère que la population active dans le calcul de la densité bancaire, celle-ci tombe à 7667 (pour les guichets bancaires), 3214 (pour les guichets postaux), et 2265 (pour les guichets bancaires et postaux).

Les dépôts bancaires (Tableau 59) en Algérie ont connu, depuis le début des années 2000, une hausse remarquable. Ils sont passés de **5 351** milliards de dinars en 2009 à **11 190** milliards de dinars en 2019, soit une augmentation de 110 % en dix ans. Cependant, cette croissance a fortement fléchi depuis le choc pétrolier de 2014 : 87% de croissance entre 2009 et 2014, puis 12% de croissance entre 2014 et 2019. En 2019, les dépôts à vue étaient équivalents aux dépôts à terme. Les banques publiques collectent plus de 87% des dépôts. Cette part était de 90% en 2009 et de 95% en 2000. En ce qui concerne les déposants, le secteur privé représente plus de la moitié des dépôts bancaires, soit environ 60%.

Les crédits à l'économie (Tableau 58) ont considérablement augmenté entre 2009 et 2019 en passant de **3 086** à **10 780** milliards de dinars, soit une augmentation de 250%. Ces crédits sont accordés au secteur public et au secteur privé dans des proportions relativement égales. Les banques publiques dominent le marché dans les mêmes proportions de leur capacité à collecter les dépôts. Entre 25 et 30% de ces crédits sont des crédits de court terme.

⁹ Englobe les guichets de banques et établissements financiers exerçant en Algérie.

Le Marché Financier est quant à lui embryonnaire. Il souffre depuis sa création de sous liquidité structurelle traduisant l’incapacité des intervenants à acheter ou vendre des valeurs mobilières lorsqu’ils le désirent.

L’entreprise en Algérie

L’économie algérienne est constituée de Très Petites Entreprises (TPE) employant moins de 10 salariés. L’accès au financement et l’absence d’un système bancaire et financier efficace est une des raisons empêchant ces entreprises d’atteindre une taille critique. Si l’on considère uniquement les 1 171 701 PME répertoriées en 2019, 97% d’entre elles comptent moins de 10 salariés (TPE). Les personnes physiques, professions libérales et artisans, représentent 43,7% de ce total (**Tableau 56**).

Par ailleurs, conséquence de la démographie, les PME sont concentrées dans le Nord qui regroupe 70% des entreprises. Avec 28 PME¹⁰ pour 1 000 habitants, la densité des entreprises est relativement faible par rapport à une moyenne internationale de 50 PME/1000 habitants (**Tableau 57**).

L’essentiel des PME sont privées. Elles se concentrent sans le secteur des services pour 51,5% d’entre elles. L’artisanat représente 21% des PME alors que les industries manufacturières n’en représentent que 8,7% (**Tableau 4**).

Tableau 4 - PME en Algérie par secteurs d’activité et secteurs juridiques

| Année : 2019 | PME Privées | | PME Publiques | |
|---|------------------|----------------|---------------|--------------|
| | NB | % | NB | % |
| Personnes Physiques¹¹ | 512 128 | 43,72 % | | |
| Personnes Morales | 659 573 | 56,28 % | 244 | 100 % |
| Total | 1 171 701 | 100 % | 244 | 100 % |
| - Agriculture | 7275 | 0,62 % | 93 | 17,05 % |
| - Energie, Mines, et services liés | 3 032 | 0,26 % | 3 | 1,76 % |
| - BTPH | 188 275 | 16,07 % | 15 | 6,15 % |
| - Industries manufacturières | 102 055 | 8,71 % | 73 | 29,92 % |
| - Services (y compris prof. libérales) | 602 695 | 51,44 % | 60 | 24,59 % |
| - Artisanat | 268 369 | 20,90 % | 0 | |

Source : Bulletin d’information statistique de la PME (Nov, 2019)

En dépit du **nombre important de créations d’entreprises en 2019¹²**, les nouvelles entreprises se sont **concentrées essentiellement sur la distribution en détail (45,4%) et les services de base (34%)**. Les entreprises orientées vers la production de biens ne représentent que 14,2% du total des créations d’entreprises enregistrées, suivi des entreprises de distribution en gros (4,4%), des entreprises d’importation pour la revente en l’état (1,6%), des entreprises d’exportation (0,4%) et des entreprises de production artisanale (0,03%).

¹⁰ Tous statuts juridiques confondus.

¹¹ Dont 21% de professions libérales et 21% d’activités artisanales.

¹² Il était recensé 577 373 inscriptions soit une hausse considérable de 47,3% par rapport à l’année 2018

Le secteur productif est faiblement compétitif. Entre 2005 et 2017, le score du pays dans l'Indice de Compétitivité Globale (ICG) est resté stable au voisinage de 3,8-4,1 (sur un maximum de 7), situant ainsi le pays en milieu de classement (86^e sur 137 pays en 2017). Au plan régional, selon l'ICG, le pays souffre de limitations significatives en termes d'infrastructures (problème de qualité), d'éducation supérieure (et formation professionnel), d'efficacité des marchés (notamment celui du travail), de technologie et innovation, et des pratiques commerciales. Il y a lieu de noter que la méthodologie pour l'estimation de cet indice a été modifiée depuis 2017. Cependant, l'Algérie a occupé le 92^e rang sur 140 économies en 2018 puis le 89^e rang sur 141 en 2019.

Les **entreprises algériennes exportent peu** et font difficilement face à la concurrence des importations. Les conditions globales de concurrence en Algérie ne sont pas optimales. D'après les données de l'ICG fondées sur une enquête auprès des chefs d'entreprises, l'intensité de la concurrence est perçue comme faible. La concurrence est en effet un facteur clé de progrès en matière d'innovation, de productivité et de croissance économique.

Le secteur productif privé est en expansion régulière avec une large dominance des petites entreprises qui se sont développées à la faveur tant de la libéralisation de l'investissement que de la privatisation totale et/ou partielle du secteur public économique. Cependant, il reste peu diversifié. En effet, le degré de diversification de l'économie nationale s'est réduit entre 1990 et 2005 et tend depuis à s'améliorer légèrement.

Le secteur privé (63% de l'emploi) est constitué essentiellement de très petites entreprises que l'on retrouve essentiellement dans les services, mais également dans l'agriculture, l'agroalimentaire, le textile, etc. Le secteur privé est donc émietté avec presque 98% des PME ayant moins de 10 salariés. Ces entreprises peinent donc à se développer et atteindre une masse critique leur permettant de jouer un rôle moteur dans la dynamique de leurs secteurs et de se projeter à l'international. L'amélioration de l'environnement des affaires et la réforme du système financier et bancaire devraient jouer un rôle fondamental pour aider les petites entreprises à prendre une plus grande envergure et financer leur développement.

Quant au **secteur productif public hors hydrocarbure**, celui-ci reste d'une importance non négligeable avec plus de 206 entreprises concentrant, en 2019. Il est organisé depuis quelques années autour de grands groupes. La taille moyenne des entreprises publiques filiales de groupe est de 392 employés, bien supérieure à celle des entreprises privées.

En ce qui concerne **l'activité commerciale**, le Centre National du Registre de Commerce (CNRC) a comptabilisé en 2019 un total cumulé de 2 059 810 inscriptions dont 9 à 10% seulement de personnes morales. L'activité commerciale est donc essentiellement réalisée par de personnes physiques. Ceux-ci sont concentrés, à hauteur de 60%, dans sept wilayas : Alger, 33% ; Oran, 8% ; Sétif, 5% ; Constantine, 4% ; Blida, 4% ; Tizi-Ouzou, 3% ; Bejaia, 3%. Entre 2010 et 2019, le nombre total de registres de commerce a augmenté de 46% sur cette même période.

2. L'emploi

La création d'emploi constitue l'un des objectifs stratégiques de l'État. En effet, comme l'Algérie a pu en faire l'expérience à la fin des années 80 et d'autres pays en 2011, un taux de chômage élevé fait peser des risques sociaux élevés sur la stabilité politique et économique d'un pays. Le chômage peut résulter de facteurs endogènes liés au fonctionnement du marché du travail, mais également à des facteurs exogènes tels que la baisse des prix des hydrocarbures, la récession économique mondiale, ou encore le taux élevé de la croissance démographique.

Après avoir atteint son apogée à la fin des années 90 et au début des années 2000, entre 23% en 1992 et 27,30% en 2001, **le taux de chômage** est tombé en dessous de 10% en 2013 à la faveur d'une reprise de la croissance économique. Au cours des cinq dernières années, malgré un fort ralentissement économique, le taux de chômage est resté relativement stable entre 10,5% et 11,7%, avec de fortes disparités observées entre les hommes (9,1%, 2019) et les femmes (20,4%, 2019) qui sont deux fois plus susceptibles, que les hommes, d'être au chômage. Ces disparités semblent se creuser en période de faible activité économique et se réduire en période forte croissance économique. Cette disparité Homme/Femme est encore plus marquée pour **le taux d'activité**. Celui-ci a fluctué entre 40% et 43,2% durant la dernière décennie (**Tableau 47**).

En 2019, le taux d'activité des hommes était de 66,8% contre seulement 17,3% pour les femmes. Bien que faible, ce dernier a connu une amélioration en passant de 14,2% en 2010 à 17,3% en 2019. Une autre catégorie fortement impactée par le chômage est **la catégorie des jeunes** âgés de 16 à 24 ans qui risquent trois fois plus que les adultes d'être sans travail, en raison des difficultés, qu'ils rencontrent pour s'insérer sur le marché du travail, étroitement liées à la question de l'adéquation formation/emploi et de l'employabilité des jeunes diplômés. Sous l'effet combiné du ralentissement économique et de la pression démographique, le taux de chômage des jeunes s'est dégradé entre 2010 et 2019 en passant de 21,5% à 26,9% (**Tableau 47**).

L'analyse de la population occupée (**Tableau 48**) permet de mieux cerner les caractéristiques de l'emploi en Algérie. Un élément majeur est la forte présence du secteur public sur le marché de l'emploi. En effet, celui-ci a représenté jusqu'à 40% de l'emploi en Algérie en 2014. Du fait du gel partiel des recrutements dans la fonction publique, ce taux est descendu à 38% en 2019. Le second élément majeur est l'importance de l'emploi informel en Algérie. Celui-ci est estimé à travers le taux d'affiliation à la sécurité sociale. Bien qu'ayant diminué de 50,4% en 2009 à 41,9% en 2019, l'emploi informel reste à un niveau élevé. Celui-ci est essentiellement le fait du secteur privé dont environ deux tiers de l'emploi est dans l'informel, soit environ 4 727 000 travailleurs. Ces deux caractéristiques font apparaître une réalité bicéphale du marché de l'emploi avec un secteur public caractérisé par une protection élevée des travailleurs, des salaires en moyenne plus élevés¹³, mais de fortes rigidités, et un

¹³ Salaire net moyen du secteur public est de 57 300 DA en 2018 selon l'enquête annuelle sur les salaires auprès des entreprises de l'ONS (Hors agriculture et hors administrations).

secteur privé plus flexible mais avec des salaires en moyenne faibles¹⁴ et une plus grande précarité des travailleurs. En effet, les salariés permanents ne représentent que 39,5% (2019) de l'emploi total. Ceux-ci appartiennent en grande majorité au secteur public. Les employeurs et les indépendants, appartenant par nature au secteur privé, représentent quant à eux 30,8% de l'emploi.

L'économie algérienne est une économie relativement tertiaisée dont l'emploi représente 60,8% de la totalité des emplois en 2019, alors qu'il n'atteignait que 56,1% en 2009. Cependant, les services ne représentent en termes de valeur ajoutée que 40% du PIB. La part de l'agriculture dans l'emploi a diminué durant la dernière décennie en passant de 13,1% à 9,6% ainsi que la part du BTPH qui est passé de 18,1% à 16,8%. La part des emplois dans l'industrie est restée, quant à elle, stable. Durant la dernière décennie, les emplois ont essentiellement été créés dans les services à faible valeur ajoutée.

La Politique Nationale de l'Emploi

La mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi relève de la responsabilité du Ministère du Travail, l'Emploi et de la Sécurité Sociale, mais cela n'empêche pas l'intervention d'autres secteurs, notamment le secteur de la Solidarité, pour mener à bien certaines missions découlant de son rôle dans la lutte contre la pauvreté.

La politique nationale de l'emploi qui s'appuie sur une démarche inclusive, globale et cohérente qui encourage l'investissement productif. Elle repose sur différents principes directeurs :

- La lutte contre le chômage par une approche économique ;
- L'adaptation des filières et des profils de formation aux besoins du marché de l'emploi ;
- La promotion d'une main d'œuvre qualifiée à court et moyen terme ;
- Le renforcement de la promotion de l'emploi des jeunes et l'amélioration du taux de permanisation ;
- Le soutien à l'investissement générateur d'emplois et le développement de l'esprit d'entreprise ;

La stratégie de la politique nationale de l'emploi repose sur le plan d'action pour la promotion de l'emploi et de la lutte contre le chômage adopté par le Conseil du Gouvernement du 1er Avril 2008.

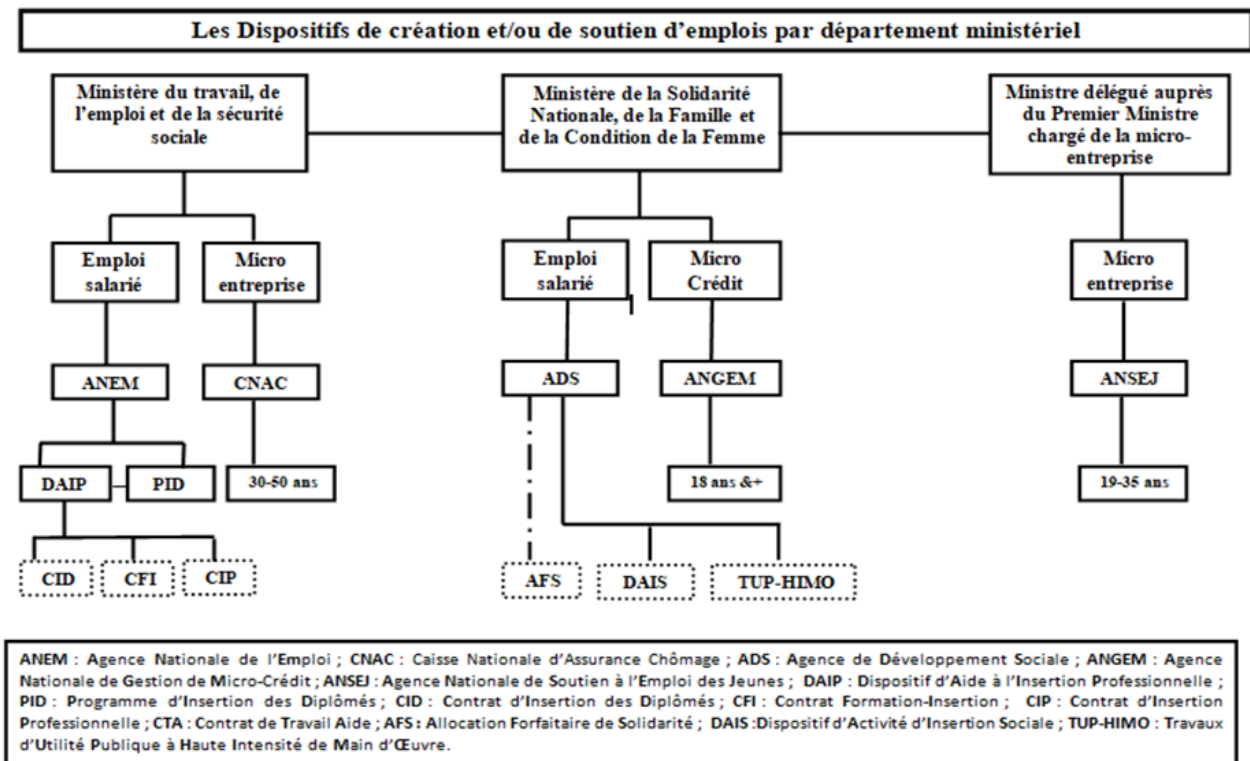
Les dispositifs d'aide à l'emploi

Afin de lutter contre le chômage et promouvoir l'emploi, l'État a mis en place un certain nombre de mécanismes pour répondre à la demande du marché du travail (ANEM, ADS) et pour création d'activité (ANSEJ, CNAC, et ANGEM). Comme l'indique la figure ci-dessous, ces différentes agences dépendent de trois ministères : Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale (MTESS), le Ministère

¹⁴ Salaire net moyen du secteur privé est de 33 400 DA en 2018 selon l'enquête annuelle sur les salaires auprès des entreprises de l'ONS (Hors agriculture et hors administrations).

de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme, et le ministère délégué auprès du premier ministre chargé de la micro-entreprise.

Figure 1 - Principaux dispositifs d'emploi par secteur



Le secteur chargé du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale intervient directement à travers :

- **L'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM)** : La loi 04-19 relative au placement des travailleurs et au contrôle de l'emploi a confié le placement des demandeurs d'emploi à l'ANEM et, sous son contrôle, à des organismes privés agréés de placement (OPAP).
- **Un dispositif de promotion de l'emploi salarié DAIP** (Dispositif d'Appui à l'Insertion Professionnelle) : dispositif destiné aux jeunes de moins de 35 ans, pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes primo demandeurs d'emploi.
- **Un dispositif d'aide à la création d'entreprises, la CNAC** (Caisse Nationale d'Assurance Chômage): à partir de 2004, la CNAC s'est vue confier une mission de soutien et d'accompagnement à la création de micro entreprises par les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans, notamment d'octroi de prêts. Cette mission vient renforcer ses deux premières missions qui consistent en la formation et l'indemnisation du chômeur. Par ailleurs, une convention entrant dans le cadre du soutien à la création de PME par les chômeurs de 35 à 50 ans a été établie, entre la CNAC, le secteur de la formation professionnelle ainsi que le Ministère de l'Agriculture en vue de prendre en charge la validation des acquis professionnels et des savoir-faire au profit des chômeurs promoteurs déclarant avoir une qualification ou un savoir-faire dans l'activité projetée sans aucun justificatif (diplômes, attestations, ...).

Le secteur chargé de la micro-entreprise intervient à travers l'**ANSEJ (Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes)** : placée sous tutelle du Ministre Délégué auprès du Premier Ministre chargé de la Micro Entreprise¹⁵, depuis juillet 2020, l'agence a pour objectifs de favoriser la création et l'extension d'activité de biens et de services par les jeunes promoteurs et d'encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'entrepreneuriat. Le dispositif est destiné aux personnes âgées de 18 à 35 ans. Cette limite d'âge peut être portée à quarante ans lorsque l'investissement génère au moins trois emplois permanents.

Quant au secteur chargé de la Solidarité Nationale de la Famille et de la Condition de la Femme, il intervient à travers :

- **L'Agence Nationale de Gestion du Micro crédit (ANGEM)** : Le dispositif « Micro crédit » s'adresse à des personnes âgées de plus de 18 ans, sans revenus ou à revenus instables et irréguliers et vise leur intégration économique et sociale à travers la création d'activité de production de biens et services. Ce dispositif est destiné à la création d'activités, y compris à domicile, par l'acquisition de petits matériels et matières premières de démarrage, à encourager le développement de petits métiers et à faire reculer la pauvreté, la précarité et l'exode rural.
- **L'Agence de Développement Social (ADS)** : L'ADS gère les programmes d'intégration à travers l'emploi, suivant :
 - **Dispositif « Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'Œuvre » (TUP-HIMO)** qui vise la création massive d'emplois temporaires dans les zones pauvres, par le biais de création de chantiers d'entretien et de maintenance des infrastructures relevant des collectivités locales.
 - **Le dispositif « Blanche Algérie »** qui est une déclinaison du dispositif TUP-HIMO. Il vise à encourager les jeunes primo demandeurs d'emploi sans qualification et intéressés par la création de micro entreprises dont l'activité contribue à l'entretien et à l'amélioration du cadre de vie des populations.
 - **Dispositif d'Insertion Sociale des Jeunes Diplômés (PID)** qui consiste à placer des jeunes diplômés chômeurs auprès des administrations et d'employeurs du secteur économique (publics ou privés). Pour encourager l'employeur à créer un post permanent, l'État prend en charge les cotisations à la sécurité sociales. La gestion de ce dispositif a été transférée vers l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) et ce, à compter du 01/12/2019.
 - **Dispositif d'activité d'insertion sociale (DAIS)** ; vise l'insertion des personnes en situation de précarité sociale, notamment celles issues de la déperdition scolaire. L'âge des bénéficiaires doit être compris entre 18 et 60 ans. Les postes d'emploi concernés doivent être répondre à certains critères : temporaires, générés par des travaux ou services d'utilité publique et sociale, initiés par les collectivités locales, les services techniques des secteurs ainsi que d'autres partenaires du développement local (entreprises publiques et privées, artisans du secteur privé, établissements et institutions intervenant dans le domaine social et des services).

¹⁵ Décret exécutif n° 20-186 20 juillet 2020 conférant au ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la micro entreprise, le pouvoir de tutelle sur l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.

La dynamique de création de l'emploi

- *L'Évolution des emplois d'insertion*

Pour les emplois d'insertion représentés par le DAIP, le PID, et le dispositif d'insertion sociale DAIS ; l'effectif pris en charge par le dispositif PID a enregistré une forte baisse en 2017. L'enveloppe financière allouée au dispositif est de 83.7 Milliards de dinars entre 2010 et 2019. Au jour du transfert de la gestion du dispositif vers l'ANEM, 10 310 bénéficiaires, ont été titularisés dans leurs postes (**Tableau 51**).

Même constat pour le DAIP (**Tableau 50**) qui a vu un effectif pris en charge en baisse atteignant 8 164 bénéficiaires en 2019. La bonne nouvelle pour les bénéficiaires de ce dispositif est que sur un total de 456 000 travailleurs bénéficiaires du dispositif 40 000 (provenant du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle) seront intégrés selon les étapes suivantes :

- Avant la fin 2019, la titularisation de 160 000 bénéficiaires ayant complété 8 ans d'émargements ;
- Durant 2020, la titularisation de 105 000 ayant émargé pendant 3 ans ;
- Le reste des titularisations aura lieu en 2021.

L'enveloppe financière, allouée au dispositif DAIS du 2010 au Février 2020, est de 291,88 Milliard de DA. L'effectif pris en charge en 2020 est de 259 726 personnes, un nombre en régression à partir du 2013 (**Tableau 52**).

Depuis sa création, seulement 22 114 bénéficiaires du dispositif d'activités d'insertion sociale, ont été permanisés dans leurs postes.

- *L'évolution des emplois économiques*

À travers les **Tableau 53**, **Tableau 54**, et **Tableau 49** relatifs à la situation des dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM) au 30 juin 2018, les points suivants peuvent être dégagés :

- Le dispositif ANSEJ a permis de créer 892 699 emplois à travers 374 325 projets financés ;
- Les projets financés par le CNAC d'ordre 143 493, ont permis de créer 300 602 emplois ;
- Le dispositif micro crédit géré par l'ANGEM, a permis depuis son existence la création de 1 267 389 emplois par l'octroi de 844 926 prêts, ce qui signifie un coût moyen de l'emploi d'ordre 42 566 DA et un montant de prêt moyen de 63 849 DA.

Il est à noter que les facilités pour les jeunes, par les services publics, dans le cadre de l'ANSEJ et le CNAC, ont permis, en 2013, au nombre de projets d'augmenter considérablement.

Le produit du système éducatif : l'adéquation formation/emploi

Les questions liées à l'emploi et au chômage, en particulier chez les jeunes diplômés occupent une priorité constante dans les programmes de développement du pays et présentent une sensibilité particulière au vu des taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Selon l'enquête emploi ONS 2019, ils représentent respectivement 18% et 13.5% (**Tableau 5**). La réduction de l'écart entre l'offre et la demande de main-d'œuvre qualifiée requiert, en premier lieu, des informations qualitatives relatives aux composantes des demandeurs d'emploi qualifiés, issus de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

Tableau 5 - Taux et structure du Chômage selon le niveau d'instruction

| <i>Population en chômage selon le niveau d'instruction (en milliers)</i> | <i>Structure population</i> | | <i>Taux de chômage</i> |
|--|-----------------------------|----------|------------------------|
| | <i>Effectif</i> | <i>%</i> | <i>%</i> |
| <i>Aucun diplôme</i> | 663 | 45,8 % | 8,7 % |
| <i>Diplômé de la formation professionnelle</i> | 384 | 26,5 % | 13,5 % |
| <i>Diplômé de l'enseignement supérieur</i> | 402 | 27,8 % | 18 % |
| <i>Total</i> | 1449 | 100 % | 11,4 % |

Source : ONS, « Activité, Emploi et Chômage – Note 879 », Mai 2019

A l'issue de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle, le jeune diplômé se trouve confronté à des difficultés pour s'insérer sur le marché du travail. Même si la conjoncture est défavorable à l'emploi en général, elle n'en est pas le seul facteur explicatif. Parfois, les structures productives de bien et de services peinent à recruter des candidats correspondant au profil recherché. L'inadéquation entre l'offre et la demande constitue donc une autre cause de chômage notamment chez les jeunes diplômés. Ce problème peut être résolu par une approche économique basée sur l'adéquation des programmes de formation avec les besoins du marché du travail.

Les statistiques, de l'Agence nationale pour l'emploi chargée de la gestion du marché du travail, révèlent d'une part, qu'en moyenne trois quarts des demandes d'emploi ne sont pas satisfaites et, d'autre part que un quart des offres d'emploi ne trouve pas les candidats correspondants. Il existe donc un potentiel d'offres d'emploi exploitable dans la lutte contre le chômage.

En 2019, ce potentiel a dépassé les 100 000 offres d'emploi. Le nombre de chômeurs ne trouvant pas un post, correspondant au profil dépasse 1.2 millions, ce qui représente 78% du total des demandes.

Les relevés statistiques de l'agence sont similaires et se répètent d'année en année. Ils illustrent des offres d'emploi inutilisées et un stock de demandeurs d'emploi non exploité dont les demandeurs restent dans l'attente de ce qui pourrait correspondre à leurs qualifications.

Il est à noter que l'État a mis en place un ensemble de mesures en faveur des entreprises, pour alléger le coût du travail. L'employeur peut bénéficier de réductions des charges sociales selon le cas (voir **Encadré 9**).

3. Les finances publiques

La baisse des prix du pétrole au cours de la dernière décennie a fortement impacté les finances publiques (**Tableau 60**). En effet, depuis le choc pétrolier de 2008, le solde budgétaire est resté négatif. La remontée des prix du pétrole entre 2011 et 2014 a permis une forte augmentation des dépenses budgétaires, notamment des dépenses de fonctionnement qui ont plus que doublées entre 2009 et 2019. Les dépenses ayant augmenté plus que les recettes, l'année 2011 a connu le plus fort déficit budgétaire au cours de la décennie 2009-2019. Depuis le choc pétrolier de 2014, le solde budgétaire s'est amélioré en passant de 3 052 milliards de dinars en 2014 à 1 048 milliards de dinars en 2019. Cela est dû fait que les dépenses budgétaires ont été stabilisées autour de 7 000 milliards de dinars, alors que les recettes ont globalement augmenté sur la période 2014-2019 du fait notamment d'un rebond des recettes pétrolières à partir de 2017. Il est cependant fort intéressant de relever que les recettes non pétrolières n'ont cessées de croître sur la période 2009/2019. Selon le FMI, le prix d'équilibre du baril pour l'Algérie était de 104,6 dollars en 2019, mais devrait chuter à 92,3 dollars pour l'année 2020.

Le solde global du trésor creusé par le déficit budgétaire a été jusqu'à présent essentiellement financé par le Fond de Régulation des Recettes (FRR) dont le montant global est passé de 4 681 milliards dinars en 2009 à 306 milliards de dinars en 2019 (**Tableau 61**). Contrairement à 2008 et 2014, ce matelas financier ayant permis de faire face aux périodes les plus difficiles s'est considérablement réduit. Le financement du déficit budgétaire, causé par le choc pétrolier de 2020, devra donc reposer sur d'autres sources de financement. En outre, il faudra augmenter les recettes non pétrolières, notamment grâce aux mesures d'urgence et au plan de relance économique 2020-2024. Quant aux dépenses, un effort supplémentaire doit être consenti pour réduire les dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement devraient être maintenues afin de servir de locomotive de la relance dans une optique keynésienne.

Structure de la fiscalité

Les recettes de l'État sont composées de recettes pétrolières et non pétrolières. La répartition de ces deux sources de recettes budgétaires a évolué entre 2009 et 2019. Les recettes pétrolières sont passées de 63% des recettes budgétaires totales en 2009 à 38% en 2019 (**Tableau 60**). Les recettes non pétrolières sont constituées des recettes fiscales pour l'essentiel, des recettes ordinaires, des recettes exceptionnelles, et des dons et legs. La répartition des recettes fiscales fait apparaître cinq rubriques regroupant, en 2019, 87% des recettes fiscales. Il s'agit de l'Impôt sur les Bénéfices des Sociétés IBS (14%), l'Impôt sur le Revenu Global IRG (30%), les taxes sur les importations (18%), les taxes intérieures dont la TVA intérieur (12%), et les produits des douanes (13%).

A l'exception des produits de douanes, chacune de ces rubriques a connu une augmentation entre 2009 et 2019 (**Grappe 8**). L'IRG sur les salaires représente 90% du total de l'IRG. Les 10% restants concernent les indépendants sous régime déclaratif.

La réforme fiscale est un enjeu majeur du plan de relance économique. Il s'agit en effet d'augmenter les recettes de l'État sans nuire à la relance économique par de trop importantes augmentations d'impôt sur les entreprises et/ou sur le travail. Cela passe, entre autres, par une plus grande efficacité du système fiscal et un élargissement de l'assiette fiscale.

Structure de la dépense publique

L'équilibre du budget de l'État peut être atteint grâce à la rationalisation des dépenses publiques. Elles sont constituées de dépenses de fonctionnement et de dépenses d'équipement représentant en moyenne 60% et 40% respectivement. En 2019, 48% du budget de fonctionnement est consommé par les rubriques Rémunérations et Charges Sociales. « L'action économique et sociale » mobilise 28% du budget de fonctionnement, alors que les subventions en captent 15%, dont 5% pour les hôpitaux (**Grappe 9**). La dette publique représente quant à elle un montant relativement faible du budget de fonctionnement, permettant plus de possibilités pour le financement.

La dépense publique est souvent considérée comme le moteur de l'économie. En effet, les dépenses d'équipement ont un effet d'entraînement important sur l'économie, notamment sur le secteur de BTPH. Environ 55% de la dépense publique est consacrée aux infrastructures économique et administrative et à l'habitat (**Grappe 10**).

Politique monétaire

Le régime de change adopté par la Banque d'Algérie est un **régime de flottement dirigé** : il se situe entre le régime de parité fixe (purement administratif) et le régime de taux de change flottant (déterminé par les seules forces des marchés internationaux). Dans ce cadre, la politique de change de la Banque d'Algérie se fixe, pour variable cible, le maintien du **Taux de Change Effectif Réel (TCER)** à un niveau proche de son niveau d'équilibre, c'est-à-dire permettant de favoriser une croissance non inflationniste (équilibre interne) et une balance des paiements soutenable à long terme (équilibre externe). La détermination de ce TCER repose sur les **fondamentaux de l'économie** que sont les différentiels de productivité et d'inflation avec les pays partenaires, le degré d'ouverture de l'économie, le prix du pétrole et les dépenses publiques.

Au cours des années 2000, les fondamentaux de l'économie ont permis de stabiliser les TCER jusqu'en 2008. Durant cette période, le dinar algérien (DA) s'est apprécié face au dollar américain (USD) de 23,4% en passant en moyenne de 79,7 DA/USD en 2002 à 64,6 DA/USD en 2008. A contrario, le dinar algérien s'est déprécié de 26,8% face à l'euro sur la même période. La dépréciation du dollar et l'appréciation de l'euro

ont tendance à dévaloriser nos exportations qui sont en dollars et à rendre plus coûteuses nos importations dont une grande partie est libellé en euro. **La crise financière mondiale de 2008** et le choc pétrolier qui l'a suivi ont fortement détérioré les fondamentaux de l'économie algérienne. Du fait de la baisse des recettes d'exportation d'hydrocarbures, l'année 2009 a été celle du premier déficit budgétaire depuis 1999 (à 5,7% du PIB). Par ailleurs, le différentiel d'inflation avec la zone euro et les États-Unis s'est élargi. Ainsi, le dinar s'est déprécié face au dollar américain de 11,1% en 2009 et de 2,1% entre 2010 et 2013.

La résilience de l'économie nationale a été mise à l'épreuve suite à la chute drastique des prix du pétrole à partir de mi-2014. En effet, **le choc pétrolier de 2014** a creusé d'avantage le déficit du compte courant extérieur (16,4% du PIB) et du déficit budgétaire (15,3% du PIB). Entraîné par des différentiels d'inflation et de productivité défavorables ainsi que par le maintien de la dépense publique afin de maintenir l'emploi et la croissance, le taux de change du dinar s'est déprécié entre 2014 et 2015 de 19,8% face au dollar américain et 4,07% face à l'euro, jouant ainsi son rôle d'amortisseur. Le taux de change du dinar algérien face à ces deux devises étrangères a connu une relative stabilité entre juin 2016 et juin 2017. Cependant, au second semestre 2017, le dinar algérien a connu de fortes dépréciations face à l'euro (+ 10,5%) et face au dollar américain (+ 6,2%). Celles-ci sont essentiellement dues aux cours de change internationaux des principales monnaies qui a vu l'appréciation sensible de l'euro face au dollar (+12,4%). Il est à noter que cette appréciation de l'euro a induit une valorisation des réserves de change de l'ordre de 5 milliards de dollars. Au cours de l'année 2018, l'amélioration relative des fondamentaux économiques (remonté du prix du pétrole et réduction du différentiel d'inflation) a permis de limiter les ajustements du taux de change DA/Euro et DA/USD à l'évolutions de ces monnaies sur les marchés internationaux, limitant ainsi les pressions inflationnistes dans un contexte de relative abondance de liquidités due au financement monétaire (**Tableau 62**).

Au cours des dernières années, l'Algérie a dû faire face à des déséquilibres financiers internes accrus du fait de l'érosion rapide des ressources du fonds de régulation des recettes (FRR) et de la forte augmentation du déficit global du Trésor par rapport au PIB. En 2016, l'emprunt national n'a pu constituer un instrument de mobilisation effective de l'épargne des entreprises et des ménages. Cependant, le recours au financement monétaire direct du Trésor par la Banque d'Algérie dans le cadre du dispositif dit "financement non conventionnel" a permis d'atteindre un encours de 6556,2 milliards de dinars à fin 2019 (environ 32,3 % du produit intérieur brut) sans induire un choc inflationniste. Le retour du double déficit à partir de 2014 a résulté en l'érosion du coussin des réserves de change (brutes). La monétisation de la dette publique à partir du 4^e trimestre 2017 a permis de compenser la réduction des avoirs extérieurs dans le processus de création monétaire. Ainsi, après deux années de croissance quasi nulle de la masse monétaire M2 (0,1 % en 2015 et 0,8 % en 2016), les années 2017 (8,4 %) et 2018 (11,1 %) ont enregistré une reprise de l'expansion monétaire (**Tableau 63**).

B. L'impact du Covid19 : un bouleversement inédit de l'activité économique et sociale.

1. La crise du Covid-19 et ses implications socio-économiques dans le monde.

Le coronavirus apparu au mois de décembre 2019 dans la ville chinoise de Wuhan a vite fait de se propager au reste du monde. En septembre 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) indiquait que le virus s'était propagé à travers 195 pays. Les pays les plus affectés par la pandémie sont les États-Unis d'Amérique, l'Inde, le Brésil et la Russie.

La quasi-totalité des pays a adopté des mesures pour sauvegarder la santé de leurs populations et atténuer la propagation du virus à leurs territoires. C'est ainsi que les transports aériens, maritimes et routiers internationaux, puis nationaux, ont été arrêtés, mettant à l'arrêt l'ensemble des chaînes logistiques dans le monde. Les populations ont été confinées chez elles et l'économie s'en est rapidement trouvée affectée par la cessation totale ou partielle des activités.

Les premiers secteurs concernés par les fermetures et donc les cessations d'activité sont le commerce, les loisirs et le tourisme avec des effets d'entraînement immédiats en termes de disfonctionnements de l'offre mais aussi de pénuries temporaires de produits énergétiques, de matières premières et de produits alimentaires.

L'économie mondiale a enregistré une croissance de 2,4% en 2019, plombée par les différends commerciaux entre les États-Unis d'Amérique et la Chine, et du Brexit mais aussi par les difficultés économiques dans certains pays émergents. Alors que le FMI prévoyait une reprise de l'économie en 2020 à hauteur de 3,3%, la pandémie a eu pour conséquence de bloquer l'activité économique en Chine et par effet domino l'économie mondiale. De par sa forte intégration dans les chaînes de valeurs mondiales, la Chine est la seconde économie au monde avec 15,8% du PIB mondial (World Bank Data) et 12,8% des exportations mondiales.

En 2020, il est prévu une contraction de l'économie dans l'ensemble des régions du monde résultant au niveau mondial en une croissance négative estimée pour 2020 à -4,9%. La crise n'ayant pas touché à sa fin, il existe de grosses incertitudes sur l'ampleur de l'impact économique de la crise ainsi que sur le temps nécessaire pour un retour à la normale. Cependant, les prévisions sur 2021 indiquent une reprise économique qui restera insuffisante pour effacer les effets de la récession de 2020.

Sur la base de deux scénarios de croissance pour les économies les plus avancées, l'OCDE prévoyait en juin dernier une croissance mondiale comprise entre -6% et -7,6%. Cependant, en septembre, elle a rehaussé ses prévisions de croissance à -4,5% pour 2020 et +5% pour 2021 (Tableau 64). Ces prévisions plus optimistes que celles de juin tiennent compte des efforts déployés dans les pays de l'OCDE et des ressources financières mobilisées par les États pour la sauvegarde et la relance de leurs économies. Cependant, elles devraient être remises en cause par la seconde vague en cours dans le monde.

a. L'impact différencié du Covid sur les secteurs d'activité.

Dès l'annonce des dispositions prises par plusieurs pays quant à la fermeture de leurs espaces aériens et des frontières, les chaînes logistiques et les transports ont été les premiers secteurs à en subir les impacts par la suspension de leurs activités. Il en résultera, en Chine, d'importantes difficultés dans l'acheminement de la production manufacturière à travers le territoire chinois et s'étendront très vite au reste du monde. Selon le Bureau d'État des statistiques, la production industrielle de la Chine a baissé de 8,4% au premier trimestre de l'année 2020 alors que la production manufacturière a reculé de 10,2%.

En Allemagne, selon *Destatis* en mars, la production industrielle a reculé de 9,2% sur un mois. Le secteur automobile est fortement impacté et les immatriculations ont baissé de 37,7% sur un an. En avril, l'Allemagne a produit 97% de voitures en moins sur un an.

En France, l'INSEE indique que l'activité économique a chuté de 33% suite à huit semaines de confinement et les secteurs d'activités les plus touchés sont l'hébergement et la restauration pour le secteur du tourisme, la construction, le transport et l'entreposage ainsi que l'industrie manufacturière, le commerce la cokéfaction et le raffinage.

Aux États-Unis, la production industrielle a baissé selon la Réserve fédérale américaine (Fed) de 5,4% en mars suite à la fermeture de nombreuses entreprises. La plus importante baisse a été enregistrée dans l'industrie automobile et la pièce de rechange dont la production a reculé de 28% alors que l'industrie manufacturière a baissé de 6,3%.

En général, les secteurs ayant enregistré une cessation des activités ou un ralentissement important sont le tourisme, le commerce, l'agriculture, le BTPH, le transport, l'entreposage, l'industrie manufacturière, les mines ainsi que les services aux ménages. Plusieurs milliers de touristes ont été rapatriés chez eux et dans la plupart des pays l'hôtellerie, la restauration ainsi que les bars-café ont fermé mettant au chômage des millions de personnes à travers le monde.

Dans le secteur de la construction, comme pour les mines, connu pour employer beaucoup de main d'œuvre, les chantiers mis à l'arrêt ont aussi conduit à la mise en chômage de leurs ouvriers. Cependant, dans l'agriculture, même si d'importants effectifs de travailleurs informels ont été privés de revenus, la production a été assurée et n'a pas connu de baisse tangible. La pression exercée par quelques pays pour constituer des réserves de produits alimentaires (blé, maïs, riz...) a conduit certains pays à pratiquer la rétention de leur production en raison de l'incertitude sur la durée de la pandémie pour assurer leur propre sécurité alimentaire (Thaïlande, Vietnam, Inde, Birmanie, Russie, Ukraine et Roumanie). En outre le secteur de l'agro-alimentaire n'a pas connu de perturbations majeures en dehors des premières semaines de confinement ayant entraîné l'arrêt temporaire des transports.

Le secteur des transports à l'échelle mondiale a enregistré un recul de l'activité en raison de la suspension des liaisons aériennes et maritimes. Cependant, la plupart des

pays ont maintenus le transport pour certains produits : alimentaires, pharmaceutiques, entre autres. Au moment où les Etats Unis d'Amérique et la Chine s'empressaient à relancer coûte que coûte leurs économies par le maintien quasi normal de l'ensemble des types de transport sur leurs territoires, plusieurs pays ont interdit le transport de voyageurs pour contenir la propagation de la Covid-19.

Quelques secteurs ont néanmoins enregistré de fortes progressions engendrées par les mesures arrêtées dans tous les pays mais aussi par l'anticipation au niveau des bourses pour d'un côté limiter les pertes sur les actions en baisse et spéculer sur celles ayant enregistré de fortes progression telles que la biotechnologie ou tout ce qui est lié au numérique.

En effet, l'adoption du télétravail par un grand nombre d'entreprises, le commerce électronique ont favorisé l'attrait des investisseurs vers l'environnement numérique qui a vu se multiplier la mise en place d'applications en tout genre (commerce, entreprises de livraison, loisirs...) à la disposition des populations confinées. La demande en ordinateurs domestiques, de tablettes électroniques, de Smartphones et des services liés a engendré une importante demande d'achat des actions en bourse sur les entreprises concernées.

En outre, la course des laboratoires pharmaceutiques à l'élaboration d'un vaccin contre le Covid-19 a suscité une orientation des investissements dans le secteur pharmaceutique et précisément les médicaments, l'équipement médical et enfin le domaine des biotechnologies. Les actions des entreprises activant dans ce domaine ont enregistré de fortes demandes en bourses.

b. La réaction des marchés financiers durant la crise du Covid 19

Dans la majorité des pays européens mais aussi aux États Unis d'Amérique et dans les pays asiatiques, des mesures de politique monétaire et budgétaire ont été prises pour soutenir l'économie sous forme de garanties, de prêts, de différé de paiement des impôts, de soutien aux salaires mais aussi envers les populations et les travailleurs par différents mécanismes comme la mise en chômage de ces derniers et leur prise en charge par les États pour le versement de leurs salaires. L'injection des ressources financières par les États alourdit l'endettement de ces derniers et les déficits budgétaires s'en trouveront fortement creusés. En dépit de ces efforts, certaines incertitudes demeurent d'actualité et pèsent lourdement sur la reprise de l'économie mondiale. On citera à titre d'exemple le conflit commercial entre les USA et la Chine et ses implications sur les échanges internationaux, notamment les nouveaux investissements. En outre, les tensions politiques dans le monde et les conséquences du Brexit ne sont pas rassurant dans les milieux financiers et des assurances.

Le recul de la demande mondiale dans différents secteurs n'améliore pas la confiance des investisseurs pour injecter des capitaux dans des entreprises à l'avenir incertain. En réaction à ce type de difficultés, nombre d'entreprises de grande taille mais aussi les PME projettent de relocaliser leurs activités pour limiter leurs pertes et les coûts de réinstallation.

La crise sanitaire et les incertitudes qui l'entourent ont provoqué une importante volatilité sur les marchés financiers et les valeurs bancaires ont en été fortement impactées. Ainsi la capitalisation boursière du marché bancaire mondial s'est rétractée de 28% au second trimestre 2020 en se situant à 5.300 milliards d'euros, soit au niveau de l'année 2016 avec 5.500 milliards d'euros. Les cinq plus grandes banques mondiales, notamment la JP Morgan Chase et la Wells Fargo aux USA ainsi que les chinoises « *Industrial and Commercial Bank of China* » et « *China Construction Bank* », ont subi des pertes évaluées à 390 milliards d'euros.

Les incertitudes qui persistent sur l'impact et la durée de la pandémie entretiennent la tension sur les marchés financiers et la baisse des marchés des actions.

c. L'impact sur le marché pétrolier

La production mondiale de pétrole obéissant tant à des facteurs économiques qu'à des considérations politiques (dictées généralement par les USA, l'Arabie Saoudite et la Russie) demeure exposée à des fluctuations qui impactent négativement la croissance mondiale. Les différents conflits régionaux mais aussi l'apparition de nouveaux producteurs vient davantage perturber le marché. L'OPEP agissant sous la pression de certains de ses membres a tenté de stabiliser les prix sur le marché mondial en baissant la production de ses membres mais aussi en menant des négociations avec le pays non-OPEP (comme la Russie principalement) pour d'une part freiner la chute des prix du pétrole mais aussi les stabiliser et sauvegarder par la même des parts de marché.

L'apparition du Covid-19 qui a provoqué un ralentissement de l'économie mondiale a engendré une baisse de la demande mondiale au moment où les pays producteurs de pétrole tentaient, chacun de son côté, de gagner des parts de marché. Les deux facteurs réunis ont provoqué une abondance de pétrole sur les marchés nécessitant la tenue de plusieurs réunions de négociation de l'OPEP+ pour contenir la baisse des prix du pétrole en agissant sur l'offre OPEP et non-OPEP.

Les prix du baril ont alors entamé une tendance baissière en février 2020, juste après la propagation de la pandémie en Chine qui a perturbé son industrie manufacturière et engendré une contraction de sa demande en pétrole.

Les principales causes à l'origine du recul de la demande de pétrole sont, entre autres, la suspension des vols aériens, la réduction drastique du transport maritime et le blocage du transport routier dans la quasi-totalité des pays à l'exception de celui dédié à l'acheminement des produits alimentaires, pharmaceutiques et des équipements médicaux. Alors que l'OPEP prévoyait, en janvier 2020, une demande de pétrole en hausse, passant de 99,77 millions de baril/jour à 100,98 mb/j, celle-ci était estimée par l'Agence Internationale de l'Énergie à 91,7 millions de barils au mois de septembre.

Les négociations entre les pays OPEP et non-OPEP ont conduit à un accord, entré en vigueur le 1^{er} mai 2020, en pleine crise sanitaire, prévoyant une réduction globale inédite de l'offre de 10 millions barils/jours. Ainsi, en juin 2020, les cours du baril se sont stabilisés entre 40 et 45 dollars, bien en deçà de la moyenne de 69 dollars enregistrée en 2019. Cependant, selon les experts de l'AIE, le prix du baril demeure

tributaire d'une éventuelle seconde vague de contaminations à travers le monde qui conduirait encore une fois à la contraction de la demande globale.

En outre, la demande demeure plombée par les incertitudes relatives à la sortie de crise sanitaire. La Chine et les USA ayant consacré d'énormes moyens financiers pour relancer leurs économies demeurent confrontés à la perte de confiance des investisseurs ; au regard des prévisions des différents organismes internationaux mais aussi des banques et des assurances ; mais aussi face aux intentions de délocalisation d'entreprises notamment pour la Chine.

Cependant, malgré un environnement de tensions régionales (en Irak et en Lybie) et alors que le Covid-19 sévit toujours, des compagnies pétrolières ont réussi à la suite des négociations politiques entamées dans ces deux pays, à y relancer la production de pétrole alors que les quotas de ces pays (notamment la Lybie) avaient été pris en charge par d'autres membres de l'OPEP. Ainsi, le retour progressif de la production en Irak et en Lybie va certainement contrecarrer l'effort de réduction de la production OPEP pour la stabilisation des prix sachant que chacun des deux pays revendiquera des parts plus importantes jusqu'à retrouver son quota initial et nécessitera de baisser la production pétrolière d'autant des autres membres de l'organisation.

d. Prévisions relatives à quelques indicateurs macroéconomiques dans le monde

La croissance mondiale

La croissance mondiale devrait se contracter de 4,9% en 2020 (prévisions du FMI de juin 2020) en recul de 1,9 points de pourcentage de plus que prévu dans les perspectives de l'économie mondiale d'avril 2020. Par ailleurs, la plupart des pays ont révisé à la baisse la croissance de la consommation compte tenu des mesures de confinement et de distanciation physique, d'une réduction des dépenses et d'une augmentation de l'épargne de précaution.

Les incertitudes quant à la fin de la pandémie et à une reprise de l'activité économique et de la consommation ont provoqué une perte de confiance chez les investisseurs amenant les entreprises à différer leurs dépenses en capital.

Dans le groupe des pays avancés, le PIB devrait se contracter de 8% en 2020 et enregistrer d'importants ralentissements de ces économies, telles que : les États-Unis d'Amérique (-8%), le Royaume-Uni (-10,2%), l'Allemagne (-7,8%) et la France (-12,5%). Pour l'année 2021, le taux de croissance de ce groupe devrait atteindre +4,8%, soit environ 2,5 points de pourcentage en dessous de son niveau en 2019 (**Tableau 6**).

Pour le groupe des pays émergents et des pays en développement, les perspectives de croissance révisées à la baisse, devraient enregistrer -2,8 points de pourcentage pour 2020-2021. Le PIB connaîtrait une contraction de 3% du PIB pour 2020, puis une reprise de +5,9% en 2021. Cette dernière serait tirée par la reprise de l'économie chinoise (classée par le FMI dans ce groupe de pays) qui a entamé un redressement

après la forte contraction enregistrée au premier trimestre 2020. La croissance annuelle de la Chine devrait atteindre 1% pour 2020 et enregistrer un rebond à 8,2% en 2021.

Les pays exportateurs de pétrole devraient enregistrer de plus importantes récessions de leurs économies en raison des effets combinés des perturbations liées à la pandémie Covid-19 mais aussi des chutes importantes des cours des hydrocarbures en général et du pétrole en particulier. En Russie, la croissance devrait être de l'ordre de -6,6%, en Arabie Saoudite de -6,8% et au Nigéria de -5,4% (Tableau 6).

Tableau 6 - Projection de la croissance de différents pays et groupe de pays (en %)

| | Projection (annuelle) | | | | Écart par rapport aux projections des PEM d'avril 2020 | |
|--|--------------------------|------|------|------|--|------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 |
| <i>Production mondiale</i> | 3,6 | 2,9 | -4,9 | 5,4 | -1,9 | -0,4 |
| <i>Pays avancés</i> | 2,2 | 1,7 | -8,0 | 4,8 | -1,9 | 0,3 |
| <i>Pays émergents et pays en développement</i> | 4,5 | 3,7 | -3,0 | 5,9 | -2,0 | -0,7 |
| <i>Chine</i> | 6,7 | 6,1 | 1,0 | 8,2 | -0,2 | -1,0 |
| <i>Russie</i> | 2,5 | 1,3 | -6,6 | 4,1 | -1,1 | 0,6 |
| <i>Arabie saoudite</i> | 2,4 | 0,3 | -6,8 | 3,1 | -4,5 | 0,2 |
| <i>Nigéria</i> | 1,9 | 2,2 | -5,4 | 2,6 | -2,0 | 0,2 |

Source : FMI

Cependant, les pays seront différemment impactés par la crise du Covid-19 compte tenu de l'efficacité des mesures d'endiguement adoptées dans chacun des pays, de la structure de leur économie, et de la tendance de la croissance observée avant la crise.

Le commerce mondial

Les échanges internationaux devraient être réduits de 11,9% en 2020, compte tenu du recul de la demande des biens et services, de la forte chute du tourisme international et des ruptures d'approvisionnement provoquées par les mesures de confinement et aggravées par des restrictions sur les échanges enregistrés déjà en 2019. En 2021, il est prévu une reprise de la demande intérieure et une augmentation des échanges d'environ 8%. Dans le groupe de pays émergents et pays en développement (dont la Chine selon le classement du FMI), le redémarrage, prévu, des échanges est plus important que celui attendu pour les pays avancés. Il sera de l'ordre de 9,4% contre 7,2% pour les pays avancés. Ces projections restent en deçà des prévisions d'avril 2020 (Tableau 7).

Tableau 7 - Perspective du commerce mondial (en %)

| | Projection (annuelle) | | | | Écart par rapport aux projections des PEM d'avril 2020 | |
|--|--------------------------|------|-------|------|--|------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 |
| <i>Volume du commerce mondial (B&S)</i> | 3,8 | 0,9 | -11,9 | 8,0 | -0,9 | 0,4 |
| <i>Pays avancés</i> | 3,4 | 1,5 | -13,4 | 7,2 | -1,3 | -0,2 |
| <i>Pays émergents et pays en développement</i> | 4,5 | 0,1 | -9,4 | 9,4 | -0,5 | -0,7 |

Source : FMI

L'inflation

Les prévisions d'inflation ont été revues à la baisse entre celles réalisées en avril et juin 2020. L'inflation moyenne dans les pays avancés a baissé d'environ 1.1 points de pourcentage par rapport à l'année 2019. Dans les pays émergents, l'inflation a perdu 0.7 point de pourcentage pour s'établir à 4,4% pour les prévisions de 2020. Cette baisse fait suite, essentiellement, à la récession de l'activité économique et la baisse des cours des produits de base. Pour certains pays, la dépréciation du taux de change de leurs monnaies contrebalance partiellement cette baisse d'inflation. L'indice des prix à la consommation devrait augmenter progressivement en 2021, parallèlement à la reprise prévue de l'activité économique et de la demande globale (**Tableau 65**).

Le marché du travail

La récession de l'activité économique a mis en rude épreuve le marché du travail au niveau mondial. En effet, le nombre d'heures travaillées au niveau mondial entre le dernier trimestre 2019 et le premier trimestre 2020 enregistre la disparition de 130 millions d'emplois à plein temps ; qui pourra atteindre plus de 300 millions d'emplois à plein temps au deuxième trimestre 2020. Les travailleurs les plus touchés par la crise sont les travailleurs peu qualifiés, car ils n'ont pas la possibilité de travailler à distance en utilisant les TIC, et les travailleurs du secteur informel (selon le BIT, 80% des deux milliards de travailleurs informel ont été touchés). Les secteurs les plus touchés sont le commerce de gros et de détail. La crise a aussi fortement impacté les artisans, les travailleurs des transports et les métiers liés (mécanique,...), les travailleurs de service à la personne, la restauration, l'hôtellerie,... Dans l'agriculture, les productions ont été souvent stockées ou détruites lorsque les moyens de transport étaient à l'arrêt et les populations confinées.

e. Évolution des marchés de matières premières

Face au ralentissement économique de l'année 2019, les prix de l'énergie avait déjà commencé à reculer durant cette même. Cependant, ce recul est sans commune mesure avec celui de 2020 causé par la crise sanitaire du Covid19. En effet, l'indice des prix de l'énergie a chuté de 76 à 45,3 (2010 étant l'année de base 100) et le prix moyen du pétrole est passé de 61,4 à 35 dollars par baril. L'essentiel de nos exportations relevant du secteur des hydrocarbures (plus de 93%), cette chute de prix devrait fortement peser sur les recettes du pays. Le niveau de prix pour l'énergie en général et le pétrole en particulier ne devrait pas revenir à son niveau de 2019 avant 2024. L'impact du Covid19 sur les prix des céréales (blé, orge, maïs) est beaucoup plus modeste. La chute de prix est plus faible et un retour au niveau des prix de 2019 sera plus rapide : à partir de 2022, 2023. Les prix de ces produits importés devraient donc connaître une relative stabilité jusqu'en 2024 (**Tableau 66**).

L'évolution du marché des matières premières

La crise engendrée par le Covid-19 a déstabilisé le marché des matières premières notamment l'énergie, les métaux et à un degré moindre l'agriculture. Les prix des produits de base ont chuté après la propagation du virus qui a contraint, par mesure de sécurité, à la fermeture des entreprises et à la désorganisation des chaînes d'approvisionnement provoquant ainsi une stagnation de l'économie et un recul de la croissance mondiale.

Les produits énergétiques

Les cours des produits de l'énergie (gaz naturel et charbon compris) devraient baisser en moyenne de 40 % en 2020 par rapport à 2019, selon les estimations de la Banque Mondiale (BM). Les cours de pétrole ont atteint le niveau le plus bas en avril 2020, soit 25 dollars/baril. Cette tendance baissière est liée aux incertitudes quant à la durée de la pandémie et aux efforts à déployer pour la relance de l'économie mondiale. Elles impactent tous les niveaux de production des principaux producteurs de produits énergétiques.

Les métaux

A l'instar des produits énergétiques, les cours des métaux ont été impactés dès l'avènement de la crise sanitaire suite à la fermeture des entreprises (sidérurgie, mécanique...) engendrant la chute de la demande industrielle mondiale. Les cours des métaux industriels notamment le cuivre, minerai de fer, zinc et nickel devraient enregistrer une baisse en 2020, en raison, du recul de la croissance économique en Chine, qui représente la moitié de la demande mondiale de métaux. Les cours de l'or, quant à eux, grimpent face aux perturbations des marchés financiers et indiquent un retour aux fondamentaux de l'économie où l'or constitue une valeur refuge.

Les produits agricoles

Le Covid-19 a un impact significatif sur les cours des matières premières agricoles telles que le sucre, les huiles et les céréales à l'exception des prix du riz qui ont augmenté suite aux restrictions commerciales prises par plusieurs pays producteurs d'Asie de l'Est et de récoltes insuffisantes dues aux aléas climatiques .

- Les cours du sucre ont continué à baisser notamment à la mi-février suite à l'effondrement des cours de l'éthanol engendré par la pandémie. En effet, la chute des prix du sucre avait déjà commencé au milieu de l'année 2017 avec la baisse des coûts de production de la majorité des producteurs mondiaux ;
- La production des huiles a été également impactée négativement par la crise sanitaire qui a engendré une diminution de la demande. Une chute des prix des huiles a été enregistré notamment pour les huiles de colza, soja et palme qui servent à la production du biodiesel ;
- Les prix des céréales, qui sont moins liés à la croissance économique, se maintiennent face à la pandémie. Les prix du blé restent stables avec une légère tendance à la hausse parce que les pays importateurs sécurisent au maximum leurs

importations et les pays producteurs limitent leurs exportations. Quant au maïs, la pandémie a entraîné une baisse de son prix suite à la chute des cours de pétrole. Le maïs qui est utilisé aux États unis pour la production de l'éthanol a été réorienté essentiellement vers l'alimentation du bétail engendrant ainsi un surplus dans la production ;

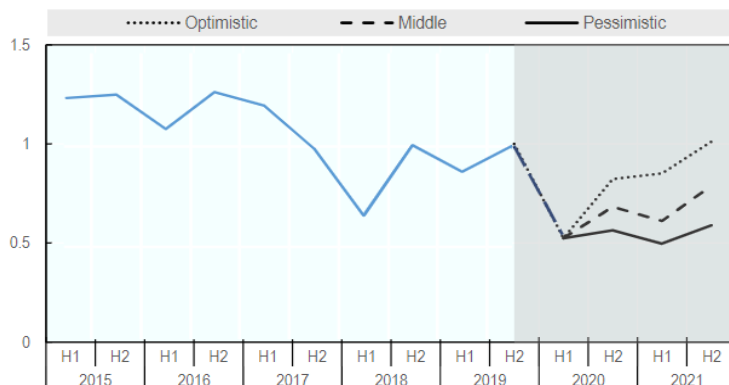
- L'offre abondante de l'orge a conduit à une baisse des cours. Cette offre n'a pu être absorbée en raison de manque d'événements sportifs et sociaux durant le confinement.

f. L'impact sur les mouvements des IDE dans le monde

Les investissements directs étrangers (IDE) sont une source de financement importante pour une économie et un indicateur de son attractivité économique. Dans le contexte de contraction des ressources financières de l'État causée par la baisse des prix du pétrole consécutive aux trois chocs de 2009, 2014 et 2020, les IDE sont une piste importante pour le financement de l'économie et sa diversification. Au niveau mondial, le pic des IDE a été atteint en 2015 avec 2 042 milliards de dollars dont seulement 12 milliards sont destinés à l'Afrique du Nord. Cette même année, l'Algérie a connu un désinvestissement (flux négatifs) des opérateurs étrangers. Depuis 2010, les principaux bénéficiaires en Afrique du Nord de ces IDE sont l'Égypte, puis le Maroc. L'essentiel des IDE en Algérie concerne le secteur des hydrocarbures. Ceux-ci sont en constante diminution depuis 2010 (**Tableau 67**).

Selon le scénario le plus optimiste, pour l'OCDE¹⁶, les investissements directs étrangers devraient chuter d'au moins 30% au niveau mondial pour l'année 2020 par rapport à l'année 2019, et pourraient rester en dessous de leurs niveaux d'avant la crise jusqu'à la fin de 2021 si les mesures de santé publique et les politiques de soutien économique ne sont pas efficaces (**Graph 4**).

Graph 4 - Flux d'IDE selon différents scénarios sur l'efficacité des mesures de santé publique et de politique économique



Source OCDE, Juin 2020

¹⁶Organisation de coopération et de développement économiques

Les pays de la région MENA¹⁷, déjà fragilisés par la baisse des prix du pétrole, de manière directe ou indirecte, et dont le climat d'affaire est déjà peu propice à l'investissement, sont peu attractifs et ne parviennent pas à mobiliser des flux d'IDE. En outre, il y'a lieu de noter la concentration des flux d'IDE dans les secteurs primaires et dans l'industrie manufacturière.

Néanmoins, la crise sanitaire du Covid-19 pourrait engendrer des opportunités d'attractivité des IDE en profitant des tendances mondiales, telles que les intentions, pour certaines annoncées, de relocalisation des entreprises et la contraction probable des chaînes de valeur mondiales et régionales. Les nouveaux flux d'IDE restent tributaires de la poursuite des réformes en cours dans les pays MENA, de l'adoption de nouvelles stratégies d'attraction et de mesures adaptées au contexte post-épidémique.

Certains pays de la région MENA ont créé des cellules de crise dont l'objectif est de retenir et d'accompagner les investisseurs étrangers ainsi que le suivi de la transformation et le repositionnement des chaînes de valeur compte tenu de la probabilité que de grandes entreprises internationales décident de raccourcir leurs chaînes d'approvisionnement et ainsi réduire la distance entre les fournisseurs et les clients (délocalisation, nearshoring). En plus, certaines entreprises pourraient opter pour la diversification de leurs réseaux d'approvisionnement afin d'accroître leur résilience face aux chocs.

La Tunisie, à titre d'exemple, travaille déjà à améliorer sa stratégie de promotion de l'investissement pour 2021. Celle-ci mise sur la relocalisation des investissements étrangers européens à partir de Chine, entre autres, en prenant en considération les secteurs où le pays dispose déjà des avantages concurrentiels, tels que l'agroalimentaire, les textiles et l'industrie manufacturière. Certaines entreprises européennes sont désireuses de raccourcir leurs chaînes d'approvisionnement

g. Les mesures d'urgence et de relance économique face à la Covid-19.

Les pays du monde ont adopté, en général, les mêmes mécanismes pour enrayer le recul de leur croissance économique, les pertes d'emplois et le contrôle de l'inflation. Ainsi, les pays les plus avancés ont injecté plusieurs milliers de milliards de dollars pour sauvegarder leurs économies et les relancer.

Dès le 7 mars 2020, les États Unis annonçaient la mobilisation de 2.200 milliards de dollars au titre des mesures pour la sauvegarde de l'économie américaine, des emplois et de la relance. Ces fonds sont destinés à la population (1.200 milliards \$USD), au soutien aux petites entreprises (400 milliards \$USD), aux grandes sociétés (500 milliards \$USD), aux hôpitaux (100 milliards \$USD), à la recherche d'un vaccin contre le Covid-19 (30 milliards \$USD), aux compagnies aériennes (25 milliards \$USD) ainsi qu'aux prêts et garanties de prêts.

En Chine, les autorités avaient ordonné le confinement de centaines de millions de personnes et la fermeture de milliers d'entreprises. En même temps, les mesures

¹⁷ La région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord

sanitaires d'urgence ont consisté à désinfecter toutes les entreprises, les moyens de transport, les lieux publics pour favoriser une reprise rapide de l'activité économique. A ce titre, le déconfinement a été entamé dès le 10 février et la population a été soumise à des conditions drastiques en matière d'hygiène et de distanciation physique à l'extérieur, dans les transports et dans les usines. D'une part, les entreprises reprenaient leurs activités et, d'autre part, les salariés retrouvaient leurs emplois. Les aides accordées par la Chine étaient essentiellement destinées aux PME pour agir sur l'offre permettant une reprise de l'activité économique et évitant le grossissement des cohortes de chômeurs techniques.

La Chine a également pris des mesures importantes pour le secteur de l'immobilier qui joue un rôle essentiel dans la politique chinoise (le logement en particulier) à travers l'épargne, les finances publiques et le système bancaire. Ces mesures sont destinées à éviter les effets d'éviction et contenir les prix. Le secteur de l'automobile constitue l'autre priorité des autorités qui y ont consacré d'importantes aides pour le redémarrage des usines automobiles concentrées dans la province de Hubei, fortement touchée par le Covid-19.

Cependant, la Chine, qui avait entamé des réformes structurelles en faveur de son économie, a vu la crise sanitaire imposer l'accélération de ces dernières. Les mesures de soutien accordées aux PME répondent à un double objectif : relancer les entreprises exportatrices mais aussi répondre à une demande interne en hausse. Un rééquilibrage de l'offre (entre exportations et consommation interne) s'opère actuellement en Chine pour booster la consommation interne. Compte tenu du niveau d'intégration de son économie, des chaînes de valeurs très développées sur son territoire et de l'importance de sa population au monde, la Chine opère actuellement un recentrage de sa politique sur la consommation interne.

En France, les principales mesures adoptées sont d'ordres fiscal, budgétaire et social. Les PME ont bénéficié tout au long de cette période de différés de paiement des impôts, de dégrèvements, de la suppression de quelques charges et de la prise sur le compte de l'État du versement de certaines allocations. Le territoire, élément central de la politique française, a nécessité des efforts financiers importants pour le maintien de l'équité territoriale, de l'activité économique et de la relocalisation des entreprises à travers la mise en place d'un fonds de 400 milliards d'euros. Le gouvernement français a également opté pour certains secteurs stratégiques en y consacrant une enveloppe de 600 millions d'euros de soutien aux investissements. Ces secteurs sont la santé, les intrants critiques pour l'industrie, l'électronique, l'agroalimentaire et les applications industrielles de la 5G.

2. L'impact du Covid19 en Algérie

Le produit Intérieur Brut (PIB) a connu un recul sans précédent dans l'histoire économique aussi bien au niveau mondial qu'au niveau national. En effet, selon les institutions internationales, l'économie mondiale devrait connaître une forte récession

en 2020 dont elle ne récupérera qu'à partir de 2022/2023 dans le meilleur des cas. La croissance mondiale devrait rester molle au cours de cette décennie (**Tableau 8**).

Tableau 8 - Taux de croissance de l'économie mondiale (2017-2021)

| Monde - Estimations et prévisions annuelles du PIB | | | | | |
|--|------|------|-------|-------|-------|
| Croissance PIB réel (%) | 2017 | 2018 | 2019e | 2020f | 2021f |
| Monde (World Bank) | +3,3 | +3,0 | +2,4 | -6,4 | +4,2 |

Source : World Bank – Global Economic Prospects June 2020

Déjà fragilisée par le choc pétrolier de 2014, l'Algérie doit faire face à cette nouvelle crise avec un fort déficit budgétaire et un Fonds de Régulation des Recettes fortement entamé. La crise de la Covid-19 a causé un nouveau choc pétrolier avec un prix du Brent qui est passé sous les 25 dollars. Outre la baisse des recettes pétrolières, les mesures de confinement prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie ont perturbé le fonctionnement des secteurs économiques plongeant l'économie dans une récession sans précédent. Nous analyserons dans cette section l'impact économique, l'impact social en termes d'emploi et enfin l'impact sur les finances publiques.

a. L'impact économique

La crise de la Covid-19 a constitué un événement inédit dont il est difficile d'estimer la pleine mesure des conséquences aussi bien au niveau économique que social. Ceci est d'autant plus vrai pour l'Algérie dont le système national d'information souffre de nombreuses lacunes. Celui-ci fait d'ailleurs l'objet d'une recommandation dans le plan de relance économique.

L'impact macro-économique

Le produit Intérieur Brut (PIB) devrait connaître, en 2020, un fort recul qui sera de l'ordre de 4,6% selon projet de loi de finance 2021 ou supérieur selon les institutions internationales. Cette récession vient s'ajouter à une situation économique déjà préoccupante en 2019 où le taux de croissance n'est estimé qu'à 0,8% (**Tableau 39**). Les estimations prévoient une reprise de la croissance en 2021, mais à l'heure où une seconde vague sévit dans plusieurs pays, ces estimations restent dépendantes de l'évolution de la pandémie et de la situation sanitaire en Algérie.

L'Indice des Prix à la Consommation (IPC) a augmenté pour l'ensemble des groupes de produits durant les huit premiers mois de l'année 2020 (**Tableau 46**). Cette augmentation des prix est constatée aussi bien à Alger qu'au niveau national. L'inflation, c'est-à-dire le taux d'évolution de l'IPC, a été d'environ 2% durant cette même période. Elle est lestée par la faible variation des prix de l'alimentation qui représente environ 43% du panier du consommateur algérien selon l'ONS. Les groupes de produit ayant subi les plus fortes augmentations de prix sont l'habillement (+5,37%), l'ameublement (+3,73%) et l'éducation/culture/loisir (+4,28%). Les

prévisions des instances internationales prévoient quant à elles une inflation de l'ordre de 3.5% pour l'année 2020 et une légère hausse en 2021 où elle devrait atteindre les 3.7%. Le rapport de présentation du projet de la loi de finances pour 2021, estime que le niveau d'inflation de clôture de 2020 atteindrait 3,19% et il serait de 4.5% en 2021.

La balance commerciale.

En 2019, la balance commerciale de l'Algérie enregistrait un déficit 6,1 milliards de dollars. Le volume global des importations a atteint 42 milliards de dollars, en recul de près de 9,5% par rapport à l'année 2018. Les exportations, quant à elles, ont atteint 35,8 milliards de dollars ; soit une baisse de près de 14,3% par rapport à 2018. Le taux de couverture des importations a par conséquent baissé de 90,22% en 2018 à 85,43% en 2019.

En 2020, la balance commerciale s'est fortement dégradée de 73,4% par rapport à 2019 et ce malgré une importante baisse des importations (-18%). En effet, les hydrocarbures représentant plus de 90% des exportations, ceux-ci ont fortement été impacté par la chute du prix du pétrole consécutive aux conséquences de la Covid-19 sur l'économie mondiale (**Grphe 1**). Les exportations ont ainsi diminué dans des proportions plus importantes que les importations, soit une baisse de 33,6 %. En l'absence d'effort sur les importations, la dégradation de la balance commerciale aurait été de l'ordre de 197%. Ainsi, malgré une baisse du taux de couverture des importations, celui-ci a pu être maintenu à un niveau relativement acceptable de 69,2% en 2020. Les importations de marchandises ont été réduites d'environ 7,5 milliards de dollars, l'objectif affiché par le gouvernement de réduire de 10 milliards de dollars les importations en 2020 pourrait être atteint si l'on intègre les services.

Tableau 9 - Balance commerciale pour les années 2019 et 2020

| <i>Valeur en Millions USD</i> | 2019 | 2020* | Evolution 2019-2020 |
|-------------------------------|-------------|--------------|----------------------------|
| Importations (CAF) | 41 934,1 | 34 391,7 | - 18 % |
| Exportations | 35 823,5 | 23 796,6 | - 33,6 % |
| Balance commerciale | - 6 110,6 | - 10 595 | + 73,4 % |
| Taux de couverture (%) | 85,4 % | 69,2 % | |

Source : Douanes (DGD)

* provisoire

Sur les onze premiers mois, la réduction des importations n'a cependant pas été la même pour tous les groupes de produit. En effet, celle-ci a été principalement tirée par une réduction drastique de -31,8% de biens d'équipement industriels (représentant 31,8% et 26,5% des importations en 2019 et en 2020, respectivement), de -23% des biens intermédiaires (Demi-produits ; représentant 24,7% et 23,3% des importations en 2019 et en 2020, respectivement) et de -11,8% des biens de consommation non alimentaires (représentant 15,5% et 16,7% des importations en 2019 et en 2020, respectivement). Une forte réduction des biens d'équipement agricole (-56,2%) est à noter. Par ailleurs, les biens intermédiaires en « énergies et lubrifiants » ont connu une baisse de -26,2%, mais ne représentent qu'une faible part des importations totales

(3,1% en 2019 et 2,8 en 2020). La production nationale ayant diminué du fait de la crise de la Covid-19 durant cette même période, il est normal que l'importation de biens intermédiaires diminue également. Cependant, la réduction de l'importation de biens d'équipement industriel pourrait peser sur les capacités de production et donc le potentiel de croissance économique futur.

En 2020, les exportations algériennes demeurent dominées par celles des hydrocarbures avec 90,5% du total contre 9,5% pour les exportations hors hydrocarbures.

Les principaux fournisseurs de l'Algérie ont été la Chine (16,81%), la France (10,6%), l'Italie (7,05%), l'Allemagne (6,48%) et l'Espagne (6,22%), et ses principaux clients ont été l'Italie (14,47%), la France (13,69%), l'Espagne (9,84%), la Turquie (8,91%) et la Chine (4,89%).

L'Industrie des hydrocarbures

L'industrie des hydrocarbures a été fortement impactée par la crise de la Covid-19. En effet, au cours des deux premiers trimestres 2020, ses Indices de la Production Industrielle (IPI) ont fortement diminués par rapport à 2019 (**Tableau 45**). L'impact a été plus marqué au cours du second trimestre 2020 correspondant au pic de la crise. Cela est dû à la réduction historique des quotas de l'OPEP+ dont l'Algérie est partie prenante, mais également à la baisse de la demande internationale, notamment pour le gaz naturel qui est moins bien stockable que le pétrole. Les mesures de confinement et de limitation des déplacements ont par ailleurs significativement affecté le secteur du raffinage de pétrole brut qui a vu sa production chuter de 4,3% au second trimestre 2020 après avoir connu une augmentation de 10,6% au premier trimestre. Ce secteur, situé en aval de l'industrie pétrolière, subit avec un temps de retard les effets de la Covid-19 sur la production pétrole : la variation de l'IPI du pétrole raffiné au deuxième trimestre 2020 est à peu près équivalente à celle du pétrole brut et gaz naturel au premier trimestre 2020.

Les Industries Hors Hydrocarbures

Le ralentissement brutal de l'activité économique, dû aux mesures de confinement, a causé un fort recul de l'activité industrielle (**Tableau 10**). A l'exception de l'industrie agroalimentaire et des « industries diverses », l'activité industrielle a globalement diminué dans l'ensemble des secteurs d'activité au cours du premier trimestre de 2020 par rapport à 2019. L'impact de la Covid-19 est encore plus important au cours du deuxième trimestre. En effet, l'indice général de la production industrielle a reculé respectivement de 6,8% et 14,1% au premier trimestre et au deuxième trimestre 2020.

Tableau 10 - Indices de la Production Industrielle - Secteurs Hors Hydrocarbures

| Production Industrielle par secteur | 2019 | | | | 2020 | | Evolution % 2019/2020 | |
|-------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------------------|--------|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T1 | T2 |
| Indice général | 106,8 | 107,3 | 116,9 | 107,3 | 99,6 | 92,2 | - 6,8 | - 14,1 |
| Indice Hors Hydrocarbures | 101,5 | 102,5 | 115,3 | 102,8 | 93,2 | 85,9 | -8,1 | - 16,2 |
| Indice Ind. Manufacturière | 53,9 | 55,1 | 48,6 | 56,5 | 46,4 | 40,6 | - 14,0 | - 26,3 |
| Energie | 476,1 | 486,3 | 649,7 | 469,5 | 470,4 | 453,1 | -1,2 | - 6,8 |
| Hydrocarbures | 123,8 | 122,7 | 121,8 | 121,3 | 119,9 | 112,3 | -3,1 | - 8,5 |
| Mines et Carrières | 117,0 | 107,2 | 96,1 | 113,4 | 109,1 | 103,3 | - 6,7 | - 3,6 |
| I.S.M.M.E.E | 50,0 | 50,2 | 42,6 | 52,1 | 30,8 | 22,7 | -38,3 | - 54,9 |
| Mat. Const. Céramique et verre | 139,1 | 144,5 | 128,3 | 148,1 | 123,2 | 108,8 | -11,4 | - 24,7 |
| Chimie, Caoutchouc, Plastiques | 58,4 | 56,8 | 41,3 | 51,8 | 51,3 | 48,7 | -11,9 | -14,3 |
| Ind. Agro-Alimentaire, Tabac, Alu. | 53,7 | 50,4 | 51,9 | 60,2 | 57,1 | 50,3 | + 6,2 | -0,3 |
| Ind.Text. Bonneterie Confection | 9,9 | 11,3 | 7,5 | 11,4 | 8,4 | 8,3 | - 14,6 | - 26,6 |
| Ind.Cuirs et Chaussures | 6,7 | 7,0 | 4,3 | 9,1 | 5,3 | 3,2 | - 20,4 | - 54,7 |
| Ind.Bois, Liège, Papier Imprim | 18,2 | 18,4 | 14,3 | 17,4 | 13,9 | 11,6 | - 23,6 | - 37,0 |
| Industries Diverses | 11,0 | 14,9 | 11,9 | 19,1 | 16,7 | 13,8 | + 51,7 | -7,4 |

Source : ONS – Indices de la Production Industrielle au 2^e Trimestre 2020 (N° 903)

Les ISMMEE, Industries Sidérurgiques, Métalliques, Mécaniques, Électriques et Électroniques, ont été particulièrement impactées avec une baisse de -38,2% (T1) et -54,9%(T2) de leur IPI. La production industrielle du secteur des matériaux de construction reculé de -11,5% (T1) et de -24,7% (T2). De manière générale, l'industrie hors hydrocarbures a vu son activité diminuer de -8,1% (T1) et de -16,2% (T2), alors que la production de l'industrie manufacturière à reculer de-14,1% (T1) et -26,3% T2). L'industrie agroalimentaire, quant à elle, est le secteur qui a le mieux résisté à la crise de la Covid-19. En effet, elle a connu une croissance de +6 % de son activité industrielle au cours du premier trimestre 2020. Le confinement a poussé les citoyens à stocker les denrées alimentaires par crainte d'indisponibilité. Ce phénomène a été beaucoup plus visible sur la semoule. Le second trimestre a été marqué par un très faible recul (-0,3%) de la production industrielle de l'industrie.

Les exportations hors hydrocarbures étant très faibles, le recul de la production nationale s'explique par le ralentissement de l'activité économique nationale dû aux mesures exceptionnelles de lutte contre la propagation de la Covid-19 ayant affectées à la fois l'offre et la demande de biens et services. Ce choc sans précédent sur la production industrielle pose la question de la résilience des différents secteurs, c'est-à-dire de leur capacité à retrouver un niveau d'activité normal (antérieur à la crise de la Covid-19).

b. L'impact social

Comme il a été mentionné plus haut, la pandémie a fortement impacté l'économie nationale dans son ensemble, avec toutefois, des intensités diverses, allant du secteur peu affecté à celui quasiment sinistré. Aussi, qualitativement, les impacts ne se singularisent que trop peu, dans la mesure où ils se rejoignent quasiment tous : Perte de chiffre d'affaires, immobilisation de l'outil de production, détérioration de la trésorerie, pertes d'emplois, pertes de parts de marché, etc.

Sur plan social, la crise du Covid19 a eu de fortes répercussions sur l'emploi dont il est difficile d'avoir, à ce stade, un bilan définitif pour 2020. Cependant, selon les chiffres de l'ANEM concernant les offres et les demandes d'emploi enregistrées (**Tableau 55**), on peut constater que le confinement a fait chuter drastiquement les offres et les demandes d'emploi entre 2019 et 2020 (huit premiers mois). En comparant les huit premiers entre 2019 et 2020, on constate que les offres d'emploi ont reculé de 39% et les demandes d'emploi de 30%. Cette chute a été particulièrement importante pour les mois d'avril et de mai, entre 71 et 86% pour les offres d'emploi et entre 82 et 95% pour les demandes d'emploi. Toutes les offres et demandes d'emploi devant passer par l'ANEM (depuis 2006), ces données devraient être relativement représentatives du marché de l'emploi, à l'exception de sa partie informelle. Bien que représentant un faible nombre d'emplois, l'insertion à travers le Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle (DAIP) une forte évolution au cours de l'année 2020, ce qui dénote une volonté des autorités publiques de lutter contre les conséquences sociales de la crise.

En terme absolu, les placements effectués par l'ANEM ont connu un net recul passant de 25 969 affectations en janvier 2020 à moins de 5 000 placements en Avril 2020. Il y a lieu de noter que d'autres activités particulières ont été fortement impactées, à l'image des métiers spécifiques du cinéma et de la production culturelle, dont le nombre de professionnels activant avoisine 18 500, y compris les indépendants.

Selon les institutions internationales, le taux de chômage devrait augmenter à 15,1% en 2020, correspondant à une perte nette de plus 500 000 emplois. Le taux de chômage devrait revenir à 13.9% en 2021, sous réserve d'un recul de la pandémie.

Au niveau global : perte d'emplois

Afin d'évaluer l'impact au niveau global en termes de pertes d'emplois à fin juin 2020, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale a procédé à la mise en place d'un dispositif de contrôle et du suivi de l'état d'application des mesures de prévention et celles d'atténuation des effets de la crise auprès des entreprises. Les entreprises issues des secteurs totalement fermés par le confinement (Transport Hôtellerie, Commerce, Artisanat, etc.) n'ont pas été prises en compte dans ce dispositif. Les données issues de ce dispositif, en dépit de leur caractère déclaratif, illustrent parfaitement l'impact multidimensionnel de la pandémie de la Covid-19 sur les entreprises non totalement confinées, couvrant un pan entier du tissu économique national, avec 3360 entreprises employant plus de 440 000 personnes, en en faisant un échantillon parfaitement représentatif pour une estimation globale, objective et valable

de cet impact au plan économique et social. Les données du Ministère du Commerce sont de nature à indiquer l'étendu de l'impact de la pandémie sur les secteurs totalement confinés.

Les données communiquées par le secteur du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale dans le cadre de l'évaluation de l'impact de la pandémie du Covid-19 sur le monde du travail sont résumées au niveau des tableaux ci-après :

Tableau 11 - L'impact du Covid19 au niveau de l'activité des entreprises (Enquête)

| | Employeurs | | Emplois | |
|-----------------------------------|--------------|-------------|----------------|-------------|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| Réduction d'activité | 2 199 | 60% | 332 932 | 76% |
| Fermeture temporaire | 756 | 21% | 52 367 | 12% |
| Fermeture totale | 38 | 1% | 4 264 | 1% |
| Total des Pertes | 2 993 | 82% | 389 563 | 89% |
| Surcroît de travail (Gain) | 1 | | 148 | |
| Perte Nette | 2 992 | 82% | 389 415 | 88% |
| Total des Entreprises | 3 660 | 100% | 440 171 | 100% |

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale (juin 2020)

Il y'a lieu de signaler que seulement 4% du total des entreprises, employant 16 609 travailleurs ont maintenu leurs activités (soient 162 d'entreprises) durant la période couverte par l'enquête.

Tableau 12 - L'impact du Covid19 au niveau de l'emploi

| | Employeurs | | Emplois | |
|--|--------------|-------------|----------------|---------------|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| Le gel de recrutement | 1 107 | 30% | 168 203 | 38% |
| Les compressions d'effectifs | 42 | 1% | 5 679 | 1% |
| La réduction de la durée légale du travail | 193 | 5% | 26 948 | 6% |
| Le non renouvellement des contrats de travail à durée déterminée (CDD) | 52 | 1% | 9 470 | 2% |
| Total des Pertes | 1 394 | 38% | 210 300 | 48% |
| Surcroît de travail | 1 | | 148 | |
| Perte Nette | 1 393 | 38% | 210 152 | 47,74% |
| Total des Entreprises | 3 660 | 100% | 440 171 | 100% |

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale (juin 2020)

La première mesure prise par les employeurs est le gel des recrutements pour 30% des entreprises interrogées. La compression des effectifs n'a été décidée que dans 1% des cas. Cependant, ce taux a pu augmenter après juin avec la prolongation de la crise.

c. L'impact budgétaire.

Du fait de l'indisponibilité des données du second semestre 2020¹⁸, il est difficile d'estimer l'impact budgétaire des mesures de confinement pour toute l'année. Cependant nous pouvons constater que les recettes et les dépenses budgétaires ont baissé respectivement de -10% et -3%. La chute drastique des prix du pétrole a engendré un recul significatif de -17% de fiscalité pétrolière. Les conséquences du confinement sur l'activité économique a également impacté négativement la fiscalité ordinaire qui a baissé de -6%. Par ailleurs, les dépenses d'équipement ont connu de fortes réductions de l'ordre de -27%, alors que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de +13%. Le taux de couverture des dépenses de fonctionnement par la fiscalité ordinaire représente uniquement 79% fin juin 2020 contre 95% durant la même période en 2019. D'une manière générale, cette dynamique a engendré une augmentation significative du déficit budgétaire de 75% au cours des six premiers mois de 2020.

Tableau 13 - Situation du Trésor à fin Juin 2020

| Situation du Trésor (Millions de DA) | Fin juin 2019 | Fin juin 2020 | évolution |
|--|------------------|-------------------|-------------|
| Recettes budgétaire | 3 811 381 | 3 426 125 | -10% |
| · Fiscalité pétrolière | 1 378 985 | 1 146 018 | -17% |
| · Fiscalité ordinaire | 2 432 396 | 2 280 107 | -6% |
| Dépenses budgétaires | 4 178 221 | 4 068 380 | -3% |
| · Dépenses de fonctionnement | 2 572 674 | 2 903 167 | +13% |
| · Dépenses d'équipement | 1 605 547 | 1 165 213 | -27% |
| Solde Budgétaire | -366 840 | -642 255 | -75% |
| Solde global du Trésor à financer | -795 563 | -1 417 797 | -78% |

Source : Ministère des Finances (DGT)

A fin juin 2020, le déficit global du trésor s'est élevé à -1 418 milliards DA (Tableau 13). Son financement s'est effectué essentiellement à travers :

- Le financement bancaire (395,2 milliards DA) et non bancaire (0,72 milliards DA),
- Les prélèvements du FRR¹⁹ (305,5 milliards DA),
- Les emprunts : L'emprunt national pour la croissance économique (-2,4 milliards DA) et l'emprunt extérieur net (-0,9 milliards DA).

¹⁸ Le temps de consolidation des informations de la SROT (Situation Résumée des Opérations du Trésor) fait qu'en décembre 2020, la situation du troisième trimestre n'est toujours pas disponible.

¹⁹ Avec ce prélèvement le compte du FRR a été soldé.

Tableau 14 - Répartition de la dotation budgétaire du plan de riposte à l'impact du Covid19

| Dotations | | Milliards DA |
|-----------|--|---------------|
| 1 | L'acquisition de moyens de protection | 12,846 |
| | • Ministère de la santé | 12,643 |
| | • Ministère de l'intérieure, des collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire | 0,14 |
| | • Ministère des Affaires Étrangères | 0,063 |
| 2 | Le paiement d'indemnités exceptionnelles aux profits des agents de l'Etat | 24,394 |
| | • Ministère de la santé | 16,5 |
| | • Ministère de l'intérieure, des collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire | 7,755 |
| | • Ministère des finances | 0,1395 |
| 3 | Allocation aux profits des familles impactées | 24,702 |
| 4 | L'assistance et rapatriement des citoyens | 3,317 |
| | • Ministère de l'intérieure, des collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire | 2 |
| | • Ministère des Affaires Étrangères | 0,317 |
| 5 | La coopération internationale | 0,271 |
| | • Participation volontaire PNUD | 0,013 |
| | • Participation au fond d'intervention de l'Union Africaine | 0,258 |

Source : Commission de sauvegarde, Rapport d'évaluation des incidences socioéconomiques de la pandémie COVID_19. Juillet 2020

Pendant la crise de la Covid-19, un effort budgétaire complémentaire a dû être consenti afin de financer le plan de riposte à la crise sanitaire. Afin de mettre en œuvre toutes les mesures de sauvegarde, l'État a dû mobiliser une dotation globale de 65,5 Milliards de DA (**Tableau 14**). Cette dotation exceptionnelle, pour faire face à la covid-19, s'ajoute aux dotations budgétaires déjà allouées aux transferts sociaux estimées à 1 800 Mds de DA.

3. Les mesures de riposte face à l'urgence de la crise sanitaire.

Dès l'apparition des premiers cas confirmés porteurs du Covid-19, les pouvoirs publics ont très rapidement réagi en mettant en place un dispositif de gestion de la pandémie encadré par un Comité scientifique en coordination avec les Services du Premier Ministre. La stratégie adoptée dès le début de mars 2020 ayant pour objectif de contenir et ralentir la propagation pour atténuer les effets néfastes de cette pandémie s'est manifestée au départ par des campagnes d'information et de sensibilisation.

La crise a mis en évidence, encore une fois, l'esprit de fraternité, de solidarité et d'appartenance entre les populations à travers l'implication des citoyens, (jeunes, travailleurs et femmes aux foyers), des entreprises et des associations. En effet, les

pouvoirs publics ont trouvé dans la population, les associations et les entreprises dans toute leur diversité, les comités de villages et de quartiers des alliés actifs pour atténuer les conséquences des perturbations survenues en début de pandémie. Leur degré de conscience et l'esprit de solidarité qui les caractérisent contribueront à coordonner les efforts sur le terrain.

Face au risque de propagation exponentielle du covid19, le gouvernement a procédé à la fermeture de l'ensemble des frontières, terrestres, aériennes et maritimes. Après l'isolation du premier cluster, la wilaya Blida, d'autres mesures ont été mises en œuvre telles que la fermeture des écoles, collèges et universités, des commerces et espaces de rassemblement de population ainsi que l'arrêt des activités sportives et autres manifestations. Quelques semaines après l'annonce du premier cas, un confinement sur l'ensemble du territoire a été imposé. Il en résultera des perturbations touchant l'ensemble des secteurs d'activité.

Ainsi, le souci de préservation de l'état de santé et la dignité des algériens a nécessité le rapatriement de nos concitoyens de l'étranger et de leur transfert dans des établissements de confinement adéquats. L'État, à travers un effort considérable de son Armée Nationale Populaire, a acheminé en des temps record, à partir de l'étranger, des moyens de prévention, de protection ainsi que les équipements nécessaires à la lutte contre le corona virus à travers l'ensemble du territoire national. La disponibilité et l'acheminement des produits alimentaires et ceux de premières nécessités à toute la population aura constitué un autre défi relevé par les pouvoirs publics qui a trouvé dans la population, les associations dans toute leur diversité, les comités de villages et de quartiers des alliés actifs pour atténuer les conséquences des perturbations survenues en début de pandémie. Leur degré de conscience et l'esprit de solidarité qui les caractérisent ont contribué à coordonner les efforts sur le terrain.

Plusieurs initiatives ont été entreprises par les chercheurs, les universitaires mais aussi par des jeunes étudiants et entrepreneurs pour produire divers articles de prévention, tels les masques de protection, les gels de désinfection et autres. Ces produits ont été acheminés vers les structures sanitaires et les personnes les plus vulnérables. La préservation de l'outil de production et des institutions publiques aura constitué l'autre exigence de prévention par la mise en congé de tout ou partie des salariés et des fonctionnaires dans un parfait état d'esprit de compréhension et de coopération de la part des différentes parties concernées. L'objectif était de favoriser au maximum la distanciation sociale afin de préserver les personnes, notamment celles vulnérables sur le plan médical, ainsi que celles ayant des responsabilités familiales.

Cela s'est matérialisé par le versement de salaires et d'indemnités aux travailleurs. Ceux-ci ont contribué, également, à l'effort collectif en renonçant à une partie de leurs salaires pour la période de confinement et ont contribué ainsi à la sauvegarde de l'outil de production et l'emploi. Les pouvoirs publics ont accordé plusieurs indemnités compensatoires à plusieurs catégories professionnelles. Elles ont été destinées aux corps des fonctionnaires et aux travailleurs les plus exposés dans la lutte contre la Covid-19, mais aussi à une partie de la population, sous la forme d'aide forfaitaire, pour contrer une possible perte de leur pouvoir d'achat.

a. Les mesures sanitaires

Les premières mesures sont celles destinées à limiter la propagation du virus Covid-19 et ses conséquences sanitaires. Les principales mesures sanitaires ont donc consisté :

- Au renforcement de la veille épidémiologique par des enquêtes dans le but d'isoler les contaminés et de casser la chaîne de propagation ;
- A l'aménagement et l'adaptation (selon le nombre de cas confirmé) des horaires de confinement dans les wilayas (Confinement total et partiel) ;
- A la multiplication des campagnes de communication et de sensibilisation des citoyens, et l'intensification des activités de désinfection des espaces et lieux publics en associant les comités de quartier et les associations ;
- En l'encouragement des personnels de la santé publique qui luttent contre la pandémie par l'instauration d'un régime d'assurance spéciale et la mise en place d'un système d'incitation financier en vue de réquisitionner d'autres médecins en arrêt d'activité ;
- En la réduction de la pression sur l'Institut Pasteur en matière d'analyse et dépistage du Covid-19 par l'autorisation des autres laboratoires (publics et privés) à effectuer des tests de dépistage ;
- En l'allègement de la pression sur les structures publiques d'accouchement par le remboursement des frais d'accouchement dans les structures privées ;

Dans un second temps, certaines mesures ont été levées graduellement comme les restrictions de circulation entre les wilayas ou encore l'ouverture progressive des espaces publics, ...etc.

b. Les mesures sociales

Les mesures sanitaires, notamment celles liées au confinement de la population, ont eu de fortes répercussions sociales. En effet, l'activité économique a été fortement perturbée et de nombreux travailleurs, indépendants ou salariés, dans le formel ou l'informel, ont vu leurs revenus diminués. L'action sociale de l'État a été renforcée pour faire face aux conséquences sociales des mesures sanitaires de lutte contre la Covid-19. En plus des différents dispositifs d'aide sociale prévus par différents départements ministériels, de nouvelles mesures ont été décidées telles que :

- L'exonération de l'IRG pour les salaires n'excédant pas les 30000 DA ;
- L'augmentation du SNMG de 18 000 DA à 20 000 DA à partir du 1^{er} juin 2020 ;
- L'octroi d'une indemnité de 10 000 DA destinée aux plus démunis ;
- La mise en congé exceptionnel rémunéré de 50% des effectifs de la fonction publique ;
- L'augmentation de la prime destinée aux ménages vulnérables²⁰ de 6 000 à 10 000 DA dans le cadre de l'opération solidarité Ramadhan 2020.

²⁰<http://www.aps.dz/societe/104199-solidarite-ramadhan-22-milliards-de-da-en-faveur-de-plus-de-2-millions-de-familles>
<http://www.aps.dz/algerie/105627-communique-du-conseil-des-ministres>

- L'autorisation de paiement à découvert de ces dépenses ;
- L'octroi d'une contribution financière de 30 000 DA aux professionnels les plus impactés parmi les artisans, les commerçants, les particuliers et les journaliers ayant perdu leur emploi.
-

c. Les mesures économiques

La crise sanitaire de la Covid-19 a impacté l'activité économique dans son ensemble comme nous l'avons vu plus haut. De nombreuses entreprises ont dû faire face à leurs charges fixes (salaires, loyers, charges financières, impôts et taxes) sans qu'ils aient eu la possibilité générer du chiffre d'affaires du fait des mesures de confinement. La plupart des entreprises se sont retrouvées avec un important problème de trésorerie et une difficulté à financer leur besoin de fond de roulement (BFR). Des mesures économiques ont donc été nécessaires de manière préserver l'activité économique et les emplois de ces entreprises. Un comité interministériel a été créé afin de faire l'inventaire de l'ensemble des mesures de riposte, notamment sur les plans économique, budgétaire, fiscale, bancaire et financier. Ces mesures couvrent globalement 8 grandes catégories (Annexe 2, page **155**) :

- Mesures économiques et de soutien aux secteurs ;
- Mesures de soutien aux travailleurs et au pouvoir d'achat ;
- Mesures Bancaires ;
- Mesures d'accompagnement des entreprises et des investisseurs ;
- Mesures fiscales et parafiscales ;
- Mesures juridiques et procédures administratives et réglementaire ;
- Mesures d'exécution des marchés publics ;
- Mesures relatives au commerce extérieur ;

II

LE PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE

II. LE PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE

La mise en place d'un Plan de relance économique a été une instruction de M. Le Président de la République lors du conseil des ministres tenu le 26 juillet 2020. Le Président de la République en a délimité son périmètre et les délais de son exécution. Des objectifs ambitieux ont été rappelés dans ce contexte comme la réduction des importations en 2020 de 10 Mds de dollars, la réduction de la dépendance aux hydrocarbures avec la réalisation en 2021 d'au moins 5 Milliards de dollars d'exportation hors hydrocarbures.

Monsieur Le Président de la République a indiqué les secteurs porteurs qui doivent être les moteurs de la croissance : Mines, Agriculture saharienne, industrie pharmaceutique, énergies renouvelables, start-up et micro-entreprises en matière de services technologiques et petite industrie.

En matière de conditions de réussite des processus de redynamisation des secteurs et des entreprises, un certain nombre de mesures ont été prises, notamment, l'amélioration du climat d'investissement, la dépenalisation de l'acte de gestion, la non-discrimination entre les secteurs public et privé, la promotion de nouveaux instruments de financement, la numérisation de tous les secteurs pour une nouvelle gouvernance économique et une plus grande transparence de l'action publique.

La crise actuelle de l'économie mondiale recèle des opportunités réelles pour notre pays. Il nous appartient de les identifier, les évaluer et les saisir. Ce n'est pas facile, parce que nous sommes en compétition, dans ce domaine, avec d'autres nations qui ont eux aussi des atouts et peut être même une meilleure attractivité construite des années durant alors que nous avons encore des insuffisances en matière de pratiques bureaucratiques, de résistance aux changements et de rigidités dans plusieurs secteurs, hérités du fonctionnement antérieur de notre système économique. Ces obstacles ne sont pas insurmontables si l'on se met au travail immédiatement.

La Conférence Nationale sur le Plan de la Relance Économique tenue les 18 et 19 août 2020 a été un moment très fort, car elle a permis une inclusion de tous les acteurs de la vie économique et une concertation franche et directe sur l'ensemble des questions soumises au débat.

Les conclusions des travaux en Ateliers (au nombre de 11) ont donné lieu à des recommandations pertinentes et pratiques susceptibles d'une mise en œuvre immédiate pour certaines (2020) et à court terme pour d'autres (2021). Celles de Moyen terme (2022-2024) nécessitent une préparation particulière, qui sera dans beaucoup de cas tributaire des résultats obtenus dans la mise en œuvre des deux premières échéances.

Les recommandations ont été organisées en «domaines sectoriels » et d'autres ayant un caractère transversal. Leur mise en œuvre est confiée au secteur concerné et à des chefs de file désignés par le premier ministre en réunion de gouvernement pour les actions conjointes ou transversales.

Le suivi et l'évaluation des actions relatives à la mise en œuvre des recommandations ont été formalisés dans un cadre méthodologique qui suppose pour chaque action : des objectifs, des indicateurs de mesure et des sources de financement.

A partir de ces indications, à la fois de décisions/instructions, d'objectifs et d'organisation de la mise en œuvre, le plan de relance économique doit être construit et documenté sur la base des éléments de cadrage macroéconomique, de conjoncture internationale, de diagnostics sectoriels et de projection temporelle sur les trois horizons (2020 ; 2021 ; 2024).

A. La Conférence Nationale : Objectifs du plan de relance et cadre de mise en œuvre

La Conférence Nationale sur le Plan de la Relance Economique (18-19 Août 2020) a regroupé l'ensemble des administrations et institutions, des secteurs économiques, des syndicats et organisations patronales, de la société civile et des experts du monde académique et professionnel. Elle a été organisée autour de 11 ateliers thématiques :

- Le développement agricole,
- Le développement industriel,
- Le développement minier,
- Le développement des ressources énergétiques,
- Le financement du développement,
- Comment faciliter l'investissement,
- Les micro-entreprises et les start-ups,
- Le développement des secteurs de soutien,
- La maîtrise du commerce extérieur,
- L'industrie pharmaceutique,
- Le secteur BTPH.

Pour s'assurer d'une efficacité du déroulement des ateliers et de la restitution d'outputs de qualité, l'encadrement des activités a été assuré par un encadrement de haut niveau. Les ateliers ont traité de questions pratiques permettant d'aller vers le détail des diagnostics et surtout vers des recommandations pratiques, opérationnelles et susceptibles de mise en œuvre à court terme.

Chaque atelier a été encadré par un ministre animant les débats et deux rapporteurs préalablement désignés. Les rapporteurs ont rédigé un rapport commun sur les contenus des présentations et des débats en faisant ressortir les conclusions et les recommandations. Ces recommandations ont été intégrées au présent plan de relance économique (voir Appendice, page 137).

a. Les objectifs

Les économies rentières ont souvent dû faire face à de nombreuses difficultés économiques malgré la manne financière que pouvait leur procurer leurs ressources naturelles. En effet, le corolaire de cette rente est souvent la dégradation du climat des affaires (bureaucratism, corruption,...), de la gouvernance économique (l'informel, la concurrence et la régulation des marchés, le secteur financier et bancaire), de l'efficacité du système fiscal, du développement du capital humain

(formation/emploi, ...), et des institutions de manière générale. C'est ce que l'on appelle communément « la malédiction des ressources naturelles ».

L'économie algérienne a été touchée à divers degrés par tous les maux des économies rentières. Elle est très peu diversifiée et repose fortement sur la dépense publique. La part de l'industrie dans le PIB est très faible et a même diminué depuis les années 2000, généralement du fait du « Syndrome hollandais ». Les exportations relèvent à plus de 90% (2020) du secteur des hydrocarbures et la dépendance du budget de l'État à la fiscalité pétrolière est de 40% (2019) à 60% (2010). L'économie algérienne est donc très vulnérable aux chocs pétroliers. Ceux-ci ont tendance à se produire de manière plus fréquente ; les derniers ayant eu lieu en 2008, 2014 et 2020. Par ailleurs, les hydrocarbures étant des ressources non renouvelables, un modèle économique basé essentiellement sur leur exploitation ne peut être pérenne.

Le plan de relance économique vise à construire un nouveau modèle économique pour une économie plus **résiliente** et plus **inclusive**. Ce modèle passe nécessairement par une plus grande **diversification de l'économie** en développant en particulier les secteurs stratégiques qui structureront notre économie de demain. Ces secteurs doivent en effet avoir un fort effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie en développant des positions dans les chaînes de valeur (dans les mines, l'énergie, l'agriculture, l'industrie pharmaceutique et la pétrochimie par exemple) et/ou en renforçant la compétitivité des entreprises (avec la digitalisation par exemple). Cela permettra de renforcer notre balance commerciale grâce à une stratégie de **substitution aux importations**. Dans le cadre d'une économie ouverte et d'intégration des zones de libre-échange, une telle stratégie nécessitera une amélioration de la qualité des produits nationaux. Les secteurs ayant un fort potentiel d'exportation, comme cela pourrait être le cas de l'industrie pharmaceutique, doivent être également privilégiés afin de **booster nos exportations** hors hydrocarbures.

Le **développement industriel** est donc un objectif majeur du plan de relance pour développer la résilience de l'économie. Celui-ci passe par une meilleure valorisation de nos ressources naturelles et la prise en compte des impacts environnementaux dans une logique de développement durable.

Le développement économique doit également être inclusif, c'est-à-dire être porté par le plus grand nombre d'acteurs avec une juste répartition des opportunités à participer à la croissance. Cela nécessite de lever toutes les entraves à l'activité économique afin de faciliter l'entrepreneuriat et l'investissement, notamment pour les start-ups, les PME et les micro-entreprises. L'objectif est la plus grande densification du tissu économique/industriel algérien, à travers l'amélioration de l'environnement de l'investissement, notamment pour la promotion de la sous-traitance et de l'économie numérique. L'amélioration du climat des investissements est un élément central de cette stratégie de développement. Elle permettra d'améliorer l'attractivité de l'Algérie nécessaire pour capter l'investissement étranger (IDE). La réforme du système bancaire et financier est également essentielle pour faciliter le financement de l'économie. Enfin, les infrastructures, notamment celles relatives à la chaîne logistique des entreprises, sont un facteur de compétitivité important à développer lorsque l'on veut se projeter à l'international. Leur financement peut se faire à travers des Partenariats Public-Privé (PPP) afin de s'assurer que ces projets s'autofinancent tout en s'assurant d'une forte qualité de service.

b. Le cadre de mise en œuvre des recommandations

Les recommandations issues des ateliers thématiques de la Conférence Nationale sur le Plan de Relance Économique (18-19 Août 2020) ont fait l'objet d'une synthèse présentée lors de la réunion du gouvernement du 2 septembre 2020. Au cours de cette réunion, il a été décidé de mettre en place un cadre méthodologique pour le suivi et l'évaluation de ce plan de relance. La préparation de celui-ci a été confiée au Ministre Délégué, auprès du Premier Ministre, chargé de la Prospective dont les services s'assureront de la coordination et du suivi du plan de relance. Il a également été décidé de confier la conduite de la mise en œuvre et le suivi des recommandations sectorielles à un chef de file en la personne des ministres des secteurs concernés. Celui-ci a la responsabilité, en coordination avec les partenaires qu'il identifiera à l'intérieur ou en dehors de son secteur, de décliner ces recommandations en un ensemble d'actions précises dont il sera précisé l'échéancier, le budget, le mode de financement, les partenaires, les objectifs (spécifiques, mesurables), les indicateurs de mesures et le livrable final. Lorsque des partenaires hors secteur sont impliqués, le chef de file assurera la coordination de la mise en œuvre des recommandations et son suivi dans le cadre de groupes de travail ou de comités techniques. Les actions transversales sont pilotées par les ministres désignés lors de la même réunion de gouvernement. Le reporting de l'état d'avancement des recommandations se fera selon un cadre méthodologique harmonisé que les chefs de files devront transmettre périodiquement aux services du Ministre Délégué, auprès du Premier Ministre, chargé de la Prospective pour une consolidation globale. Celle-ci est présentée périodiquement en réunion du gouvernement ou en conseil des ministres.

Les recommandations ont été confiées à 12 chefs de file sectoriels :

- Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural (16 recommandations)
- Ministre de l'Industrie (15 recommandations)
- Ministre de l'Industrie Pharmaceutique (11 recommandations)
- Ministre de la Transition Énergétique et des Énergies Renouvelables (7 recommandations)
- Ministre de l'Énergie (11 recommandations)
- Ministre des Mines (10 recommandations)
- Ministre délégué chargé de l'Économie de la Connaissance et des Start-Ups /
- Ministre délégué chargé de la micro-entreprise (16 recommandations)
- Ministre du commerce (21 recommandations)
- Ministre des Travaux Publics (14 recommandations)
- Ministre des Finances (16 recommandations)
- Ministre du Transport (13 recommandations)

Les recommandations transversales ont quant à elles été confiées aux Ministres suivants :

- Le Ministre délégué du Commerce Extérieur :
 - o *Augmentation des exportations hors hydrocarbures à 5 Milliards de Dollars à l'horizon 2021*
 - o *Réduction des importations de 10 Milliards de Dollars à l'horizon 2020*

- Le Ministre de l’Industrie
 - *Mise en place d’un guichet unique*
- Le Ministre de la numérisation et des statistiques
 - *Numérisation et Digitalisation*
 - *Développement du Système National de l’information Statistique*
- Le Ministre de la pêche et des produits halieutiques
 - *Simplification Administrative*
- Le Ministre Délégué chargé de la Prospective
 - *Élaboration d’un cadre méthodologique d’évaluation des politiques publiques (EPP)*
- Le Ministre de la Justice
 - *Révision profonde du code de commerce*
 - *Dépénalisation du l’acte de gestion*
- Les services du Premier Ministre
 - *Instituer une commission d’arbitrage sur les relations Administration / Investisseurs placée sous l’autorité du premier ministre*
 - *Mettre en place un mécanisme d’évaluation et de suivi du climat des affaires*
- *En raison de son importance dans la démarche globale de développement inclusif, les actions relatives aux zones d’ombre ont été intégrées dans le processus de suivi et confiées au Ministre de l’Intérieur des Collectivités Locales et de l’Aménagement du Territoire*
 - *Amélioration des conditions de vie dans les zones d’ombre*

Il a été donné à chaque chef de file la possibilité de procéder à des reformulations, fusions, éclatements des recommandations issues des ateliers. L’ensemble de ces recommandations ont été classées selon l’échéance en trois horizons 2020, 2021 et 2024 (voir cadre méthodologique en annexe).

B. Les nouveaux leviers de la croissance économique en Algérie

1. L’entrepreneuriat au cœur de la démarche de création de valeur : Création et promotion d’entreprises de toutes tailles.

La création et la promotion des entreprises jouent un rôle prépondérant dans la production de la richesse. Elles peuvent contribuer, à travers plusieurs leviers, à rendre l’économie nationale plus dynamique. En effet, la création d’entreprises ainsi que la promotion de celles existantes génèrent un nombre considérable d’emploi, stimulent l’exploitation des ressources en favorisant la diversification de l’industrie de base par l’établissement des pôles de croissance, contribuent à raviver la concurrence et à utiliser les talents et la créativité.

Toutefois, au niveau national les informations disponibles sur l’état du système productif décrivent une situation peu reluisante. Le mode de croissance actuel ne procure pas un nombre d’emplois productifs suffisants malgré une croissance significative du PIB de 3,3 % en moyenne par an depuis 2000. Le taux de chômage

demeure toujours élevé, soit 11,4% au mois de Mai 2019. Il est accentué chez les femmes (20,4%), chez les jeunes (26,9%), et chez les diplômés de l'enseignement supérieur (18%).

Tableau 15 - Instruments pour développer les chantiers de l'entrepreneuriat et de l'innovation

| Chantier 1 : Développer l'entrepreneuriat | |
|--|--|
| Indicateur : Nombre d'entreprises par 1000 habitants. | Instruments : Créer un écosystème plus large d'instruments aptes à favoriser la création d'entreprises innovantes, en identifiant pour support les start-up à haut potentiel, en développant des règles claires de sortie pour les investisseurs (revente d'entreprise, IPO...), et en mettant en place des instruments d'appui plus efficaces tels des incubateurs/pépinières, un support financier sélectif via des fonds à frais partagés, ou des compétitions de plans d'affaires. |
| Chantier 2 : Renforcer le système d'innovation | |
| Indicateurs : Accroissement - du nombre de brevets, - du nombre de start-up issues des universités - Nombre de Fab Lab - des partenariats entre entreprises et universités | Instruments : - Renforcer les services d'incubation et d'accélération offerts aux innovateurs et start-up ; - Renforcer l'adoption des systèmes de certification et de qualité reconnus internationalement (Certification qualité ISO) en vue de renforcer l'intégration dans des Chaines de Valeur Mondiales (CVM) ; - Mobiliser le capital-risque, en garantissant par exemple les prêts aux start-up et aux PME innovantes ; - Faciliter et encourager le dépôt de brevets ; - Exploiter les connaissances mondiales disponibles, en incitant en particulier des multinationales ciblées à opérer en Algérie ; - Lancer des Fab Lab dans les universités et les grandes entreprises ; - Renforcer les maisons de l'entrepreneuriat au niveau des universités. |

Afin de rendre la création d'entreprises un levier de la croissance économique, l'État devrait veiller à assurer un environnement de l'investissement favorable pour aider les entreprises à produire le maximum de biens et de services. Pour cela, des mesures devront être mises en œuvre :

- **Débureaucratiser** et alléger au maximum les procédures administratives et réglementaires quant à la formalisation des entreprises (formalités pour la création et la fermeture d'entreprises, système de taxation, formalités d'importation, obtention de permis de construire et toutes les autorisations liées à l'exploitation) ;
- **Faciliter l'accès aux marchés des facteurs, financier, foncier et main d'œuvre** par la mise à disposition de terrains pour l'investissement et l'assouplissement de la réglementation du travail pour rendre l'emploi flexible ;
- **Mettre en place des mécanismes d'incitation à l'investissement** (exonération de courte durée sur la fiscalité...) en faveur des projets industriels, notamment dans les secteurs des mines, de l'industrie pharmaceutique, des énergies renouvelables, de l'économie numérique, de l'agriculture, ... ;
- **Rendre le climat des investissements plus transparent** et effectivement concurrentiel pour l'ensemble des entreprises pour favoriser la création d'entreprises et d'emplois, l'innovation, la productivité et la diversification de l'économie ;

- **Accélérer le processus de numérisation** et généraliser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour favoriser l'accès à l'information économique (TIC). Ces données renseigneront les entrepreneurs sur les potentialités et les opportunités d'investissement ;
- **Améliorer la gouvernance institutionnelle** et assurer l'application des lois existantes et l'amélioration de celles-ci, à travers, entre autres, la promulgation des textes d'application et veiller à la stabilité du cadre réglementaire ;
- **Améliorer la coordination entre le conseil de la concurrence (CC), les ministères et les régulateurs sectoriels** pour dynamiser le marché, diversifier l'économie, stimuler la compétitivité nationale et la croissance ;
- **Accompagner et orienter les entreprises créées dans le cadre de l'ANSEJ, l'ANGEM, et de la CNAC** qui font face à des difficultés de gestion et de financement.
- **Soutenir le déploiement régional et international des opérateurs économiques** nationaux.
- **Redynamiser la coordination entre la micro entreprise, les start-up et les universités et centres de recherche.**
- **Encourager l'émergence de sociétés d'experts**, œuvrant sur la capitalisation des métiers, expertises et savoir-faire.

Les services du Ministre Délégué, auprès du Premier Ministre, chargé de la Micro-entreprise a proposé un plan d'action autour de 6 axes pour développer l'entrepreneuriat :

- L'appui à la création d'entreprises ;
- L'amélioration de l'environnement économique de la micro-entreprise ;
- La communication et la visibilité ;
- Le Fond de garantie pour la relance des micro-entreprises en difficulté ;
- La coopération internationale ;
- Les partenariats intersectoriels ;

Dans ce cadre, l'ANSEJ s'est vu attribué de nouvelles attributions et de nouveaux outils qui lui permettent de mener à bien sa mission dans la promotion de l'entrepreneuriat et prend désormais l'appellation d' « Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat » (ANADE).

Conformément aux objectifs du plan d'action du gouvernement, cette réforme devrait contribuer à la mise en place de mécanismes et d'écosystèmes favorables à la relance du développement, à la diversification de l'économie et à la lutte contre le chômage des jeunes. Parmi les principales mesures proposées dans cette réforme, nous pouvons citer les suivantes :

- **L'amendement des décrets régissant l'ANSEJ** relatifs à son statut et au Fonds National de Soutien à l'emploi des jeunes²¹ ;

²¹ Modification du décret exécutif 96-295 modifié par le décret exécutif n° 98-133 du 25 Avril 1998 et du décret exécutif 96-296 modifié par le décret exécutif n° 98-231 du 13 Juillet 1998, ce dernier portant sur le fonctionnement du fond de soutien et la création de l'ANSEJ

- **Avantages et aides accordés à la micro-entreprise** : révision des conditions d'accès au dispositif, relèvement du seuil d'investissement des projets, révision de la période de différé de remboursement des crédits bancaires, diversification des sources et modes de financement (finance conventionnelle, islamique),
- élargissement aux étudiants porteurs d'idées de projet ainsi qu'aux promoteurs de l'ANGEM ayant réussi et les artisans,
- révision à la baisse du niveau de l'apport personnel des promoteurs dans le cadre du financement mixte.
- **L'amélioration de l'environnement de la micro-entreprise** : développement d'écosystèmes, contribution des différents secteurs, élaboration d'une cartographie nationale des activités pour identifier les potentialités régionales, création de micro zones d'activités et recensement des locaux inexploités ;
- **L'accompagnement de la micro-entreprise** : faciliter l'accès des promoteurs aux marchés publics, encourager la sous-traitance des micro-entreprises avec les entreprises publiques, renforcer la formation sur l'entrepreneuriat.
- **La promotion de l'entrepreneuriat au Sud, dans les hauts plateaux, et dans les zones d'ombre.**
- **Le soutien aux micro-entreprises en difficulté de remboursement des crédits bancaires.**

Dans les secteurs innovants, l'entrepreneuriat prend souvent la forme de start-ups. A cet égard, différentes actions ont déjà été menées ou sont en cours de concrétisation par les services du Ministre Délégué, auprès du Premier Ministre, chargé de l'économie de la connaissance et des start-ups.

- **La création d'écosystèmes** favorisant le transfert de l'innovation et des résultats de la recherche, aux acteurs socio-économiques, notamment les établissements d'enseignement et de formation, les micro-entreprises, les start-ups et les incubateurs, pour améliorer leur attractivité et compétitivité.
- **Un établissement public, nommé « Algérie Venture »,** sera chargé de la gestion des structures d'appui aux start-ups dans la perspective de lancer un réseau d'accélérateurs de start-ups en Algérie. Il assurera le suivi et l'encadrement des start-ups tout en répondant à leurs besoins logistiques.
- **L'élaboration du cadre juridique devant définir et labéliser les concepts** de start-up et d'incubateur, ainsi que du lexique spécifique à l'écosystème de l'économie de la connaissance, en vue de faciliter les procédures de création de ces entités. En effet, les start-ups se différencient des PME ou TPE par un ensemble de caractéristiques portant sur l'âge de la start-up, son caractère innovant, son faible chiffre d'affaires, son indépendance, la taille de l'entreprise (< 250 employés), la taille et la croissance du marché (scalability). Elles doivent donc être reconnues par leurs caractéristiques pour ouvrir droit aux mécanismes de financement et d'aides logistiques, fiscales, ...
- **La création d'un fonds d'investissement** dédié au financement et à l'accompagnement des start-ups, dénommé « Algeria Start-up Fund ».
- **Permettre le crowdfunding** par l'élaboration d'un cadre réglementaire pour le financement participatif.

- **Introduire un nouveau statut pour les entreprises** : « Société par actions simplifiée » à travers l’amendement de la loi du commerce.
- **Plateforme nationale des start-ups** (en ligne)
- **Recensement des start-ups** au niveau national

Trois programmes sont en cours afin de permettre l’intégration des start-ups dans certains secteurs : il s’agit de l’industrie avec la digitalisation des processus industriels de grands groupes (**industrie 4.0**), de l’agriculture (**Agritech**) et l’agroalimentaire (**foodtech**) et du secteur financier pour la promotion de l’inclusion financière et le e-commerce (**fintech**).

Tableau 16 - Recommandations de la Conférence Nationale sur l'entrepreneuriat

| HORIZON | RECOMMANDATIONS | CHEF DE FILE |
|---------|--|--|
| 2020 | 1. Encouragement à la création de micros entreprises dans les zones d'ombre | Ministère délégué chargé de la Micro-Entreprise |
| 2020 | 2. Création de zones d'activités économiques au profit des micro-entreprises regroupant divers métiers et professions | |
| 2021 | 3. Promotion des productions et services des micros entreprises dans le cadre de salons d'exposition nationaux et internationaux | |
| 2021 | 4. Recensement des idées d'investissement | |

2. Le développement industriel comme facteur structurant des chaînes de valeur.

L’Algérie doit relever le défi de réduire sa dépendance à l’égard des revenus des exportations des hydrocarbures et de diversifier son économie. La politique d’investissement sera orientée vers les secteurs productifs à fort effet d’entraînement et présentant un potentiel d’exportation. Dans cette perspective, les politiques publiques à venir doivent converger pour impulser une croissance économique viable et durable dont les principaux vecteurs sont :

- **L’Agriculture** : La sécurité alimentaire et l’exportation à travers notamment l’agriculture saharienne et le renforcement de la relation avec l’industrie agro-alimentaire
- **L’Energie** : La transition énergétique par la promotion et l’industrialisation des énergies renouvelables ;
- **Les Mines** : La valorisation du potentiel minier algérien à travers le développement des chaînes de valeur minières.
- **Le Numérique** : La digitalisation de l’économie comme moyen de renforcement de la productivité ;
- **L’industrie pharmaceutique** : Le développement d’une industrie à forte valeur ajoutée et fort potentiel d’exportation ;
- **Le BTPH** : Rationalisation de l’allocation des ressources et amélioration de l’efficacité des infrastructures.

Chacun de ces secteurs possède soit un fort pouvoir structurant sur l’économie avec de nombreuses externalités positives, soit un important potentiel d’exportation.

La digitalisation de l'économie a vocation à se diffuser à l'ensemble des secteurs pour améliorer leurs productivités et compétitivités, notamment à travers le développement de l'industrie 4.0. Elle servira également la transition énergétique qui repose sur l'intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique et la maîtrise de la demande énergétique à travers l'efficacité énergétique. Ces deux domaines, au cœur des révolutions technologiques du 21^e siècle peuvent constituer des opportunités de croissance et de développement si l'Algérie y développe un avantage comparatif.

Une transition énergétique réussie (c'est-à-dire garantissant la sécurité énergétique à long terme du pays) passe nécessairement par le développement d'une industrie permettant d'intégrer les chaînes de valeur des énergies renouvelables. Cette dernière pourra s'appuyer sur le secteur des mines dont le potentiel insuffisamment exploité est aussi riche que diversifié. Le développement du secteur minier passe quant à lui par le développement de ses chaînes de valeur mondiales afin d'aller vers une plus forte valorisation de nos ressources minières.

Le potentiel minier en Algérie peut avoir un pouvoir structurant sur les autres secteurs entre autres sur l'agriculture par la production des engrais, sur l'industrie manufacturière par la fourniture de nombreux minéraux (zinc, fer, plomb, tungstène, ...), sur l'industrie des énergies renouvelables par l'exploitation des terres rares (lithium, vanadium), sur l'habitat par la fourniture des matériaux de construction (marbre, agrégats).

L'agriculture fait face à de nombreux défis, notamment en termes de sécurité alimentaire dans un contexte de réchauffement climatique. A cet égard, le développement de l'agriculture saharienne peut constituer le complément nécessaire pour accroître la production nationale. Le potentiel d'exportation du secteur agricole pourra se concrétiser à travers le renforcement de l'industrie agro-alimentaire. En plus d'une meilleure valorisation de la production agricole, l'industrie agro-alimentaire constitue un fort pouvoir structurant sur l'ensemble des filières agricoles en organisant toute la chaîne de valeur du producteur jusqu'au consommateur.

L'industrie pharmaceutique reste une industrie stratégique pour le pays de par l'importance du volume des importations pour satisfaire la demande locale, de la valeur ajoutée qu'elle peut générer et du potentiel d'exportation qui reste à exploiter.

Le développement industriel doit reposer sur une vision stratégique globale et cohérente permettant de faire converger les efforts de l'ensemble des acteurs économiques vers des objectifs majeurs :

- La diversification de l'économie et des exportations tout en préservant nos ressources naturelles, et notamment énergétiques, dans le cadre d'un développement durable.
- Le renforcement des capacités des entreprises qui doivent être au cœur du processus de consolidation de la croissance et du développement. Pour cela le cadre institutionnel doit évoluer pour attirer les IDE, intégrer l'innovation dans les systèmes productifs, impulser la concurrence et lutter contre les positions dominantes et les rentes de situation.

Tableau 17 - Recommandations de la Conférence Nationale sur le Développement Industriel

| HORIZON | RECOMMANDATIONS | CHEF DE FILE |
|-----------|--|--|
| 2020 | 1. Initiation du plan de révision de l'organisation des zones industrielles | Ministère de l'Industrie |
| 2020 | 2. Accélérer le développement du GPL, GNC et Diesel Fioul | Ministère de la Transition énergétique et des Energies Renouvelables |
| 2020 | 3. Relancer les activités de prospection des réserves non exploitées à travers des études précises et documentées. | Ministère de l'Énergie |
| 2020 | 4. Développement des carburants afin d'en arrêter les importations - Accélérer la finalisation de l'étude de Sonatrach pour aller vers un seul type d'essence | |
| 2020 | 5. L'interdiction d'importer les produits fabriqués localement, dans l'objectif de protéger le produit national et réduire la facture d'importation. | Ministère du Commerce |
| 2020 | 6. L'élargissement de la liste des produits soumis au Droit Additionnel Provisoire de Sauvegarde (DAPS); | |
| 2020 | 7. Soumettre l'activité d'importation au principe de spécialisation et de souscription au cahier des charges | |
| 2020 | 8. Encourager la spécialisation des importateurs et protéger le produit local contre les pratiques illégales tout en accélérant la préparation d'un label national pour le produit national | |
| 2020 | 9. Le développement de la flotte maritime, d'ici la fin 2020, de prendre en charge totalement le transport des marchandises | Ministère du Transport |
| 2021 | 10. Formation des ressources humaines et développement de programmes de formations adaptés aux besoins des industriels. | Ministère de l'Industrie |
| 2021 | 11. Renforcement des capacités logistiques | |
| 2021 | 12. Amélioration de la compétitivité par le développement des clusters | |
| 2021 | 13. Promotion de la sous-traitance dans les domaines de la mécanique de précision, du numérique et de l'énergie | |
| 2021 | 14. Développer les économies d'énergie par la généralisation des lampes basses consommation (LED) et le renforcement des normes d'efficacité énergétique des équipements électriques (électroménagers, climatiseurs,...) | Ministère de la Transition énergétique et des Energies Renouvelables |
| 2021 | 15. Accélérer le développement de carburants afin d'en arrêter les importations | Ministère de l'Énergie |
| 2021 | 16. Accélérer les projets de traitement des huiles usagées permettant le développement de petites et moyennes entreprises | |
| 2021 | 17. Récupération des réserves existantes pour parvenir à relever, à brève échéance, le taux de récupération au-delà de 40%, (au premier trimestre 2021, devrait être arrêtée toute importation de carburant et de produits de raffinage); la production de pièces détachées, l'importation de véhicules neufs,- l'importation d'usines usagées | |
| 2020-2021 | 18. Accélérer la mise en production des gisements non développés | |
| 2022-2024 | 19. Accélérer les investissements lourds dans le domaine de la pétrochimie | |

a. L'Agriculture : La sécurité alimentaire et l'exportation à travers notamment l'agriculture saharienne et le renforcement de la relation avec l'industrie agro-alimentaire

L'agriculture occupe une place prioritaire dans la politique du gouvernement. En effet, dans un contexte marqué par la baisse des ressources financières de l'Etat, la question de la sécurité alimentaire du pays devient de plus en plus préoccupante. La soutenabilité de la facture alimentaire se pose avec acuité compte tenu de la baisse des revenus des hydrocarbures, de la dynamique démographique et de la rareté des ressources hydriques. Par ailleurs, le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire peuvent être des facteurs de croissance et de développement local permettant une diversification de l'économie et des exportations. Le pouvoir structurant de l'industrie agroalimentaire permettrait de mieux organiser les chaînes de valeur afin de les optimiser, améliorer la productivité du secteur et mieux intégrer les marchés régionaux et internationaux. La pratique de l'agriculture intensive se présente aujourd'hui comme la solution appropriée pour assurer notre sécurité alimentaire et accroître notre potentiel à l'exportation de produits agricoles. Cependant les pratiques de l'agriculture intensive sur des sols souvent fragiles exigent une protection et une surveillance de ces sols pour un développement durable.

Afin de garantir la sécurité alimentaire tout en promouvant une agriculture durable, l'Algérie a défini **trois principes directeurs** de sa politique agricole :

- Veiller à préserver les acquis ayant permis l'éradication de la sous-alimentation et à renforcer la sécurité alimentaire tout en réduisant les déséquilibres actuels de la balance commerciale des produits agricoles de base ;
- Soutenir une politique de développement de l'agriculture durable capable de faire face aux besoins alimentaires croissants des Algériens et de contribuer à la diversification de l'économie nationale ;
- Préserver et gérer de manière durable le capital naturel (sol, eau, flore, faune) en vue d'en assurer la pérennité pour les générations futures.

En accord avec ces principes, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) a décliné sa feuille de route en **dix principaux axes de développement** :

1. La relance de l'investissement structurant ;
2. Le développement des filières stratégiques tel que les céréales ;
3. La rationalisation des dépenses publiques ;
4. La réduction significative des importations ;
5. La valorisation des productions agricoles (agro-industriel et exportations) ;
6. La capitalisation de l'agriculture ;
7. La digitalisation des activités ;
8. Le soutien à l'innovation et aux micro-entreprises ;
9. L'amélioration des revenus du monde rural ;
10. L'encadrement socioprofessionnel des agriculteurs.

Selon leur caractère prioritaire ou transversal, les actions relevant de ces axes de développement peuvent être regroupées en **deux programmes d'action** :

- **Un programme prioritaire** concernant les dossiers à caractère stratégique, l'impact est direct avec une échéance fixée entre 2020 et 2022 :
 - *Le développement de l'agriculture saharienne ;*
 - *Le développement des zones de montagnes ;*
 - *Le développement des espèces rustiques ;*
 - *L'électrification agricole ;*
 - *L'exploitation rationnelle du foncier agricole ;*
 - *L'extension des superficies irriguées ;*
 - *Le renforcement de la base logistique.*

- **Un programme transversal** à caractère continu concernant les actions transversales : elles visent la sécurisation et la continuité des actions inscrites à moyen terme 2020- 2024.
 - *La modernisation de l'agriculture par le renforcement des chaînes des valeurs ;*
 - *Le renforcement des capacités humaines et de l'assistance technique ;*
 - *Le renforcement des systèmes phytosanitaires et phytotechniques ;*
 - *Le renforcement des systèmes vétérinaires ;*
 - *Le renforcement et l'adaptation continue du cadre législatif et réglementaire*
 - *L'amélioration de l'accessibilité aux financements et de la gestion des fonds publics ;*
 - *La valorisation des productions agricoles par des signes distinctifs de qualité liés à l'origine et à l'agriculture biologique et préservation du patrimoine génétique (banque de gènes).*

Le développement de l'agriculture saharienne vise à valoriser le potentiel agricole du Sud du pays, notamment à travers l'extension des superficies à potentiel avéré, le développement des cultures industrielles dans le Sud (maïs, soja, betterave sucrière, ...) et la création de l'Office national de Développement de l'Agriculture industrielle en terres Sahariennes (ODAS). En effet, les régions du Sahara recèlent d'importantes ressources et potentialités (espaces, eau) à même de répondre à la fois aux besoins propres de ces régions en matières d'emplois et de besoins alimentaires, et de jouer un rôle important dans l'amélioration de la sécurité alimentaire de la nation.

Les conditions agro-climatiques des régions des piémonts de l'Atlas sahariens, du bas Sahara (Biskra- El oued) et même du centre du Sahara (Ouargla et Ghardaïa) offrent l'opportunité à un développement des filières de production hors saisons. Ces filières peuvent renforcer les sources d'approvisionnement des grands centres urbains du Nord en produits maraîchers, y compris de la pomme de terre. Les différents programmes pour le développement des régions du sud mis en place par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ont permis de réunir les conditions nécessaires pour assurer, notamment, la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales tout en servant l'objectif de sécurité alimentaire.

Le développement d'une agriculture durable suppose la **préservation des ressources naturelles** (eaux, sols) à travers notamment la restauration des espaces forestiers et pastoraux, la promotion des énergies renouvelables et des systèmes économiseurs d'eau, la lutte contre la désertification, et la salinisation des sols. Cela implique également le développement de la diversité variétale ainsi qu'un meilleur développement local, notamment des zones reculées. Ainsi, **Le développement des zones de montagnes** à travers l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, de l'emploi et des revenus par la diversification des activités économiques (activités agro-sylvo-pastorales, artisanat, tourisme, services...) et aussi l'ouverture et l'aménagement de pistes agricoles, la mobilisation de la ressource en eau, la plantation arboricole et la création de petites unités d'élevage. Toutes ces actions permettront sans aucun doute de freiner l'exode rural, notamment chez les jeunes.

Le développement des espèces rustiques dans les différentes zones agro écologiques de prédilection (montagnes, hauts plateaux, steppe et sud) permettrait de renforcer le développement de ces zones.

L'électrification des exploitations agricoles est un enjeu important pour le développement agricole des zones isolées qui ne bénéficient pas d'un raccordement au réseau électrique. Le déploiement des énergies renouvelables est adapté à leur électrification. Les exploitations agricoles les plus proches du réseau nécessiteraient quant à elle un raccordement.

L'année 2019 a été marquée par l'expansion de la production agricole, grâce à l'élargissement des espaces irrigués, estimés à 1,36 millions d'hectares ainsi que le réaménagement de plusieurs points d'eau. Cependant, il existe un potentiel inexploité pour **le développement de la production et de la productivité agricole** à moyen et long terme. Celui-ci devra passer par une **exploitation rationnelle du foncier agricole**²², **l'extension des superficies irriguées**²³ **qui doivent passer à 2 millions d'hectares à l'horizon 2022, et la promotion des techniques économes en eau.** Il y a lieu **d'améliorer l'accessibilité aux financements et la gestion des Fonds publics**, notamment par la mise en place du micro-crédit (Crédit Mutuel Rural), la diversification des institutions financières, la création d'une banque agricole, le ciblage des soutiens et subventions de l'État, la relance de la couverture sociale des agriculteurs et des éleveurs et la promotion de l'assurance agricole, y compris des calamités agricoles.

Le développement de l'industrie agro-alimentaire nécessite le **renforcement de la base logistique** pour la régulation et la valorisation des productions agricoles. Dans cette optique, un programme de réalisation de 28 entrepôts destinés à la transformation et le conditionnement des produits agricoles a été mis en œuvre. Ce développement pourra s'appuyer aussi sur la numérisation, le renforcement du système d'information et la lutte contre la bureaucratie par la simplification et l'amélioration des procédures administratives. L'un des objectifs du « programme transversal » est justement de

²²La mise en valeur des terres, la sécurisation des exploitants, la simplification et la facilitation des procédures d'accès au foncier agricole et la récupération des terres non exploitées

²³Notamment celles des céréales

moderniser l'agriculture grâce au renforcement des chaînes de valeur des filières végétales, animales, sylvicoles, pastorales et des produits de terroirs. Cela passe notamment par le **renforcement des capacités humaines et de l'assistance technique** à destination de tous les acteurs du secteur, mais également par l'amélioration des connaissances, la vulgarisation, l'encadrement technique et scientifique, le transfert de technologie, la recherche, et l'innovation.

La pénétration des marchés internationaux requiert de se conformer aux normes phytosanitaires internationales. Ainsi, le **renforcement des systèmes phytosanitaires**²⁴ et des **systèmes sanitaires vétérinaires**²⁵ sont de nature à protéger le consommateur algérien, améliorer les chaînes de valeur agricoles, mais également à ouvrir des opportunités d'exportation pour le secteur.

Recommandations :

Pour renforcer l'industrie de transformation des produits agricoles, il serait opportun de:

- Mettre en place des mécanismes d'incitations cohérentes et appropriées (crédit, accès au foncier industriel, avantages fiscaux) pour attirer les investisseurs dans le cadre d'un contrat avec l'État ;
- Doter les pôles agricoles, actuels et émergents, d'un schéma de développement d'un tissu d'entreprises de transformation agro-alimentaires et de plates-formes agro-logistiques, notamment les infrastructures de conditionnement, stockage et transport ;
- Adopter des techniques productives performantes et développer l'irrigation, l'économie de l'eau et la préservation du potentiel hydrique du pays.

²⁴Contrôle phytosanitaire et phytotechnique, la protection des obtentions végétales, le renforcement des capacités de diagnostic et la mise en place d'un système d'information des services phytosanitaires ainsi que la lutte contre le criquet pèlerin

²⁵ Pour la protection du patrimoine animalier national contre les maladies contagieuses, le contrôle sanitaire des animaux et produits d'origine animale aux frontières. Le développement d'un système d'information vétérinaire algérien et de communication, et la mise en place d'un système d'identification des bovins

Tableau 18 - Recommandations de la Conférence Nationale sur le développement agricole et l'industrie agro-alimentaire

| HORIZON | RECOMMANDATIONS | CHEF DE FILE |
|-----------|---|---|
| 2020 | 1. Promotion de l'investissement agricole et amélioration des systèmes productifs | Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) |
| 2020 | 2. Promotion de l'investissement dans l'industrie de transformation, les réseaux de distribution et la logistique | |
| 2020 | 3. Organisation des chaînes de valeur agricoles | |
| 2020 | 4. La mise en place d'une politique nationale de stockage de produits alimentaires afin de pallier les problèmes de commercialisation. | |
| 2020 | 5. La résolution du problème d'irrigation, notamment dans les Hauts plateaux et le Sud | |
| 2020 | 6. Un recensement détaillé, à travers les walis, des agriculteurs en attente d'un branchement au réseau électrique ainsi que des usines clé en main qui attendent le raccordement à électricité depuis plus d'une année, dans l'objectif de libérer les potentialités agricoles et industrielles. | |
| 2020 | 7. l'encouragement à l'installation d'usines de transformation des produits agricoles dans les zones de production. | |
| 2020 | 8. Le développement des industries manufacturières, telle la transformation de l'alfa et les industries agro-alimentaires. | Ministère de l'Industrie |
| 2020 | 9. L'interdiction totale de l'importation des produits agricoles pendant la saison de cueillette, et ce, afin de protéger la production nationale | Ministère du Commerce |
| 2021 | 10. Amélioration de l'efficacité des marchés des facteurs de production (Matière première, équipement, conseil, normes de qualité) | Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) |
| 2022-2024 | 11. Rationalisation de l'utilisation de l'eau | Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) |

b. L'Énergie : La transition énergétique par la promotion et l'industrialisation des énergies renouvelables

En Algérie, l'un des enjeux de la transition énergétique est la diversification du mix énergétique. Celui-ci est actuellement composé à 35% de pétrole et à 65% de gaz naturel.

Le gaz naturel est donc la principale énergie dans notre mix énergétique : En effet, le taux de pénétration de l'électricité (produite essentiellement à partir du gaz naturel) est de 99% et le taux de pénétration du gaz naturel distribué par canalisation est de 60%. Par ailleurs, c'est une énergie fortement utilisée par les industries. De ce fait, la consommation nationale augmente fortement sous l'influence combinée de la croissance démographique et du revenu moyen des algériens alors que la production stagne.

Cela n'est pas sans poser problème pour la pérennité des exportations de ce gaz naturel et des ressources financières qu'elles procurent à l'Algérie. Petit producteur de pétrole avec de faibles réserves, l'Algérie a vraisemblablement dépassé son pic pétrolier en 2008. Néanmoins, la production se maintient à un niveau stable depuis 2013. Le niveau des réserves est resté le même depuis 2005, ce qui suppose que l'on découvre chaque année autant de pétrole que l'on en produit. Cependant, même si elle ne représente qu'un tiers de la production, la consommation de pétrole a quasiment doublé depuis cette même date.

La diversification du mix énergétique permettrait de rendre le modèle énergétique plus résilient, de mieux gérer la déplétion de ses ressources non renouvelables, et d'aller vers une plus forte valorisation des ressources restantes. Le second grand enjeu est celui de l'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande d'énergie. Le succès de cette transition énergétique nécessitera donc un environnement propice à l'innovation et à l'entrepreneuriat. Le recours aux nouvelles énergies renouvelables devra par ailleurs s'accompagner du développement de filières industrielles compétitives au niveau international. Grâce à la rente qu'elles procurent à l'Etat, les énergies conventionnelles pourront jouer un rôle fondamental dans le financement de cette transition énergétique.

Le développement des énergies renouvelables devra prolonger durablement l'indépendance énergétique de notre pays et générer aussi une dynamique de développement économique dans son sillage. La stratégie adoptée consiste à soutenir le développement des énergies alternatives et renouvelables, comme la technologie du solaire.

En effet, le gisement solaire de l'Algérie est considéré comme l'un des plus importants au monde avec une durée d'insolation de 2500 à 3600 H/an. En 2011, le Gouvernement a lancé un programme ambitieux de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique qui consiste à installer une puissance énergétique d'origine renouvelable de près de 22 000 MW entre 2011 et 2030 dont 12 000 MW devant être dédiés à la demande nationale en électricité et 10 000 MW à l'exportation. A la faveur de ce programme, les énergies renouvelables se placent au cœur des politiques énergétiques et économiques menées par l'Algérie. Cependant, ce programme a pris un important retard. L'objectif initial de 40% de la production électrique d'origine renouvelable à l'horizon 2030 a été revu à la baisse, en 2015, à 27%. Malgré cela, l'Algérie accuse toujours un retard pour la concrétisation de ce nouvel objectif.

Afin d'accélérer le développement des énergies renouvelables, un haut-commissariat aux énergies renouvelables rattaché au Premier Ministre et un Ministère de la Transition Énergétique et des Énergies Renouvelables ont été créés en 2019 et 2020. La feuille de route de ce nouveau ministère prévoit d'atteindre **un taux d'intégration dans la production d'électricité de 30% à l'horizon 2030** en commençant par la mise en œuvre de 1 000 MW d'électricité renouvelable dans un horizon de 6 mois après accord. Il est entendu que la transition énergétique ne peut s'appuyer que sur le développement d'une industrie nationale des équipements de production d'électricité renouvelable, notamment solaire. En effet, importer un panneau solaire, par exemple,

revient à importer l'énergie ayant servi à le produire. Une réelle indépendance énergétique consisterait donc à produire ses propres moyens de production d'énergie.

Par ailleurs, cette industrie pourrait être source d'exportation et de donc de revenus supplémentaires, de valeur ajoutée, et permettre le développement d'un pôle technologique autour de ces « énergies nouvelles ». La formation et la recherche dans ce domaine doivent être développées. A cet égard, la nouvelle « École Nationale des Énergies Renouvelables » lancée en 2020 permettra de doter le secteur du capital humain nécessaire au développement du secteur.

La feuille de route s'attache également au modèle de consommation énergétique en fixant un objectif de **10% d'économie d'énergie à l'horizon 2021**. Les deux plus importants foyers d'économie d'énergie sont les transports et l'habitat²⁶. Afin d'atteindre cet objectif, il est prévu de placer 100 000 chauffe-eaux solaires en 2021 permettant d'économiser jusqu'à 40% d'énergie. En termes d'industrialisation, cela offrirait un débouché à la production locale de chauffe-eaux solaires. Dans le domaine du transport, il est prévu la conversion, en 2021, de 200.000 véhicules au GPLc. La fabrication des kits de conversion devraient permettre l'émergence d'un tissu industriel local.

Le développement d'autres carburants alternatifs tels que le Dual Fuel, GNC, ainsi que la récupération des huiles usagées, est sont prévus en 2021. La feuille de route prévoit également le développement graduel des véhicules de transport électriques et l'introduction de seuils de consommation dans le cahier des charges d'importation des véhicules. Dans le secteur résidentiel et tertiaire, il est prévu l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments (100 000 nouvelles constructions par an et la réhabilitation de 50 000 logements par an), l'introduction généralisée de l'éclairage LED et l'amélioration des performances énergétiques des équipements électroménagers.

Les **hydrocarbures** font également partie du plan de la transition énergétique. En effet, leurs exportations permettent de dégager des ressources financières nécessaires au financement de cette transition. Le secteur des hydrocarbures devra donc se développer selon deux axes : un renforcement des efforts d'exploration du territoire et d'amélioration des rendements des gisements existants afin de renouveler nos réserves et renforcer nos capacités de production d'une part, et d'autre part, une meilleure valorisation de ces ressources énergétiques par le développement de la **pétrochimie** et du **raffinage**. L'objectif est d'arrêter l'importation des carburants à fin 2021. Il est en effet important de remonter dans les chaînes de valeur énergétiques afin d'exporter des produits à plus forte valeur ajoutée.

²⁶ Le Ministère de l'Habitat a élaboré un projet de Décret exécutif portant approbation du Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de travaux. Il s'agit d'intégrer et de prendre en charge de nouveaux créneaux au cours du processus d'élaboration des marchés publics et ce notamment par l'appropriation de segments d'une importance vitale : l'économie verte, l'économie circulaire, l'économie énergétique, le développement durable, le respect de l'environnement.

Tableau 19 – Recommandations de la Conférence Nationale sur l'énergie et la transition énergétique

| HORIZON | RECOMMANDATIONS | CHEF DE FILE |
|-----------|--|--|
| 2020 | 1. Préparer les éléments d'une stratégie d'exportation dans le secteur des énergies renouvelables | Ministère de la Transition énergétique et des Énergies Renouvelables |
| 2020 | 2. Développer l'éclairage public par la mise en place d'un référentiel national pour l'éclairage public par énergie solaire, la mise en norme pour assurer la qualité des équipements, des bureaux d'étude et des installateurs de Kits solaires, ainsi que le suivi de la réalisation | |
| 2020 | 3. Développer la production décentralisée (autoconsommation) d'énergie renouvelable à travers de petits projets (périmètres agricoles, écoles, puits,...) | |
| 2020 | 4. La mise en place de mesures fiscales et douanières destinées à l'encouragement de l'importation des véhicules électriques. | Ministère des Finances |
| 2020 | 5. Introduction de l'utilisation du gaz liquéfié et de l'électricité, stopper l'acquisition des trains diesel | Ministère du Transport |
| 2021-2024 | 6. Intégration progressive des énergies renouvelables dans le secteur avec le développement préalable des capacités industrielles locales | Ministère des Travaux Publics |
| 2022-2024 | 7. Développer les capacités de production d'électricité renouvelable en stimulant l'investissement privé | Ministère de la Transition énergétique et des Énergies Renouvelables |
| 2022-2024 | 8. Développer les capacités de fabrication des équipements nécessaires au développement des EnR afin d'augmenter le taux d'intégration | |

c. Les Mines : La valorisation du potentiel minier algérien à travers le développement des chaînes de valeur minières

Le secteur minier englobe toutes les activités extractives destinées à produire des minerais ou des minéraux utiles. Aujourd'hui, l'Algérie dispose de matières premières minérales diverses, abondantes et de qualité qui peuvent, une fois exploitées et rentabilisées de façon efficiente, accélérer un développement socio-économique durable du pays. Les nombreux travaux réalisés jusque-là ont permis d'identifier et d'inventorier la présence des minéralisations suivantes :

- Les métaux précieux : Or, argent
- Les pierres précieuses et semi-précieuses : Diamant, topaze, béryl...
- Les métaux de base : Zinc, plomb, cuivre, Les éléments du groupe de platine (PGE) (Platine, palladium, iridium, ruthénium, rhodium, osmium) et Nickel-Cobalt
- Les métaux rares : wolfram, Étain, Tantale, niobium, béryllium,
- Les minéraux industriels : phosphate, baryte, bentonite diatomite, magnésite, perlite, pouzzolane, pierres ornementales, talc, gypse, sables siliceux, etc.

L'objectif principal poursuivi est d'impulser un nouvel élan de développement du secteur minier afin qu'il contribue d'une manière substantielle à la relance économique et qu'il joue un rôle significatif dans l'économie nationale. Par ailleurs, ce secteur pourra trouver un débouché dans la fabrication de composants et/ou d'équipements pour les énergies renouvelables ou le stockage de l'énergie, mais également dans l'industrie des télécommunications.

Le développement des chaînes de valeur minières est donc un axe essentiel dans l'élaboration d'une stratégie nationale de développement du secteur minier. Cela nécessite de prendre en compte dans les objectifs socio-économiques les aspects

de formation, de compétence et de recherche-développement afin de renforcer les avantages comparatifs de l'Algérie, notamment en termes d'énergie. L'analyse des flux intra et intersectoriels démontreront l'important pouvoir structurant de cette filière et son potentiel en termes de valeur ajoutée, d'emplois et d'exportations. Le choix du positionnement optimal de l'Algérie dans le secteur minier mondial déterminera la stratégie à mettre en œuvre et les partenaires à impliquer pour son succès. La question de l'environnement est un aspect important à prendre en compte. En effet, si les conditions d'exploitation ne sont pas conformes, une industrie minière peut avoir un coût environnemental et sanitaire à long terme très supérieur aux profits réalisés.

Ce type d'industrie est fortement capitalistique et technologique. Ces deux dimensions doivent être prises en compte dans le choix des partenaires étrangers. Ceux-ci sont généralement incontournables du fait de leurs tailles, leurs capacités financières, leurs expériences, leur maîtrise technologique, mais également leur intégration dans les marchés mondiaux dont ils maîtrisent les canaux de distribution et commercialisation. Cependant, afin constituer un savoir-faire et une expertise algérienne dans ce secteur, il est nécessaire de faire émerger un champion algérien capable de capitaliser à travers son expérience et le transfert technologique.

Afin d'attirer ces acteurs, notamment à travers des IDE, la question de la gouvernance économique se pose avec acuité. Au-delà de l'amélioration du climat des investissements que nous développerons dans la section sur les facteurs de succès, plus bas, il faut entamer une réflexion sur les politiques publiques sectorielles, la régulation du marché, la législation relative au secteur, et la fiscalité incitative.

Dans un premier temps (2021-2022), la stratégie nationale pourrait viser la substitution aux importations pour la baryte, le marbre, le manganèse, autres minéraux industriels situés dans le Tell et les Hauts Plateaux, et les gisements de minéraux métalliques exploités et écrémés (minerai de fer, le coke métallurgique, le cuivre, le zinc, le plomb, etc.). Des études complémentaires pour les projets matures pourraient être réalisées pour le minerai de fer de Gara Djebilet, le manganèse de Guettara, les projets engrais (phosphate/soufre, potasse), et le plomb- zinc.

Dans un second temps (2022-2035), cette stratégie se concentrerait sur le développement du secteur minier et de la chaîne de valeur Mine-Métal-Industrie (4.0) et sur le positionnement progressif de l'Algérie dans les chaînes de valeur mondiales : filière engrais, batteries solaires et pour véhicules électriques, mobilité et industrie électronique, chimie minérale, etc. Cela nécessite de définir les acteurs économiques (secteur privé algérien, entreprises étrangères, joint-ventures), les minéraux stratégiques et sensibles, et de planifier les infrastructures nécessaires (minéraloducs, voies ferrées, zones économiques spéciales, zones industrielles, ports spécialisés, etc.). Afin d'assurer le succès de cette stratégie, le développement du potentiel minier (compilations ou scientifiques, exploration, évaluation, construction des mines, production, restauration des sites miniers, développement et chaînes de valeur) doit intégrer les aspects de politique territoriale, politique commerciale, et politique environnementale.

Les axes majeurs de la feuille de route du secteur consistent en :

- **La révision de la loi 14-05 (loi minière) régissant le secteur** afin de la rendre plus attractive grâce à un cadre réglementaire donnant plus de flexibilité et de réactivité par rapport aux opportunités offertes aux investisseurs locaux et étrangers. Le projet de révision de cette loi est en phase de finalisation.
- **Le développement de gisements majeurs "structurants"** : Des gîtes et des gisements déjà avérés et étudiés dont le développement imminent est nécessaire tels que Ghar Djilet, les gîtes et gisements aurifères du Hoggar, le plomb et le zinc de Oued Amizour (wilaya de Béjaïa), le Phosphate de Bled El-Hadba (wilaya de Tébessa) et tout l'Est algérien.
- **L'élaboration d'une nouvelle carte géologique nationale des mines** : Il s'agit d'avoir des données disponibles et élargies pour toucher l'ensemble du domaine minier national afin de donner une vision précise ainsi qu'aux investisseurs dans l'exploration et l'exploitation de ces gîtes et gisements disponibles en Algérie.
- **La formation des jeunes, notamment pour l'exploitation aurifère** : La formation des jeunes par des programmes bien élaborés avec le secteur de l'Enseignement supérieur, celui de la formation professionnelle et avec les experts algériens établis localement ou à l'étranger.
- **Le développement de la chaîne de valeur minière** en collaboration avec les universitaires, les opérateurs et les experts.

Tableau 20 - Recommandations de la Conférence Nationale sur la valorisation des ressources minières

| HORIZON | RECOMMANDATIONS | CHEF DE FILE |
|-----------|--|--------------------------|
| 2020 | 1. Instruit l'élaboration d'un projet de loi cadre pour l'orientation industrielle, et le recensement des richesses minières nationales en collaboration avec des compétences nationales et étrangères. | Ministère de l'Industrie |
| 2020 | 2. Développer des programmes de formation adaptés aux besoins du secteur | Ministère des Mines |
| 2020 | 3. le recensement précis de toutes les richesses minières en perspective d'exploitation | |
| 2020 | 4. La mise en exploitation, dans les plus brefs délais, de la mine de fer de Gara Djebilet, dans la wilaya de Tindouf, du gisement de Zinc et plomb d'Oued Amizour (W. Béjaïa) et la relance du projet de fabrication de produits phosphatés à El Aouinet (W. Tébessa).; | |
| 2020 | 5. L'établissement immédiat de la carte géologique de tous les gisements exploitables en terres rares, en tungstène, en phosphates, en barite et autres matériaux, | |
| 2021 | 6. Promotion des chaînes de valeur minières | |
| 2022-2024 | 7. Établir la cartographie des mines stratégiques | |

d. Le Numérique : La digitalisation de l'économie comme moyen de renforcement de la productivité

Depuis quelques années, les technologies de l'information et des communications (TIC) ont contribué à faire émerger une nouvelle économie qui trouve ses applications dans tous les secteurs économiques. La forte dynamique d'innovation qui accompagne ces technologies a permis l'avènement d'une véritable révolution mondiale autour de la numérisation et de la digitalisation (**Encadré 1**) dont témoigne la forte croissance du trafic internet mondial passant de 100 Go/sec en 2002, à 2 000 Go/sec en 2007, puis

46 600 Go/sec en 2017, pour atteindre 150 700 Go/sec en 2022. La croissance du secteur numérique dans le monde est autour de 8-9%. L'Internet et la téléphonie mobile font partie des technologies numériques qui ont radicalement modifié les modes d'organisation et de production des entreprises, les comportements de consommation et plus largement le fonctionnement des économies. La digitalisation touche donc l'ensemble de la société à travers les particuliers en tant qu'utilisateurs, consommateurs, travailleurs, les entreprises (quel que soit leur taille) et les Administrations et services publics.

Encadré 1 - Définitions : Numérisation, Digitalisation et Transformation Digitale

La Numérisation est une opération de conversion d'informations de différentes formes (texte, image, audio, vidéo) en donnée numériques, c'est-à-dire en une suite de caractères et de nombre, afin qu'elles puissent être stockées, traitées et transmises par des dispositifs informatiques ou d'électronique numérique. Il est important de noter que ce sont les informations qui sont numérisées, et non les processus.

La Digitalisation est un processus consistant à utiliser les technologies et les informations numériques pour transformer les opérations et/ou processus des organisations (entreprises, administrations,...). On peut distinguer 3 phases selon le niveau de complexité : l'automatisation d'une opération ou d'un processus unique (achat en ligne), l'automatisation de plusieurs processus connexes (Chaîne d'approvisionnement) et enfin l'automatisation et l'intégration de multiples systèmes soutenant les processus métiers ou les flux d'information dans les systèmes de gestion de l'organisation (Progiciel de gestion intégré). Elle a permis de réduire les coûts de production, d'optimiser les résultats commerciaux et a même parfois de créer de nouvelles opportunités de revenus et de nouvelles expériences pour les clients.

La transformation digitale, fait plutôt référence à la transformation stratégique des organisations orientées sur les clients/usagers. Elle nécessite un changement organisationnel transversal ainsi que la mise en œuvre de technologies digitales (Bloomberg, 2018).

En repoussant davantage la Frontière des Possibilités de Production, ces nouvelles technologies sont au cœur de la croissance et de la compétitivité des entreprises. Parmi les principaux domaines technologiques concernés il est possible de citer l'intelligence artificielle, la robotique, l'Internet des Objets (IoT), le Big Data, et l'impression 3D. Les applications sont nombreuses et touchent l'ensemble des secteurs : l'énergie, la santé, l'éducation, les transports, le tourisme, la logistique, les médias, les télécommunications, l'industrie en général, ... Cela a donné lieu à de nouveaux paradigmes dans ces secteurs tels que le e-learning, le e-payment, le e-gouvernement, ou encore l'industrie 4.0.

Le développement de la digitalisation repose sur le développement des infrastructures (Datacenters, zones industrielles numériques, parcs technologiques, accès haut débit à un coût absorbables) d'une part et sur le développement de services digitaux notamment à travers des plateformes numériques d'autre part. Il nécessite par ailleurs la mise en place d'un cadre de gouvernance et de régulation adapté (cadres réglementaire et normatif adaptés, sécurité numérique, protection des données). Le succès de la digitalisation dépend également de la capacité d'appropriation du numérique dans les entreprises et de leur capacité adapter leurs pratiques, leur organisation et leur modèle d'affaires à un nouveau écosystème. La question de la qualité du capital humain est ici une donnée clé (**Figure 8**).

La digitalisation devrait permettre de stimuler la croissance économique grâce à une meilleure efficacité des secteurs et des chaînes de valeur, à une amélioration de la productivité des entreprises, et à une accélération du rythme de l'innovation et de la diffusion des nouveaux biens et services. Elle implique donc une modification structurelle des secteurs et de l'économie en général. Cependant, il convient, également, de prendre en compte des risques afin de mieux les traiter. En effet, il existe un risque d'éviction des entreprises locales dans les secteurs largement touchés par le passage au numérique. Les commerces peuvent être affectés de manière très inégale. Par ailleurs, il y a un risque de destruction d'emplois par la possible automatisation des emplois qui ne nécessitent pas un niveau élevé de compétences. Il existe donc un risque de creusement des inégalités.

L'économie numérique mobilise généralement des investissements importants en capital-risque et les investisseurs visent l'acquisition de positions dominantes sur le marché avec des rendements importants.

Le Network Readiness Index²⁷ (2020) tente de mesurer la maturité numérique des pays, c'est-à-dire le rôle des technologies numériques dans la conduite de l'innovation et la capacité des pays à développer un environnement favorable à la transformation digitale de l'économie (Figure 8). Bien que les modalités de calcul de cet indicateur puissent être critiquables, notamment sur le niveau et la pondération des critères, il permet de donner une note globale facilitant la comparaison avec les autres pays et le suivi de l'évolution du classement des pays. L'Algérie possède une forte marge de progression : en effet, elle n'est classée que 107^e (sur 134) derrière le Maroc (93^e) et la Tunisie (91^e), l'Égypte (84^e) et l'Arabie Saoudite (41^e).

Au plan institutionnel, la mise en place d'un ministère de la numérisation censé apporter une dynamique à l'économie numérique en renforçant ce qui a déjà été réalisé en termes de numérisation de quelques services publics indispensables pour le citoyen (état civil, casier judiciaire, ...). Il est prévu aussi de promouvoir l'administration numérique (e-administration) à travers la constitution de banques de données numériques dont l'interopérabilité facilitera la dématérialisation d'une grande partie des prestations publiques (commerce, douanes, sécurité sociale, éducation nationale, enseignement supérieur,...). A ce titre, il y a lieu de relever l'accélération de l'usage des TIC dans les administrations et les entreprises en particulier les services du domaine, les impôts, le guichet unique pour la création d'entreprise... ; le développement des mécanismes et des mesures incitatives permettant l'accès des citoyens aux équipements et aux réseaux des TIC.

Le renforcement de l'infrastructure des télécommunications à haut et très haut débit, le développement des compétences humaines, le renforcement de la recherche-développement et innovation, entre autres, constituent autant d'axes stratégiques portés par le plan d'action du gouvernement dans son volet relance économique. Le

²⁷ « Aujourd'hui, les résultats et les classements de la dernière édition du Rapport 'Network Readiness Index' (NRI) sont publiés par Portulans Institute, le groupe de réflexion basé à Washington DC qui a pris le relais du Forum Économique Mondial en 2019 pour publier les classements annuels évaluant comment les pays bénéficient des technologies de l'information pour se préparer à affronter les défis du futur. »

confinement résultant de la Covid-19 a montré l'utilité du numérique pour différents secteurs économiques et sociaux.

Cadre juridique et réglementaire de la numérisation en Algérie

L'écrit électronique est reconnu depuis 2005 par la loi n° 05-10 du 26 juin 2005, portant code civil. Conformément à cette loi, l'article « 323 ter » ajouté dans le code civil de 2007, conditionne l'admission de l'écrit électronique par l'identification de la personne dont il émane et l'intégrité de son contenu. Cette condition ne pouvait être remplie que par l'introduction de la certification et de la signature électronique dans la loi 15-04 du 10 février 2015.

En effet, cette loi définit le cadre juridique de la certification et la signature électronique, notamment par la création de plusieurs autorités de certification²⁸. D'autres lois et décrets complémentaires ont suivi²⁹.

La mise en place effective d'un environnement de certification électronique permettant de reconnaître la signature électronique nécessite l'activation opérationnelle des autorités de certification, des infrastructures informatiques et des prestataires de services : un processus déjà lancé mais non encore achevé. Une fois cet environnement mis en place, d'autres lois et textes d'application complémentaires viendront pour réglementer la digitalisation des processus dans différents domaines d'activité (marchés publics, facturation, systèmes bancaires, ...) en précisant les acteurs, leurs droits et leurs obligations.

Les principaux axes retenus par l'Algérie en termes de numérisation sont :

- **L'achèvement de la mise en œuvre du projet « e-administration » afin de lutter contre la bureaucratie.** Cette stratégie vise à renforcer les performances des entreprises et de l'administration, et donc de l'économie nationale. Par ailleurs, elle vise aussi à améliorer les capacités de l'éducation, de la recherche et de l'innovation. Cela permettra à faire émerger des grappes industrielles TIC, à accroître l'attractivité du pays et à améliorer la vie des citoyens en encourageant la diffusion et l'utilisation des TIC.
- **Le développement des mécanismes et des mesures incitatives en permettant l'accès des citoyens aux équipements et aux réseaux des TIC.** Le processus de généralisation de l'accès à internet doit se poursuivre afin de permettre à tout citoyen, où qu'il se trouve sur le territoire national, de bénéficier des services publics en ligne. Les pouvoirs publics doivent augmenter régulièrement l'offre de services en ligne.
- **Le Renforcement de l'infrastructure des télécommunications à haut et très haut débit.** Un effort particulier a été fait dans ce domaine avec la réalisation de 170 000 km de fibre optique. Le réseau des télécommunications à haut et très

²⁸ L'autorité nationale de certification électronique, de l'autorité gouvernementale de certification électronique et de l'autorité économique de certification électronique, ainsi que par le régime de prestation de services de certification électronique.

²⁹ Nous pouvons citer le décret exécutif n° 16-142 du 5 mai 2016 fixant les modalités de conservation du document signé électroniquement, la loi n° 18-07 du 10 juin 2018 relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel, et le décret présidentiel n° 20-05 du 20 janvier 2020 portant mise en place d'un dispositif national de la sécurité des systèmes d'information. Enfin, la loi 18-04 du 10 mai 2018 sur la poste et les communications électroniques.

haut débit devra être en mesure d’offrir les capacités nécessaires sur tout le territoire national, avec une qualité et une sécurité aux normes internationales. Ce réseau représente la plate-forme sur laquelle repose l’ensemble des actions visant la mise en ligne de services aux citoyens, aux entreprises et aux administrations.

- **Le développement des compétences humaines.** Le renforcement des infrastructures et la généralisation de l’accès aux TIC doivent être accompagnés par des mesures substantielles en matière de formation et de développement des compétences humaines pour généraliser l’usage des TIC et assurer leur appropriation à tous les niveaux. A cet effet, le secteur de l’enseignement supérieur a créé deux écoles nationales supérieures : l’une sur la gestion et l’économie numérique (Koléa) et l’autre sur l’informatique et le numérique (Bejaia).
- **Le lancement d’un processus de certification de type ISO administrations publiques.** Cette certification comporte les avantages d’établir par écrit les procédures, de préciser les délais, d’améliorer la traçabilité et de mieux situer les responsabilités. Néanmoins, elle ne résout pas les problèmes de fond.

Tableau 21 - Recommandations de la Conférence Nationale sur le numérique et la digitalisation

| HORIZON | RECOMMANDATIONS | CHEF DE FILE |
|-----------|---|---|
| 2020 | 1. Développement du e-commerce | Ministère du Commerce |
| 2021 | 2. Encadrement de l'exportation de services numériques au profit des entreprises émergentes | |
| 2021 | 3. Numériser toutes les données du commerce extérieur | |
| 2020-2021 | 4. Numérisation et Digitalisation | Ministère de la numérisation et des statistiques |
| 2021-2024 | 5. Accélérer le processus de numérisation du secteur | Ministère des Travaux Publics |
| 2022-2024 | 6. Encouragement à la transition numérique des entreprises (incitations fiscales et parafiscales) | Ministère de l'Industrie |
| 2022-2024 | 7. Numérisation des données minières | Ministère des Mines |
| 2022-2024 | 8. Développement d'une base de données numérique | Ministère délégué chargé de l'Economie de la Connaissance et des Startups |

e. L’industrie pharmaceutique : Le développement d’une industrie à forte valeur ajoutée et fort potentiel d’exportation

L’un des principaux objectifs de l’industrie pharmaceutique en Algérie est de réduire la facture d’importation par la production de génériques de qualité. En 2019, 52% de nos besoins en produits pharmaceutiques ont été assurés par la production locale, soit l’équivalent de 2 milliards de dollars (USD). Pour l’année 2020, il est visé de réduire la facture d’importation de ces produits de **400 Millions de dollars**. Conformément au

programme présidentiel, l'objectif est de couvrir **70%** de nos besoins à l'horizon **2022**, ce qui permettra d'épargner 2.8 milliards de dollars³⁰. A cet effet, un dispositif de contrôle rigoureux des opérations d'importations des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux a été instauré. L'obligation faite aux opérateurs de présenter une *attestation de régulation* pour pouvoir procéder à la domiciliation bancaire des produits importés devrait permettre un contrôle de prix rigoureux, et/ou de bloquer les produits fabriqués localement.

Dans un second temps, il s'agira de se lancer dans des produits innovants, tout en œuvrant à assurer la disponibilité des médicaments. Le secteur devra mettre en œuvre les politiques de promotion et de développement de l'investissement et concevoir la politique de gestion des participations de l'Etat dans le secteur public de l'industrie pharmaceutique, tout en veillant à sa mise en œuvre.

Le Ministère devra aussi agréer les sociétés de promotion médicale, les prestataires de service, et les établissements de fabrication, d'importation, d'exportation, d'exploitation et de distribution des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux. Il devra également s'engager dans la formation et le développement de ressources humaines qualifiées nécessaires à la réalisation des activités, notamment innovantes, du secteur.

Parmi les actions prioritaires retenues par l'Algérie, on pourra citer :

- La levée des restrictions à l'enregistrement des médicaments fabriqués localement afin de réduire la facture d'importation des produits pharmaceutiques³¹ ;
- La réactivation du comité économique fixant les prix des médicaments afin de garantir l'approvisionnement des citoyens à des prix raisonnables³² ;
- La dotation de l'Agence Nationale des Produits Pharmaceutiques (ANPP) de moyens matériels et humains afin d'atteindre ses objectifs de manière rapide. Cette dernière a été mise sous tutelle du Ministère de l'Industrie Pharmaceutique suite à son transfert du Ministère de la Santé et de la Population ;
- L'accélération de l'octroi des licences liées à l'acquisition de matières sensibles et de produits chimiques dangereux utilisés dans la production des médicaments.
- Un objectif de réduction des importations de 400 millions de dollars (USD) est fixé pour 2020.

Tableau 22 - Recommandations de la Conférence Nationale sur l'industrie pharmaceutique

| HORIZON | RECOMMANDATIONS | CHEF DE FILE |
|---------|---|-----------------------|
| 2020 | 1.L'impératif de réduire la facture d'importation des médicaments en encourageant la production locale et en soumettant les produits pharmaceutiques importés à la certification pour la protection de la santé des citoyens. | Ministère du Commerce |

³⁰ Il est attendu à la fin de **2021** d'arriver à un taux de couverture de **60%** (2,4 milliards de dollars USD).

³¹ Décret exécutif n° 20-325 du 22 Novembre 2020 Relatif aux modalités d'enregistrement des produits pharmaceutiques.

³² Arrêté n° 66 du 11 juillet 2012, modifié et complété par l'arrêté n° 44 du 1 juillet 2012 du Ministère chargé de la santé, portant organisation et fonctionnement du comité économique

f. Le BTPH : Rationalisation de l'allocation des ressources et amélioration de l'efficacité des infrastructures

Les secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique constituent des secteurs clés de la politique du gouvernement. En effet, ils permettent de dynamiser l'économie nationale à travers un tissu d'acteurs locaux et d'améliorer sa compétitivité, notamment grâce à des investissements étrangers dans les domaines des infrastructures économiques. Partant d'un état des lieux des secteurs des travaux publics, de l'Habitat, et de l'hydraulique, des programmes de développement ont été élaborés et mis en place par les administrations centrales et les entreprises des secteurs concernés.

Dans le secteur des travaux publics, le programme consiste à assurer :

- Le suivi de la mise en œuvre des programmes de développement inscrits,
- La préservation et l'entretien des infrastructures réalisées ;
- La préparation des conditions de lancement de nouveaux projets d'investissement définis sur la base des normes de rentabilité et d'efficacité ;
- Le parachèvement de l'autoroute Est-Ouest ;
- La poursuite du programme de soutien et de développement des infrastructures aéroportuaires ;
- Le suivi des actions de modernisation des infrastructures portuaires pour répondre à la demande croissante de fret ;
- La poursuite des travaux de réalisation et d'expansion des lignes Métro à Alger, Mostaganem et Constantine ;
- La reprise de la transformation graduelle de la Transsaharienne en autoroute ;
- La poursuite des travaux de réalisation des projets ferroviaires et le lancement de projet du transport de minerais ;
- Le désenclavement des zones rurales et des zones enclavées.

Le secteur de l'Habitat détient la plus grande part dans le budget d'équipement³³ annuel 2021 eu égard à son caractère prioritaire. Le secteur prévoit à très court terme :

- L'intensification de la production de logements par une mobilisation et une orientation efficace des ressources financières, la finalisation du programme en cours, l'engagement d'un nouveau programme d'un million de logements pour la période 2020-2024 ;
- La révision de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la politique de la ville ;
- La dynamisation de la fonction de contrôle en matière d'urbanisme ;
- La poursuite de la réalisation des villes nouvelles et la valorisation de la production architecturale ;
- Le recours, en priorité, aux moyens d'études et de réalisations nationales ;
- L'utilisation des matériaux locaux ;
- L'accompagnement des jeunes entrepreneurs ;
- La mise en place d'un système d'information statistique pour suivre la demande de logements y compris le recours à la numérisation des procédures ;

³³ Le budget « soutien à l'accès à l'habitat » est de 193 milliards de DA (Autorisation de programme)

- La création d'une banque du logement en vue de collecter l'épargne des ménages ;
- La révision de la loi relative à la promotion immobilière afin de permettre aux promoteurs immobiliers de contribuer à la réalisation des projets de logement et de diversifier les sources de financement des projets.

Le secteur de l'hydraulique.

L'Algérie se situe, à l'instar des autres pays maghrébins et africains touchés par le stress hydrique, dans la catégorie des pays les plus dépourvus en matière de potentialités hydriques, soit en dessous du seuil théorique de rareté fixé par la Banque Mondiale à 1000 m³ par habitant et par an³⁴.

L'Algérie est appelée à évoluer graduellement vers un nouveau paradigme de gestion des ressources en eau, dans lequel le système hydraulique englobe à la fois les infrastructures et les conditions d'offre de l'eau mais également les conditions et les techniques de sa consommation.

Afin de satisfaire des besoins croissants avec des ressources limitées, les orientations du gouvernement consistent à élaborer des mécanismes de gestion et d'arbitrage plus performant, à trouver les compromis les plus viables entre les niveaux de la satisfaction des demandes d'une part et la préservation du milieu naturel et la conservation des ressources en eau d'autre part, à supporter des charges d'investissement et de fonctionnement croissants. Tels sont les défis auxquels est confrontée le secteur de l'eau au niveau national (**Annexe 3** : Axes stratégiques et priorité à CT du Ministère des ressources en eau).

En termes de réalisation de grandes infrastructures et équipements, le nombre de barrages est passé de 44 en 2000 totalisant une capacité de stockage de 3,6 milliards de m³ à 81 barrages en 2020 avec une capacité totale de stockage dépassant les 8 milliards de m³.

Tableau 23 - Recommandations de la Conférence Nationale sur le BTPH

| HORIZON | RECOMMANDATIONS | CHEF DE FILE |
|---------|--|-------------------------------|
| 2020 | 1. Réduction drastique des produits et équipements importés pour le secteur du BTPH par substitution du produit local | Ministère des Travaux Publics |
| 2020 | 2. Ne pas recourir aux entreprises de service étrangères sauf en l'absence de capacités nationales et donner la priorité à l'expérience nationale à l'étranger | |
| 2021 | 3. Créer un véritable pont entre les programmes de formation et le secteur économique | |

³⁴ Si en 1962, la disponibilité en eau théorique par habitant et par an était de 1500 m³, elle n'était plus que de 720 m³ en 1990, 680 m³ en 1995, 630 m³ en 1998, et estimée actuellement à 500 m³.

3. Les IDE : Tirer profit de la relocalisation dans le cadre de la régionalisation des chaînes de valeur.

Depuis 2008, l'économie mondiale vit au rythme d'évènements majeurs impactant la croissance mondiale. En effet, la politique américaine menée ces quatre dernières années ainsi que le « *Brexit* » ont largement contribué à la remise en cause du multilatéralisme. Ainsi, les tensions commerciales USA-Chine et USA-Europe, le réchauffement climatique et le choc provoqué par l'épidémie du Covid-19, rendent le débat sur les relocalisations et la mondialisation des chaînes de production d'actualité. En outre, les revenus et le pouvoir d'achat en Chine se sont nettement améliorés et tendent à rejoindre ceux des pays développés, remettant en cause les gains obtenus par rapport aux avantages comparatifs initiaux.

Les tensions commerciales puis la crise de la Covid-19 ont accentué le chômage et un recul de la croissance dans les pays intégrés dans les Chaînes de Valeur Mondiales (CVM) impliquant, notamment, la Chine. En effet, plusieurs entreprises dans les pays asiatiques travaillant en sous-traitance pour des firmes chinoises ont dû fermer leurs portes dès l'arrêt des activités en Chine. Leurs dirigeants réfléchissent actuellement à des regroupements autour de nouvelles CVM « hors Chine » pour éviter les impacts relatifs au conflit commercial et la Covid-19. A celles-ci sont venues s'ajouter les nombreuses entreprises étrangères installées en Chine à la recherche d'avantages comparatifs mais qui sont confrontées actuellement aux conséquences du conflit commercial, de la Covid-19 et de l'augmentation des salaires en Chine. De nombreuses entreprises, notamment européennes, devraient se relocaliser hors Chine, vers l'Europe et potentiellement le Maghreb.

Cette démarche devrait réduire leur dépendance vis-à-vis d'un pays ou région, diversifier leurs sources d'approvisionnement, et raccourcir leurs chaînes de valeur. Quelques entreprises ont déjà annoncé la révision de leur stratégie de relocalisation et de repositionnement géographique. C'est le cas, par exemple, de Sanofi qui prévoit de regrouper au sein d'une nouvelle entreprise autonome certaines de ses activités européennes afin de se soustraire de la dépendance croissante des laboratoires mondiaux vis-à-vis de la production asiatique.

La perspective de relocalisation représente des opportunités pour certaines économies, notamment l'Algérie. En effet, elle lui permettra de s'insérer dans la nouvelle carte de la production mondiale (pouvoir bénéficier du nouveau positionnement) et de mieux intégrer dans les chaînes de production mondiale. Quelques réflexions ont cours actuellement en Europe (en France notamment) sur la possibilité d'élaboration d'une cartographie des dépenses d'achats et de l'analyse des intrants. Il s'agit de déterminer quels produits peuvent être fournis à la France, en particulier, à partir des pays du Maghreb dans un environnement international où il faudra diversifier les sources d'approvisionnement, notamment en raison du facteur risque actuel lié à la pandémie du Covid-19, de sa durée mais aussi des risques qui perdurent sur le commerce international.

Le coût de la lutte contre la Covid-19 a creusé les déficits budgétaires de nombreux pays européens. Les aides importantes accordées par ces États pour la sauvegarde de

leurs outils de production (les entreprises) et la prise en charge d'une partie des salaires ont davantage pesé sur les budgets européens. Les entreprises, dans une tentative de récupérer en partie leurs pertes et sécuriser leurs approvisionnements, seront tentées de diversifier leurs fournisseurs en dehors de la Chine et réduire les impacts à venir de la politique Américaine en matière de commerce international.

S'il est admis qu'il faille attendre les premières décisions américaines dans le domaine, il n'en demeure pas moins que les risques d'enregistrer de nouvelles pertes pour les entreprises installées en Chine sont réels. Cela les amènera, pour leur survie, à relocaliser leurs activités dans d'autres pays plus proche de leurs pays d'origine. Ces entreprises vont chercher l'environnement des affaires le plus adéquat pour leurs activités. Elles prospectoront dans les différents pays de leur voisinage géographique pour y trouver :

- de la main d'œuvre à bas coûts ;
- un réseau d'infrastructures de qualité ;
- un climat d'affaires stable et favorable ;
- une flexibilité du marché du travail pour adapter la formation aux besoins des entreprises.

En outre, la digitalisation, la robotisation et le degré d'ouverture commerciale constituent autant d'atouts pour attirer ces investisseurs.

Pour l'Algérie, un important flux d'IDE serait bénéfique pour l'économie en permettant:

- D'importants gains de productivité à travers les transferts de technologie qu'ils entraînent ;
- La diffusion des meilleures pratiques managériales et du savoir-faire international ;
- La création d'emplois décents ;
- Le développement et la montée en gamme de la production nationale se traduira par de meilleures performances à l'exportation et une meilleure intégration dans les CVM.

Pour rendre plus attractive l'économie Algérienne vis- à -vis des IDE, il est nécessaire de développer une politique industrielle efficace, en partenariat avec le secteur privé, et d'assurer une ouverture commerciale. Cette politique devra être cohérente, efficace et afficher la volonté des pouvoirs publics de diversifier l'économie en facilitant l'accès à l'information économique et sociale relative aux secteurs prioritaires. Mais elle ne limitera pas non plus l'investissement dans d'autres secteurs. En dehors des domaines que l'Algérie jugera stratégiques, les autres secteurs gagneraient à être ouverts à l'investissement étranger.

Il serait également opportun d'améliorer la position de l'Algérie dans les classements internationaux (Doing Business, World Economic Forum et autres) afin de permettre une meilleure lisibilité de l'économie. Ces indicateurs permettent d'évaluer les progrès réalisés par l'Algérie et constituent des avantages comparatifs pour les investisseurs étrangers. L'acte d'investir sera efficace grâce à la révision du cadre réglementaire fixant les formalités de création et d'ouverture des entreprises, de la taxation, des

formalités d'importation et de l'obtention du permis de construire permettant de réduire les coûts et les délais nécessaires pour investir. Il faut noter que l'Algérie est en compétition, pour l'attractivité des IDE, avec d'autres pays du voisinage de l'Europe (Europe de l'Est et Maghreb) dont certains sont mieux outillés en termes de climat d'investissement ; c'est pourquoi l'effort à fournir est considérable.

L'accès au financement devrait être facilité par l'adaptation du cadre réglementaire aux besoins actuels de l'économie, notamment en supprimant l'obligation de financements locaux pour la réalisation des investissements étrangers dans les secteurs qui ne seraient pas classés stratégiques. Cette démarche permettra un meilleur flux d'investisseurs étrangers qui ne seront plus soumis aux approbations données au cas par cas pour le financement extérieurs et qui engendrent des ralentissements et des incertitudes pour les investisseurs.

Il serait plus efficace de mettre en place une politique de ciblage des groupes internationaux leaders dans les secteurs stratégiques pour l'Algérie afin de les attirer et générer des pôles sectoriels de compétitivité, pour lesquels l'État pourra accorder des facilitations sur l'investissement, les infrastructures d'accueil et les besoins en formation.

L'environnement réglementaire et juridique doit également être favorable au développement des zones franches afin d'assurer un traitement administratif rapide et favorable au développement des réseaux de franchise, de faciliter les opérations douanières sur les biens importés dans le cadre de la relation de franchise, et d'établir des moyens de paiements internationaux.

D'autres mesures pour renforcer l'attractivité de l'Algérie pour les IDE peuvent être prises :

- Mettre en place une cellule en charge de l'accueil et de l'appui administratif aux investisseurs étrangers pour les accompagner dans leurs démarches et ainsi réduire les coûts et les délais à l'investissement ;
- Faciliter l'implantation des entreprises internationales et nationales par la mise à disposition d'assiettes foncières aménagées selon des normes internationales (proximité des voies de transport, stationnement, etc....) ;
- Faciliter aux entreprises l'accès au marché financier permettant le placement des avoirs et l'emprunt à court terme et développer une plateforme logistique ;
- Prévoir des abattements fiscaux sur les bénéficiaires des IDE opérant dans des secteurs à haute technologie, ou s'approvisionnant en majorité au sein du tissu industriel local, ou qui sous-traitent une partie importante auprès d'entreprises algériennes, ou qui destinent une partie de la production à l'exportation.

C. Les facteurs de succès du plan de relance.

Les nouveaux leviers de croissance que nous avons identifiés précédemment constitueront les bases d'une stratégie de relance économique. Cependant, afin qu'elle puisse réussir, il est nécessaire de réunir certains facteurs de succès tels que

l'innovation, l'amélioration du climat des investissements, la réforme du système bancaire et financier, l'amélioration de la gouvernance économique, la modernisation du secteur public marchand, le développement des partenariats Public-Public pour les infrastructures et services publics ou encore une meilleure intégration au commerce international.

1. L'économie de la connaissance : La R&D et l'innovation comme moteur de la croissance économique

Durant les deux dernières décennies le rôle du savoir et de la connaissance a connu un accroissement important dans le fonctionnement de l'économie. Les pays qui arrivent à organiser, gérer et exploiter leur capital de connaissance de manière efficace sont ceux qui affichent les meilleures performances économiques. Ce rôle stratégique du savoir explique l'accroissement de l'investissement dans la recherche et développement, la formation et l'enseignement ainsi que de l'investissement immatériel dans la majorité des pays. Une bonne insertion dans l'économie mondiale dépend aujourd'hui de la capacité des pays à développer une économie de la connaissance, c'est-à-dire une économie où l'information et les connaissances deviennent des facteurs stratégiques de production de biens à très haute valeur ajoutée. Le nouveau paradigme de développement économique qui prend place d'une manière rapide au niveau mondial - restructure profondément les systèmes productifs mais également les sociétés pour en faire des « sociétés du savoir ».

L'Algérie ne saurait rester en marge de ce mouvement mondial d'insertion de la connaissance dans les dynamiques économiques, et plus largement de l'économie de la connaissance. La création des départements ministériels dédiés à la prospective, à la numérisation et à la statistique, à l'économie de la connaissance et des start-up, à la micro entreprise constitue un signal fort quant aux options stratégiques du gouvernement qui œuvre à créer toutes les conditions nécessaires pour la promotion et l'encouragement des exportations de produits manufacturés à haut contenu technologique, des publications scientifiques de haut niveau de nos universités, du potentiel humain mobilisé pour la R&D.

Le processus de développement des activités de la recherche en Algérie s'est inscrit dans une stratégie globale de construction d'une économie de savoir et d'émergence économique. Ceci s'est traduit par la création d'un cadre juridique et réglementaire des activités de recherche scientifique et technologique et la mise en place à partir de 1998 des programmes quinquennaux pour le développement de la recherche et des activités d'innovation à partir de 2000. Cependant, avec moins de 1% du PIB (Banque Mondiale), les dépenses consacrées aux activités de R&D demeurent extrêmement faibles (**Graph 15**). Cette faible part s'explique en grande partie par la faiblesse des dépenses du secteur privé dans les activités de recherche puisqu'elles représentent moins de 0,1% des dépenses totales en R&D (Banque Mondiale). Le nouveau plan quinquennal des PNR (Programmes Nationaux de Recherche) est articulé sur quatre

domaines : sécurité alimentaire, sécurité énergétique, santé et société, et développement humain et gouvernance.

De son côté, le système d'innovation composé par des institutions de régulation et de promotion de l'innovation relèvent du domaine public. Des institutions en amont du SNI (Système National d'Information) algérien se dégagent deux types d'acteurs centraux dont le rôle est d'assurer l'animation et la coordination des activités scientifiques et technologiques. Il s'agit de l'Agence Nationale de Développement de la Recherche Universitaire (ANDRU) et de trois agences thématiques : l'Agence Thématique de Recherche en Sciences et Technologie (ATRST), l'Agence Thématique de Recherche en Sciences Sociales et Humaines (ATRSSH), et l'Agence Thématique de Recherche en Science de la Santé (ATRSS). L'Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche et du Développement Technologique (ANVREDET) est chargée de maintenir un lien entre la sphère de recherche et la sphère productive. Cependant, le SNI algérien suit une démarche centralisatrice dans la mise en œuvre de sa politique de recherche, d'innovation et de développement technologique.

En 2020, cela prend la forme d'institutions étatiques avec 50 universités, 13 centres universitaires, 20 écoles nationales supérieures, 11 écoles normales supérieures et 02 annexes universitaires. A cela, il faut ajouter, 16 centres de recherche, 12 unités de recherche et 6 agences de recherche chargées du travail d'animation de la recherche nationale.

Malgré les efforts en termes d'institutions et réglementation, le système montre des faiblesses :

- La fuite des cerveaux : Selon un rapport du Conseil National Économique et Social (CNES), 70 000 diplômés universitaires ont quitté l'Algérie entre 1994 et 2006. Depuis 2006, ce phénomène s'est davantage amplifié.
- La faible attractivité de la R&D étrangère : Selon le classement de Doing business 2020 sur le climat des affaires, l'Algérie occupe la 157^e place sur 190 pays.
- Le financement de la R&D : Presque en totalité assuré par l'État.
- La faiblesse des relations entre la recherche, la R&D et la sphère productive.

Les répercussions sur la sphère économique demeurent importantes. En effet, l'économie mondiale se développe autour de nouveaux facteurs composés de croissance et creusent des écarts de plus en plus importants avec les pays en développement à travers trois piliers fondamentaux : l'éducation-formation, la recherche et développement, et l'innovation.

L'économie Algérienne reste, quant à elle, très peu diversifiée et ses revenus en devises sont tirés principalement des exportations d'hydrocarbures. Les entreprises sont peu compétitives tant sur le marché local qu'à l'international et n'arrivent pas à concurrencer les produits importés. Les ressources humaines ne sont pas suffisamment formées. Elles sont donc peu performantes posant à nouveau la question de l'adéquation formation-emploi. Ceci implique une faible appropriation des nouvelles techniques et procédés de production et une faible pénétration des TIC dans les entreprises. Les TIC sont également sous utilisés par les différents acteurs économiques. La recherche développement en faveur de la sphère économique

(entreprises) est quasi inexistante en Algérie et ne favorise pas le développement du tissu industriel. L'innovation, pilier des entreprises les plus performantes dans le monde, n'est pas encore la priorité de l'entreprise Algérienne faute de recherche et développement.

Ainsi, il s'agit, aujourd'hui, grâce notamment à la création récente d'un département ministériel dédié à l'économie de la connaissance et aux start-ups de fixer les objectifs permettant aux entreprises en particulier, et à l'économie nationale en général, de hisser leurs niveaux de productivité et de compétitivité. Ces objectifs s'articuleraient autour de quatre axes principaux, à savoir :

- Proposer un cadre d'appui financier pour la prise en charge de la formation, recyclage et perfectionnement des ressources humaines dans l'entreprise ;
- Proposer des mesures incitatives pour l'intégration de la recherche et développement, de l'innovation et de la science en général dans la sphère de production ;
- Proposer les éléments majeurs à une généralisation de l'utilisation des NTIC par les acteurs économiques ;
- Proposer les guidelines d'une stratégie politique de passage à l'économie du savoir sur les plans de la réglementation, des dispositifs incitatifs,...

À cet égard, les actions déjà entamées ou à entamer durant l'échéance 2021 sont :

- La création d'un Haut conseil de l'innovation qui constituera la pierre angulaire de l'orientation stratégique en matière de valorisation des idées.
- L'élaboration de la stratégie nationale de l'économie de la connaissance, de l'innovation et des nouvelles technologies, pour l'ensemble des secteurs d'activité à travers des plans, des programmes et des projets.
- La mise en place des mécanismes de financement et des dispositifs réglementaires dédiés au développement de l'innovation et des nouvelles technologies.
- L'élaboration d'une cartographie nationale de l'innovation et de l'économie numérique.
- La mise en œuvre des actions de coopération concourant aux partenariats stratégiques dans le domaine de l'économie numérique et de la connaissance.
- La création des zones d'activités, des cyber parcs, des technopôles et des parcs technologiques dédiés aux technologies numériques et aux technologies de l'information et de la communication au profit de la micro-entreprise regroupant différents métiers.

Les résultats attendus d'une politique de croissance basé sur l'économie de la connaissance, la recherche et développement et l'innovation sont nombreux :

- La réalisation de gains de productivité pour les entreprises ;
- La réduction des coûts de production ;
- L'amélioration de la qualité des produits ;
- La réalisation de gains de parts de marché à l'étranger ;

- L'émergence de groupes industriels puissants et compétitifs ;
- L'émergence de pôles de compétitivité ;
- L'intégration de l'économie nationale par la prise en charge d'une part plus importante des besoins de l'économie ;
- In fine, la diversification économique.

Cela nécessite de définir les éléments prioritaires de convergence entre la recherche développement et l'innovation et la sphère productive et de proposer les éléments d'un cadre d'appui portant sur les modalités de soutien à une politique de recherche et développement et d'innovation.

La mise en cohérence des arrangements institutionnels ainsi que la prise en compte des modes décentralisés de promotion de la recherche et de l'innovation peuvent constituer une voie pour sortir du blocage du processus d'apprentissage et de création de nouveaux savoirs. Enfin, il est important d'orienter les efforts dans le système éducatif vers le développement de la culture d'innovation, l'initiative privée et l'esprit d'entreprendre ainsi que la valorisation des résultats de la recherche technologique.

Tableau 24 - Recommandations de la Conférence Nationale sur l'innovation

| HORIZON | RECOMMANDATIONS | CHEF DE FILE |
|-----------|--|---|
| 2021 | 1. Promotion des services d'accompagnement des micro-entreprises et start-ups | Ministère délégué chargé de l'Economie de la Connaissance et des Startups |
| 2021 | 2. Encourager la création de think tank | |
| 2021 | 3. Renforcer la relation entre le secteur de la recherche scientifique et le secteur de l'industrie pharmaceutique | Ministère de l'Industrie Pharmaceutique |
| 2022-2024 | 4. innovation technique et recherche agronomique avec intégration du secteur privé | Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) |

2. L'amélioration du climat des investissements.

La dépendance de l'Algérie aux hydrocarbures a rendu l'économie nationale vulnérable aux chocs pétroliers. La chute des cours du baril durant l'année 2014 a impacté négativement les recettes pétrolières et a incité le gouvernement à prendre certaines décisions et mesures pour stimuler la diversification économique. La politique de diversification devra se concentrer sur les secteurs productifs hors hydrocarbures d'atouts compétitifs afin de générer une croissance inclusive et durable et de créer des emplois durables, tout en s'adaptant progressivement aux exigences d'une économie de marché.

Les pouvoirs publics ont mis l'accent à travers la LFC 2020 et la loi de finances (LF 2021) sur l'amélioration substantielle du climat des investissements et la stabilisation du cadre juridique de l'investissement. Ainsi afin d'encourager l'acte d'investir et d'attirer davantage d'Investissements Directs Étrangers (IDE), le gouvernement a décidé de mettre fin aux entraves et pesanteurs bureaucratiques qui persistent sur le terrain, au détriment de la dynamique de l'investissement. Les décisions prises vont dans le sens du développement des processus de contrôle à posteriori, la simplification et la réduction du champ des autorisations liées à l'investissement en définissant, dans la transparence, les critères d'éligibilité aux

avantages des projets d'investissement. Par ailleurs, la règle 49/51 a été aménagée et ne sera appliquée qu'aux investissements stratégiques.

Les décisions prises visent à développer l'appareil productif national, à encourager la substitution aux importations et à mobiliser des moyens financiers autres que ceux qui proviennent des ressources publiques, en ayant recours au partenariat public-privé et en incitant le secteur privé à investir.

a. Les contraintes du climat des investissements en Algérie

Pour attirer l'investissement privé, il faudrait instaurer un environnement propice aux affaires. Les efforts déployés pour son amélioration ont conduit, entre autres, à un accroissement de la part du secteur privé dans l'économie. Cependant, des contraintes demeurent rendant cet environnement des affaires moins attractif. Parmi ces contraintes nous pouvons citer :

- Le contrôle dominant du secteur public sur certaines filières économiques (**Tableau 2**).
- L'importance du secteur informel.
- La difficulté d'accès au foncier industriel.
- Les difficultés de financement.
- Les barrières administratives.
- L'accès limité à l'information.
- L'inefficacité du système juridique et judiciaire.
- l'inadéquation de l'infrastructure.
- L'insuffisance de la réglementation du travail
- Le manque de travailleurs qualifiés.

Situation du climat des investissements en Algérie

Selon le dernier rapport de «Doing Business 2020 », l'Algérie maintient le score enregistré en 2019 où elle avait gagné neuf rangs par rapport à 2018. Elle est classée 157^e (sur 190 pays) et avec une facilité de faire des affaires à 48.6% dans le monde. Au niveau maghrébin, le Maroc (53^e) détient la première place des meilleurs climats des affaires pour 2020 suivi de la Tunisie (78^e) et la Mauritanie (152^e). La Libye est classée derrière l'Algérie au rang 186. Les améliorations ayant permis à l'Algérie de mieux se positionner ces deux dernières années sont les catégories suivantes : « règlement de l'insolvabilité » au rang 81 et l'accès à l'énergie électrique (rang 102). Toutefois, d'après les données du Doing business de 2020 (voir **Tableau 69**), plusieurs paramètres devraient être améliorés pour arriver à un climat d'affaire attractif. En termes de performances, l'Algérie reste toujours peu compétitive en raison de la crise économique.

Classement de l'Algérie selon les paramètres du Doing Business

Selon la Banque mondiale, l'Algérie devrait améliorer ses performances dans certaines catégories, notamment « les facilitations à la création d'entreprises », « l'obtention d'un permis de construire », « l'obtention de prêt et transferts de propriété ». L'Algérie figure parmi les pays où la vente d'actifs est la plus contraignante (**Tableau 69**). Des réformes sont en cours et concernent l'investissement, le foncier industriel, les PPP, la réforme du système financier et bancaire.

L'amélioration du cadre d'investissement

La condition incontournable et primordiale pour attirer les investissements en Algérie est de stimuler l'entrepreneuriat privé et de favoriser l'innovation et la concurrence. Compte tenu du cadre juridique actuel relatif aux investissements, l'Algérie pourrait considérer les propositions suivantes :

- Mettre en place une stratégie de développement des investissements permettant de positionner le pays en matière d'investissements et donner davantage de lisibilité envers les investisseurs potentiels.
- Renforcer les activités de promotion et de suivi de l'ANDI.
- Faciliter, voire libéraliser totalement, l'investissement.
- Renforcer la protection des investissements.
- Renforcer la compétitivité des entreprises et maximiser les retombées positives des échanges internationaux.
- Dynamiser le secteur hors hydrocarbures, notamment en développant les exportations.
- Réduire les tarifs à l'importation avec le reste du monde afin de permettre aux opérateurs de diversifier leurs sources d'approvisionnement de manière plus efficiente.
- Rendre les politiques commerciales transparentes et davantage prévisibles.
- Revoir et approfondir les accords commerciaux en cours.
- Adhérer à l'Organisation Mondiale du Commerce.

Sur ces recommandations il y a lieu de préciser le projet de création d'un guichet unique pour les investisseurs, l'évaluation des accords commerciaux en cours, l'adhésion de l'Algérie à la ZLECAF, la numérisation des opérations du commerce extérieur.

b. La lutte contre la corruption

La corruption constitue une entrave majeure au développement économique et social. Elle influence négativement la croissance des entreprises et l'attractivité d'un pays aux investissements directs extérieurs, notamment en présence d'un marché informel important. Dans le cadre d'une stratégie commune en termes de lutte contre la corruption, l'Algérie a mis en place :

- Le renforcement des prérogatives de l'Office Central de Répression de la Corruption (OCRC) ;
- La définition d'une politique nationale de lutte contre la corruption par l'Organe National de Prévention et de Lutte contre la Corruption.
- Des mécanismes plus appropriés responsabilisant l'ensemble des secteurs d'activités ;
- Un nouveau pôle pénal spécialisé dans le traitement des affaires financières.

En effet, l'Algérie s'est consacrée à la lutte contre la corruption depuis son indépendance par sa criminalisation par le code pénal de 1966 et la création ultérieurement des cours spécialisées dans les infractions économiques, la création au sein de la police judiciaire d'entités dédiées à la lutte contre la criminalité économique et financière. Sa législation est conforme aux conventions internationales. Il convient également de noter l'avant dernier amendement du Code de procédure pénale par

l'ordonnance 15-02 du 23 juillet 2015 qui instaure des mesures de protection légale et matérielle des témoins et dénonciateurs.

En dépit des efforts consentis par l'Algérie en matière de lutte contre la corruption, l'état des lieux montre la persistance du phénomène. Cependant, au cours des deux dernières années une volonté forte des pouvoirs publics a permis d'engager des opérations de lutte contre la corruption à grande échelle qui a visé l'ensemble des acteurs publics ou privés.

c. La simplification et facilitation des procédures administratives

Partout dans le monde, les mesures prises en matière de simplification administrative ont contribué considérablement au développement économique des pays. En effet, la réorganisation des procédures et la réduction du nombre et de la complexité des étapes lors des traitements des dossiers, adossées à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (numérisation et digitalisation) ont constitué les principaux éléments de réussite.

Dans le cadre du plan de relance économique, la recommandation de l'allègement des procédures administratives pour les investisseurs a été inscrite comme l'une des priorités. Quant à sa mise en œuvre, elle devrait s'inscrire dans un processus de changement qui passe nécessairement par cinq niveaux d'interventions.

- La réduction des délais de traitement ;
- La réorganisation des procédures et création des guichets uniques ;
- L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- L'accès libre et facile aux informations concernant les procédures ;
- La coordination et l'interopérabilité.

Les deux premiers représentent le cœur de l'action de simplification. Les deux suivants constituent les supports d'une réussite soutenue de sa mise en œuvre (numérisation et digitalisation). Le dernier rappelle que la coordination et l'interopérabilité sont des conditions préalables en amont de tout acte de simplification.

La lourdeur administrative dans les délais de traitement des dossiers a constitué, depuis toujours, une contrainte importante pour les investisseurs. En effet, un dossier traité hors délai peut rendre caduque un investissement, ou priver l'investisseur des bénéfices directs et indirects attendus. Dans cette optique, la fixation de délais pour obtenir des informations sur les décisions administratives et l'application de la règle « Absence de réponse vaut consentement » constitueront, entre autres, deux mesures de simplification administrative et d'encouragement à l'investissement.

Simplification administrative pour la création d'entreprise

Habituellement, une simple opération de création d'entreprise, d'octroi d'autorisation ou de permis nécessitait de compléter les formalités exigées par plusieurs institutions,

rendant ces procédures complexes. La réorganisation des procédures de manière à en réduire la complexité par la création d'un **Guichet Unique** jouera un rôle considérable dans la simplification de l'acte d'investissement (**Tableau 25**). L'efficacité de ce guichet unique sera d'autant plus importante que la dimension technologique (Outils informatiques) sera incorporée dans le processus.

L'introduction des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'administration (administration électronique) a contribué significativement à la réduction de ses charges. Elle l'a rendue plus efficace à répondre aux attentes des citoyens en général, et des investisseurs en particulier. En effet, l'augmentation des capacités de traitement des demandes externes, la multiplication de la diffusion des informations utiles aux différents usagers (Citoyens et investisseurs), et l'élimination de la contrainte de temps et d'espace par l'accès à distance aux services, ont contribué à promouvoir l'investissement et facilité l'accès aux citoyens.

Par ailleurs, le développement des paiements en ligne est impératif. En effet, ce mode de paiement aura un impact économique important, notamment sur les secteurs du tourisme et des services. En plus, l'e-paiement pourra faciliter les procédures de création d'entreprise et le paiement des impôts entre autres. La digitalisation et l'internationalisation du système bancaire algérien réduiront les délais de paiement et permettront d'assurer le relai à l'étranger pour la promotion et la commercialisation de l'image de l'Algérie à l'étranger. Par exemple, dans le secteur du tourisme, il est primordial de simplifier les procédures d'entrée et d'obtention de visa, d'assurer la disponibilité des services financiers et des TIC au sein du parc hôtelier, mais aussi pour l'ensemble des activités liées.

La mise en place d'un identifiant commun pour les entreprises et les citoyens est primordial afin de faciliter les échanges d'information entre administrations. La dématérialisation des procédures permettrait aux guichets uniques décentralisés³⁵ de renforcer d'avantage ses missions d'assistance par des activités de service aux entreprises prioritaires pour le développement local. La mise en place de guichets uniques est de plus en plus prise en compte pour améliorer la qualité des services publics et de l'interface avec les usagers.

Les guichets uniques doivent avoir leur marque de commerce, être bien médiatisés et peuvent avoir à la fois un lieu physique en plus d'un portail électronique. Les conditions du succès de ces guichets uniques sont généralement :

- Définir clairement le problème que le guichet unique doit résoudre.
- Avoir un leadership visionnaire au sommet.
- Être relié à un programme ou une stratégie de réforme de l'administration publique.
- Être mis en œuvre progressivement dans le temps de manière réfléchie.
- Assurer son accessibilité.
- Prévoir le marketing et concevoir son image de marque.

³⁵Déjà existant, ils s'occupent de formalités pour la création d'entreprise et les projets d'investissement

Au niveau des bénéficiaires, le guichet unique ainsi que l'utilisation des TIC offrent :

- Une meilleure satisfaction des usagers.
- Une réduction du nombre d'étapes et de la durée pour obtenir le service.
- Plus de transparence et moins de corruption.

Sur terrain, plusieurs administrations interviennent en même temps durant une procédure administrative. Souvent ces administrations exigent des formalités contenant des informations similaires. Afin d'éviter la répétition inutile de ce genre de formalités, la coordination et l'interopérabilité entre les différentes institutions devront jouer pleinement leur rôle dans le processus de simplification.

De manière générale, la simplification des procédures touche tous les citoyens et permet de faciliter leurs contacts avec les administrations publiques et à renforcer la confiance avec l'autorité publique. A cet égard, le Ministère de la Justice a également mise en œuvre des mesures de simplification des procédures, notamment relatives au certificat de nationalité et au casier judiciaire (voir Annexe 4, page 160).

Tableau 25 - les différentes mesures d'allégement des procédures de création d'entreprise

| Niveau d'intervention | Mesures proposées | Administration concernée | Gain en temps |
|--|--|--|---------------|
| Réduction des délais de traitement | Obtention du NIS le jour même | ONS | 6 Jours |
| | Extraction du NIF le jour même | Impôts | 3 Jours |
| Réorganisation des procédures et guichet unique | Création d'un guichet unique pour la création des entreprises | CNRC, ONS, CASNOS, Impôts | 20 Jours |
| | Suppression de la domiciliation pour la création des statuts de l'entreprise | Ministère de la justice (Code du commerce) | 1 Jour |
| Utilisation des déchronologies de l'information et de la communication (TIC) | Création d'un portail web unique pour la création d'entreprises | CNRC | 20 Jours |
| | Extraction du NF en ligne | Impôts | 4 Jours |
| | Inscription à l'ONS en ligne | ONS | 6 Jours |
| | Publication du Boal en ligne | CNRC | 1 Jour |
| | Paiement du timbre fiscal en ligne | | 1 Jour |
| Accès libre et facile aux informations concernant les procédures | Lancement d'un guide en ligne pour la création de d'entreprises | | |
| | Création d'un numéro vert pour l'aide à l'entrepreneuriat (call center) | CNRC, ONS, CASNOS, Impôts | |
| Coordination et interopérabilité | Inscription automatique à l'ONS au moment de l'enregistrement au CNRC | CNRC, ONS | 6 Jours |
| | Déclaration d'existence automatique au moment de l'enregistrement au CNRC | CNRC, Impôts | 1 Jour |

Source : Rapport : Les facilitations administratives pour la relance économique en Algérie, Novembre 2020, Ministère de la pêche et des productions Halieutique.

d. L'augmentation de l'offre foncière

Le foncier constitue l'élément indispensable à la structuration des espaces, aux cohésions sociales, à la relance économique et au développement humain. Il constitue par ailleurs un enjeu majeur dans la création et le développement des entreprises. En Algérie, il représente un facteur contraignant pour les investisseurs. En effet la demande est supérieure à l'offre et la qualité des terrains mis à disposition ainsi que leur gestion reste à améliorer.

Selon Doing Business 2019, l'accès au foncier industriel en Algérie et la délivrance des titres (transfert de propriété) montre que l'Algérie reste mal classée sur 190 économies (**Encadré 11**). En effet, elle occupe le rang 165 quant au transfert de propriété au moment où la région MENA se place à la 89^e place. La Tunisie arrive au rang 94 et le Maroc au rang 81. Le score réalisé par l'Algérie qui est de 44,3 montre l'étendue des retards à combler par rapport aux comparateurs.

En terme de nombre de procédures pour l'accès au foncier, il en faut 10 en Algérie alors que pour la région MENA, il est presque de moitié (5,4), de 5 pour la Tunisie et 6 pour le Maroc. La célérité dans le traitement des dossiers (délai en jours) montre aussi le temps d'attente que doit subir l'investisseur en Algérie comparé à d'autres pays. Il faut 55 jours en Algérie contre 26,6 jours pour la région MENA, 35 jours en Tunisie et seulement 20 jours au Maroc (**Tableau 68**).

Le foncier industriel

Dans le but de mettre en place des espaces destinés à recevoir des projets industriels, différents textes ont été promulgués à savoir le décret n° 73-45 du 28 février 1973 portant création d'un comité³⁶ consultatif pour l'aménagement des zones industrielles suivi par un ensemble de textes traitant du foncier. Ces textes ont permis de mettre en place notamment un dispositif réglementaire de création et d'encadrement des zones industrielles dont la gestion a été confiée à des « Entreprises de gestion des Zones Industrielles » (EGZI) qui n'ont pas pu assurer pleinement leur mission.

En effet, malgré des mesures de simplification contenues dans la loi de finance complémentaire 2015³⁷ et la loi n° 16-09 de 2016 relative à la promotion de l'investissement³⁸, les zones industrielles n'ont pas pu répondre aux sollicitations exprimées par les investisseurs pour différentes raisons :

- Un mode de gestion de type administratif ;
- L'absence de modalités et procédures claires et transparentes d'accès ;
- Le retard mis par les administrations et les organismes en charge de l'aménagement des zones industrielles en termes de viabilisation et de rétrocession des actes notariés ;

³⁶ Le comité était « chargé de rassembler tous les éléments d'information relatifs à l'aménagement des zones industrielles sur l'ensemble du territoire national, de fournir tous avis, de présenter toutes propositions, et d'une manière générale, d'apporter tous concours utiles au département ministériel chargé de l'urbanisme à l'effet de promouvoir, aux meilleures conditions, l'aménagement des dites zones et le développement des agglomérations intéressées ».

³⁷ la loi de finances complémentaire de 2015 est venue faciliter les modalités d'accès au foncier destiné à l'investissement fixant de nouvelles dispositions consacrant le mode de gré à gré comme mode exclusif pour la concession des terrains destinés à l'investissement

³⁸ Modifiée par la loi n° 18-13 du 11 juillet 2018

- L'absence d'une gestion rationnelle se traduisant par un taux d'occupation faible et un changement de destination de ces espaces.

Outre ses missions de service public et ses missions commerciales, l'ANIREF peut se voir confier la mission de déléguer au porteur de projet pour le développement de zones industrielles, de zones d'activités ou d'espaces destinés à l'activité économique.

Les dispositifs en place ont permis la création de 72 zones industrielles réparties à travers 37 wilayas couvrant une superficie totale de 15 000 ha. En décembre 2018, les pouvoirs publics décident de la réalisation de 41 nouvelles zones industrielles sur 8.000 hectares à travers 34 wilayas. Trente d'entre elles devaient être achevées en 2019. En outre, sept autres zones industrielles sont en cours de réalisation sous la direction de l'ANIREF portant les nouvelles superficies de foncier industriel à 10.000 hectares.

En octobre 2020, le Ministère de l'Industrie a lancé un projet d'amendement de la loi relative au foncier industriel. Ce texte devrait permettre de combler le vide juridique constaté dans la loi en vigueur et mettre fin à l'implication de plusieurs acteurs dans l'attribution des assiettes foncières. Il s'agit, entre autres, de la création d'un Office National du Foncier Industriel (ONFI) qui sera la seule autorité chargée de la gestion, l'attribution, la délimitation et la récupération du foncier industriel en plus de la gestion des zones industrielles. Cela devrait permettre d'assainir le dossier du foncier industriel.

Il y'a lieu de relever l'introduction récente d'un projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n°08-04 du 1^{er} septembre 2008, fixant les conditions et les modalités de concession des terrains relevant du domaine privé de l'État destinés à la réalisation de projets d'investissement. Ce projet de texte vise à permettre à l'État de récupérer directement les terrains cédés par les organismes aménageurs des zones industrielles et des zones d'activités ou concédés par l'État à l'intérieur ou en dehors de ces zones sans recourir à l'action judiciaire. La promulgation de ce texte doit permettre de :

- récupérer puis valoriser les assiettes foncières non exploitées ;
- renforcer l'offre du foncier destiné aux projets d'investissement.

Eu égard à l'importance qu'accorde la nouvelle politique économique à la relance de l'industrie nationale, il est nécessaire que ce secteur puisse décider notamment de l'octroi et la gestion des terrains relevant du domaine privé de l'Etat, des actifs résiduels des entreprises dissoutes et excédentaires des entreprises publiques économiques, situés au niveau des zones industrielles destinées à la réalisation de projets d'investissement. Ces terrains sont convertibles en cession, sur demande du bénéficiaire, et ce après la réalisation effective du projet de l'investissement et de sa mise en exploitation dûment constatée par les administrations et les organismes habilités, ainsi que le remboursement des crédits obtenus dans le cadre du projet, objet de la concession. L'ONFI accordera alors des décisions d'affectation pour la concession convertible en cession au titre de ce type de terrains et d'actifs situés au niveau des zones industrielles, au profit des porteurs de projets d'investissement, dont les actes de concession convertible seront établis par les services des domaines.

Recommandations

Selon la législation et la réglementation en vigueur, la récupération éventuelle de ces assiettes foncières ne peut se faire que par voie de justice. Or celle-ci prend un temps considérable et ne permet pas à l'État de récupérer et de valoriser ces terrains. Il est proposé une mesure dans le cadre d'une nouvelle loi sur l'investissement en cours d'élaboration, pour rompre avec cette situation et permettre de valoriser ces assiettes foncières. Elle permettra, également :

- La résiliation des actes de concession par voie administrative sans passer par la voie judiciaire, à l'instar des terres agricoles relevant du domaine privé de l'État, attribuées dans le cadre de la loi n°10-03 du 15 Août 2010 fixant les conditions et modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'État.
- Le renforcement de l'offre du foncier destiné à la réalisation des projets d'investissement industriel.
- La revalorisation des assiettes foncières récupérées en vue de leur réaffectation aux véritables investissements sur la base d'une concession non convertible en cession conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

La convertibilité de la concession en cession pourrait intervenir après une période suffisante ayant démontré la viabilité économique du projet d'investissement (5 ou 10 ans par exemple).

Le foncier touristique

Les pouvoirs publics ont opté pour la création de zones d'expansion et sites touristiques (ZET) qui représentent des territoires susceptibles d'être spécialement aménagés. Dans ce cadre, 225 ZET ont été créées couvrant une superficie totale de 56.472 ha. Ces zones sont implantées sur :

- 14 wilayas littorales (166 ZET) ;
- 12 wilayas des hauts plateaux (36 ZET) ;
- 8 wilayas du sud (23 ZET sahariennes).

Il y'a lieu de préciser que 156 études de classement de nouvelles ZET sont encore à l'étude. En outre, les Schéma Directeur d'Aménagement Touristique de Wilaya (SDATW) qui constituent la déclinaison du Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT) sont pour 47 d'entre eux achevés et un seul en cours.

Néanmoins, les investisseurs sont toujours confrontés à des difficultés d'accès au foncier touristique du fait du détournement de ces concessions de leur vocation touristique.

Les mesures de protection des ZET, de contrôle des opérations immobilières et de la nature des constructions, ainsi que l'exercice du droit de préemption conféré à l'État ont été très peu exercées, favorisant ainsi des détournements d'activité au profit d'autres activités, notamment industrielles.

Recommandations

L'accès au foncier constitue une barrière à l'entrée importante dans le secteur touristique. Il convient de lever ces barrières pour optimiser l'allocation des ressources productives et intensifier la concurrence sur ces marchés. De plus, il est nécessaire de :

- Renforcer le développement et l'aménagement des ZET ;
- Améliorer la gestion des ZET, afin d'alléger la contrainte foncière sur l'investisseur ;
- Mettre un terme à la distribution du foncier touristique par l'Administration ;
- Renforcer l'Agence Nationale de Développement du Tourisme (ANDT) en sa qualité d'organe opérationnel de développement chargé actuellement de veiller à la préservation et la protection du foncier touristique qui verrait ses missions et prérogatives renforcées et élargies, pour lui permettre d'intervenir en tant qu'aménageur-développeur, de préparer les ZET et de les mettre à disposition des investisseurs.

Le foncier agricole

En Algérie, la superficie globale exploitée est estimée à 47,5 millions d'hectares dont 8,5 millions d'hectares de terres arables³⁹ ; dont 67% d'entre elles sont privées⁴⁰. Hautement stratégique pour la sécurité alimentaire, les terres agricoles sont aujourd'hui menacées par de nombreux facteurs : Désertification, érosion, surexploitation, détournement d'usage résultant de l'extension des villes, amplification des investissements pour répondre à des besoins de court terme avec des répercussions sur le long terme.

Un arsenal juridique ainsi que plusieurs dispositions ont été mis en place pour protéger et sauvegarder les terres agricoles notamment les lois de 1990 et 2008 :

- La **loi 90-25** relative à l'orientation foncière agricole définissant les types de terres agricoles et les types de propriétés ;
- La **loi 08-16** portant loi d'orientation agricole qui rajoute une nouvelle disposition pour le déclassement des terres.

Cependant, l'existence de ces lois n'a pas empêché les détournements d'usage. En effet, la classification des terres agricoles en termes de qualité (A, B et C), ainsi que les critères de déclassement devraient être davantage clarifiés.

Recommandations

Afin de renforcer le foncier agricole, l'État devrait intervenir pour :

- Apporter plus de transparence et de rigueur dans le processus d'arbitrage des déclassements ;
- Limiter et réduire les détournements d'usage par des mécanismes juridiques qui les rendent plus difficile en le laissant comme dernier recours ;
- Réformer le cadre juridique relatif au statut des terres « Arch » pour régulariser la situation des agriculteurs par l'accès à la propriété. Ces terres sont estimées à presque 3 millions d'hectares et sont régulièrement exploitées. L'accès à la propriété permettra aux exploitants de bénéficier des aides de l'État (crédits) et les incitera à davantage d'investissements agricoles ;
- Lutter plus efficacement contre les phénomènes menaçant le couvert végétal tels que la surexploitation, la désertification, l'érosion,...

³⁹ Ainsi 32 millions d'hectares de parcours et 7 millions d'hectares de forêts et maquis

⁴⁰ 5,7 millions d'hectares des terres fertiles appartiennent aux exploitants privés et 2,8 millions d'hectares relèvent du domaine privé de l'Etat

- Améliorer la gestion des terres cultivables, des terres de pacage et la restauration des terres dégradées.

Tableau 26 - Recommandations de la Conférence Nationale sur l'amélioration du climat des investissements

| HORIZON | RECOMMANDATIONS | CHEF DE FILE |
|-----------|--|---|
| 2020 | 1. Promotion de l'extension des exploitations agricoles (superficie moyenne) - Cadre légale, financement | Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) |
| 2020 | 2. Amélioration de l'organisation du métier d'agriculteur et sa libération des contraintes bureaucratiques | |
| 2020 | 3. L'assainissement du foncier industriel existant. | Ministère de l'Industrie |
| 2020-2021 | 4. Mise en place d'un guichet unique | |
| 2020 | 5. Levée des restrictions qui entravent le processus d'enregistrement des médicaments fabriqués localement | Ministère de l'Industrie Pharmaceutique |
| 2020 | 6. Accélérer la soumission des licences liées à l'acquisition de matières sensibles et de matières chimiques dangereuses | |
| 2020 | 7. Ouverture du secteur minier à l'investissement privé | Ministère des Mines |
| 2020 | 8. L'enregistrement commercial n'est pas obligatoire en ce qui concerne les start-up, les micros et petites entreprises à caractère financier | Ministère délégué chargé de l'Economie de la Connaissance et des Startups |
| 2020 | 9. Mise en place d'un comptoir pour l'export avec l'implantation d'entreprises spécialisées et couloir vert pour les exportateurs | Ministère du Commerce |
| 2020 | 10. Extension exceptionnelle de la validité des certificats de qualification professionnelle et de classification pour les entreprises touchées par l'épidémie de Covid-19 | Ministère des Travaux Publics |
| 2020 | 11. Réforme fiscale profonde (simplification des procédures, élargissement de l'Assiette fiscale, amélioration des rendements de l'AF) | Ministère des Finances |
| 2020 | 12. Faciliter le crédit Client pour les opérateurs sur le marché international | |
| 2020 | 13. Déterminer la nature du guichet unique, ses missions et sa situation géographique afin qu'il devienne opérationnel dans les trois mois au plus tard et ne traite que des investissements majeurs | |
| 2020 | 14. Instituer une commission d'arbitrage sur les relations Administration / Investisseurs placée sous l'autorité du premier ministre | Services du Premier Ministre |
| 2020-2021 | 15. Mettre en place un mécanisme d'évaluation et de suivi du climat des affaires | |
| 2020-2021 | 16. Simplification Administrative | Ministère de la pêche et des produits halieutiques |
| 2020-2021 | 17. Révision profonde du code de commerce | Ministère de la Justice |
| 2020-2021 | 18. Dépénalisation du l'acte de gestion | |
| 2021 | 19. Mise à disposition d'informations économiques sur l'environnement économique et carte des opportunités | Ministère délégué chargé de la Micro-Entreprise |
| 2021 | 20. Améliorer le climat des affaires en simplifiant les procédures administratives | Ministère des Travaux Publics |
| 2021 | 21. Faciliter les démarches d'obtention de biens immobiliers en créant une agence nationale de l'immobilier urbain | |

3. Réforme profonde du système bancaire et financier

Depuis sa création en 1962 jusqu'à la fin des années 1980, le système bancaire Algérien a été administré et dirigé par l'État. Les banques ne disposaient pas d'un pouvoir d'appréciation ni de décision sur la mise en place des crédits. Elles agissaient plus comme un caissier qui assure le financement des entreprises.

Dans le prolongement des réformes économiques engagées en 1988, centrées sur la réforme des entreprises publiques, les pouvoirs publics ont engagé au début de l'année 90 une réforme du système bancaire par la mise en place d'un nouveau cadre juridique commun à toutes les banques et à tous les établissements financiers. Ce nouveau cadre juridique visait la modernisation du secteur bancaire en vue de favoriser le financement des investissements productifs devant assurer une croissance forte et durable.

C'est dans cette perspective qu'a été promulguée la loi 90-10 du 14 avril 1990 sur la monnaie et le crédit. Elle a apporté d'importants aménagements dans l'organisation et le fonctionnement du système bancaire. Cette loi, considérée comme le premier pas vers la libéralisation du système bancaire et financier, avait permis la mise en place de nouveaux organes institutionnels, d'instruments modernes et de modes opératoires universels qui conduiront à moderniser le fonctionnement de la sphère monétaire et bancaire en Algérie. En effet, la loi 90-10 couvre un champ large englobant le statut de la banque centrale (Banque d'Algérie), celui des banques commerciales (banques et établissements financiers) et de la monnaie. Elle définit également les nouvelles relations entre la banque centrale, les banques commerciales, le Trésor public, et les entreprises, et les citoyens.

Au cours du début des années 2000, des aménagements ont été apportés à la Loi sur la Monnaie et le Crédit (LMC) tels que l'ordonnance de 2001 et celle de 2003 face à la surliquidité du système bancaire. Les conséquences monétaires provoquées par les chocs pétroliers et les limites inhérentes à la faiblesse des capacités d'absorption des excédents de liquidités par le système productif ont eu des incidences importantes sur la politique monétaire ainsi que sur les instruments de régulation. Ainsi, en 2015, une réforme de la Loi sur la Monnaie et le Crédit a été nécessaire pour permettre le recours au financement non conventionnel.

Le système bancaire algérien demeure très peu développé et se compose à ce jour, à la faveur des politiques d'assainissement et de restructuration des banques publiques, de six banques publiques⁴¹, de 14 banques privées et 7 établissements financiers⁴².

Les indicateurs économiques (publiés par la Banque d'Algérie) montrent un faible niveau de bancarisation. Le secteur bancaire prédomine l'intermédiation financière avec l'absence de la bourse et demeure dédié au financement des priorités fixées par les pouvoirs publics.

⁴¹ Représentant 89% du total des actifs du secteur bancaire et 83% du réseau bancaire national

⁴² Détenant une part de marché très modéré

Les chantiers les plus importants des réformes, liés à la gouvernance des banques, sont l'ouverture du capital de certaines banques publiques, le renforcement du contrôle bancaire, ainsi que l'amélioration du marché de crédit. La dynamisation du marché financier et le commerce électronique tardent à se concrétiser. Cela influe beaucoup sur les performances de toute l'économie. La réforme du secteur bancaire et financier doit réunir les autres secteurs économiques pour parvenir à un développement global et une transition saine. Il s'agira de rassembler les parties économiques, politiques et sociales pour l'assainissement d'un climat des affaires stable et offrant les conditions politiques, macro-économiques et juridiques favorables à la promotion de l'investissement national et à l'attraction des IDE pour la création de richesse et d'emploi. La réanimation de l'activité bancaire et financière qui est au centre de l'intermédiation et du financement des agents économiques est au cœur de toute stratégie de développement économique.

L'État joue un rôle prédominant dans **le processus de réformes du marché financier et bancaire** compte tenu du poids important des banques publiques dans l'activité économique. Ainsi, son action consistera à :

- Renforcer la gouvernance des banques publiques et des fonctions risques et contrôles internes des banques publiques ;
- Développer une stratégie pour la réduction des créances non performantes ;
- Opérer une séparation claire des activités commerciales des activités de développement ;
- Identifier les banques publiques qui feront l'objet d'une ouverture partielle ou totale du capital, les banques qui seront propriété de l'État et les banques qui seront transformées en banques de développement.
- Mettre à niveau le cadre de supervision de la Banque d'Algérie avec les normes et standards Bâle II et Bâle III.
- Renforcer le cadre de résolution bancaire et de gestion des crises y compris le fonds de garanties des dépôts bancaires.
- Mettre en place le cadre réglementaire applicable aux sûretés mobilières.
- Réformer le droit des faillites ou procédures collectives.
- Renforcer qualitativement le système d'information de la centrale des risques pour une meilleure identification de la clientèle.
- Mettre en place le cadre réglementaire et de supervision de la micro finance.
- Autoriser les sociétés de « crédit bureau » privé.
- Mettre à jour le cadre règlementaire pour le capital-risque.
- Accélérer le processus de modernisation des systèmes de paiement (cadre réglementaire et infrastructures des systèmes de paiement).
- Permettre à des opérateurs non bancaires (ex. opérateurs de téléphonie mobile) d'entrer sur le marché algérien.
- Financer les objectifs de politique publique (PME, habitat, infrastructures) par une ou plusieurs banques de développement.
- Développer une stratégie pour les subventions à l'entrepreneuriat avec un calibrage adapté.
- Développer le cadre réglementaire et institutionnel pour le développement de la finance islamique.

En ce qui concerne les marchés des capitaux :

- Mettre à jour le cadre réglementaire des suretés afin de promouvoir plus de transparence, plus responsabilité, et une meilleure protection des investisseurs ;
- Développer le marché des titres publics afin de développer une courbe de rendement ;
- Développer le marché des actions par le biais de l’ouverture du capital des entreprises publiques ;
- Renforcer les capacités de la COSOB pour qu’elle puisse être la gardienne de la discipline et de la transparence du marché ;
- Développer des produits boursiers innovants ;
- Mettre en œuvre des programmes d’éducation financière.

Tableau 27 - Recommandations de la Conférence Nationale sur la réforme du secteur bancaire et financier

| HORIZON | RECOMMANDATIONS | CHEF DE FILE |
|-----------|---|---|
| 2020 | 1. La réactivation du Fonds de soutien aux micro-entreprises et startups, | Ministère délégué chargé de l'Economie de la Connaissance et des Startups |
| 2020 | 2. Développement et promotion des produits de la finance et des assurances islamiques (Sukuk, Takaful) | Ministère des Finances |
| 2020 | 3. Redynamisation de la bourse d'Alger | |
| 2020 | 4. Ouverture du capital des banques publiques et ouverture de nouvelles banques privées | |
| 2021 | 5. Encourager le capital risque | Ministère délégué chargé de l'Economie de la Connaissance et des Startups |
| 2021 | 6. Mettre en place des mécanismes de financement pour les start-ups et les incubateurs | Ministère délégué chargé de la Micro-Entreprise |
| 2021 | 7. Diversification des types et sources de financement (financement privé, produits bancaires islamiques, autofinancement). | |
| 2021 | 8. Développement du rôle des banques dans l'accompagnement de l'investissement des entreprises | Ministère des Finances |
| 2021-2024 | 9. Diversifier les sources de financement des projets pour réduire la charge sur le budget de l'État, ainsi que créer une banque du logement pour collecter l'épargne familiale | Ministère des Travaux Publics |
| 2021-2024 | 10. Transformation de l'établissement Algérie Poste en Banque Postale | Ministère des Finances |
| 2022-2024 | 11. Accompagnement par les banques et le secteur financier des producteurs pharmaceutiques et encouragement des investissements algériens à l'étranger | Ministère de l'Industrie Pharmaceutique |

4. Amélioration de la gouvernance économique⁴³

Pour se mettre au niveau des nations les plus avancées en matière de bonnes pratiques de gouvernance, l'Algérie a entamé à la fin des années 90 une réforme de l'État et de son administration mais aussi dans tous les domaines liés à la gouvernance économique.

Les efforts consentis dans les réformes engagées par l'Algérie restent à parfaire et à consolider pour atteindre les objectifs assignés et répondre aux attentes des citoyens et des acteurs économiques. Ainsi, la conduite des réformes visera à :

- Consolider l'État de droit ;
- Accroître la participation pour renforcer la confiance entre les citoyens et les institutions qui élaborent les politiques publiques ;
- Augmenter la transparence pour conforter la crédibilité de l'action publique ;
- Développer des mécanismes qui assurent la clarté tout au long du processus d'élaboration, de suivi de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques.

Les réformes engagées, comme celles à venir, viseront une transformation importante du mode de gouvernance pour la réalisation des objectifs suivants :

- Plus d'efficacité dans la gestion des finances publiques ;
- Une plus grande efficacité/efficience des politiques publiques ;
- Décentralisation et participation citoyenne ;
- Renforcer le rôle de la politique de la concurrence.

Plus d'efficacité dans la gestion des finances publiques

Pour une gestion plus efficace des finances publiques, les pouvoirs publics ont promulgué en 2018 la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) permettant de mettre en œuvre les réformes nécessaires à la rénovation de la chaîne budgétaire et comptable. Ainsi les ressources publiques devraient être mieux mobilisées. Leur allocation devrait être optimale dans le cadre d'une utilisation efficiente, transparente et responsable. Cependant, cette réforme requiert plusieurs actions :

- Définir une stratégie de communication et de formation en direction de l'ensemble des acteurs de la réforme ;
- Accompagner les autres départements ministériels dans la mise en œuvre de la LOLF ;
- Finaliser le cadre réglementaire et les guides pratiques opérationnels précisant les modalités de déclinaison des principes de la pluri-annualité budgétaire ;
- Moderniser les modèles de prévision et adopter une démarche de recherche d'économies et d'optimisation des dépenses.

⁴³ Selon la définition du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), « la Gouvernance comprend les mécanismes, les processus, les relations et les institutions complexes au moyen desquels les citoyens et les groupes articulent leurs intérêts, exercent leurs droits et assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent pour régler leurs différends ». La banque mondiale, quant à elle, la définit comme « un pouvoir exercé à travers des institutions économiques, politiques et sociales d'un pays ».

La réforme de la gestion des finances publiques inclut d'autres composantes essentielles comme l'amélioration des performances de l'administration fiscale en plus des progrès enregistrés jusque-là par l'administration des impôts, la rénovation du cadre de gestion des investissements publics pour en améliorer l'efficacité, et l'amélioration de la gouvernance des entreprises publiques.

Rénovation des systèmes d'information

Le nouveau système de gestion financière de l'État devra s'appuyer sur une nouvelle démarche de conduite de projet comportant un ensemble d'actions supplémentaires en faveur d'un système d'information moderne et performant. Parmi elles nous pouvons citer :

- Définir une stratégie de développement et de déploiement progressive du système cible qui devrait être opérationnel avant l'entrée en vigueur des dispositions de la LOLF.
- Définir une stratégie de conduite du changement tenant compte du nombre de structures administratives concernées et des utilisateurs à former et à assister.
- Mettre en place un dispositif de gouvernance pour la mise en œuvre du projet.
- Rénover les procédures d'exécution de la dépense en relation avec le nouveau système d'information.

Une plus grande efficacité/efficacité des politiques publiques

L'évaluation des politiques publiques est un instrument et une démarche fondamentale pour l'implantation d'une gouvernance économique efficace. Le renforcement de la performance requiert un engagement clair dans une démarche de gestion axée sur les résultats. Ces derniers sont déclinés en objectifs auxquels sont associés des indicateurs de suivi qui permettront de mesurer la performance publique. En outre, cette nouvelle démarche inclut de nouveaux outils liés à l'analyse et l'évaluation de l'action publique visant à améliorer la qualité du service public. Un État plus performant œuvre à assurer un service public plus efficace et une décentralisation progressive qui impliquerait le citoyen dans le cadre de la démocratie participative. L'implication des citoyens favorise le développement local tant sur ses aspects socio-économiques qu'en termes d'aménagement du territoire.

La poursuite des réformes s'avère être une suite logique de la promulgation de la LOLF qui entraînera l'amélioration de l'action publique grâce à la gestion axée sur les résultats et l'évaluation des politiques publiques. La décentralisation, quant à elle, permet plus de participation citoyenne et une meilleure gestion des affaires locales. Cependant, il est nécessaire pour les pouvoirs publics d'élaborer la politique basée sur la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) pour le service public ainsi que pour la stratégie de sa mise en œuvre. Cette politique devrait être accompagnée par des instruments nécessaires et des ressources financières et humaines suffisantes permettant le suivi de sa mise en œuvre.

Une institution centrale pourrait alors assurer le suivi de l'ensemble des évaluations sectorielles. Les expériences ont montré que l'un des facteurs d'échec des précédents plans de développement économique est lié principalement à l'absence d'un cadre méthodologique rigoureux pour leur mise en œuvre et leur évaluation. L'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques devient une préoccupation majeure pour les pouvoirs publics.

La prise en charge de la coordination et du suivi de la mise en œuvre du plan de relance a été un exercice pour le Ministère chargé de la Prospective (MD/PM/P) d'initier une démarche et un cadre méthodologique (voir annexe) de suivi et d'évaluation qui a permis de confirmer l'utilité d'une approche d'évaluation de l'action publique.

La décentralisation

La décentralisation est considérée dans beaucoup de pays avancés comme un pilier fondamental de la démocratie participative. Elle associe la population au choix des projets locaux et œuvre plus efficacement au développement local en permettant de booster la croissance économique des territoires. Les responsabilités au niveau local devraient être plus élargies pour intéresser et fédérer l'action citoyenne autour des projets de la commune. Le financement local constitue l'autre chantier qui permettra, dans le cadre de la gestion axée sur les résultats et de l'évaluation des politiques publiques, l'adhésion de la population aux projets de développement des collectivités locales.

La décentralisation permettra de consolider la démocratie participative au niveau local et donnera plus de légitimité à la décision politique. Elle constitue un levier essentiel pour dynamiser la croissance économique au niveau local. Afin de mettre en œuvre et de réussir cette décentralisation, il est recommandé, entre autres, de :

- Réviser les codes des wilayas et des communes pour leur donner plus d'autonomie et de responsabilité. Ils permettront plus de lisibilité des aspects socioéconomiques locaux et impliqueront davantage les citoyens dans la décision et la gestion locale ;
- Élaborer une stratégie de mise en œuvre des mesures rentrant dans le cadre du processus de décentralisation pour en assurer l'efficacité et en permettre l'évaluation ;
- Adopter une stratégie de développement économique local, incluant le renforcement des capacités des acteurs économiques locaux avec un plan de mise en œuvre ;
- Renforcer la ressource humaine notamment par le lancement d'un vaste programme de formation pour la prise en charge des nouvelles missions des collectivités locales ;

Renforcer le rôle de la politique de la concurrence

La pression concurrentielle favorise l'innovation, la productivité et la croissance économique. A ce titre le cadre légal doit favoriser et garantir l'intensification de la concurrence sur les marchés. En conséquence, les parts de marché seront redistribuées à la faveur de l'accroissement de la productivité, de la compétitivité et de l'efficacité des entreprises. En outre, dans le système actuel, il s'agit d'améliorer la coordination entre le Conseil de la Concurrence avec les départements ministériels et l'ensemble des régulateurs sectoriels. Cela nécessitera une révision de la législation en vigueur pour asseoir une véritable politique de la concurrence entre toutes les entreprises publiques et privées. Cela pourra passer par :

- Renforcer le statut et les moyens du Conseil de la Concurrence ;

- Revoir la politique d’octroi des dérogations et/ou exonérations en tenant compte de ces impacts sur la concurrence⁴⁴ ;
- La non-ingérence dans les affaires de concentration tout en veillant à ce que toute opération de concentration ne vienne pas déséquilibrer le marché ou entraver la concurrence ;
- Lutter contre les positions dominantes.

Tableau 28 - Recommandations de la Conférence Nationale sur l'amélioration de la gouvernance économique (1/2)

| HORIZON | RECOMMANDATIONS | CHEF DE FILE |
|---------|---|---|
| 2020 | 1. Renforcement et amélioration des capacités humaines, financières et organisationnelles du MADR | Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) |
| 2020 | 2. L'accélération de la création immédiate d'un Office de l'agriculture saharienne | Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) |
| 2020 | 3. Smart Régulation | |
| 2020 | 4. Encouragement de l'investissement privé dans les zones d'ombre | Ministère de l'Industrie |
| 2020 | 5. Promouvoir le leasing immobilier dans les zones industrielles et/ou d'activités avec l'implication de la SRH | Ministère de l'Industrie |
| 2020 | 6. Établir un cadre réglementaire pour les médicaments génériques | Ministère de l'Industrie Pharmaceutique |
| 2020 | 7. Activation de comités d'experts médicaux pour statuer sur les dossiers de médicaments en suspens et exprimer leurs avis en urgence | Ministère de l'Industrie Pharmaceutique |
| 2020 | 8. Activer la mise en application de la nouvelle loi 19-13 sur les hydrocarbures | Ministère de l'Énergie |
| 2020 | 9. Réinstaurer le signal prix pour permettre la rationalisation de la demande énergétique, rendre économiquement viable le modèle de développement des EnR | Ministère de l'Énergie |
| 2020 | 10. Réduire les charges de Sonatrach de 14 à 7 milliards de dollars, les charges d'exploitation et les dépenses d'investissement | Ministère de l'Énergie |
| 2020 | 11. Mise à jour du cadre législatif et réglementaire du secteur | Ministère des Mines |
| 2020 | 12. Mettre en place une instance de concertation des différents acteurs du secteur | Ministère des Mines |
| 2020 | 13. Lutter contre la surfacturation dans l'importation | Ministère des Mines |
| 2020 | 14. Veiller à ce que les règles d'origine soient définies avec l'activation du rôle du Comité de suivi du commerce extérieur et le développement de méthodes de contrôle aux frontières | Ministère du Commerce |
| 2020 | 15. Réexamen de la part de devises laissée à la disposition de l'exportateur et réexamen du système de subventions à l'exportation en matière de transport | Ministère du Commerce |
| 2020 | 16. La mise en place d'un guide statistique pour promouvoir la production nationale | Ministère du Commerce |
| 2020 | 17. la création de laboratoires au niveau de tous les accès frontaliers, ports et aéroports | Ministère du Commerce |
| 2020 | 18. Plan national d'orientation pour la réalisation d'une base infrastructurelle | Ministère des Travaux Publics |
| 2020 | 19. Revoir et enrichir le cadre légal et réglementaire, notamment en relation avec le CCAG, ainsi qu'adapter les termes de référence en fonction de la taille et de la nature du projet. | Ministère des Travaux Publics |
| 2020 | 20. Réexamen du cadre réglementaire de la commande publique, des marchés publics et de la délégation de l'utilité publique, ainsi que la révision de la loi 04-11 relative à la promotion immobilière | Ministère des Travaux Publics |
| 2020 | 21. Développement de nouveaux mécanismes de financement relatif aux marchés publics et identification des projets éligibles aux financements publics | Ministère des Finances |
| 2020 | 22. Renforcer le FNI comme banque et fond d'investissement et son ouverture pour les PME | Ministère des Finances |
| 2020 | 23. Adaptation de l'arsenal juridique des activités portuaires, douanières et révision du décret 288.10 (2010) | Ministère des Finances |
| 2020 | 24. Arrêt de la conclusion des contrats d'études et de services avec les bureaux étrangers | Ministère des Finances |

⁴⁴ Notamment le cas des entreprises bénéficiant de ces exonérations et pratiquant des ententes.

Tableau 29 - Recommandations de la Conférence Nationale sur la gouvernance économique (2/2)

| HORIZON | RECOMMANDATIONS | CHEF DE FILE |
|-----------|--|---|
| 2020 | 25. Révision du dispositif de l'ANSEJ avec rectification des catégories d'âge éligible | Ministère délégué chargé de la Micro-Entreprise |
| 2020 | 26. Création de conseils économiques locaux | |
| 2020-2021 | 27. Développement du Système National de l'information Statistique | Ministère de la numérisation et des statistiques |
| 2020-2021 | 28. Elaboration d'un cadre méthodologique d'évaluation des politiques publiques (EPP) | Ministre Délégué chargé de la Prospective |
| 2020-2021 | 29. Mettre en place un système d'évaluation des politiques publiques | Services du Premier Ministre |
| 2021 | 30. Amélioration de la gouvernance des terres agricoles publiques dont les terres pastorales | Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) |
| 2021 | 31. Régulation du marché du foncier agricole | |
| 2021 | 32. Mise en place d'un système d'information économique et évaluation des politiques dans le domaine du développement industriel | Ministère de l'Industrie |
| 2021 | 33. Révision du système de change qui pénalise les exportateurs | |
| 2021 | 34. Réexamen de la loi sur les changes, y compris la levée de la criminalisation des échanges commerciaux étrangers | Ministère de l'Industrie Pharmaceutique |
| 2021 | 35. Permettre le recours aux "études multi-clients" par des bureaux d'études spécialisés | Ministère de l'Energie |
| 2021 | 36. Révision de la politique de change pour la mettre en cohérence avec la politique d'exportation | Ministère des Finances |
| 2021 | 37. Revoir le quota de l'exportateur sur la devise l'occasion de l'exportation | |
| 2021 | 38. Intégrer les micros entreprises dans les politiques publiques | Ministère délégué chargé de l'Economie de la Connaissance et des Startups, et Ministère délégué chargé de la Micro-Entreprise |
| 2021 | 39. Observatoire du transport maritime. Suivi des coûts et de la qualité des services portuaires et proposition d'une stratégie de développement | Ministère du Transport |
| 2021 | 40. Evaluation du plan national d'utilisation des transports et sa révision | Ministère du Transport |
| 2020-2021 | 41. Réactivation de la commission de réglementation des prix ; Soutien à l'Agence nationale des produits pharmaceutiques | Ministère de l'Industrie Pharmaceutique |
| 2020-2021 | 42. Adopter un système de fixation des prix | |
| 2020-2021 | 43. Développement de l'Agence nationale des produits pharmaceutiques | |
| 2022-2024 | 44. Exécution et évaluation des programmes d'action | Ministère de l'Industrie |
| 2022-2024 | 45. Développement du transport ferroviaire et libéralisation de l'activité de transport maritime | Ministère du Transport |

Tableau 30 - Recommandation sur le développement des zones d'ombre

| Horizons | <u>Recommandations</u> | <u>Chefs de file</u> | Axe stratégique |
|-----------|--|---|-----------------|
| 2020-2022 | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration des conditions de vie dans les zones d'ombre | Ministère de l'intérieur des collectivités locales et de l'aménagement du Territoire (MICLAT) | Gouvernance |

5. Restructuration et modernisation du secteur public marchand

Suite à la chute du prix du baril de pétrole en 2014, l'Algérie a initié un processus de réformes dans la conduite de la politique économique. Ce processus est nécessairement accompagné de changements dans l'organisation et le fonctionnement du secteur public marchand. Les grandes entreprises publiques constituent un atout dans la politique d'industrialisation de l'Algérie. Elles peuvent contribuer au renforcement de la compétitivité, mais demeurent, néanmoins, confrontées à des difficultés financières qui pèsent sur l'économie nationale en général et sur la croissance économique en particulier.

Depuis les années 80, le secteur public marchand est passé par plusieurs réformes : la restructuration des entreprises consistant au démantèlement des grandes sociétés publiques, la privatisation à travers l'ouverture progressive du capital des entreprises publiques aux investisseurs nationaux et/ou étrangers, puis la restructuration opérée au cours de la décennie 2000. Ces réformes ont abouti à la réalisation de 262 opérations de privatisations d'entreprises publiques ou filiales d'entreprises publiques. La restructuration d'entreprises durant les années 2000 a conduit à une autre reconfiguration en instituant les Sociétés de Gestion des Participations (SGP) dotés en principe de prérogatives de privatisation au début des années 2000 et à partir de 2014 à la mise en place de 14 groupes industriels. Cette succession de mode d'organisation du secteur public marchand n'a pas permis l'émergence de véritables entreprises économiquement viables et financièrement équilibrées. Actuellement, il y a lieu de réfléchir sérieusement sur la performance du secteur public marchand en précisant sa relation avec l'État et sa position dans un marché concurrentiel. Ces difficultés sont liées à la nature même des droits de propriété. Aujourd'hui, il est primordial de :

- Redéfinir le rôle de l'État, actionnaire et/ou régulateur ;
- Mettre en place une institution gérant les participations de l'État (Agence des participations) ;
- Renforcer l'autonomie des Conseils d'Administration des entreprises publiques ;
- Encourager l'initiative des dirigeants des entreprises publiques (entre autres, revoir le statut des organes de gestion, dépenaliser l'acte de gestion, instaurer des contrats de performances) ;
- Intensifier la concurrence et œuvrer en faveur de la neutralité concurrentielle des EPE ;
- Développer l'entrepreneuriat et la capacité du secteur public à fournir des services aux entreprises.

Tableau 31 - Recommandations de la Conférence Nationale sur le secteur public marchand

| HORIZON | RECOMMANDATIONS | CHEF DE FILE |
|-----------|---|------------------------|
| 2020 | 1. L'évaluation globale et approfondie de l'Entreprise nationale de transport maritime de voyageurs (ENTMV) | Ministère du Transport |
| 2020 | 2. Reconsidérer le transport aérien et aller, si besoin est, créer une compagnie aérienne nationale supplémentaire | |
| 2020 | 3. l'examen des problèmes auxquels sont confrontés ses navires au niveau des ports étrangers. | |
| 2021 | 4. Formation dans les métiers de la marine | |
| 2022-2024 | 5. L'élargissement de la flotte maritime en vue de la prise en charge du transport des voyageurs et de marchandises, de et vers l'Algérie | |
| 2022-2024 | 6. Promotion et modernisation des ports | |

6. Le développement du Partenariat Public Privé (PPP).

Le PPP vise un management plus efficace des services et infrastructures publics qui s'appuieraient sur l'engagement du secteur privé dans le processus de réalisation et d'exploitation des prestations de services publics. Il consiste en un arrangement contractuel sur le long terme par lequel une autorité publique⁴⁵ transfère au secteur privé tout ou partie des responsabilités de conception, de financement, de construction, d'exploitation et de maintenance d'une infrastructure économique (énergie, transport, eau,...) ou sociale (éducation, santé,...) moyennant des paiements dont le mécanisme est déterminé dans le contrat.

Encadré 2 - Définitions du Partenariat Public Privé

Au sens le plus large, le concept « Partenariat Public-Privé » désigne toute forme de coopération contractuelle entre le secteur public et le secteur privé. Cette coopération s'inscrit dans le cadre d'un contrat de court, moyen ou long terme dont l'objet est la mise en œuvre d'un service public en s'appuyant, dans une certaine mesure, sur les ressources et les compétences du secteur privé.

Au sens strict, un PPP est défini comme un contrat de longue durée (10 à 35 ans) par lequel un agent public attribue une mission globale comprenant la réalisation, à savoir la construction, la réhabilitation ou la transformation, d'investissements matériels et/ou immatériels, ainsi que leur entretien, leur exploitation et/ou leur gestion, dans le but de fournir un service public. Le cocontractant privé reçoit de l'autorité contractante une rémunération échelonnée sur la durée du contrat et liée à des objectifs de performance qui lui sont assignés

Il est donc envisagé, en Algérie, à travers ce mode de financement l'instauration au sein de l'administration, d'un nouveau modèle de conception, de financement, et de management de la commande publique intégrant systématiquement, avant la réalisation des projets, l'évaluation préalable multidisciplinaire, l'analyse des performances, la maîtrise rigoureuse des coûts, le contrôle des réalisations et l'évaluation à posteriori. Le PPP doit également contribuer au développement

⁴⁵ L'autorité publique peut être un ministère, une administration publique, un établissement public en charge d'un service public ou une collectivité locale.

économique en l'utilisant comme levier dans la politique industrielle permettant de développer les capacités des entreprises publiques et privées à travers la sous-traitance et le transfert des compétences et des savoir-faire, notamment des entreprises internationales (**Encadré 3**).

Encadré 3 - Caractéristiques du Partenariat Public Privé

Le PPP permet l'intégration (bundling) dans un seul contrat global de tout ou partie des différentes activités relatives à la Conception, la Construction, le Financement, l'Exploitation et la Maintenance des équipements de services publics. Cette intégration, confiée à une Société de Projet, peut se faire selon différentes formes : DBFO (« Design », « Build », « Finance » et « Operate »), BOT (« Build », « Operate » et « Transfer »), BOO (« Build », « Own » et « Operate »), etc. Ces formes ont toutes en commun l'intégration de la construction et de la gestion des infrastructures publiques. Ce regroupement de tâches constitue le principal élément qui distingue les PPP du mode contractuel traditionnel.

Un PPP est un contrat de long terme (en moyenne de 10 à 35 ans). Sa durée est directement liée au niveau de financement du projet par la partie privée. Plus la part de financement prise en charge par la partie privée est importante, plus la durée du contrat augmente. La longueur de la durée du contrat permet à la partie publique d'étaler ses dépenses d'investissement sur une longue période et à la partie privée d'amortir ses coûts et de bénéficier des effets d'apprentissage pour améliorer son efficacité.

Le PPP permet un transfert de risques important vers le secteur privé. Le mode de paiement prévu dans les PPP fait supporter les risques de dépassement budgétaire et de retard dans la mise en exploitation de l'infrastructure à l'opérateur privé. Par ailleurs, le transfert des activités de conception, de construction, de financement et d'exploitation au secteur privé induit également le transfert des risques relatifs à ces activités. Un transfert optimal des risques est celui qui les affecte à la partie la plus à même de les gérer. Ce partage des risques ne se fait donc pas de la même manière pour tous les projets.

Le PPP permet une approche qualité. Dans le cadre d'un PPP, la partie publique définit les spécifications qualitatives et quantitatives requises par rapport à l'output final (le service public), laissant à l'opérateur privé la responsabilité du choix des inputs et des procédés de travail devant permettre d'aboutir à un output final conforme aux spécifications. Cette marge de manœuvre accordée à ce dernier est nécessaire pour lui permettre de puiser pleinement dans ses capacités d'innovation.

Expériences de PPP en Algérie

Bien que l'Algérie ait toujours eu recours, pour la réalisation de ses infrastructures, aux modes classiques de passation de marchés, il n'en demeure pas moins que plusieurs projets PPP ont été déjà mis en œuvre ou sont en cours de réalisation. En effet, s'appuyant sur des lois et règlements régissant certains secteurs d'activité, tels que l'énergie, l'eau, les transports et les travaux publics, l'Algérie a développé, avec succès, à partir de l'année 2000 des modèles de PPP performants pour les usines de dessalement de l'eau de mer et la réalisation de centrales électriques. Des contrats portant sur la gestion de la distribution d'eau dans les grandes villes d'Alger, à savoir Tipaza, Constantine, Oran et Annaba, ainsi que sur la gestion/concession des terminaux à conteneurs au niveau des ports d'Alger et de Djendjen ont été également mis en place.

Encadré 4 – Les PPP réalisés en Algérie

- 11 Stations de dessalement sous forme de Build, Own & Operate (BOO)
- 2 Centrales électriques menées par Algerian Energy Company (AEC)
- 3 Concessions de terminaux à conteneur (les ports d'Alger, de Béjaïa et de Djen Djen)
- 6 Contrats de management pour la gestion de l'eau potable (Alger/Tipaza, Oran, Constantine, Annaba/Tarf), pour la gestion du métro d'Alger et pour la gestion de l'aéroport Houari Boumediene à Alger.

L'environnement réglementaire et juridique en Algérie

Le développement des PPP en Algérie souffre de l'absence d'une loi spécifique aux PPP. Le Code des marchés publics ne prend pas en compte les spécificités des contrats PPP et les lois sectorielles élaborées pour l'électricité, l'eau, les transports et les travaux publics ne permettent pas un ancrage juridique s'appliquant à tous les secteurs. Aussi, il est à noter que la majorité des pays comparables à l'Algérie en Afrique ou dans la région MENA se sont dotés de cadres juridique et institutionnel spécifiques au PPP afin de pouvoir recourir à ce type de financement.

L'Algérie a adopté en 2015 une réglementation spécifique sur les marchés publics⁴⁶ qui s'appliquent aux délégations de service public, une forme de PPP. L'introduction de cette notion permet aux personnes morales de droit public responsable d'un service public de confier la gestion dudit service public à un délégataire privé. La rémunération du délégataire est alors assurée de manière substantielle par l'exploitation du service public. Par ailleurs, il convient de noter que le Code des Collectivités Territoriales de 2012 permet aux communes de déléguer par contrat, programme ou marché de commande la gestion d'un certain nombre de services publics, dont l'eau potable et l'assainissement, la gestion des déchets, ou les transports collectifs par exemple.

Les conventions de délégation de service public doivent respecter, pour leur passation, les principes des marchés publics (art. 209), à savoir la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures. Le décret exécutif n° 18-199 du 2 août 2018 est venu compléter le code des marchés publics en matière de délégation des services publics des collectivités locales. Il détaille les règles applicables aux types de délégations de service public (concession, affermage, régie intéressée, gérance). Le cadre réglementaire des délégations de service public comprend également différentes réglementations sectorielles, telles que la loi n° 05-12 du 4 août 2005 relative à l'eau⁴⁷.

Le décret exécutif n° 18-199 du 2 août 2018 est le premier acte réglementaire spécialement dédié aux délégations de service public en Algérie. À ce titre, son adoption, en application des articles 207 à 210 du code des marchés publics, contribue à la cohérence du cadre réglementaire entre la passation des conventions de délégation de service public, d'une part, et les règles régissant les marchés publics, d'autre part. Cependant, ce décret ne mentionne pas l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Afin d'assurer une meilleure cohérence entre les cadres réglementaires des marchés publics et des délégations de service public, il convient de clarifier le rôle institutionnel de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics en matière de délégation de services publics en harmonisant les dispositions pertinentes entre les deux cadres réglementaires.

⁴⁶ le code des marchés publics, régis par le décret présidentiel numéro 15-247 en date du 16 septembre 2015

⁴⁷ Modifié par la loi n° 08-03 du 23 Janvier 2008

Il n’y pas de loi spécifique aux concessions en Algérie. En revanche, plusieurs règlements sectoriels comprennent des dispositions relatives aux concessions :

- **Secteur aéroportuaire** : Les articles 41 à 46 de la loi n° 98-06 du 27 juin 1998 relative aux règles générales de l’aviation civile, des aéroports, des aérodromes et des hélicopters ouverts au public⁴⁸, mentionnent que ces projets peuvent être construits et exploités avec une concession. Cependant, seules les personnes ou entreprises algériennes (dont le capital est détenu pour la plupart par des personnes algériennes) peuvent construire et exploiter un aéroport, un aérodrome ou un hélicoptère ouvert au trafic public et privé.
- **Secteur portuaire** : Conformément à la loi n° 98-05 du 25 juin 1998 modifiant l’ordonnance n° 76-80 du 23 octobre 1976 créant le code maritime (code maritime 571-1), les concessions sur le transport maritime sont possibles. Cependant, seules les entreprises publiques, les individus ou entreprises algériens peuvent exploiter des services de transport maritime.

L’absence d’une loi spécifique aux concessions est de nature à entraver le recours aux concessions pour financer les projets PPP, notamment pour l’investissement dans les infrastructures publiques. Il est recommandé que le projet de loi sur les PPP, aujourd’hui limité aux contrats de partenariat (à paiement public, basé sur la disponibilité du service), puisse être étendu aux concessions (à paiement par les usagers). Un projet de loi réglementant le partenariat entre les secteurs public et privé, comme un des moyens de financement des projets infrastructurels est en cours d’élaboration.

Recommandations

Afin de pouvoir recourir au PPP pour la réalisation de projet d’infrastructure publique, il est recommandé de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Mise en place du cadre juridique à travers la promulgation d’une loi spécifique au PPP ainsi que les textes d’application y afférents ;
- Mise en place du cadre institutionnel à travers la mise en place d’une cellule PPP centrale au niveau du Ministère des Finances ou d’une agence spécialisée dans le suivi des investissements dans le développement des infrastructure (CNED) et des points focaux PPP au niveau des Ministères concernés ;
- Mise en place de la documentation nécessaire à la mise en œuvre des PPP à travers la préparation des guides et des manuels de mise en œuvre des PPP ;
- Renforcement des capacités des cadres des secteurs concernés ;
- Préparation d’un pipe-line (liste) de projets éligibles au PPP à travers la sélection des projets dont la rentabilité économique et financière est avérée, leur hiérarchisation par ordre de projet économiquement le plus rentable.

⁴⁸ Modifié par la loi n° 2000-05 du 06 Décembre 2000

Encadré 5 - Le projet de loi sur les PPP

Le projet de loi sur les PPP (préparé en mars 2017), vise à introduire les PPP du type « contrat de partenariat » avec :

- La création d'une unité PPP sous l'égide du CNED qui assurera un rôle central dans l'étude, la validation, l'appel d'offres et l'exécution de PPP
- La délimitation des secteurs éligibles aux PPP (du type contrat de partenariat) avec l'exclusion des secteurs liés à la défense nationale et à la sécurité nationale
- La limitation de la durée des contrats PPP à 30 ans
- L'introduction d'un dispositif de cession de créance
- L'introduction de la possibilité du recours au dialogue compétitif mais qui revêt un caractère exceptionnel pour motif de complexité

L'avant-projet de loi sur le PPP est structuré autour des axes suivants :

- Périmètre de la loi : définir le PPP, les secteurs éligibles aux PPP, et éventuellement les formes de contrat éligibles aux PPP ;
- Dispositif institutionnel prévu par la loi : dispositions permettant d'identifier les acteurs intervenant dans les opérations de PPP tant sur le plan institutionnel (Conseil national du PPP, l'Unité de PPP), que sur le plan contractuel ;
- Dispositif opérationnel d'implémentation des projets PPP : dispositions opérationnelles concernant le lancement, l'évaluation préalable, la sélection, la conception, l'exécution, l'évaluation ex-post du projet, puis, le transfert du PPP et la sortie ou la clôture du contrat ;
- Contribution du PPP au développement industriel, technologique et social : le PPP est également envisagé sous l'angle d'un apport de la partie privée au développement industriel, technologique et social.

Tableau 32 - Recommandations de la Conférence Nationale sur les PPP

| HORIZON | RECOMMANDATIONS | CHEF DE FILE |
|---------|---|-------------------------------|
| 2020 | 1.Prendre de nouveau contact avec le partenaire chinois et d'étudier le projet sur de nouvelles bases transparentes pour le soumettre une seconde fois au Conseil des ministres, dans un délai maximum de trois mois. | Ministère du Transport |
| 2021 | 2.Soutenir les partenariats public-privé (PPP) | Ministère des Travaux Publics |
| 2021 | 3.Développement et promotion du Partenariat Public Privé (PPP) | Ministère des Finances |

7. Le renforcement de la politique commerciale pour une meilleure intégration dans le commerce international.

La substitution aux importations et la diversification des exportations Algériennes rendent nécessaires les transformations structurelles de l'économie. Le gouvernement a décidé d'une réduction de ses importations d'un montant de 10 milliards de dollars et de l'objectif d'exporter, durant l'année 2021, pour 5 milliards de dollars de produits hors hydrocarbures. D'une part, les importations algériennes restent dominées par les produits destinés à l'industrie (en demi-produit et produit fini) et d'autre part, ses exportations sont toujours largement concentrées sur les hydrocarbures.

Les statistiques des Douanes Algériennes font ressortir que les principaux échanges commerciaux de l'Algérie s'effectuent de et vers les pays européens. Ainsi, 53,4% de nos importations proviennent des pays de l'Union Européenne (15,59 milliards \$USD) et 63,69% de nos exportations sont destinées à l'Europe.

Dans le cadre des accords de libre échange (8,66 milliards \$USD), celui avec l'union Européenne représente 84,34% des importations ; soit 7,3 milliards \$USD) alors que celles effectuées dans le cadre de la Grande Zone Arabe de Libre Échange n'atteint que 1,71%. Les accords avec la Tunisie et la Jordanie demeurent insignifiants : près de 25 millions de dollars pour la première et 262.533 dollars pour la seconde.

La part de l'Algérie dans le commerce mondial demeure très faible. Elle a varié ces dernières années entre 0,2% à 0,4%. Cette faible part dénote de la persistance à s'appuyer sur une seule source de revenus en devises (exportation d'hydrocarbures) mais aussi d'une très faible compétitivité de l'économie algérienne et donc de nos entreprises.

L'Algérie dont le contenu de ses anciens plans de développement, de ses programmes d'investissements a tenté de diversifier son économie et récemment d'élaborer une stratégie pour les exportations hors hydrocarbures. Cependant, les données statistiques des dernières décennies ne montrent pas d'évolution dans le sens d'une diversification des exportations. La dépendance aux revenus des hydrocarbures n'a cessé d'augmenter et l'embellie des prix relevée début 2000 a permis d'importants investissements dans le rattrapage en matière d'infrastructures, de création de différents mécanismes en faveur des jeunes mais n'a pas eu d'effet sur la sphère productive en matière de diversification, d'expansion des entreprises et encore moins de diversification des exportations.

Les principaux accords signés par l'Algérie devaient, selon leurs contenus, favoriser les échanges entre les pays adhérents et permettre aux opérateurs algériens de commercialiser leurs produits à l'étranger.

A propos de l'accord avec l'Union Européenne (Encadré 14), il y'a lieu de noter que l'Algérie a demandé la révision de plusieurs dispositions compte tenu des difficultés rencontrées par les opérateurs Algériens à exporter leurs produits (hors hydrocarbures) vers les pays européens signataires de l'accord. En effet, les échanges demeurent déséquilibrés entre les partenaires. En 2019, l'Algérie importait des pays signataires de l'accord pour un montant de 7,3 milliards de dollars, alors que ses exportations vers ces mêmes pays s'élevaient à peine à 1,24 milliards de dollars seulement.

La Grande Zone Arabe de Libre Échange

Cet accord prévoit l'établissement d'une Zone Arabe de Libre Échange et de relancer le processus de l'intégration économique Arabe. Les dispositions de la convention⁴⁹ s'appliquent aux produits originaires de cette zone pouvant être échangés sous un régime tarifaire préférentiel entre l'Algérie et les États Arabes. Une liste des produits exclus des avantages fiscaux peut être établie par les États signataires.

⁴⁹ La convention a été adoptée en février 1981 et réactivée en septembre 1995. En juin 1996, il a été décidé de la réalisation d'un projet plus ambitieux qu'est la Grande Zone Arabe de Libre Échange à partir de janvier 1998 et sur un délai de dix (10) ans.

En outre, il est mis en place un régime tarifaire préférentiel applicable aux produits originaires échangés entre les pays Arabes qui bénéficient d'une exonération totale des droits de douanes et des droits et taxes d'effet équivalent. Cependant, les échanges commerciaux restent faibles et déséquilibrés entre l'Algérie et les pays arabes signataires de l'accord. En 2019, les importations à partir de ces pays ont représenté 1,3 milliards de dollars alors que nos exportations n'ont atteint que 343,5 millions de dollars.

L'accord commercial préférentiel Algéro-Tunisien

Cet accord ratifié en 2010 est entré en vigueur en 2014 et a pour objectif de faciliter et d'encourager le développement économique et commercial entre les deux pays. La Tunisie demanda en 2017 la révision de l'accord qui serait désavantageux pour elle, compte tenu que sur un volume d'échanges commerciaux entre les deux pays de l'ordre d'un milliard de dollars en 2016, les exportations algériennes vers la Tunisie ont enregistré 610 millions de dollars. En 2019, les échanges entre les deux pays ont enregistrés 124,23 millions \$ d'exportations algériennes contre 24,98 millions de dollars d'importations de Tunisie.

Il est évident de constater aujourd'hui, que si le but de l'Algérie, à travers ces accords, était de diversifier ses exportations, les données statistiques démontrent bien le contraire. Les produits algériens peinent à pénétrer les marchés étrangers, et sont de ce fait soumis à des barrières non tarifaires pénalisant les exportateurs, les consommateurs et les producteurs algériens, pour plusieurs raisons : i) la production est insuffisante ; ii) la qualité des produits ne répond pas aux normes ; iii) l'origine des intrants dans les produits algériens n'est pas locale ; iv) connaissances insuffisantes des marchés ciblés entre autres.

L'accord sur la Zone de Libre Échange Continentale Africaine

En décembre 2019, l'Algérie a ratifié l'accord sur la ZLECAF, entré en vigueur en mai 2019 et qui regroupe déjà 54 pays. L'objectif est de constituer un marché unique pour les biens et services au niveau du continent, basé sur la libre-circulation des activités et des investissements. La population concernée atteint 1,2 milliards de personnes et le PIB est de 2 500 milliards de dollars. Il est attendu de cet accord la création d'un marché de 3.000 milliards de dollars sans droits de douane ni restrictions aux frontières. Il est attendu de cet accord plusieurs retombées économiques et sociales comme : i) la création d'emplois ; ii) l'amélioration de la formation professionnelle ; iii) le développement et la diversification des exportations ; iv) davantage d'attractivité des IDE, v) l'augmentation des recettes en devises ; et vi) une contribution à la diversification de l'économie.

Cependant, l'adhésion à ces différents types d'accord suggère que l'économie algérienne dispose déjà d'un certain nombre d'atouts à faire valoir (production de qualité et en quantité, coûts de production avantageux, connaissance des marchés cibles, attractivité des IDE...etc.). Il ressort des statistiques du commerce extérieur de l'Algérie des flux déséquilibrés de marchandises. En effet, l'Algérie importe des biens de toutes catégories pour la consommation interne, les intrants de son agriculture et de son industrie ainsi que les équipements nécessaires à ces deux secteurs mais n'exporte pratiquement que des hydrocarbures.

La Stratégie Nationale d'Exportation

Il s'impose clairement d'adopter un ensemble de politiques et d'instruments pour dynamiser les entreprises hors secteur des hydrocarbures par le développement, notamment, des exportations. A cet effet, il est prévu la mise en place prochaine d'une Stratégie Nationale d'Exportation (SNE) devant contribuer à renforcer la compétitivité nationale et de développer nos exportations (**Encadré 13**).

Cependant, plusieurs autres instruments de politique du commerce extérieur peuvent être considérés pour élever le niveau de compétitivité des opérateurs économiques. Il est essentiel que l'économie algérienne soit exposée à plus de concurrence par i) l'amélioration du cadre réglementaire dédié à la concurrence ; et ii) l'amélioration de l'accès aux biens et capitaux étrangers. Le résultat attendu est de disposer d'entreprises locales plus productives et compétitives sur le marché extérieur et de faire face à la concurrence des importations sur le marché local.

La politique tarifaire

En conséquence des accords commerciaux ratifiés par l'Algérie, il est prévu la réduction tarifaire graduelle avec ses partenaires préférentiels tels que l'Union Européenne (UE) et les pays du monde arabe. Le taux préférentiel moyen avec l'UE était de 6,8% en 2015 mais demeure variable selon les catégories de produits. Les importations à partir des pays de l'UE représentent 51,23% des importations totales de l'Algérie. Avec les pays arabes, les taux préférentiels sont quasiment nuls et les importations à partir de ces pays représentent 15,32% de nos importations. La réduction des tarifs à l'importation favoriserait la diversification des sources d'approvisionnement. En effet, avec le démantèlement prévu des tarifs avec l'UE et le maintien des tarifs « Nation la Plus Favorisée » (NPF), les importations à partir de l'UE pourraient être favorisées au détriment d'autres produits en provenance d'autres pays qui seraient plus compétitifs.

En plus des tarifs douaniers, les pays peuvent imposer des **mesures non tarifaires** (**Encadré 6**) dans la gestion de leur commerce extérieur. Il s'agit notamment des obstacles techniques au commerce, les réglementations phytosanitaires, les règles d'origine, les licences d'importation. La croissance du commerce international conjugué à la baisse des tarifs douaniers dans le monde ainsi que le développement des transports ont amené plusieurs pays à imposer ce type de mesures pour garantir la sécurité des consommateurs, la sécurité alimentaire et celle de l'environnement.

L'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Le processus d'adhésion à l'OMC est long et compliqué mais constitue aussi un bon indicateur de l'engagement de l'Algérie dans l'ouverture pérenne au commerce international. Le gouvernement algérien demeure toujours engagé au processus d'adhésion à cette organisation. En outre, l'Algérie aura à réviser certaines clauses de l'accord d'association avec l'UE⁵⁰ dans le domaine, notamment de commerce des

⁵⁰ En effet, lorsque l'Algérie aura à entamer les négociations d'accession sur le commerce des services, les pays (déjà) membres considéreront les concessions accordées dans l'accord avec l'UE comme base de négociation de départ et seront amenés à demander davantage de concessions à l'Algérie.

services qui bénéficie d'avantages spécifiques dans le cadre de cet accord en plus de la garantie de la Nation la Plus Favorisée.

Encadré 6 – Les barrières non tarifaires et Algérie

Les exportations algériennes sont confrontées à des obstacles non tarifaires avec la Tunisie et l'UE malgré les accords de libre-échange conclus.

- **Avec la Tunisie**, des obstacles sont imposés sur les exportations algériennes de jus de fruit vers la Tunisie. Les produits sont bloqués à la frontière soit pour des raisons d'hygiène des consommateurs, soit seraient classifiés en tant qu'eau fruitée afin d'être soumis à une imposition spécifique (un droit de consommation de 25 pourcent, non payé par les producteurs tunisiens. Ces produits sont classés en Algérie comme des jus de fruits de la catégorie 20-09 de la classification douanière alors qu'en Tunisie, ces produits sont classés par décision administrative dans la catégorie 22-02 - " eau fruitée" soumise à un droit) ;
- **Avec l'UE**, se pose un problème relatif aux règles d'origine imposées - notamment dans le secteur textile-habillement et le sucre : i) L'accord d'association avec l'UE prévoit que les produits textiles algériens ne peuvent être exportés vers l'Europe que si le tissu utilisé est produit en Algérie ou importé d'Europe. En réalité, les produits textiles Algériens sont essentiellement faits à base de tissus importés de Tunisie - en théorie non sujets à limitation. ii) Quant au sucre, les entreprises algériennes raffinent du sucre roux alors que la règle d'origine dans le cadre de l'accord avec l'UE prévoit que le sucre doit être fabriqué suivant le procédé de l'extraction du sucre à partir de la betterave ou de la canne à sucre, ce qui rend impossible l'exportation de ce produit sous le régime préférentiel.

L'Algérie a de son côté introduit des mesures de sauvegarde dans la Loi de finances 2016 faisant suite à la baisse des prix du pétrole. Ainsi, l'Algérie a limité ses importations par l'imposition de licence d'importation sur certains produits. Au départ, cette mesure qui ne concernait que le ciment, le rond à béton et les véhicules a été étendue à 24 produits alimentaires et industriels supplémentaires.

La facilitation du commerce.

Les échanges de marchandises sont fortement liés à des moyens de transport, de la logistique et des procédures douanières. Le classement de l'Algérie est passé de 130^{ème} sur 155 pays en 2010 à 117^{ème} sur 160 pays en 2018.

L'**indice de performance logistique** de la Banque Mondiale pour l'Algérie était de 2,77 en 2016 et a chuté à 2,45 en 2018, soit en dessous de la moyenne de la région MENA estimée à 2,78. Elle réalise son meilleur score en termes de respect des délais et condition des envois (2,76) et le plus mauvais score concerne l'efficacité du processus de dédouanement avec 2,13 (**Graphe 14**).

Le développement de l'infrastructure logistique nécessite de i) réaliser plus d'infrastructures portuaires, routières et aéroportuaire ; ii) améliorer le service pour diminuer le nombre de navires en rade ; iii) moderniser les équipements de manutention pour réduire les délais chargement et déchargement des marchandises.

L'Algérie a, pour améliorer la compétitivité de ses exportations, mis en œuvre des réformes portant sur l'amélioration des systèmes d'information douaniers et non douaniers et la modernisation de la gestion des ports. Dans ce sens, l'Algérie a accordé les concessions suivantes : i) le port de Bejaia à PORTEK, basé à Singapour ; ii) le port d'Alger et le terminal de conteneurs de Djen Djen à Dubaï Port World ; iii) le grand port de Cherchell avec la Chine.

Tableau 33 - Recommandations de la Conférence Nationale sur le renforcement du commerce extérieur

| HORIZON | RECOMMANDATIONS | CHEF DE FILE |
|-----------|---|---|
| 2020 | 1. Activer le rôle de la diplomatie économique et encourager la création de conseils d'hommes d'affaires entre les pays. | Ministère du Commerce |
| 2020 | 2. Évaluer les accords bilatéraux et multilatéraux pour préparer la phase de renégociation selon le principe gagnant-gagnant avant la fin de 2020 | |
| 2020 | 3. Accélérer l'adhésion de l'Algérie à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) | |
| 2020 | 4. Soutenir le troc et encourager les exportations transfrontalières | |
| 2020 | 5. Réintroduction de l'obligation de l'assurance obligatoire pour les marchandises importées | |
| 2020 | 6. Réduction des importations de 10 Milliards de Dollars à l'horizon 2020 | |
| 2020-2021 | 7. Augmentation des exportations hors hydrocarbures à 5 Milliards de Dollars à l'horizon 2021 | Ministère délégué du Commerce Extérieur |
| 2021 | 8. Conclusion d'accords d'enregistrement mutuel avec les pays arabes et africains | Ministère de l'Industrie Pharmaceutique |
| 2021 | 9. Mettre en place l'échange de main d'œuvre et mettre en œuvre la politique d'exportation des services vers les pays africains, notamment dans le domaine des études, des examens et de l'expertise technique, tout en améliorant le système financier et fiscal | Ministère des Travaux Publics |
| 2021-2024 | 10. Activer le projet de route trans-saharienne et établir des activités commerciales avec les pays voisins | Ministère du Commerce |

D. Le Financement du plan de relance économique

1. Le financement budgétaire et monétaire.

Le financement budgétaire

L'aisance financière que l'Algérie a connu durant les années précédentes lui a permis d'entrer dans une phase de relance économique à travers une politique budgétaire expansionniste qui s'est traduite par d'importants programmes d'investissement. A cet effet, un fonds souverain (Fonds de Régulation des Recettes) destiné à servir d'épargne pour les générations futures a permis de financer les déficits budgétaires et les différents programmes d'investissement.

Après le choc pétrolier de 2014, le gouvernement a eu recours à plusieurs modes de financement de l'économie. En effet, les outils budgétaires dont dispose l'État, à savoir la fiscalité et l'emprunt auprès des autres agents économiques, ont permis d'agir dans la mesure du possible pour financer en partie ces dépenses. Ainsi, en 2017, l'emprunt national a contribué de 24% à la réduction du déficit. Le FRR, quant à lui, a permis de financer à plus de 90% le déficit au cours de la période 2014-2016. En 2020, le FRR a été complètement soldé.

Dans l'optique de l'amélioration des finances publiques, il a été procédé à l'adoption d'une nouvelle approche dans la programmation budgétaire à court terme des dépenses d'équipement (2021-2023). Cette approche porte sur la maîtrise et la rationalisation des dépenses publiques à travers la prise en compte de l'expérience acquise dans les programmes d'équipements futurs et l'adoption d'une rationalité économique tenant

compte des capacités financières du pays. En parallèle d'autres mesures de diversification des ressources financières pourront être mise en place.

Selon le rapport de présentation du projet de la loi des finances pour 2021, le montant des investissements engagé dans le budget de l'Etat est de 1 710 milliards de DA. Ces dépenses d'équipement seront consacrées essentiellement aux infrastructures économiques et administratives (230,6 milliards de DA), au soutien à l'accès à l'habitat (193,7 milliards de DA), aux programmes communaux de développement (100 milliards de DA), à l'éducation et la formation (94,35 milliards DA), à l'Agriculture et l'hydraulique (46,5 milliards DA), aux infrastructures socioculturelles (40,9 milliards DA), au soutien aux services productifs (2,33 milliards de DA), aux mines et à l'Énergie (1,82 milliards de DA).

Le financement monétaire

La chute drastique des prix des hydrocarbures survenue en mai 2014 a impacté négativement les ressources financières du pays. Le gouvernement s'est donc trouvé confronté à des choix limités pour le financement de l'économie. En effet, face à cette situation de rareté de sources de financement et de détérioration de la liquidité bancaire, le gouvernement a eu recours au financement non conventionnel (recours à la planche à billet) comme alternative à l'endettement extérieure. L'Etat a ainsi mobilisé par le trésor auprès de la Banque d'Algérie entre novembre 2017 et janvier 2019 l'équivalent de **6 556.2 milliards**⁵¹ de dinars pour financer

- le déficit cumulé du trésor et de la dette publique.
- le remboursement des différents emprunts des caisses de cotisations
- Les opérations des programmes AADL et des autres projets structurants⁵².

Tableau 34 - Répartition du montant global du financement non conventionnel

| Répartition | Mrds DA |
|--|----------------|
| 1. Financement du déficit du trésor au titre des années 2017 et 2018 & partiellement l'exercice 2019 | 2 470,0 |
| 2. Remboursement de la dette publique à l'égard des entreprises nationales (Sonatrach et Sonelgaz) | 1 813,0 |
| 3. Financement du remboursement de l'emprunt obligataire pour la croissance | 500,0 |
| 4. Financement de la dette du CNR envers la CNAS | 1 773,2 |
| 5. Destiné au Fonds Nationale d'investissement pour les opérations des programmes AADL | |
| 6. Financer le déficit de la CNR et de projets structurants | |
| Total | 6 556,2 |

Source : Banque d'Algérie – Point de situation sur le financement non conventionnel.

Les marges de manœuvre dont dispose le gouvernement durant cette période ont permis le recours au financement non conventionnel. Trois principales raisons ont guidé le choix d'une telle option de financement. La première réside dans la liquidité

⁵¹ Sur le montant global mobilisé à cet jour ; la moitié uniquement a été injecté dans l'économie (3144.4 DA)

⁵² À l'instar de la réhabilitation des structures du complexe de phosphate

bancaire pouvant être libérée et servir effectivement au financement de l'économie à travers la baisse du taux de réserve obligatoire. La deuxième concerne les liquidités substantielles pouvant être dégagées par le refinancement (Opération Open Market) des titres privés⁵³ que les banques détiennent dans leurs portefeuilles. La troisième est celle relative aux marges en termes de taux d'intérêt de la Banque d'Algérie, de réescompte et d'opérations d'open market qui sont bien supérieurs à zéro.

Il y'a lieu de signaler qu'à partir de janvier 2018, les différents instruments de la politique monétaire mis en œuvre ont permis de stériliser l'excédent de liquidité causé par ce programme de financement monétaire. Il est important de signaler que, dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, le décret exécutif n°18-86 du 05 mars 2018 avait fixé les mécanismes de suivi des mesures et des réformes structurelles économique, financière et budgétaire. Ceux-ci visaient à rétablir dans un délai de cinq ans, au plus tard, à compter du 1^{er} janvier 2018, les équilibres de la trésorerie de l'État et de la balance des paiements.

Cependant, cette mesure de financement non conventionnel a été suspendue en 2019. La relance de l'économie envisagée a été contrariée par le choc de la Covid19. Les prix des hydrocarbures ont fléchi en dessous de 30 dollars et l'économie algérienne a fait face à de nouvelles contraintes imposant à l'État la recherche de nouvelles pistes de financement pour sa relance économique.

La récession mondiale causée par la Covid-19 a engendré une baisse des exportations représentant une perte colossale de 11 milliards de dollars pour l'Algérie, induisant ainsi un fléchissement de la fiscalité pétrolière budgétisée de plus de 1 100 milliards de DA. Sur le plan interne, les mesures de confinement adoptées par l'Algérie ont touché la quasi-totalité des secteurs. Elles ont causé, entre autres, un net recul de plus de 470 milliards de dinars des recettes budgétaires hors fiscalité pétrolière. Le déficit budgétaire prévu pour 2020 devrait atteindre 12.86% du PIB et dépasser en moyenne ce chiffre pour les cinq années à venir (2021-2025).

Face à cette situation, il a été nécessaire d'alléger la pression sur le budget de l'État. De ce fait, le gouvernement prévoit l'application d'une panoplie de mesures pour combler ce déficit et financer l'investissement à travers différents modes de financement. Il pourrait ainsi recourir aux modes de financement suivants :

A court terme :

- **Réalisation d'opérations de refinancement** garantissant les liquidités nécessaires pour financer l'économie et assainir une grande partie de cette liquidité par le trésor dans le cadre des marchés des valeurs du trésor ;
- **Utilisation d'une partie des réserves** et affectations constituées par la Banque d'Algérie ;
- **Placement en bons de trésor**⁵⁴ d'une partie des fonds propres de la Banque d'Algérie.

⁵³ Les banques qui sont présentés au refinancement n'ont couvert que les titres publics

⁵⁴ Conformément à l'article 53 de l'ordonnance n 03-11 relative à la monnaie et au crédit

A moyen terme :

- **Le recours au PPP⁵⁵** : Mécanisme de partenariat entre les secteurs public et privé à travers le financement des infrastructures et services publics par le secteur privé en contrepartie de revenus d'exploitation ;
- **Le développement des marchés financiers** (bourses) et de la finance islamique ;
- **Le recours au financement étranger** (notamment à l'endettement extérieur⁵⁶) pour des projets à caractère prioritaire et stratégique, permettant notamment l'élargissement des possibilités d'investissement pour le secteur privé national (effet d'entraînement sur l'économie) ;
- **Attraction des IDE** grâce à l'amélioration du climat des investissements, notamment avec la suppression de la règle 51-49 pour les secteurs non stratégiques contenue dans la loi de finance complémentaire 2020 et le projet de loi de finance 2021.

2. Le rôle des marchés financiers pour le développement économique

L'infrastructure financière d'un pays joue un rôle essentiel dans le développement économique. Elle permet en effet de faire le lien entre les épargnants et les investisseurs de manière à mieux orienter les ressources vers les personnes ayant les meilleures qualités entrepreneuriales et les projets les plus rentables, susceptibles d'accroître la productivité et, par conséquent, la croissance économique.

Au sens large, les marchés financiers incluent le système bancaire et les marchés boursiers (banques, intermédiaires financiers, marchés des actions et des obligations, etc.), c'est-à-dire l'ensemble des moyens permettant de rapprocher des offreurs et des demandeurs de capitaux. Ces marchés financiers sont animés par des intermédiaires financiers qui permettent, grâce à des économies d'échelle, de réduire les coûts de transaction et de collecter, d'analyser et de transmettre l'information pour une meilleure allocation de l'épargne entre les opportunités d'investissement. En effet, les épargnants n'ont qu'à s'informer auprès des intermédiaires financiers qui auront déjà collecté toute l'information pertinente sur les investisseurs qui n'auront, quant à eux, à faire qu'à un nombre limité d'institutions financières au lieu d'une multitude d'épargnants.

Les marchés boursiers sont le lieu où les investisseurs peuvent s'échanger à moindre frais des capacités d'investissement. Ils assurent cinq fonctions principales : la mobilisation de l'épargne et son allocation, l'acquisition de l'information, le contrôle des entreprises, la diversification des risques, la facilitation des échanges garantissant ainsi la liquidité des titres. Comme le système bancaire, les marchés boursiers contribuent à recycler l'épargne constituée par les ménages. Cependant, contrairement aux banques, ils permettent aux investisseurs, grâce à leur liquidité, de se désengager à tout moment et permettent un financement à long terme de l'économie même lorsque les investisseurs ont des horizons de placement à court terme. Ils éliminent le risque de liquidation prématurée d'actifs productifs d'un agent isolé désirant disposer de sa liquidité, permettant ainsi l'accumulation du capital physique et du capital humain.

⁵⁵Un projet de loi encadrant le, comme un des moyens de financement des projets infrastructurels est en cours d'élaboration.

⁵⁶ Par exemple, le crédit d'environ 900 millions d'euros auprès de la BAD qui a été souscrit dans un contexte économique et financier très particulier.

Cela permet aux investisseurs d'investir des fonds plus importants dans des projets de long terme impliquant des actifs illiquides, mais plus productifs. Par ailleurs, les marchés financiers permettent une meilleure diversification des risques technologiques favorisant les investissements en R&D, l'innovation et donc la croissance économique. Les intermédiaires financiers permettent donc de réduire les risques de liquidité et les risques technologiques en collectant et analysant l'information sur les investisseurs potentiels et en diversifiant les risques grâce à une gestion de portefeuille. Les investisseurs peuvent ainsi réaliser les projets les plus rentables avec de faibles coûts de transaction. Les marchés financiers accroissent ainsi la probabilité de succès de l'innovation et accélèrent la croissance économique.

Les institutions financières contribuent directement au PIB et ont un effet d'entraînement sur d'autres activités connexes. Cependant, l'importance des marchés financiers ne se limitent pas à leur contribution dans le PIB. En effet, ils déterminent le rythme du développement économique à travers le rythme de l'investissement et de l'innovation. Par ailleurs, le niveau de développement du système financier est un bon indicateur de sa capacité à attirer les investissements privés notamment dans les projets d'infrastructures, indépendamment du niveau de développement économique du pays. Ainsi, les programmes de développement d'infrastructures devraient être accompagnés de réformes du secteur financier afin qu'il puisse atteindre une taille critique permettant de récupérer la totalité des avantages générés par les externalités positives de ces investissements. En effet, l'efficacité des marchés financiers croît avec leurs tailles.

Même s'il n'existe pas de consensus sur un lien de causalité, de nombreux auteurs ont mis en lumière la corrélation entre l'existence d'un système financier développé et la croissance économique. A travers une étude sur le développement économique en Argentine, au Brésil, au Chili, en Allemagne, en Indonésie, en Corée et en Thaïlande après la deuxième guerre mondiale, McKinnon (1973) conclut que les systèmes financiers efficaces stimulent la croissance économique. Gelbard et Pereira Leite (1999) suggèrent que l'approfondissement financier favorise la croissance économique dans le cas de l'Afrique sub-saharienne. Par ailleurs, Il existerait une boucle de rétroaction entre les deux. En effet, au-delà d'un certain seuil de développement financier, la croissance économique favorise à son tour le développement du système financier qui renforce davantage la croissance économique. A contrario, en dessous ce seuil, la dynamique est inverse : le processus de croissance se bloque et le système financier s'atrophie.

En Algérie, l'intermédiation financière non bancaire est marginale. La capitalisation du marché boursier représente moins de 1 % du PIB, soit 43 milliards de dinars, avec seulement quatre émetteurs d'actions (la chaîne EGH El-Aurassi, le groupe SAIDAL, Alliance Assurances, et Biopharm Spa, introduite en bourse en 2016). En revanche, le marché obligataire n'enregistre aucune cotation, hormis les obligations assimilables du Trésor (OAT) émises sur le marché primaire et souscrites par les spécialistes en valeur du Trésor agréés pour des échéances de 7, 10 et 15 ans.

La plupart des entreprises algérienne, souvent familiales, ont recours à l'autofinancement et ne souhaitent pas procéder à des émissions publiques d'action qui dilueraient le contrôle de leur capital. Elles pourraient être intéressées l'émission d'obligation, mais cela suppose une cotation en Bourse. La faible taille des entreprises

constitue également un frein au développement des marchés financiers. Les questions de la gouvernance d'entreprise et du cadre réglementaire et juridique sont des questions essentielles à traiter pour inciter les acteurs économiques à s'orienter vers les marchés financiers.

Le processus de transformation du système financier impliquera un changement fondamental du rôle de l'État, d'acteur principal à facilitateur et garant du développement du secteur financier. Compte tenu de la prééminence de l'État dans le système financier, cette transformation ne pourra se concrétiser sans une révision fondamentale des rôles de régulateur, d'actionnaire et d'incitateur de l'État. Ce dernier deviendra le régulateur garant de la stabilité et moteur de l'innovation grâce à l'adoption de règles équitables, transparentes et modernes. L'État deviendra un actionnaire professionnel soucieux d'assurer la rentabilité de ses interventions dans les différents secteurs de l'économie. Enfin, l'État continuera à jouer un rôle important dans le secteur financier en tant qu'État promoteur du développement à travers des incitations et régulateur en première ligne pour répondre aux principales défaillances du marché.

Ce processus nécessitera une modernisation de l'infrastructure des systèmes de négociation et de règlement-livraison ainsi qu'un renforcement du volet de formation du personnel appelé à exercer dans le marché. Cette infrastructure devrait être régie par un nouveau cadre réglementaire englobant l'ensemble des textes nouveaux ou mis à jour sur les opérations boursières.

3. Le rôle d'une banque de développement pour le financement des projets structurants

Une réorganisation du système financier pour définir les rôles des banques peut constituer une solution durable au financement des projets de développement et d'infrastructures. Une politique peut être assise sur des banques de développement dont l'une des missions consiste à lever les fonds permettant la réalisation des projets de développement. Le secteur privé peut également être le partenaire recherché, en particulier pour le financement d'infrastructures.

Le cadre réglementaire à mettre en place est la priorité afin de définir avec précision les missions d'une banque de développement mais aussi ses relations avec les autres institutions. Une gouvernance axée sur des pratiques transparentes et une évaluation des actions entreprises permettra d'atteindre les objectifs assignés à ce type de banque.

Pour se financer, les PME ont besoin de banques de développement capables de leur procurer les capitaux, y compris privés, nécessaires à leurs investissements et à leur expansion. Sur le marché financier, la banque de développement peut réunir les capitaux nécessaires autour d'un projet mais créer aussi une certaine concurrence entre les détenteurs de ces capitaux pour le développement ou l'innovation.

Les risques liés au marché que les banques de développement auront à pallier rassurera les investisseurs privés tant pour la création d'entreprises que pour l'innovation si nécessaire à leur pérennité. A titre d'exemple, la Colombie a créé une institution, la « *Financiera de Desarrollo Nacional* » (FDN), ayant pour mission de piloter le

développement du marché et de fournir les moyens financiers pour atténuer le risque que les acteurs du marché ne sont pas disposés à assumer.

Les banques de développement auront à procurer les conditions idoines pour inciter le secteur privé à contribuer au financement des projets de développement (conseils techniques, management). Dans de nouvelles missions, elles peuvent

- Laisser au secteur privé le financement de projets commercialement viables et « sûrs ».
- Encourager le secteur privé à proposer un financement à long terme pour les projets d'infrastructure. Les règles de partenariat jouent aussi un grand rôle dans l'attrait du secteur privé par la part maximale que peut détenir la banque de développement ou publique. Une part majoritaire aux banques privées ou investisseurs privés les inciterait à participer plus au financement de projets de développement.
- Veiller à la bonne coordination public-privé dans des projets d'investissement dont le rendement social attendu est supérieur au rendement privé afin que ces derniers réalisent des profits mais aussi gagnent des parts de marché à l'international.
- Investir en priorité dans des projets à moindre impact commercial mais importants de par leur portée sur les populations : routes, AEP, infrastructures de communication dans des endroits reculés.
- Développer un écosystème de sociétés d'affacturage, de crédit-bail et de financement de PME qui reposerait sur des sources de financement stables via des lignes de crédit ou un accès facilité aux marchés financiers

Dans le même ordre d'idée, il est prévu la mise en place de banques et/ou d'établissements financiers spécialisés comme par exemple une Banque de l'Agriculture et une Banque du logement. En effet, le Gouvernement entend dynamiser, tant la production de logement que le crédit immobilier. La mise en place de la Banque de l'Habitat s'inscrit dans cette optique.

Selon le ministère de l'Habitat, cette **Banque de l'Habitat** devra se positionner sur le financement exclusif des activités liées à l'habitat et viser l'augmentation de la part des financements bancaires dans le logement. A cet égard, elle devra mettre en place une politique active de développement des financements, en s'appuyant sur des modes et des produits adaptés aux sollicitations des opérateurs et des ménages, avec une forte écoute à leur sollicitations et leurs préoccupations. Cela nécessitera une amélioration des capacités techniques et managériales, notamment par la formation et la modernisation continue des systèmes d'information et de contrôle. Cela permettra une amélioration de la qualité de service par un traitement diligent des opérations, avec le respect des délais fixés aux procédures pour la réponse aux demandes de crédits, tout en veillant aux règles d'évaluation et de maîtrise des risques. Cette banque spécialisée pourra œuvrer au développement de partenariats, ponctuels ou à plus longs termes, qui pourront porter sur l'ensemble de la chaîne d'activité du secteur. Afin de remplir sa mission et ses objectifs, elle devra développer la collecte de l'épargne, par une offre de produits adaptés et attractifs, notamment les formules de plans d'épargne/logement. Concernant ce dernier volet, les excédents d'épargne actuellement enregistrés ne

doivent pas faire illusion. En effet, outre leur volatilité, les excédents annuels dégagés ne sont pas en rapport avec les besoins de ressources évalués ci-avant. D'où l'urgence de rétablir un lien fort entre l'effort d'épargne « bloquée » et l'accès au logement, qui devra constituer un axe prioritaire de la Banque de l'Habitat.

Le projet d'une banque de développement dans le secteur agricole est également en cours de préparation. Cette Coopérative d'Épargne et de Crédit prendra le nom de Crédit Mutuel Rural (CRM). Filiale de la Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA), le CRM pourra profiter de son large réseau pour exercer son activité qui consistera en la collecte de l'épargne et la gestion des moyens de paiement, l'octroi de micro-crédits adaptés aux petits fellahs assortis de garanties étudiées, la gestion éventuelle des fonds d'aide à l'agriculture, et la vulgarisation, l'orientation et le conseil. Il y a lieu de signaler que l'expérience d'une filiale banque de la CNMA a déjà été mise en œuvre dans le passé et qu'il faudra tenir compte de son échec pour ce nouveau projet. Par ailleurs, une banque de développement agricole à créer avec la CNMA et la BADR serait une autre forme à considérer.

4. Le Partenariat Public Privé comme alternative à l'endettement extérieur

Le déficit budgétaire structurel a amené le Gouvernement, d'une part, à faire des ajustements au niveau des dépenses d'équipement, et d'autre part, à inciter les porteurs de projet à rechercher des sources de financement extrabudgétaires, notamment privées. Bien que l'investissement public soit le principal moteur de la croissance économique, l'investissement privé a vocation à prendre une plus grande place dans la relance économique. Ces deux formes d'investissement sont foncièrement complémentaires, aucune ne peut se substituer à l'autre dans le court terme. Il convient donc de ne pas arrêter le moteur de l'investissement public dans une période aussi difficile. Face à cela, il est urgent aujourd'hui de mobiliser des formes de financement interne ou/et externe autre que le budget de l'État afin de poursuivre la réalisation des infrastructures prioritaires et dont le coût social pour la collectivité de leur non réalisation serait trop important.

Parmi les types de financement à envisager on peut citer le Partenariat Public Privé sous ses diverses formes (concession, délégation de services publics, PPP à paiement public). En effet, **Les PPP permettent d'attirer des sources de financement privées** de manière à minimiser l'impact du nécessaire développement des infrastructures sur les budgets publics des États et à concentrer l'investissement public sur d'autres priorités nationales. Ce type de contrat offre une alternative à la procédure des marchés publics et permet généralement de soulager la contrainte budgétaire des autorités publiques tout en s'assurant de la qualité des infrastructures livrées.

En ce qui concerne la structure financière, les projets PPP sont généralement financés au moyen de mécanismes de « Project Financing » ou financement sur projet. Dans ce cadre, le projet est pris en charge par une société de projet (SPV). Les prêteurs et les investisseurs financent exclusivement sur la base d'une évaluation indépendante des flux de trésorerie générés par le projet pour rembourser leurs prêts et/ou fournir un

retour sur investissement. Du point de vue des capitaux propres, le projet est financé hors bilan par des promoteurs industriels, des institutions publiques et/ou des investisseurs financiers (sponsors), alors que la dette est fournie à travers un prêt sans recours ou à recours limité contractée par la société de projet. Dans un projet PPP typique, 70% à 90% du financement peut être réalisé sous forme de dette.

Dans un montage de « Project financing », les actifs du consortium ne constituent pas une garantie de remboursement pour les bailleurs de fonds car la société de projet n'en a généralement la propriété que durant une période déterminée. A l'échéance du contrat, elle devra les transférer au secteur public. Par ailleurs, ces actifs sont généralement spécifiques et n'ont de valeur résiduelle que pour le secteur public. Les caractéristiques les plus courantes du financement sur projet dans le cadre des PPP sont les suivantes :

- La dette est détenue par une « société de projet », entreprise ad hoc à responsabilité limitée.
- Le remboursement des emprunts est garanti par les rentrées régulières de recettes établies par voies contractuelles. La solvabilité de l'acheteur public est un élément déterminant du financement.
- Le remboursement des emprunts peut aussi être dégagé des cash-flows du projet. Le niveau de la demande et la marge brute d'autofinancement sont deux éléments déterminants du financement.

En raison du caractère limité des recours et du degré élevé d'endettement qui caractérise le financement de projet, les bailleurs de fonds sont incités à s'investir davantage dans l'étude préalable de la viabilité du projet, l'évaluation de la robustesse du montage et la supervision de l'exécution du contrat. Ainsi, l'implication des bailleurs de fonds est d'autant plus efficace que ces derniers n'ont d'autres garanties de remboursement que les flux de recettes dégagées par l'exploitation de l'actif.

Le recours aux PPP serait une bonne alternative à l'endettement extérieur dans la mesure où il permettrait à travers l'implication contractuelle du secteur privé de s'assurer de la qualité et de l'opérationnalité des infrastructures ainsi financées. Parmi les avantages attendus des PPP, la mise en concurrence ex-ante, et le caractère global du contrat fournissent au partenaire privé de puissantes incitations à l'efficacité sur le long terme et à l'innovation. Cependant, les critiques adressées aux PPP sont fréquentes.

Les bénéfices de la mise en concurrence ex-ante peuvent s'annuler ex-post lorsque les parties s'engagent dans des stratégies de recherche de rente. En effet, en situation de dépendance bilatérale, un opérateur privé pourrait chercher à renégocier de manière opportuniste le contrat attribué (**Tableau 35**). Ces renégociations interviennent rapidement après la signature (2,2 ans en moyenne) et impactent négativement les utilisateurs : hausses tarifaires, pertes d'emplois, retards de mise en service des infrastructures, baisse de la qualité,... La partie publique peut également être à l'origine de la renégociation ce qui a pour effet de réduire le caractère incitatif du contrat.

Les renégociations de contrat peuvent également être considérées comme des adaptations nécessaires des contrats de long terme qui sont, par nature, soumis à des modifications de l'environnement que les parties prenantes ne peuvent pas toujours anticiper. La transparence et la complétude des contrats permettent d'éviter les comportements opportunistes.

Tableau 35 - pourcentage des renégociations des contrats de PPP à l'international

| Zone géographique | Secteur | % des contrats renégociés | Référence |
|-----------------------------|-------------------|---------------------------|----------------------------|
| Amérique Latine et caraïbes | Tous les secteurs | 68% | Guasch (2004) |
| | Electricité | 41% | |
| | Transport | 78% | |
| | Eau | 92% | |
| Etats-Unis | Autoroutes | 40% | (Engel et al., 2011) |
| France | Autoroutes | 50% | Athias and Saussier (2007) |
| | Parkings | 73% | Beuve & al (2013) |
| Royaume-Uni | Tous les secteurs | 55% | NAO (2001) |

Source : Beuve, J., Le Lannier, A., & Le Squeren, Z. (2015). Renégociation des contrats de PPP. Risques et opportunités (No. hal-01300647). HAL.

E. Perspectives des principaux indicateurs macroéconomiques à moyen terme (2025)

À la suite de la pandémie du COVID-19 et de ses conséquences économiques à l'échelle mondiale et nationale, l'Algérie devrait connaître en 2020⁵⁷ une forte récession qui serait suivie par une reprise à partir de 2021.

En effet, l'économie nationale devrait enregistrer une croissance négative de l'ordre de -4,59% en 2020. Ce recul du PIB trouve ses origines dans les secteurs qui ont été fortement impactés par la crise. Au début de la crise, les grands pays importateurs du pétrole affectés par la covid-19 ont pris des mesures de confinement total. Cela a réduit sensiblement la demande et donc les prix du pétrole qui se sont effondrés à des niveaux très bas affichant moins de 30 \$USD/baril en Avril 2020. Avec un prix annuel moyen de 40 \$USD le baril, les exportations Algériennes d'hydrocarbures devraient atteindre les 21,8 Milliards de dollars pour l'année en cours. La croissance (en volume) de ce secteur devrait se contracter à 3.87% en 2020.

Quant aux secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'habitat (3.87%), des services marchands (3.82%) et des industries (3.81%), ils devraient également se contracter dans les mêmes proportions. Le seul secteur enregistrant une croissance positive est celui de l'agriculture avec un +1,5% en 2020.

⁵⁷ Pour cette année nous avons pris les données publiées dans le cadre du projet de présentation du projet de la loi des finances 2020.

Encadré 7 - Démarche suivie pour l'élaboration des projections à l'horizon 2025

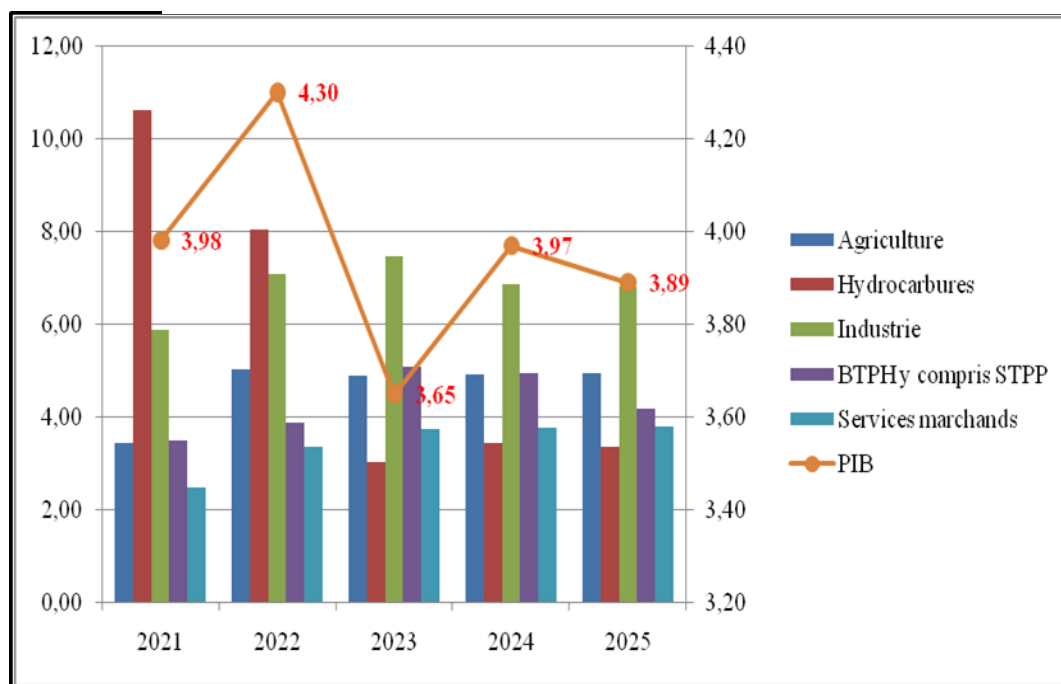
En 2020, la grande rupture causée par la pandémie sur les différentes sphères à l'échelle mondiale et nationale, et le peu de données publiées sur l'économie nationale (notamment les données nécessaires pour alimenter la base des données que le modèle exige pour pouvoir générer de résultat) nous a incité de prendre les données publiées dans le cadre du projet de présentation de loi des finances pour 2021, spécifiquement les données de l'année de rupture (2020). Un exercice de reconstitution des prévisions au-delà de 2023 a été mené ; il y'a lieu de signaler que les prix de baril ont été maintenu à 55 \$USD en fin de période 2025 ; à noter aussi, que le retour à l'équilibre du modèle (Sentier de croissance régulier) est vérifié au-delà de cet horizon.

Modèle macroéconométrique ("Mfmod") de la banque mondiale

Source : Rapport de présentation de la loi des finances 2021 et de ses prévisions 2023 ; Résultat modèle de projection mfmod 2025

L'inflation enregistrée en 2019 qui se chiffre à 1.95% connaîtra une hausse en 2020 de 1.63 points de pourcentage (3.19%). Elle gardera la même tendance haussière durant les trois années consécutives (2021-2022-2023) où elle pourrait atteindre en moyenne 4.59%. Cette trajectoire haussière pourrait être révisée à la baisse durant les deux dernières années (2024-2025) et afficherait une moyenne de 3.33%.

Graph 5 - Taux de croissance prévisionnels des secteurs productifs (2021 à 2025)



Sous l'hypothèse d'une reprise progressive de l'activité à partir du 1^{er} Trimestre 2021, les secteurs enregistreront des performances observables et le taux de croissances du PIB passera de 3.98% en 2021 à 4.30% en 2022 avant de se maintenir à une moyenne de 3.84% entre 2023-2025. L'effet de reprise économique prévu par les grandes économies pour récupérer leurs pertes durant l'année écoulée se

traduirait par une forte demande du pétrole. C'est ainsi que le **secteur des hydrocarbures** pourrait atteindre des taux de croissance record de 10.6% en 2021, 8% en 2022 et une moyenne de 3.28% durant le reste de la période. Les choix du gouvernement pour développer le **secteur de l'industrie (industrie pharmaceutique, filière ciments,...etc)** devraient permettre au secteur d'enregistrer une croissance de 5.9% en 2021. La politique volontariste en la matière pourrait permettre une hausse de production de l'ordre de 7.10% en 2022. Elle serait maintenue autour de 7% durant le reste de la période (2023-2025).

Le **secteur de l'agriculture**, fortement dépendant des conditions climatiques (Pluviométrie), devrait bénéficier des investissements dans l'irrigation, la mise en valeur des terres, notamment dans le cadre du développement de l'agriculture saharienne. De ce fait, il pourrait connaître une croissance de 3.45% en 2021 et une croissance moyenne de 5% durant les années 2022-2025.

La baisse de l'activité observée dans les BTPH au cours de l'année 2020 chiffrée à -3.87% devrait s'inverser en une tendance haussière moyenne de 4.54% au cours de la période 2021-2025.

Sur le plan des échanges commerciaux, l'année 2021 devrait être marquée par un début de renversement des tendances historiques de la balance commerciale. En effet, sous l'effet combiné⁵⁸ d'un accroissement des exportations⁵⁹ d'une part et d'une baisse des importations (**33 Mrds 2020, 27 Mrds 2025**) à travers leur rationalisation et par leur substitution progressive par la production nationale la balance commerciale devrait afficher un excédent à partir de 2023.

Encadré 8 - Cibles à viser pour les exportations hors hydrocarbure à l'horizon 2023

Stratégie Nationale d'Exportation (SNE) :
« Algérie : une économie diversifiée, innovante et compétitive, intégrée dans les chaînes de valeurs mondiales, et axée sur un développement durable »

Les cibles fixées à l'horizon 2023 dans la cadre de la promotion des exportations hors hydrocarbures :

1. Atteindre au moins **7 milliards de dollars** d'exportations algériennes hors hydrocarbures.
2. Intégrer au moins **20 nouveaux produits** qui n'ont jamais fait l'objet d'exportation jusque-là ;
3. Etendre les exportations à **15 nouveaux pays** au moins dont 5 en Afrique sub-saharienne, 5 dans la zone de l'Union Européenne et les 5 en Asie et dans les Amériques.

NB : La mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Exportations a été prévue en 2019.

Dans le cadre du Plan de Relance Économique, l'objectif à atteindre en matière d'exportation hors hydrocarbure a été fixé à 5 milliards de dollars à la fin 2021. Selon les dernières statistiques publiées par la douane algérienne, le montant global des exportations hors hydrocarbures en 2020 n'a été que de 2,3 milliards de dollars. Avec

⁵⁸ Deux objectifs ont été fixé par le gouvernement : 1) Réduction des importations de 10 Milliards de dollars en 2020, 2) Augmentation des exportations hors hydrocarbures pour qu'elle atteigne les 5 milliards de dollars en 2021

⁵⁹ en hydrocarbure (22 Mrds en 2020 ,26 Mrds en 2023) et hors hydrocarbures (A titre indicatif et en dehors des hypothèses prises pour établir ces perspectives)

la reprise prévue en 2021 et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Exportations, il est toutefois possible d'atteindre les 3 milliards de dollars (Scénario moyen) en 2021. Cela impliquerait que l'économie algérienne atteigne, quant à elle, un taux de croissance de 6%⁶⁰.

La poursuite de la maîtrise de la dépense publique et de l'amélioration progressive des recettes fiscales devraient permettre de réduire le déficit du solde budgétaire en pourcentage du PIB de -12.6% en 2020 à -10.8% en 2025. En effet, les recettes budgétaires évolueront à un rythme moyen croissant de 6% durant les trois prochaines années. Elles passeront de 4991,2 milliards de dinars en 2020 à 6829 milliards de dinars en 2025.

Les recettes fiscales constitueront la principale ressource avec une contribution moyenne de 50% au cours de 2021-2025. Elles afficheront une croissance moyenne pour la même période de l'ordre de 7%. Les dépenses budgétaires suivront la même tendance haussière que les recettes en fin de période 2025. Elles enregistreront un taux de croissance de 5% en 2025 contre une évolution des recettes pour la même période de 4%.

Tableau 36 - Évolution des transferts sociaux

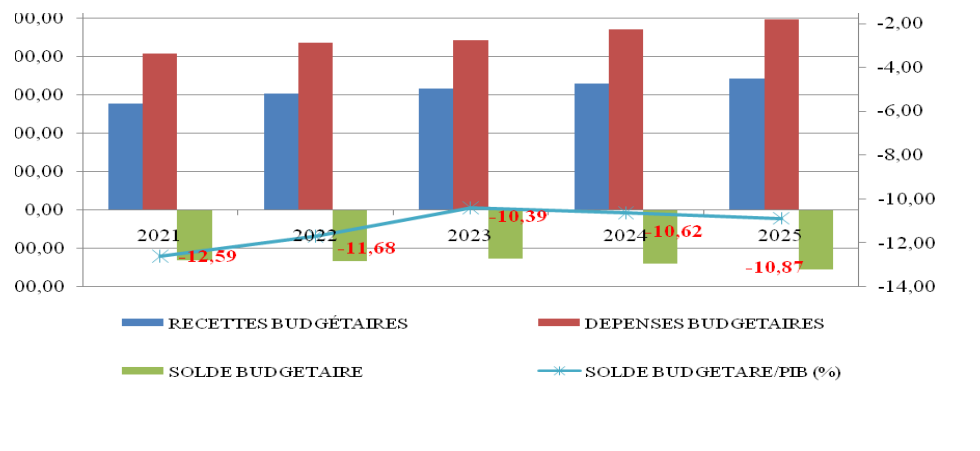
| (Millions DA) | 2020 Crédits révisés | 2021 PLF |
|---|----------------------|------------------|
| Soutien à l'habitat | 384 333 | 420 947 |
| Soutien aux familles | 453 359 | 468 987 |
| Allocations familiales | 41 837 | 45 131 |
| Soutien à l'éducation | 130 814 | 130 439 |
| Soutien au prix du lait, céréales, huiles et sucre | 198 790 | 197 232 |
| Access à l'électricité, au gaz et à l'eau | 81 918 | 96 185 |
| soutien aux retraites | 288 379 | 290 752 |
| soutien à la santé | 354 678 | 340 645 |
| soutien aux moudjahidines | 198 395 | 196 600 |
| soutien aux démunis, aux handicapés et aux titulaires de faibles revenus | 168 372 | 209 568 |
| Total des transferts sociaux | 1 847 516 | 1 927 499 |
| Transferts sociaux (En % du BGE) | 23,60 | 23,80 |
| Transferts sociaux (En % du PIB) | 9,80 | 9,40 |

Source : Rapport de présentation du projet de la loi de finances pour 2021 et Prévisions 2022-2023

Afin de stimuler l'activité économique tout en assurant les équilibres des comptes de l'État, les dépenses d'équipements qui auront connu une décroissance de -8% en 2020 verront leur trajectoire se corriger à partir de 2021 en affichant une croissance de 7%. Elles atteindront 3% au cours de 2024-2025. Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement passeront de -3% en 2020 à +12% en 2021. Ce pic est due, entres autres, à la prise en charge des recrutements au profit des nouveaux ministères et services et de l'intégration des bénéficiaires des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle et sociale des diplômés. Au-delà de 2021, au cours des années consécutifs 2022-2025, les dépenses de fonctionnement reculeront de 7 points de pourcentage en moyenne. Les niveaux de recettes et de dépenses budgétaires induiront un déficit budgétaire moyen de -2 729 milliards DA (-11,2% du PIB) au cours de 2020-2025 (10,87% en 2025).

⁶⁰ Calcul élaboré à partir d'un choc instantané en 2021 sur les exportations hors hydrocarbure (Modèle_MfMod).

Graphe 6—Réalisation et prévision des principaux indicateurs budgétaires



Source : Rapport de présentation de la loi des finances 2021 et de ses prévisions 2023 ; Résultat modèle de projection mfmmod 2025

F. Trois études prospectives pour anticiper l'avenir.

1. L'étude sur la sécurité alimentaire

La crise sanitaire a montré la vulnérabilité des États face à la question de la mise à disposition de la population des produits alimentaires et sanitaires. En Algérie, il est vrai, le problème de l'approvisionnement des marchés ne s'est pas posé et les prix des produits de base ainsi que les produits frais ont été stables grâce à une anticipation dans la programmation des importations de produits de base et à une production agricole locale très soutenue. Il va sans dire que cette situation n'est pas reproductible sur le long terme si l'on ne prépare pas aujourd'hui les conditions d'un approvisionnement régulier des marchés dans des contextes plus complexes en raison de la baisse des revenus extérieurs liés à l'exportation des hydrocarbures et de la croissance démographique.

L'enjeu de la sécurité alimentaire renvoie à des défis multiples pour l'État, les acteurs agricoles et industriels, et les consommateurs, dont les principaux sont :

- Un défi politique autour de la question de souveraineté du pays ;
- Un défi économique autour de la baisse des ressources financières extérieures, en vue d'approvisionner le marché à des prix acceptables en produits, équipements, matières premières,...
- Un défi démographique impliquant une consommation croissante ;
- Un défi relatif à ressources hydriques menacées par le changement climatique.

Au final, la sécurité alimentaire est indissociable du développement économique global du pays. Cependant, elle ne résulte pas des seules performances du secteur agricole, car quel que soit les efforts consentis, le pays ne sera jamais autosuffisant sur l'ensemble des produits alimentaires. Il est important d'intégrer également les dimensions des « marchés mondiaux » des produits agricoles et des céréales et de leur financiarisation.

Cette étude visera principalement à évaluer de manière objective et sans a priori la dépendance alimentaire du pays aux marchés mondiaux et la faiblesse de notre système productif malgré les efforts budgétaires consentis par l'Etat dans ce domaine. Il s'agira d'étudier comment améliorer les rendements sur les cultures stratégiques et augmenter ainsi l'offre nationale de produits alimentaires d'une part, et d'autre part, comment valoriser les productions agricoles par les transformations industrielles et par les circuits de stockage et de conservation (le secteur de l'industrie agroalimentaire doit être intégré dans la démarche visant la sécurité alimentaire). Il s'agira également d'explorer les possibilités d'exportation des produits algériens dans le cadre d'une politique d'exportation, notamment par l'homologation et la labellisation des produits destinés à l'exportation.

2. L'étude sur la sécurité énergétique

L'énergie étant essentielle à toute activité économique (et humaine en général), les États ont toujours été fortement préoccupés par leur **sécurité énergétique**. Celle-ci vise à garantir un approvisionnement énergétique continu à long terme au coût le plus bas dans des conditions environnementales acceptables⁶¹. Elle constitue le principal objectif de la **politique énergétique** qui consiste à agir sur le **modèle énergétique**, c'est-à-dire sur les modes de production (dont le *mix énergétique*) et de consommation de l'énergie (dont l'*efficacité énergétique*), en vue d'en assurer une gestion efficiente à long terme. Cependant, celui-ci est fortement déterminé par des éléments structurants tels que les dotations en ressources énergétiques, le climat, le niveau de vie, la structure de l'économie, la démographie, la densité de la population, les taux d'équipement, les infrastructures,... Il est également intrinsèquement lié au *modèle économique* qu'il alimente. La conciliation entre les trois dimensions de la sécurité énergétique est le principal enjeu de la politique énergétique d'un pays. En effet, les préoccupations environnementales dont les effets sont globaux et découlent d'une dynamique de long terme s'opposent souvent aux préoccupations économiques liées au coût de l'énergie, à la compétitivité des entreprises, et à la croissance économique des pays. La politique énergétique doit également garantir à l'ensemble de la société un égal accès à l'énergie de manière à éviter toute fracture énergétique qu'elle soit d'ordre social ou territorial.

Le changement climatique et la raréfaction des ressources non renouvelables, notamment énergétiques, constituent les deux principaux défis de ce 21^e siècle forçant les pays à revoir leurs paradigmes sur le plan économique et sociétal. De nombreux pays se sont donc engagés dans une **transition énergétique** consistant en une modification structurelle de leurs modèles énergétiques. En effet, la transformation des modes de production et de consommation de l'énergie est le nouvel enjeu de ce siècle pour assurer la sécurité énergétique et le développement économique. Quelle soit planifiée ou subie, la transition énergétique devient donc une nécessité qui s'impose à tous les pays.

La transition énergétique aura également de profondes répercussions sur l'économie qui devra s'adapter à de nouvelles contraintes énergétiques et environnementales,

⁶¹ La sécurité énergétique suppose également un accès flexible, fiable aux ressources énergétiques et est renforcée par une diversification du mix énergétique et/ou de ses sources d'approvisionnement.

notamment à travers le progrès technologique. Elle appelle donc à une **transition technologique** dont les pionniers s'ouvriraient la porte d'un marché mondial. **L'innovation** est au cœur de cette transition qui offre de nouvelles perspectives de croissance et de développement économique : Nouvelles technologies relatives aux énergies renouvelables (vertes, propres, décarbonnées), digitalisation au service de la maîtrise énergétique (smart grid, ...), économie verte et biologique,... De nombreuses activités économiques (et de nombreux emplois) disparaîtront pour être remplacées par de nouvelles selon le principe de la destruction créatrice de Schumpeter. En impactant directement les modes de consommation et de production, la **transition numérique** constitue l'un des moyens privilégiés pour concilier les questions énergétiques, environnementales et économiques. Elle est à cet égard un axe de développement stratégique incontournable.

En Algérie, l'un des enjeux de la transition énergétique est la diversification du **mix énergétique**. Celui-ci est actuellement composé à **35% de pétrole et à 65% de gaz naturel**. La diversification du mix énergétique permettrait de rendre le modèle énergétique plus résilient, de mieux gérer la déplétion de ces ressources non renouvelables, et d'aller vers une plus forte valorisation des ressources restantes. Le second grand enjeu est celui de l'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande d'énergie. En effet, d'importantes économies d'énergie peuvent être réalisées dans nos modes de consommation et à travers nos choix technologiques. La régulation joue à cet égard un rôle important pour orienter les choix d'investissement vers des équipements économes en énergie. Le succès de cette transition énergétique nécessitera donc un environnement propice à l'innovation et à l'entrepreneuriat. Le recours aux nouvelles énergies renouvelables devra par ailleurs s'accompagner du développement de filières industrielles compétitives au niveau international. Grâce à la rente qu'elles procurent à l'État, les énergies conventionnelles pourront jouer un rôle fondamental dans le financement de cette transition énergétique.

Par ailleurs, la transition énergétique vise également en Algérie à préserver la sécurité financière (et budgétaire) de l'État grâce aux revenus tirés de l'exportation des hydrocarbures. Ainsi, il existe un subtil arbitrage entre la sécurité énergétique à long terme et cette sécurité financière à court et moyen terme qui alimente notre modèle économique. Cette rente financière tirée des hydrocarbures est à la fois un atout et une malédiction. Elle constitue un atout car elle permet de financer le développement du pays de manière accélérée. Cependant, elle constitue également une malédiction dont l'une des manifestations les plus connues est le « syndrome hollandais » (Dutch Disease). Celui-ci provoque un déclin de l'industrie manufacturière locale à travers l'appréciation de la monnaie, la rendant ainsi moins compétitive. Selon la littérature, cette malédiction des ressources naturelles touche également à la qualité des institutions ou encore à la capacité de l'État à recouvrer l'impôt. Afin d'éviter cette « malédiction », les revenus issus des hydrocarbures devraient être réinvestis pour garantir le succès de la transition énergétique, du développement industriel et de la diversification économique. En effet, la transition énergétique devrait permettre d'accompagner la **transition économique** nécessaire pour sortir des travers de l'économie rentière. Les ressources énergétiques de l'Algérie devraient lui permettre de piloter intelligemment toutes ces transitions en laissant le temps d'ajustement nécessaire aux différentes dynamiques structurelles, notamment au niveau économique.

Objectif de l'étude

L'objectif général de cette étude prospective est de mettre en lumière les différents changements socio-économiques auxquels l'Algérie devra faire face du fait de sa transition énergétique afin de mieux les prendre en compte dans ses politiques publiques de long terme.

Il s'agira, entres autres, de présenter les enjeux et les défis de la transition énergétique à travers trois aspects :

- **La production d'énergie** : Cet axe vise à poser la question du futur mix énergétique de l'Algérie et de sa diversification (énergies renouvelables, gaz de schiste, nucléaire, charbon, ...), mais également celle des infrastructures énergétiques à développer pour l'exploration, l'exploitation, le transport et la distribution des différentes formes d'énergie.
- **Le modèle de consommation énergétique** : Cet axe sera consacré à la consommation d'énergie finale et aux moyens d'améliorer son efficacité à travers la modification des comportements et habitudes individuelles et l'adoption de nouvelles normes et technologies économes en énergie.
- **La valorisation des ressources énergétiques** : Cet axe vise à lancer la réflexion sur la valorisation des ressources énergétique afin d'en faire un moteur de la croissance économique, notamment en remontant dans les chaînes de valeur.

Trois dimensions seront prises en compte : la dimension économique, l'énergie comme facteur de développement économique, la dimension sociale, l'énergie comme facteur de développement humain, et la dimension territoriale, l'énergie comme facteur d'intégration territoriale. La question de l'énergie est une question transversale intersectorielle qui intègre ces trois dimensions qui interagissent entre elles. Nous l'aborderons donc à travers une approche holistique qui nécessitera l'implication de l'ensemble des secteurs. Au centre de cette réflexion, nous placerons les questions du modèle de financement de la transition énergétique et de son modèle économique. En effet, ces deux aspects conditionneront le succès ou l'échec de la transition énergétique, c'est-à-dire de notre capacité à assurer notre sécurité énergétique pour un développement économique et humain continu à moyen long terme sur l'ensemble du territoire national.

3. L'étude sur le capital humain et la jeunesse

Le capital humain⁶² est largement reconnu comme étant le facteur de production le plus important dont dispose une économie développée ; plus important même que le capital physique et naturel. En effet, le Capital humain est responsable de 68% de la richesse créée dans les pays à revenu élevé, 56% dans les pays à revenu intermédiaire et seulement 40% dans les pays à revenu faible⁶³. Il est aussi amplement admis que la qualité du stock du capital humain explique significativement l'essentiel des

⁶² Défini comme la compétence, l'expérience et l'effort fourni par toute la population

⁶³ Selon la banque mondiale.

différences observées quant aux niveaux de développement économique entre ces pays.

L'Algérie, consciente du rôle prépondérant que le capital humain devra jouer dans son processus de transformation économique (diversification) et sociétale, ambitionne de renforcer significativement la contribution du capital humain dans le processus de création des richesses. Cela ne devrait se concrétiser que si l'on place le citoyen au centre des réformes. Le citoyen, étant également un facteur de production, il devrait jouir d'un meilleur système de santé et d'une meilleure qualité de l'éducation. Par ailleurs, il devrait être doté de meilleures compétences professionnelles, être ouvert aux progrès scientifiques et techniques, être capable d'innover, et de s'adapter aux mutations qui l'entourent. Autrement dit, il faudrait créer un environnement propice pour mieux préparer l'individu à être un acteur du changement à part entière.

De multiples études ayant essayées de quantifier la contribution du capital humain à la croissance économique du pays ont abouti à la conclusion que « l'Algérie dispose d'un potentiel de capacités humaines mais que la contribution du capital humain pourrait être plus élevée ». En effet, malgré des potentialités non encore exploitées, le faible niveau de la performance réalisée ces deux dernières décennies est principalement dû à l'absence de certaines compétences sur le marché et à la faible participation de la jeunesse.

Les données existantes montrent que le chômage est plus élevé chez *les diplômés* que chez les *jeunes*, suggérant que les connaissances et les compétences acquises pendant le cursus éducatif ne fournissent pas des compétences adéquates pour le marché du travail algérien (discordance entre l'éducation et le marché du travail). En outre, la faible participation des femmes au marché du travail ne permet pas non plus au pays de jouir de son plein potentiel.

L'Algérie, comme l'ensemble des pays du monde, va être portée par des changements technologiques inévitables et devra se doter d'un capital humain adéquat pour y faire face. Cela sera l'une de ses plus grandes priorités. En effet, nous sommes à l'aube d'une quatrième révolution industrielle. Les progrès technologiques dans les domaines de l'intelligence artificielle vont sans doute impacter le monde du travail, notamment les besoins en matière de compétences. Pour surmonter au mieux les défis qui se dessinent, l'Algérie devrait en outre anticiper sur les métiers et les qualifications d'avenir pour mieux réorienter sa trajectoire de développement en se focalisant sur le rôle du capital humain dans ce processus.

Le gouvernement joue un rôle décisif dans le développement du capital humain à travers la santé, l'éducation, mais également sa capacité de financement. L'Algérie alloue une part non négligeable de son budget à l'éducation et la santé. Cependant, ses services publics sont généralement d'une faible efficacité et ne contribue que faiblement au façonnement du capital humain. **L'évaluation des politiques publiques** permettrait au gouvernement de mieux identifier les déterminants de réussite à travers un meilleur ciblage de l'investissement dans le capital humain.

Objectif de l'étude

L'objectif général de cette étude est de doter le gouvernement Algérien d'un *document stratégique* qui intègre les éléments nécessaires lui permettant de mieux piloter les politiques publiques en faveur du capital humain. Pour l'atteinte de cet objectif, il est envisagé de traiter préalablement plusieurs thématiques. Les principaux résultats serviront par la suite à la formulation d'une stratégie adéquate, ainsi qu'à l'élaboration d'une feuille de route (plan d'action) permettant sa concrétisation.

III

APPENDICE

Appendice 1 : Contributions des recommandations de la Conférence Nationale sur la Relance Économique aux axes stratégiques.

a. Les recommandations sectorielles

1. Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR)

| HORI ZON | RECOMMANDATIONS | Axe stratégique |
|-----------|--|---|
| 2020 | 1. Promouvoir l'extension des exploitations agricoles (superficie moyenne) - Cadre légale, financement. | L'amélioration du climat des investissements . |
| 2020 | 2. Promouvoir l'investissement agricole et améliorer les systèmes productifs. | L'Agriculture : La sécurité alimentaire et l'exportation à travers notamment l'agriculture saharienne et le renforcement de la relation avec l'industrie agro-alimentaire |
| 2020 | 3. Promouvoir l'investissement dans l'industrie de transformation, les réseaux de distribution et la logistique. | L'Agriculture : La sécurité alimentaire et l'exportation à travers notamment l'agriculture saharienne et le renforcement de la relation avec l'industrie agro-alimentaire |
| 2020 | 4. Améliorer l'organisation du métier d'agriculteur et le libérer des contraintes bureaucratiques. | L'amélioration du climat des investissements . |
| 2020 | 5. Organiser les chaînes de valeur agricoles. | L'Agriculture : La sécurité alimentaire et l'exportation à travers notamment l'agriculture saharienne et le renforcement de la relation avec l'industrie agro-alimentaire |
| 2020 | 6. Renforcer et améliorer les capacités humaines, financières et organisationnelles du MADR. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020 | 7. Mettre en place une politique nationale de stockage de produits alimentaires afin de pallier les problèmes de commercialisation. | L'Agriculture : La sécurité alimentaire et l'exportation à travers notamment l'agriculture saharienne et le renforcement de la relation avec l'industrie agro-alimentaire |
| 2020 | 8. Résoudre le problème d'irrigation, notamment dans les Hauts plateaux et le Sud | L'Agriculture : La sécurité alimentaire et l'exportation à travers notamment l'agriculture saharienne et le renforcement de la relation avec l'industrie agro-alimentaire |
| 2020 | 9. Accélérer la création immédiate d'un Office de l'agriculture saharienne | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020 | 10. Faire un recensement détaillé, à travers les walis, des agriculteurs en attente d'un branchement au réseau électrique ainsi que des usines clé en main qui attendent le raccordement à l'électricité depuis plus d'une année, dans l'objectif de libérer les potentialités agricoles et industrielles. | L'Agriculture : La sécurité alimentaire et l'exportation à travers notamment l'agriculture saharienne et le renforcement de la relation avec l'industrie agro-alimentaire |
| 2020 | 11. Encourager l'installation d'usines de transformation des produits agricoles dans les zones de production. | L'Agriculture : La sécurité alimentaire et l'exportation à travers notamment l'agriculture saharienne et le renforcement de la relation avec l'industrie agro-alimentaire |
| 2021 | 12. Améliorer la gouvernance des terres agricoles publiques dont les terres pastorales. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2021 | 13. Renforcer la régulation du marché du foncier agricole | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2021 | 14. Améliorer l'efficacité des marchés des facteurs de production (Matières premières, équipements, conseil, normes de qualité) | L'Agriculture : La sécurité alimentaire et l'exportation à travers notamment l'agriculture saharienne et le renforcement de la relation avec l'industrie agro-alimentaire |
| 2022-2024 | 15. Rationaliser de l'utilisation de l'eau | L'Agriculture : La sécurité alimentaire et l'exportation à travers notamment l'agriculture saharienne et le renforcement de la relation avec l'industrie agro-alimentaire |
| 2022-2024 | 16. Encourager l'innovation technique et la recherche agronomique avec intégration du secteur privé. | L'économie de la connaissance : La R&D et l'innovation comme moteur de la croissance économique |

2. Ministère de l'Industrie

| HORIZON | RECOMMANDATIONS | Axe stratégique |
|-----------|--|--|
| 2020 | 1. Smart Régulation | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020 | 2. Encourager l'investissement privé dans les zones d'ombre | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020 | 3. Promouvoir le leasing immobilier dans les zones industrielles et/ou d'activités avec l'implication de la SRH | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020 | 4. Développer les industries manufacturières, telles que la transformation de l'alfa et les industries agro-alimentaires. | L'Agriculture : La sécurité alimentaire et l'exportation à travers notamment l'agriculture saharienne et le renforcement de la relation avec l'industrie agro-alimentaire |
| 2020 | 5. Initier le plan de révision de l'organisation des zones industrielles | Le développement industriel comme facteur structurant des chaînes de valeur. |
| 2020 | 6. Assainir le foncier industriel existant. | L'amélioration du climat des investissements. |
| 2020 | 7. Elaborer un projet de loi cadre pour l'orientation industrielle, et le recenser des richesses minières nationales en collaboration avec des compétences nationales et étrangères. | Les Mines : La valorisation du potentiel minier algérien à travers le développement des chaînes de valeur minières |
| 2021 | 8. Mettre en place un système d'information économique et évaluer les politiques dans le domaine du développement industriel. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2021 | 9. Réviser le système de change qui pénalise les exportateurs | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2021 | 10. Former les ressources humaines et développer des programmes de formation adaptés aux besoins des industriels. | Le développement industriel comme facteur structurant des chaînes de valeur. |
| 2021 | 11. Renforcer les capacités logistiques. | Le développement industriel comme facteur structurant des chaînes de valeur. |
| 2021 | 12. Améliorer la compétitivité par le développement des clusters. | Le développement industriel comme facteur structurant des chaînes de valeur. |
| 2021 | 13. Promouvoir la sous-traitance dans les domaines de la mécanique de précision, du numérique et de l'énergie. | Le développement industriel comme facteur structurant des chaînes de valeur. |
| 2022-2024 | 14. Encourager la transition numérique des entreprises (incitations fiscales et parafiscales). | Le Numérique : La digitalisation de l'économie comme moyen de renforcement de la productivité |
| 2022-2024 | 15. Exécuter et évaluer les programmes d'action. | Amélioration de la gouvernance économique |

3. Ministère de l'Industrie Pharmaceutique

| HORIZON | RECOMMANDATIONS | Axe stratégique |
|-----------|---|--|
| 2020 | 1. Lever les restrictions qui entravent le processus d'enregistrement des médicaments fabriqués localement. | L'amélioration du climat des investissements. |
| 2020 | 2. Établir un cadre réglementaire pour les médicaments génériques. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020 | 3. Accélérer la soumission des licences liées à l'acquisition de matières sensibles et de matières chimiques dangereuses. | L'amélioration du climat des investissements. |
| 2020 | 4. Activer les comités d'experts médicaux pour statuer sur les dossiers de médicaments en suspens et exprimer leurs avis en urgence. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020-2021 | 5. Réactiver la commission de réglementation des prix; Soutien à l'Agence nationale des produits pharmaceutiques. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020-2021 | 6. Adopter un système de fixation des prix. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020-2021 | 7. Développer l'Agence nationale des produits pharmaceutiques. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2021 | 8. Renforcer la relation entre le secteur de la recherche scientifique et le secteur de l'industrie pharmaceutique. | L'économie de la connaissance : La R&D et l'innovation comme moteur de la croissance économique |
| 2021 | 9. Conclure des accords d'enregistrement mutuel avec les pays arabes et africains. | Le renforcement de la politique commerciale pour une meilleure intégration dans le commerce international. |
| 2021 | 10. Réexaminer la loi sur les changes, y compris la levée de la criminalisation des échanges commerciaux étrangers. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2022-2024 | 11. Accompagnement par les banques et le secteur financier des producteurs pharmaceutiques et encouragement des investissements algériens à l'étranger. | Réforme profonde du système bancaire et financier |

4. Ministère de la Transition énergétique et des Energies Renouvelables

| HORIZON | RECOMMANDATIONS | Axe stratégique |
|-----------|---|--|
| 2020 | 1. Préparer les éléments d'une stratégie d'exportation dans le secteur des énergies renouvelables. | L'Énergie : La transition énergétique par la promotion et l'industrialisation des énergies renouvelables |
| 2020 | 2. Accélérer le développement du GPL, GNC et Diesel Fioul. | Le développement industriel comme facteur structurant des chaînes de valeur. |
| 2020 | 3. Développer l'éclairage public par la mise en place d'un référentiel national pour l'éclairage public par énergie solaire, la mise en norme pour assurer la qualité des équipements, des bureaux d'étude et des installateurs de Kits solaires, ainsi que le suivi de la réalisation. | L'Énergie : La transition énergétique par la promotion et l'industrialisation des énergies renouvelables |
| 2020 | 4. Développer la production décentralisée (autoconsommation) d'énergie renouvelable à travers de petits projets (périmètres agricoles, écoles, puits,...). | L'Énergie : La transition énergétique par la promotion et l'industrialisation des énergies renouvelables |
| 2021 | 5. Développer les économies d'énergie par la généralisation des lampes basses consommation (LED) et le renforcement des normes d'efficacité énergétique des équipements électriques (électroménagers, climatiseurs,...). | Le développement industriel comme facteur structurant des chaînes de valeur. |
| 2022-2024 | 6. Développer les capacités de production d'électricité renouvelable en stimulant l'investissement privé. | L'Énergie : La transition énergétique par la promotion et l'industrialisation des énergies renouvelables |
| 2022-2024 | 7. Développer les capacités de fabrication des équipements nécessaires au développement des EnR afin d'augmenter le taux d'intégration. | L'Énergie : La transition énergétique par la promotion et l'industrialisation des énergies renouvelables |

5. Ministère de l'Énergie

| HORIZON | RECOMMANDATIONS | Axe stratégique |
|-----------|---|---|
| 2020 | 1. Activer la mise en application de la nouvelle loi 19-13 sur les hydrocarbures. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020 | 2. Réinstaurer le signal prix pour permettre la rationalisation de la demande énergétique, rendre économiquement viable le modèle de développement des EnR. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020 | 3. Réduire les charges de Sonatrach de 14 à 7 milliards de dollars, les charges d'exploitation et les dépenses d'investissement. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020 | 4. Relancer les activités de prospection des réserves non exploitées à travers des études précises et documentées. | Le développement industriel comme facteur structurant des chaînes de valeur. |
| 2020 | 5. Développer les carburants afin d'en arrêter les importations - Accélérer la finalisation de l'étude de Sonatrach pour aller vers un seul type d'essence. | Le développement industriel comme facteur structurant des chaînes de valeur. |
| 2020-2021 | 6. Accélérer la mise en production des gisements non développés. | Le développement industriel comme facteur structurant des chaînes de valeur. |
| 2021 | 7. Permettre le recours aux "études multi-clients" par des bureaux d'études spécialisés. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2021 | 8. Accélérer le développement de carburants afin d'en arrêter les importations (au premier trimestre 2021, il devrait être arrêté toute importation de carburants et de produits de raffinage). | Le développement industriel comme facteur structurant des chaînes de valeur. |
| 2021 | 9. Accélérer les projets de traitement des huiles usagées permettant le développement de petites et moyennes entreprises. | Le développement industriel comme facteur structurant des chaînes de valeur. |
| 2021 | 10. Récupération des réserves existantes pour parvenir à relever, à brève échéance, le taux de récupération au-delà de 40%. | Le développement industriel comme facteur structurant des chaînes de valeur. |
| 2022-2024 | 11. Accélérer les investissements lourds dans le domaine de la pétrochimie. | Le développement industriel comme facteur structurant des chaînes de valeur. |

6. Ministère des Mines

| HORIZON | RECOMMANDATIONS | Axe stratégique |
|-----------|--|---|
| 2020 | 1. Mettre à jour du cadre législatif et réglementaire du secteur. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020 | 2. Mettre en place une instance de concertation des différents acteurs du secteur. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020 | 3. Développer des programmes de formation adaptés aux besoins du secteur. | Les Mines : La valorisation du potentiel minier algérien à travers le développement des chaînes de valeur minières |
| 2020 | 4. Ouvrir du secteur minier à l'investissement privé. | L'amélioration du climat des investissements . |
| 2020 | 5. Recenser de manière précise toutes les richesses minières en perspective de leur exploitation. | Les Mines : La valorisation du potentiel minier algérien à travers le développement des chaînes de valeur minières |
| 2020 | 6. Mettre en exploitation, dans les plus brefs délais, de la mine de fer de Gara Djebilet, dans la wilaya de Tindouf, du gisement de Zinc et plomb d'Oued Amizour (W. Béjaïa) et la relance du projet de fabrication de produits phosphatés à El Aouinet (W. Tébessa). | Les Mines : La valorisation du potentiel minier algérien à travers le développement des chaînes de valeur minières |
| 2020 | 7. Etablir immédiatement la carte géologique de tous les gisements exploitables en terres rares, en tungstène, en phosphates, en barite et autres matériaux. | Les Mines : La valorisation du potentiel minier algérien à travers le développement des chaînes de valeur minières |
| 2021 | 8. Promouvoir les chaînes de valeur minières. | Les Mines : La valorisation du potentiel minier algérien à travers le développement des chaînes de valeur minières |
| 2022-2024 | 9. Etablir la cartographie des mines stratégiques. | Les Mines : La valorisation du potentiel minier algérien à travers le développement des chaînes de valeur minières |
| 2022-2024 | 10. Numériser les données minières. | Le Numérique : La digitalisation de l'économie comme moyen de renforcement de la productivité |

7. Ministère délégué chargé de l'Economie de la Connaissance et des Startups
8. Ministère délégué chargé de la Micro-Entreprise

| HORI ZON | RECOMMANDATIONS | Axe stratégique |
|-----------|---|---|
| 2020 | 1. Encourager la création de micro-entreprises dans les zones d'ombre. | L'entrepreneuriat au cœur de la démarche de création de valeur : Création et promotion d'entreprises de toutes tailles. |
| 2020 | 2. L'enregistrement commercial ne devrait pas être obligatoire en ce qui concerne les start-ups, les micros et petites entreprises à caractère financier. | L'amélioration du climat des investissements. |
| 2020 | 3. Créer des zones d'activité économiques au profit des micro-entreprises regroupant divers métiers et professions. | L'entrepreneuriat au cœur de la démarche de création de valeur : Création et promotion d'entreprises de toutes tailles. |
| 2020 | 4. Réviser le dispositif de l'ANSEJ avec rectification des catégories d'âge éligible. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020 | 5. Créer de conseils économiques locaux. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020 | 6. Réactiver le Fonds de soutien aux micro-entreprises et start-ups. | Réforme profonde du système bancaire et financier |
| 2021 | 7. Mettre à disposition les informations économiques sur l'environnement économique et la carte des opportunités | L'amélioration du climat des investissements. |
| 2021 | 8. Promouvoir les services d'accompagnement des micro-entreprises et start-ups | L'économie de la connaissance : La R&D et l'innovation comme moteur de la croissance économique |
| 2021 | 9. Promouvoir les productions et services des micro-entreprises dans le cadre de salons d'exposition nationaux et internationaux. | L'entrepreneuriat au cœur de la démarche de création de valeur : Création et promotion d'entreprises de toutes tailles. |
| 2021 | 10. Recenser les idées d'investissement. | L'entrepreneuriat au cœur de la démarche de création de valeur : Création et promotion d'entreprises de toutes tailles. |
| 2021 | 11. Encourager la création de think tank. | L'économie de la connaissance : La R&D et l'innovation comme moteur de la croissance économique |
| 2021 | 12. Intégrer les micro-entreprises dans les politiques publiques. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2021 | 13. Encourager le capital-risque. | Réforme profonde du système bancaire et financier |
| 2021 | 14. Mettre en place des mécanismes de financement pour les start-ups et les incubateurs. | Réforme profonde du système bancaire et financier |
| 2021 | 15. Diversifier les types et sources de financement (financement privé, produits bancaires islamiques, autofinancement). | Réforme profonde du système bancaire et financier |
| 2022-2024 | 16. Développer une base de données numérique. | Le Numérique : La digitalisation de l'économie comme moyen de renforcement de la productivité |

9. Ministère du Commerce

| HORI ZON | RECOMMANDATIONS | Axe stratégique |
|-----------|--|--|
| 2020 | 1. Développer le e-commerce. | Le Numérique : La digitalisation de l'économie comme moyen de renforcement de la productivité |
| 2020 | 2. Activer le rôle de la diplomatie économique et encourager la création de conseils d'hommes d'affaires entre les pays. | Le renforcement de la politique commerciale pour une meilleure intégration dans le commerce international. |
| 2020 | 3. Évaluer les accords bilatéraux et multilatéraux pour préparer la phase de renégociation selon le principe gagnant-gagnant avant la fin de 2020 | Le renforcement de la politique commerciale pour une meilleure intégration dans le commerce international. |
| 2020 | 4. Accélérer l'adhésion de l'Algérie à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). | Le renforcement de la politique commerciale pour une meilleure intégration dans le commerce international. |
| 2020 | 5. Soutenir le troc et encourager les exportations transfrontalières | Le renforcement de la politique commerciale pour une meilleure intégration dans le commerce international. |
| 2020 | 6. Lutter contre la surfacturation dans l'importation. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020 | 7. Veiller à ce que les règles d'origine soient définies avec l'activation du rôle du Comité de suivi du commerce extérieur et le développement de méthodes de contrôle aux frontières. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020 | 8. Réintroduire l'obligation de l'assurance obligatoire pour les marchandises importées. | Le renforcement de la politique commerciale pour une meilleure intégration dans le commerce international. |
| 2020 | 9. Mettre en place un comptoir pour l'export avec l'implantation d'entreprises spécialisées et couloir vert pour les exportateurs. | L'amélioration du climat des investissements. |
| 2020 | 10. Réexaminer la part de devises laissée à la disposition de l'exportateur et réexaminer le système de subventions à l'exportation en matière de transport. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020 | 11. Mettre en place un guide statistique pour promouvoir la production nationale. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020 | 12. Interdire l'importation des produits fabriqués localement, dans l'objectif de protéger le produit national et réduire la facture d'importation. | Le développement industriel comme facteur structurant des chaînes de valeur. |
| 2020 | 13. Créer des laboratoires au niveau de tous les accès frontaliers, ports et aéroports. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020 | 14. Réduire, de manière impérative, la facture d'importation des médicaments en encourageant la production locale et en soumettant les produits pharmaceutiques importés à la certification pour la protection de la santé des citoyens. | L'industrie pharmaceutique : Le développement d'une industrie à forte valeur ajoutée et fort potentiel d'exportation |
| 2020 | 15. Interdire totalement l'importation des produits agricoles pendant la saison de cueillette, et ce, afin de protéger la production nationale. | L'Agriculture : La sécurité alimentaire et l'exportation à travers notamment l'agriculture saharienne et le renforcement de la relation avec l'industrie agro-alimentaire |
| 2020 | 16. Elargir la liste des produits soumis au Droit Additionnel Provisoire de Sauvegarde (DAPS). | Le développement industriel comme facteur structurant des chaînes de valeur. |
| 2020 | 17. Soumettre l'activité d'importation au principe de spécialisation et de souscription au cahier des charges. | Le développement industriel comme facteur structurant des chaînes de valeur. |
| 2020 | 18. Encourager la spécialisation des importateurs et protéger le produit local contre les pratiques illégales tout en accélérant la préparation d'un label national pour le produit national | Le développement industriel comme facteur structurant des chaînes de valeur. |
| 2021 | 19. Encadrement de l'exportation de services numériques au profit des entreprises émergentes. | Le Numérique : La digitalisation de l'économie comme moyen de renforcement de la productivité |
| 2021 | 20. Numériser toutes les données du commerce extérieur. | Le Numérique : La digitalisation de l'économie comme moyen de renforcement de la productivité |
| 2021-2024 | 21. Activer le projet de route trans-saharienne et établir des activités commerciales avec les pays voisins. | Le renforcement de la politique commerciale pour une meilleure intégration dans le commerce international. |

10. Ministère des Travaux Publics

| HORIZON | RECOMMANDATIONS | Axe stratégique |
|-----------|--|---|
| 2020 | 1. Plan national d'orientation pour la réalisation d'une base infrastructurelle. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020 | 2. Revoir et enrichir le cadre légal et réglementaire, notamment en relation avec le CCAG, ainsi qu'adapter les termes de référence en fonction de la taille et de la nature du projet. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020 | 3. Réexaminer le cadre réglementaire de la commande publique, des marchés publics et de la délégation de l'utilité publique, ainsi que la révision de la loi 04-11 relative à la promotion immobilière. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020 | 4. Réduction drastique des produits et équipements importés pour le secteur du BTPH par substitution du produit local. | Le BTPH : Rationalisation de l'allocation des ressources et amélioration de l'efficacité des infrastructures |
| 2020 | 5. Extension exceptionnelle de la validité des certificats de qualification professionnelle et de classification pour les entreprises touchées par l'épidémie de Covid-19. | L'amélioration du climat des investissements . |
| 2020 | 6. Ne pas recourir aux entreprises de service étrangères sauf en l'absence de capacités nationales et donner la priorité à l'expérience nationale à l'étranger. | Le BTPH : Rationalisation de l'allocation des ressources et amélioration de l'efficacité des infrastructures |
| 2021 | 7. Soutenir les partenariats public-privé (PPP). | Le développement du Partenariat Public Privé (PPP) . |
| 2021 | 8. Améliorer le climat des affaires en simplifiant les procédures administratives. | L'amélioration du climat des investissements . |
| 2021 | 9. Mettre en place l'échange de main d'œuvre et mettre en œuvre la politique d'exportation des services vers les pays africains, notamment dans le domaine des études, des examens et de l'expertise technique, tout en améliorant le système financier et fiscal. | Le renforcement de la politique commerciale pour une meilleure intégration dans le commerce international. |
| 2021 | 10. Créer un véritable pont entre les programmes de formation et le secteur économique. | Le BTPH : Rationalisation de l'allocation des ressources et amélioration de l'efficacité des infrastructures |
| 2021 | 11. Faciliter les démarches d'obtention de biens immobiliers en créant une agence nationale de l'immobilier urbain. | L'amélioration du climat des investissements . |
| 2021-2024 | 12. Accélérer le processus de numérisation du secteur. | Le Numérique : La digitalisation de l'économie comme moyen de renforcement de la productivité |
| 2021-2024 | 13. Diversifier les sources de financement des projets pour réduire la charge sur le budget de l'État, ainsi que créer une banque du logement pour collecter l'épargne familiale. | Réforme profonde du système bancaire et financier |
| 2021-2024 | 14. Intégrer progressivement les énergies renouvelables dans le secteur avec le développement préalable des capacités industrielles locales. | L'Énergie : La transition énergétique par la promotion et l'industrialisation des énergies renouvelables |

11. Ministère des Finances

| HORI ZON | RECOMMANDATIONS | Axe stratégique |
|-----------|--|---|
| 2020 | 1. Réformer profondément la fiscalité (simplification des procédures, élargissement de l'Assiette fiscale, amélioration des rendements de l'AF). | L'amélioration du climat des investissements. |
| 2020 | 2. Développer et promouvoir les produits de la finance et des assurances islamiques (Sukuk, Takaful). | Réforme profonde du système bancaire et financier |
| 2020 | 3. Redynamiser la bourse d'Alger. | Réforme profonde du système bancaire et financier |
| 2020 | 4. Faciliter le crédit Client pour les opérateurs sur le marché international. | L'amélioration du climat des investissements. |
| 2020 | 5. Ouvrir le capital des banques publiques et ouvrir de nouvelles banques privées. | Réforme profonde du système bancaire et financier |
| 2020 | 6. Développer de nouveaux mécanismes de financement relatifs aux marchés publics et identifier les projets éligibles aux financements publics. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020 | 7. Renforcer le FNI comme banque et fond d'investissement et l'ouvrir aux PME. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020 | 8. Adapter l'arsenal juridique des activités portuaires, douanières et réviser le décret 288.10 (2010). | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020 | 9. Déterminer la nature du guichet unique, ses missions et sa situation géographique afin qu'il devienne opérationnel dans les 3 mois au plus tard et ne traite que des investissements majeurs. | L'amélioration du climat des investissements. |
| 2020 | 10. Arrêter la conclusion des contrats d'études et de services avec les bureaux étrangers. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020 | 11. Mettre en place des mesures fiscales et douanières destinées à l'encouragement de l'importation des véhicules électriques. | L'Énergie : La transition énergétique par la promotion et l'industrialisation des énergies renouvelables |
| 2021 | 12. Développer le rôle des banques dans l'accompagnement de l'investissement des entreprises. | Réforme profonde du système bancaire et financier |
| 2021 | 13. Réviser la politique de change pour la mettre en cohérence avec la politique d'exportation. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2021 | 14. Développer et promouvoir le Partenariat Public Privé (PPP) | Le développement du Partenariat Public Privé (PPP). |
| 2021 | 15. Revoir le quota de l'exportateur sur la devise à l'occasion de l'exportation. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2021-2024 | 16. Transformer l'établissement Algérie Poste en Banque Postale. | Réforme profonde du système bancaire et financier |

12. Ministère du Transport

| HORIZON | RECOMMANDATIONS | Axe stratégique |
|-----------|--|---|
| 2020 | 1. Faire une évaluation globale et approfondie de l'Entreprise Nationale de Transport Maritime de Voyageurs (ENTMV). | Restructuration et modernisation du secteur public marchand |
| 2020 | 2. Ouvrir le secteur du transport aérien et maritime à l'investissement privé. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020 | 3. Reconsidérer le transport aérien et aller, si besoin est, vers la création d'une compagnie aérienne nationale supplémentaire. | Restructuration et modernisation du secteur public marchand |
| 2020 | 4. Introduire l'utilisation du gaz liquéfié et de l'électricité, stopper l'acquisition des trains diesel. | L'Énergie : La transition énergétique par la promotion et l'industrialisation des énergies renouvelables |
| 2020 | 5. Examiner les problèmes auxquels sont confrontés ses navires au niveau des ports étrangers. | Restructuration et modernisation du secteur public marchand |
| 2020 | 6. Développer la flotte maritime, d'ici la fin 2020, afin de prendre en charge totalement le transport des marchandises. | Le développement industriel comme facteur structurant des chaînes de valeur. |
| 2020 | 7. Prendre de nouveau contact avec le partenaire chinois et d'étudier le projet sur de nouvelles bases transparentes pour le soumettre une seconde fois au Conseil des ministres, dans un délai maximum de trois mois. | Le développement du Partenariat Public Privé (PPP). |
| 2021 | 8. Former dans les métiers de la marine. | Restructuration et modernisation du secteur public marchand |
| 2021 | 9. Créer un observatoire du transport maritime permettant le suivi des coûts et de la qualité des services portuaires et proposer une stratégie de développement. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2021 | 10. Evaluer le plan national d'utilisation des transports en vue de sa révision. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2022-2024 | 11. Développer le transport ferroviaire et libéraliser l'activité de transport maritime. | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2022-2024 | 12. Elargir la flotte maritime en vue de la prise en charge du transport des voyageurs et de marchandises, de et vers l'Algérie. | Restructuration et modernisation du secteur public marchand |
| 2022-2024 | 13. Promouvoir et moderniser les ports. | Restructuration et modernisation du secteur public marchand |

b. Les recommandations transversales

| Horizons | <u>Actions Transversales</u> | <u>Recommandations</u> | <u>Chefs de file</u> | Axe stratégique |
|-----------|--|--|---|--|
| 2020-2021 | Exportations | <ul style="list-style-type: none"> Augmenter les exportations hors hydrocarbures à 5 Milliards de dollars à l'horizon 2021. | Ministère délégué du Commerce Extérieur | Le renforcement de la politique commerciale pour une meilleure intégration dans le commerce international. |
| 2020 | Importations | <ul style="list-style-type: none"> Réduire des importations de 10 Milliards de dollars à l'horizon 2020. | | Le renforcement de la politique commerciale pour une meilleure intégration dans le commerce international. |
| 2020-2021 | Guichet Unique | <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un guichet unique. | Ministère de l'industrie | L'amélioration du climat des investissements. |
| 2020/2021 | Numérisation | <ul style="list-style-type: none"> Numériser et Digitaliser. | Ministère de la numérisation et des statistiques | Le Numérique : La digitalisation de l'économie comme moyen de renforcement de la productivité |
| 2020/2021 | | <ul style="list-style-type: none"> Développer le Système National de l'information Statistique. | | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020/2021 | Simplification des procédures | <ul style="list-style-type: none"> Simplification Administrative | Ministère de la pêche et des produits halieutiques | L'amélioration du climat des investissements. |
| 2020-2022 | Zone d'ombre | <ul style="list-style-type: none"> Améliorer les conditions de vie dans les zones d'ombre | Ministère de l'intérieur des collectivités locales et de l'aménagement du Territoire (MICLAT) | |
| 2020-2021 | Evaluation des Politique Publique (EPP) | <ul style="list-style-type: none"> Elaborer un cadre méthodologique d'évaluation des politiques publiques (EPP) | Ministre Délégué chargé de la Prospective | Amélioration de la gouvernance économique |
| 2020-2021 | Code du commerce/ Dépenalisation | <ul style="list-style-type: none"> Réviser en profondeur le code de commerce Dépenaliser l'acte de gestion | Ministère de la Justice | L'amélioration du climat des investissements. |
| 2020 | Arbitrages/ Climat des affaires/ Système d'EPP | <ul style="list-style-type: none"> Instituer une commission d'arbitrage sur les relations Administration / Investisseurs placée sous l'autorité du premier ministre Mettre en place un mécanisme d'évaluation et de suivi du climat des affaires Mettre en place un système d'évaluation des politiques publiques | Service du Premier Ministre | L'amélioration du climat des investissements. |
| 2020/2021 | | | | L'amélioration du climat des investissements. |
| 2020/2021 | | | | Amélioration de la gouvernance économique |

VOLUME 2

IV. ANNEXES

Ces annexes incluent l'ensemble des tableaux, graphes, figures et encadrés du présent rapport.

| | |
|--|-----|
| <u>1. Annexe 1 : Le cadre méthodologique de suivi du plan de relance.</u> | 157 |
| <u>2. Annexe 2 : 8 catégories de mesures économiques de riposte au Covid-19.</u> | 161 |
| <u>3. Annexe 3 : Axes stratégiques et priorité à CT du Ministère des ressources en eau.</u> | 165 |
| <u>4. Annexe 4 : Simplification des procédures administratives du Ministère de la justice.</u> | 166 |
| <u>5. Annexe 5 : Données macroéconomiques.</u> | 167 |
| <u>6. Annexe 6 : Données sur les secteurs économiques en Algérie.</u> | 169 |
| <u>7. Annexe 7 : L'emploi en Algérie.</u> | 172 |
| <u>8. Annexe 8 : L'entreprise en Algérie.</u> | 178 |
| <u>9. Annexe 9 : Données sur le système bancaire.</u> | 180 |
| <u>10. Annexe 10 : Données sur les finances publiques et la monnaie.</u> | 181 |
| <u>11. Annexe 11 : Données sur l'énergie.</u> | 185 |
| <u>12. Annexe 12 : Données internationales.</u> | 187 |
| <u>13. Annexe 13 : Définitions sur l'économie numérique.</u> | 191 |
| <u>14. Annexe 14 : Textes réglementaires relatifs au foncier.</u> | 192 |
| <u>15. Annexe 15 : Mesures d'allègement des procédures de création d'entreprise.</u> | 193 |
| <u>16. Annexe 16 : La Politique commerciale.</u> | 194 |
| <u>17. Annexe 17 : Le Partenariat Public-Privé.</u> | 196 |

1. Annexe 1 : Le cadre méthodologique de suivi du plan de relance.

Un cadre méthodologique permettant d'harmoniser le reporting et de faciliter la consolidation.

Dans le cadre de la coordination du suivi de la mise en œuvre des recommandations, les services du Ministre Délégué, auprès du Premier Ministre, chargé de la Prospective ont élaboré un cadre méthodologique général afin de faciliter la mise en œuvre et le reporting de l'état d'avancement par les chefs de file d'une part, et la consolidation globale périodique par les services du Ministre délégué chargé de la Prospective d'autre part.

La programmation de la mise en œuvre

Chaque **recommandation**, identifiée par un code, a fait l'objet d'un suivi de la mise en œuvre à travers une fiche de suivi. Celle-ci reprend des informations générales concernant la mise en œuvre des recommandations qui se déclinent en **actions** pour lesquelles les **objectifs**, les **acteurs (partenaires)**, l'**échancier**, le **budget** et le mode de **financement** ont été identifiés.

Figure 2 - Informations générales dans la fiche de suivi d'une recommandation

| INFORMATIONS GENERALES | | | | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|-----------|--|--|-----------|
| Département ministériel (Chef de File) | Ministère de..... | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | CODE |
| Recommandation du plan de relance | | | | | | | | | |
| <i>Reformulation éventuelle</i> | | | | | | | | | |
| Objectif (spécifique et mesurable) | | | | | | | | | |
| Budget global prévisionnel | | | | | | | | | |
| Modes de financement | <i>plusieurs modes de financement peuvent être utilisés</i> | | | | | | | | |
| Horizon (cochez) | 2020 | | | | | 2021 | | | 2022-2024 |
| Partenaires Intra_ Secteur | | | | | | | | | |
| Partenaires Extra_ Secteur | | | | | | | | | |
| <i>Période prévue de mise en œuvre</i> | <i>du</i> | | | | | <i>au</i> | | | |
| <i>Statut de mise en œuvre</i> | En attente | | | | | | | | |

Cette fiche de suivi a permis donc de structurer la mise en œuvre des recommandations en définissant tous les éléments essentiels devant concourir leurs réalisations. Elle a facilité pour le chef de file le suivi et l'auto-évaluation de son action. Et enfin, elle a constitué une référence commune pour faciliter la coordination et le travail collaboratif avec l'ensemble des partenaires.

La mise en œuvre d'une recommandation nécessite souvent la réalisation d'un ensemble d'action. Les secteurs ont été incités à réfléchir à un plan d'action permettant la concrétisation de leurs recommandations. Ce plan d'action a été programmé dans un échancier s'étalant sur la période 2020-2024.

Figure 3 - échéancier des actions concourant à la réalisation d'une recommandation

| 1- Échéances Estimées: | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|------|-----|-----|-----|------|-----|-----|-----|------|-----|-----|-----|------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| - Cochez les cases correspondant à la période de mise en œuvre jusqu'à la finalisation de l'action (réalisation du livrable) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Remplir les intitulés des actions | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| ECHEANCIER DES ACTIONS | 2020 | | | | 2021 | | | | | | | | 2022 | | | | | | | | | | | | | | | |
| | SEP | OCT | NOV | DEC | JAN | FEV | MAR | AVR | MAI | JUN | JUL | AOU | SEP | OCT | NOV | DEC | JAN | FEV | MAR | AVR | MAI | JUN | JUL | AOU | SEP | OCT | NOV | DEC |
| Action 1 : Intitulé..... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Action 2 : Intitulé..... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Action 3 : Intitulé..... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Action 4 : Intitulé..... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Action 5 : Intitulé..... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Action 6 : Intitulé..... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Action 7 : Intitulé..... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Action 8 : Intitulé..... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Action 9 : Intitulé..... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Remplir les intitulés des actions | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| ECHEANCIER (suite) | 2023 | | | | | | | | 2024 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | JAN | FEV | MAR | AVR | MAI | JUN | JUL | AOU | SEP | OCT | NOV | DEC | JAN | FEV | MAR | AVR | MAI | JUN | JUL | AOU | SEP | OCT | NOV | DEC | | | | |
| Action 1 : Intitulé..... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Action 2 : Intitulé..... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Action 3 : Intitulé..... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Action 4 : Intitulé..... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Action 5 : Intitulé..... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Action 6 : Intitulé..... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Action 7 : Intitulé..... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Action 8 : Intitulé..... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Action 9 : Intitulé..... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Afin d’être précis et pertinents, les **objectifs** devraient être définis de manière SMART, c’est-à-dire Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et réalisables, Temporel). Par ailleurs, l’action doit être limitée dans le temps et sanctionnée par un « livrable » c’est-à-dire une réalisation tangible, le produit attendu de l’action. Cela peut être un rapport, la rédaction d’un décret (ou autre texte réglementaire), la réalisation d’un investissement,... Chaque action est orientée vers un objectif spécifique et mesurable que l'on pourra apprécier par un **indicateur de mesure**. Celui-ci peut être d’ordre qualitatif ou quantitatif. Il s’agit d’une mesure objective de la bonne mise en œuvre de la recommandation. Ces indicateurs ont été définis par le secteur pour chaque action et pour la recommandation en générale. Cela devrait permettre de valider le succès de l'action.

Figure 4 - déclinaison de la recommandation par action, objectifs, livrables

| 2- Objectifs, Indicateurs de Mesure, et Livrables par Action | | | |
|---|----------|-----------------------|---------------------|
| - La réalisation de La recommandation peut se décliner en plusieurs actions. Chaque action est sanctionnée par un livrable (réalisation tangible) | | | |
| - Chaque action est orienté vers un objectif spécifique et mesurable que l'on pourra apprécier par un indicateur de mesure (à définir). | | | |
| - Remplir les intitulés des actions, définir les livrables, spécifier l'objectif et définir les indicateurs de mesure | | | |
| Actions | Objectif | Indicateurs de mesure | Livrables (Outputs) |
| Action 1 : rédaction d'un décret (Exemple) | | | |
| Action 2 : Intitulé..... | | | |
| Action 3 : Intitulé..... | | | |
| Action 4 : Intitulé..... | | | |
| Action 5 : Intitulé..... | | | |
| Action 6 : Intitulé..... | | | |
| Action 7 : Intitulé..... | | | |
| Action 8 : Intitulé..... | | | |
| Action 9 : Intitulé..... | | | |

Le budget et le mode de financement sont souvent des facteurs bloquant pour la réalisation de projet. Il est donc important d’anticiper ces questions en amont lors d’élaboration du plan d’action. Cela permet également de pouvoir mesurer l’impact budgétaire d’une recommandation.

Figure 5 - Financement des recommandations par Action

| 3- Mode de financement par Action | | | | |
|--|---------|---------------------|------------------------------------|----------------------|
| Renseigner le budget prévisionnel | | | A titre indicatif (non exhaustive) | |
| MODE DE FINANCEMENT | Montant | Mode de Financement | ETAT | |
| Action 1 : rédaction d'un décret (Exemple) | | | | Incitations Fiscales |
| Action 2 : Intitulé..... | | | | Budget |
| Action 3 : Intitulé..... | | | PRIVE | |
| Action 4 : Intitulé..... | | | | Banques |
| Action 5 : Intitulé..... | | | | autofinancement |
| Action 6 : Intitulé..... | | | MIXTE | |
| Action 7 : Intitulé..... | | | | PPP |
| Action 8 : Intitulé..... | | | | IDE |
| Action 9 : Intitulé..... | | | Autres | |

Il est également important de bien identifier les parties prenantes qui concourent à la bonne mise en œuvre de la recommandation. Ces partenaires peuvent appartenir au même secteur que le chef de file ou appartenir à un autre secteur comme c'est le cas pour les recommandations transversales. Chaque partenaire doit pouvoir savoir ce qu'il est attendu de lui (actions le concernant), identifier son groupe de travail (partenaires) tout en ayant une vision globale partagée de la mise en œuvre de la recommandation.

Figure 6 - identification de la contribution des partenaires par action

| 4- Organisation de la contribution des partenaires | | | | | |
|---|-----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| - Insérer le nom des partenaires et cochez les cases du tableau afin d'indiquer quel partenaire participe à quelle action | | | | | |
| DECLINAISON PAR PARTENAIRE | INTRA SECTORIEL | | | | |
| | Chef de file | Partenaire 1 | Partenaire 2 | Partenaire 3 | Partenaire 4 |
| Action 1 : rédaction d'un décret (Exemple) | | | | | |
| Action 2 : Intitulé..... | | | | | |
| Action 3 : Intitulé..... | | | | | |
| Action 4 : Intitulé..... | | | | | |
| Action 5 : Intitulé..... | | | | | |
| Action 6 : Intitulé..... | | | | | |
| Action 7 : Intitulé..... | | | | | |
| Action 8 : Intitulé..... | | | | | |
| Action 9 : Intitulé..... | | | | | |

Le suivi et l'auto-évaluation

Après avoir spécifié la recommandation (Objectifs, livrables) et organisé la mise en œuvre (partenaires, échéancier, mode de financement), un suivi mensuel est effectué afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des recommandations ou le cas échéant repérer les dysfonctionnements, et les obstacles afin d'y apporter une réponse de manière réactive. Des tableaux de suivi et d'auto-évaluation a donc été conçues afin qu'elle permette de faire un état d'avancement (reporting) mensuel. Afin de ne pas trop compliquer l'exercice de reporting, nous nous sommes limités à une appréciation générale de l'état d'avancement sur la base des indicateurs de mesure définis pour mesure l'atteinte des objectifs. Nous avons défini cinq paliers de réalisation : 0%, 20%, 40%, 60%, 80%, et 100%. Un second tableau permet d'apprécier qualitativement le respect des délais, le respect du budget et l'atteinte des objectifs. Ces informations devraient permettre au chef de file d'identifier facilement les blocages à la réalisation des actions et de pouvoir agir en conséquence avec réactivité.

Figure 7 - Suivi et auto-évaluation de la mise en œuvre des recommandations

| SUIVI (MENSUEL) | | | | | | |
|--------------------------|---------------|------------------|---------------|---|---------------|------------------|
| Situation au : | | Date | | | | |
| Fiche Suivi | Statut | Avancement | | Observation(s)/Préconisation(s)/Mésure(s) corrective(s) | | |
| Action 1 : Intitulé..... | En attente | 0% | | | | |
| Action 2 : Intitulé..... | En attente | 0% | | | | |
| Action 3 : Intitulé..... | En attente | 0% | | | | |
| Action 4 : Intitulé..... | En attente | 0% | | | | |
| Action 5 : Intitulé..... | En attente | 0% | | | | |
| Action 6 : Intitulé..... | En attente | 0% | | | | |
| Evaluation | | | | | | |
| Respect des: | | Respect des: | | Atteinte de: | | |
| Fiche Suivi | Délais | Préconisation(s) | budget | Préconisation(s) | Objectif | Préconisation(s) |
| Action 1 : Intitulé..... | Totalement | | Totalement | | Totalement | |
| Action 2 : Intitulé..... | Partiellement | | Partiellement | | Partiellement | |
| Action 3 : Intitulé..... | Pas du tout | | Pas du tout | | Pas du tout | |
| Action 4 : Intitulé..... | Totalement | | Totalement | | Totalement | |
| Action 5 : Intitulé..... | Partiellement | | Partiellement | | Partiellement | |
| Action 6 : Intitulé..... | Pas du tout | | Pas du tout | | Pas du tout | |

2. Annexe 2 : 8 catégories de mesures économiques de riposte au Covid-19.

1. Mesures économique et de soutien aux secteurs

La reprise des activités économiques (sous réserve de protection de la population en toute circonstance) est un objectif principal du plan de riposte à la crise Covid19. A cet effet, le gouvernement a pris une série de **mesures de soutien aux secteurs**.

- La création d'un fonds dédié à la sauvegarde des entreprises en situation de difficulté temporaire.
- La subvention des entreprises activant dans les domaines stratégiques et sanitaires (industrie pharmaceutique ; équipements médicaux ...etc.).
- L'instauration d'une certaine souplesse en matière de règlement de charges (eaux, électricité....) et des créances des entreprises en situation difficile.

Des **mesures de nature protectionniste** ont également été mises en place telles que l'autorisation et/ou l'interdiction relative à l'exportation des médicaments ainsi que la révision des formalités liées aux paiements des fournisseurs internationaux. La priorité est accordée aux entreprises relevant des secteurs qui n'ont pas recours à la monnaie étrangère et/ou l'apport en devise est non significatif.

D'autres **mesures en faveur du secteur sanitaire** ont été prises. Il s'agit notamment de l'octroi de crédits exceptionnels, du remboursement des dettes des organismes en charge de dépistage et d'analyse, de la mise en place de mesure plus flexible pour le traitement des dossiers d'enregistrement des produits, et de la facilitation de déplacement pour le personnel du corps médical.

2. Mesures de soutien aux travailleurs et au pouvoir d'achat

Le confinement partiel ou total a entraîné une perte de revenu pour une majorité des travailleurs, des indépendants ou des salariés contraints à un chômage technique. Afin de répondre à cette situation de forte précarité d'un grand nombre de travailleurs, une commission de veille sociale a été créée pour le suivi du climat social. Celle-ci, composée du patronat, des partenaires sociaux et du ministère du travail, a proposé :

- L'apurement des reliquats de congés, y compris de l'année en cours du personnel n'ayant pas un plan de charge ;
- L'autorisation des employeurs à inciter les employés à prendre un congé exceptionnel rémunéré limité à une période.

En parallèle, l'État a contribué à la prise en charge des salaires octroyés sur la période de confinement pour le personnel en confinement (intervention de la caisse de chômage). Pour les entreprises en situation de difficulté, ces dernières ont bénéficié de subventions sous forme de réduction ou de report de versement des charges sociales. La prise en charge des travailleurs a fait apparaître des insuffisances dans le code du travail concernant la notion de prise en charge dans les cas de force majeure.

3. Les mesures Bancaires

Des mesures bancaires ont également été nécessaires pour renforcer la résilience de l'économie. Ces mesures concernent la Banque d'Algérie d'une part et les banques commerciales d'autre part.

La banque d'Algérie est intervenue à travers des mesures d'ordre prudentielles et monétaires :

- **Les mesures d'ordre prudentielles :**
 - Rabaissement du seuil minimum du coefficient de liquidité à 60% au lieu de 100%.
 - Report et/ou renouvellement des échéances de crédit sans reclassement des créances.
 - Les banques et les établissements financiers ne sont plus dans l'obligation de constituer des coussins de sécurité : ils peuvent consentir de nouveaux crédits à la clientèle déjà bénéficiaires de mesures de report ou de rééchelonnement ;
- **Les mesures d'ordre monétaires :**
 - Le taux de réserve obligatoire et le taux directeur applicable aux opérations principales de refinancement ont été revus à la baisse en passant respectivement de 8 à 6% et de 3,25 à 3%.
 - Relèvement du seuil de refinancement des titres publics selon les catégories des échéanciers résiduels.

Les banques commerciales ont également appliqué des mesures complémentaires afin d'alléger le poids de la crise sur les finances des entreprises. Elles sont intervenues à travers :

- Le renouvellement des échéances de crédit, de consolidation des impayés non traités et d'annulation des pénalités de retard des créances exigibles ;
- Les lignes de crédit à l'exploitation ont été maintenues et/ou renouvelées, particulièrement celles relatives aux salaires, aux charges fiscales, et à l'achat d'intrants.
- La possibilité de rééchelonnement des dettes bancaires sur des durées plus longues et la prorogation des dates limites d'utilisation des crédits d'investissement et des différés de paiement des dettes fiscales et para fiscales.

4. Mesures d'accompagnement des entreprises et des investisseurs

En plus des mesures bancaires, les entreprises et les investisseurs ont été aussi accompagnées par :

- Des mesures de facilitation accordées dans les procédures d'accès au crédit voire même de bonification qui pouvait atteindre 0% d'intérêt et/ou une exonération durant une période de 06 mois et plus ;
- Le remboursement des créances des entreprises sur les autres entreprises publiques en difficulté financière ainsi que l'encouragement par diverses incitations pour en assurer une solidarité économique.

- Des mesures d’accompagnement des entreprises par le Fonds National de Développement de l’Apprentissage et de la Formation Continue (FNAC) afin renforcer les compétences.

5. Mesures fiscales et parafiscales

L’administration fiscale a également été en première ligne dans la riposte à l’impact de la crise sanitaire. Ses mesures visent à alléger les charges des contribuables et à aider les entreprises ne pouvant honorer leurs obligations fiscales. A cet effet,

- Des délais supplémentaires pour l’accomplissement de ces obligations fiscales ont été accordés.
- Les délais de souscription des déclarations mensuelles et du paiement du premier acompte prévisionnel ont été prorogés tout comme les délais de souscription de la déclaration annuelle de résultat (bilan et annexes) qui ont été amenés au 30 juillet 2020 avec possibilité de paiement des impositions dues jusqu’au 20 août 2020.
- La TVA pour les marchandises expédiées à titre de dons à des fins de bienfaisance ou médicales a été exonérée.
- Le seuil de déductibilité du montant des dons accordés aux associations ou œuvre à caractère humanitaire ou caritatif est passé de 1.000.000 DA à 2.000.000 DA.

Par ailleurs, les pouvoirs publics ont décidé de la mise en œuvre de plusieurs mesures fiscales de soutien aux opérateurs économiques impactés par la crise sanitaire :

- L’annulation des amendes, des majorations et des pénalités appliquées pour dépôt tardif des déclarations et paiement des droits, impôts et taxes y relatifs.
- L’octroi d’un échéancier de paiement des impôts et taxes en faveur des contribuables en situation financière difficile,
- Le gel du paiement des charges financières et des obligations fiscales et parafiscales pour la période correspondant à la période de confinement avec l’ajournement des sanctions de paiement durant cette période.

A plus long terme, il est envisagé la refonte et l’adaptation du système fiscale et parafiscal en tenant compte de cette conjoncture en perspective de la période post Covid-19, ainsi que la révision de l’assiette fiscale en favorisant l’accès de nouveaux contribuables au lieu de lever les taux d’imposition. D’autres mesures complémentaires ont été également envisagées telles que l’extension de l’éligibilité à l’assurance chômage pour la cessation temporelle d’emploi, la révision de l’Impôt Forfaitaire Unique (IFU) à 6 mois au lieu de 12 mois pour 2020, ou encore le gel, pendant la pandémie, des taxes sur la formation professionnelle et l’apprentissage qui représente 2% de la masse salariale.

6. Mesures juridiques et administratives

Sur le plan réglementaire et administratif, les procédures d’octroi des autorisations de circulation exceptionnelles aux profils du personnel des entreprises des secteurs économiques publics et privés ont été facilitées. Les demandes de délivrance et/ou de renouvellement des autorisations, agréments, homologation venant à échéances au

cours de la période de confinement ont été prise en charges par les administrations compétentes. D'autres procédures ont été mises en urgence pour instaurer une plus grande flexibilité dans les horaires, la rémunération et le mode de travail afin de favoriser le Télétravail par exemple, ainsi que dans le mode de rémunération. L'objectif visé par ces actions est d'assurer le maintien à des niveaux acceptables l'activité économique.

L'administration publique a dû prendre également de nombreuses mesures afin de faciliter son propre fonctionnement durant le confinement. Sur le plan budgétaire, la production des états matrices au titre des budgets des institutions et administrations publiques a été reportée jusqu'au 3 mai 2020. Par ailleurs, il a été décidé du report de la date de production des PV des travaux de réunions des conseils d'administration et d'orientation jusqu'à la mise en place des budgets modificatifs pour 2020, ainsi que le report de la date de production du rapport annuel d'activité des contrôleurs financiers au titre de l'exercice 2019, jusqu'au 04 juin 2020.

7. Mesures relatives à l'exécution des marchés publics

L'exécution des marchés publics a été fortement impactée par la crise sanitaire. En effet, ceux-ci ont connu un ralentissement de leurs activités en raison des retards dans l'approvisionnement des matériaux et des matières premières, et de l'indisponibilité de la main d'œuvre. Des mesures d'atténuation en faveur des marchés en cours ou en suspend ont donc été prises, parmi lesquels :

- L'accélération de paiement des créances et des situations en attente en fonction des taux de réalisation et/ou des productions stockées,
- L'annulation des pénalités de retard induite par un cas de force majeure (épidémie) en l'intégrant dans le code des marchés publics,
- La réintégration de l'avance forfaitaire et de l'avance sur approvisionnement pour tout type de projet,
- La prorogation des délais contractuels.

8. Mesures relatives au commerce extérieur

La crise sanitaire a eu un impact sur les stocks stratégiques médical, pharmaceutique et alimentaire. Afin de les préserver, le gouvernement a temporairement suspendu l'exportation de 17 produits stratégiques⁶⁴. Il a, par contre, introduit des facilitations et des assouplissements dans les procédures douanières en matière d'importation et d'approvisionnement d'équipements, de pièces de rechange et d'intrants ainsi que pour d'autres produits alimentaires.

⁶⁴on retrouve notamment la semoule, la farine, les légumes secs, le riz, les pâtes alimentaires, les huiles, le sucre, le café, l'eau minérale, les conserves (concentré de tomates et préparations alimentaires), tous les produits laitiers, y compris ceux destinés aux enfants, les légumes et les fruits frais, les viandes rouges et blanches, les équipements médicaux et paramédicaux, les médicaments et les produits pharmaceutiques, les produits d'hygiène corporelle et les détergents ménagers.

3. Annexe 3 : Axes stratégiques et priorité à CT du Ministère des ressources en eau.

Partant des orientations et des objectifs identifiés par le plan national de l'eau à l'horizon 2035, le développement du secteur est articulé autour des cinq axes stratégiques suivants :

- Poursuivre et consolider la mobilisation des ressources en eaux conventionnelles et non conventionnelles afin d'assurer la couverture des besoins en eau domestique, industrielle et agricole ;
- Réhabiliter et étendre les systèmes d'alimentation en eau potable, d'assainissement et de protection contre les inondations afin de généraliser l'accès à l'eau, améliorer le cadre de vie et préserver l'environnement et en particulier les milieux hydriques ;
- Réhabiliter et étendre les systèmes d'irrigation en grands périmètres et en petites et moyennes hydrauliques afin de soutenir la stratégie de sécurité alimentaire ;
- Assurer une gestion patrimoniale des infrastructures hydrauliques visant leur durabilité et l'optimisation des performances des opérateurs de gestion des services de l'eau (Alimentation en eau potable et assainissement) ;
- Renforcer la gouvernance de l'eau à travers des mesures institutionnelles d'accompagnement.

Parmi les priorités du secteur à court terme, nous pouvons citer :

- Régler définitivement la problématique des coupures d'eau au niveau de tout le territoire national, y compris dans les zones d'ombres.
- Achever l'élaboration du projet de la nouvelle loi relative à l'eau. Le nouveau projet de loi aborde plusieurs problématiques dont la définition de la relation avec les collectivités locales en matière de gestion du service public des eaux et de l'assainissement. Il s'agit aussi de la définition des missions de contrôle et de régulation de l'Etat dans le domaine des ressources en eau ; ainsi que l'implication de la société civile en tant que partenaire dans les prises de décisions concernant le secteur ;
- Achever la mise en œuvre des mesures d'urgence destinées à sécuriser et à améliorer sensiblement l'alimentation en eau potable à travers le territoire national.
- Encourager l'investissement dans le domaine de la fabrication et de la production des équipements hydrauliques en vue d'augmenter le volume de la production nationale et de réduire l'importation dans ce domaine ;
- Encourager l'investissement dans la production des stations de traitement des eaux usées pour répondre à l'irrigation agricole, l'approvisionnement des chantiers (1 million d'unités de logements), le nettoyage des lieux publics et des routes, ainsi que l'irrigation des stades et des jardins publics, sans oublier l'extinction des feux de forêts.

4. Annexe 4 : Simplification des procédures administratives du Ministère de la justice.

La simplification des procédures administratives est l'un des principaux objectifs des pouvoirs publics. Pour mieux rapprocher l'administration du citoyen, le ministère de la justice a instauré des procédures de facilitation d'accès aux services de ses établissements.

Un projet de décret exécutif a été présenté lors de la réunion du gouvernement le 18 Novembre 2020 afin de fixer les conditions d'exonération de la fourniture d'un certificat de la nationalité et du casier judiciaire dans les dossiers administratifs. Il ne sera plus demandé au citoyen de fournir *un certificat de nationalité*⁶⁵ lors de la constitution du dossier pour les institutions, les organismes publics et les collectivités locales. Il restera cependant obligatoire lorsque cela nécessitera des vérifications d'antécédent exigées par la sécurité ou l'ordre public. La mise en place d'un système de gestion électronique a permis de relier plusieurs administrations publiques aux bases de données du ministère de la justice. Par conséquent, le même projet de décret dispense le demandeur de service de soumettre le casier judiciaire à l'occasion de dépôt de dossier administratif.

Par ailleurs, afin d'éviter au citoyen la peine de se déplacer au siège du ministère de la Justice pour déposer une demande de changement de nom de famille ou d'octroi d'un titre de parrain pour un enfant, des choix sont laissés au citoyen entre soumettre la demande au tribunal du lieu de naissance (changement de nom de famille) ou à tout tribunal (octroi du titre de parrain) ou par voie électronique. Il a également été préconisé de déposer des demandes de correction d'erreurs contenues dans des actes d'état civil au niveau de n'importe quelle commune du territoire national sans qu'il soit nécessaire de se déplacer vers les tribunaux compétents au niveau régional. De son côté, le secteur de la justice met en œuvre cette procédure au niveau national en coordination avec le secteur de l'intérieur.

⁶⁵ Une copie de l'identité nationale ou la carte d'identité nationale est suffisante

5. Annexe 5 : Données macroéconomiques.

Tableau 37 - Indicateurs macroéconomique (2016-2019)

| Indicateurs | Unité | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|
| PIB | Mds DA | 17514.63 | 18575.76 | 20259.04 | 20288.37 |
| PIB hors hydrocarbures | Mds DA | 14489.02 | 14876.11 | 15711.26 | 16378.27 |
| PIB par habitant | \$US | 3918.34 | 4012.56 | 4080.11 | 3914.32 |
| Taux de croissance économique | % | 3.24 | 1.29 | 1.38 | 0.79 |
| Taux d'inflation | % | 6.40 | 5.61 | 4.27 | 1.95 |
| Dette publique interne /PIB | % | 19.45 | 26.69 | 37.31 | 45.47 |
| Dette publique extérieure /PIB | % | 0.72 | 0.78 | 0.69 | 0.66 |
| Exportations Hydrocarbures | Mds US | 27.85 | 33.19 | 38.99 | 33.17 |
| Importations (CAF) | Mds \$US | 47.09 | 46.06 | 46.33 | 41.93 |
| Solde balance commerciale | Mds \$US | -20.13 | -14.41 | -7.46 | -9.64 |
| Solde des transactions courantes | Mds \$US | -26.22 | -22.09 | -16.70 | -17.11 |
| Taux de change | DA/\$US | 109.46 | 110.96 | 116.62 | 119.36 |
| Réserves de changes | Mds \$US | 114.14 | 97.33 | 79.88 | 62.76 |
| Réserves de changes en Mois d'importations | Mois | 22.75 | 19.41 | 15.96 | 13.89 |
| Taux de chômage (*) | % | 10.50 | 11.71 | 11.73 | 11.38 |
| Dépenses publiques | Mds DA | 7297.49 | 7282.63 | 7732.1 | 7725.45 |
| Transferts sociaux | Mds DA | - | 1624.9 | 1763.8 | 1802.80 |

Source : Ministère des Finances/Site DGPP

Tableau 38 - Taux de croissance du PIB de 2009 à 2019

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| PIB (Milliards de DA) | 9 968 | 11 992 | 14 589 | 16 210 | 16 648 | 17 229 | 16 713 | 17 515 | 18 576 | 20 259 | 20 284 |
| Taux de croissance PIB | 1,6 | 3,6 | 2,9 | 3,4 | 2,8 | 3,8 | 3,7 | 3,2 | 1,3 | 1,2 | 0,8 |
| Taux de croissance PIB hors Hydrocarbures | 9,6 | 6,3 | 6,2 | 7,2 | 7,3 | 5,6 | 5,1 | 2,2 | 2,0 | 3,0 | 2,4 |
| Taux de croissance PIB hors Agriculture | 0,3 | 3,5 | 2,1 | 3 | 2,2 | 3,9 | 3,5 | 3,4 | 1,4 | 0,9 | 0,6 |
| Taux de croissance hors hydro et hors Agri | 1,6 | 3,6 | 2,9 | 3,4 | 2,8 | 3,8 | 4,9 | 2,3 | 2,3 | 2,9 | 2,4 |

Source : Publications ONS – Les comptes nationaux annuels et trimestriels

Tableau 39 - Taux de croissance de l'économie algérienne (2017-2021)

| Algérie - Estimations et prévisions annuelles du PIB | | | | | |
|--|------|------|-------|-------|-------|
| Croissance PIB réel (%) | 2017 | 2018 | 2019e | 2020f | 2021f |
| Algérie (World Bank) | +1,3 | +1,4 | +0,8 | -6,4 | +1,9 |
| Algérie (FMI) | +1,3 | +1,4 | +0,8 | -5,2 | +6,2 |
| Algérie (Officiel) | +1,3 | +1,4 | +0,8 | -4,6 | +4,0 |

Source : Projet de loi de finance, 2021

Tableau 40 - Taux d'inflation annuelle de 2009 à 2019

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Inflation | 6,5 | 3,9 | 4,5 | 8,9 | 3,3 | 2,9 | 4,8 | 6,4 | 5,6 | 4,3 | 2 |
| Inflation en glissement annuel des prix | 5,8 | 2,7 | 5,2 | 9,0 | 1,2 | 5,3 | 4,4 | 7,0 | 4,9 | 2,7 | 2,4 |
| Produit Intérieur Brut (PIB) | 1,6 | 3,6 | 2,9 | 3,4 | 2,8 | 3,8 | 3,7 | 3,2 | 1,3 | 1,2 | 0,8 |
| PIB hors Hydrocarbures | 9,6 | 6,3 | 6,2 | 7,2 | 7,3 | 5,6 | 5,1 | 2,2 | 2,0 | 3,0 | 2,4 |

Source : Publications ONS - IPC 2010-2019

Tableau 41 - Taux de croissance des Valeurs Ajoutée des grands secteurs

| Secteurs d'activité | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | TCAM |
|---|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Agriculture, sylviculture et pêche | 21,1 | 4,9 | 11,6 | 7,2 | 8,2 | 2,5 | 6,0 | 1,8 | 0,6 | 3,5 | 2,7 | 6,2 |
| Hydrocarbures | -8 | -2,2 | -3,3 | -3,4 | -6 | -0,6 | 0,2 | 7,7 | -2,4 | -6,4 | -4,9 | -2,7 |
| Industries | 8,5 | 3,4 | 3,9 | 5,1 | 4 | 4 | 5,0 | 3,7 | 4,7 | 3,9 | 3,8 | 4,5 |
| BTPH y compris STPP* | 8,5 | 8,9 | 5,2 | 8,2 | 6,7 | 6,8 | 4,8 | 5,0 | 4,6 | 5,2 | 3,8 | 6,1 |
| Services Marchands | 7,7 | 7,3 | 7,3 | 6,4 | 8,5 | 8,1 | 5,4 | 2,8 | 3,7 | 3,6 | 3,0 | 5,8 |
| Services Non Marchands | 7,4 | 5,7 | 5,5 | 4,1 | 3,9 | 4,4 | 3,6 | 1,8 | 0,5 | 2,8 | 1,8 | 3,8 |

Source : Publications ONS

* STPP : Services des Travaux Publics Pétroliers

Tableau 42 - Les IDE entrant en Algérie et en Afrique du Nord (10⁹ USD)

| Region/economy | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Cumul |
|---------------------|------|------|------|------|------|-------|------|------|------|------|-------|
| North Africa | 15,7 | 7,5 | 15,8 | 12,0 | 12,0 | 12,3 | 13,8 | 13,3 | 15,4 | 13,7 | 115,8 |
| <i>Algeria</i> | 2,30 | 2,58 | 1,50 | 1,70 | 1,51 | -0,58 | 1,64 | 1,23 | 1,47 | 1,38 | 12,42 |

Source : UNCTAD, FDI/MNE database (www.unctad.org/fdistatistics)

Tableau 9 - Balance commerciale pour les années 2019 et 2020

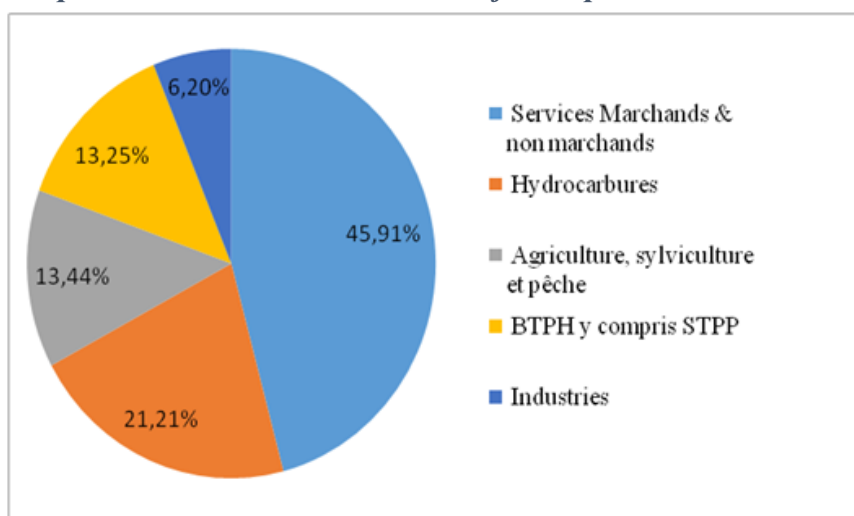
| Valeur en Millions USD | 2019 | 2020* | Evolution 2019-2020 |
|-------------------------------|-----------|----------|---------------------|
| Importations (CAF) | 41 934,1 | 34 391,7 | - 18 % |
| Exportations | 35 823,5 | 23 796,6 | - 33,6 % |
| Balance commerciale | - 6 110,6 | - 10 595 | + 73,4 % |
| Taux de couverture (%) | 85,4 % | 69,2 % | |

Source : Douanes (DGD)

* provisoire

6. Annexe 6 : Données sur les secteurs économiques en Algérie.

Graph 7 - Structure de la Valeur Ajoutée par secteur d'activité (2019)



Source : ONS

* STPP : Services des Travaux Publics Pétroliers

Tableau 2 - Répartition de la Valeur Ajoutée secteur d'activité et secteur juridique.

| Secteur Juridique Dominant | Secteurs d'activité | 2009 | | | 2019 | | |
|----------------------------|----------------------------------|--------|-------|--------|--------|--------|--------|
| | | Public | Privé | Total | Public | Privé | Total |
| Public | Hydrocarbures. | 91,6% | 8,4% | 38,6% | 87,4% | 12,6% | 25,3% |
| Privé | Agriculture. | 0,1% | 99,9% | 11,6% | 0,7% | 99,3% | 16,0% |
| Privé | Commerces. | 6,4% | 93,6% | 14,4% | 5,9% | 94,1% | 15,5% |
| Privé | B.T.P.H | 12,9% | 87,1% | 12,4% | 17,6% | 82,4% | 15,2% |
| Privé | Transports et Communications. | 19,3% | 80,7% | 10,7% | 15,1% | 84,9% | 14,2% |
| Privé | Industries Agro-alimentaire | 13,7% | 86,3% | 2,3% | 12,5% | 87,5% | 2,8% |
| Privé | Services aux ménages | 6,3% | 93,7% | 1,4% | 8,1% | 91,9% | 2,0% |
| Privé | Hôtels, Cafés, Restaurants | 11,6% | 88,4% | 1,4% | 18,5% | 81,5% | 1,9% |
| Privé | Services Fournis aux entreprises | 21,2% | 78,8% | 1,2% | 34,2% | 65,8% | 1,8% |
| Public | Eau et Energie. | 100,0% | 0,0% | 1,1% | 100,0% | 0,0% | 1,4% |
| Public | I.S.M.M.E | 91,8% | 8,2% | 1,0% | 91,1% | 8,9% | 0,9% |
| Privé | Matériaux de construction. | 46,5% | 53,5% | 0,8% | 46,5% | 53,5% | 0,7% |
| Public | Services, Travaux Publics Pétrol | 100,0% | 0,0% | 1,2% | 100,0% | 0,0% | 0,6% |
| Privé | Chimie, Caoutchouc, Plastique | 33,5% | 66,5% | 0,6% | 12,5% | 87,5% | 0,6% |
| Public | Industries Diverses. | 95,8% | 4,2% | 0,6% | 94,3% | 5,7% | 0,3% |
| Public | Mines et Carrières. | 83,9% | 16,1% | 0,2% | 91,2% | 8,8% | 0,2% |
| Public | Bois, lièges et papiers. | 49,6% | 50,4% | 0,2% | 44,4% | 55,6% | 0,2% |
| Privé | Textiles, Confection. | 15,9% | 84,1% | 0,2% | 10,4% | 89,6% | 0,2% |
| Privé | Cuirs et Chaussures. | 11,7% | 88,3% | 0,03% | 15,8% | 84,2% | 0,0% |
| | ENSEMBLE (%) | 45,4% | 54,6% | 100,0% | 33,4% | 66,6% | 100,0% |
| | ENSEMBLE (Milliards de DA) | 3 657 | 4 398 | 8 055 | 5 257 | 10 504 | 15 761 |

Source : Publications ONS

Tableau 43 - Répartition de la valeur ajoutée des secteurs industriels (Millions de DA)

| Secteur juridique dominant | Secteurs industriels | 2009 | | | | 2019 | | | |
|---|-------------------------------|--------|--------|---------|---------|--------|-------|---------|---------|
| | | Public | Privé | / Total | / Indus | Public | Privé | / Total | / Indus |
| Privé | Industries Agro-alimentaires | 13,7% | 86,3% | 2,3% | 39,3 % | 12,5% | 87,5% | 2,8 % | 47,4 % |
| Public | I.S.M.M.E | 91,8% | 8,2% | 1,0% | 17,3 % | 91,1% | 8,9% | 0,9 % | 15,0 % |
| Privé | Matériaux de construction. | 46,5% | 53,5% | 0,8% | 13,9 % | 46,5% | 53,5% | 0,7 % | 12,5% |
| Privé | Chimie, Caoutchouc, Plastique | 33,5% | 66,5% | 0,6% | 9,4 % | 12,5% | 87,5% | 0,6 % | 9,7% |
| Public | Industries Diverses. | 95,8% | 4,2% | 0,6% | 10,2 % | 94,3% | 5,7% | 0,3 % | 5,6% |
| Public | Mines et Carrières. | 83,9% | 16,1% | 0,2% | 2,7 % | 91,2% | 8,8% | 0,2 % | 3,5% |
| Public | Bois, lièges et papiers. | 49,6% | 50,4% | 0,2% | 3,5 % | 44,4% | 55,6% | 0,2 % | 3,1% |
| Privé | Textiles, Confection. | 15,9% | 84,1% | 0,2% | 3,0 % | 10,4% | 89,6% | 0,2 % | 2,6% |
| Privé | Cuirs et Chaussures. | 11,7% | 88,3% | 0,03% | 0,5 % | 15,8% | 84,2% | 0,0 % | 0,4% |
| Total secteurs industriels (%) | | 45,3 % | 54,7 % | 5,93 % | 100 % | 36,9% | 63,1% | 5,9 % | 100% |
| Total secteurs industriels (Milliards DA) | | 217 | 262 | | 479 | 346 | 591 | | 937 |

Source : ONS

Tableau 44 - Taux de croissance moyen de la production agricole en 2019

| Milliers de quintaux | PROD(2019) | IMPORT (2019) | EXPORT (2019) | DISPO (D=P+I-E) | % de la Prod. locale | % des import. | Production : Taux de croissance moyen (2015-2019) |
|----------------------|------------|---------------|---------------|-----------------|----------------------|---------------|---|
| Blé dur | 32 088 | 13 382 | 0 | 45 470 | 70,60% | 29,40% | + 11,72% |
| Blé tendre | 6 681 | 61 569 | - | 68 250 | 9,80% | 90,20% | + 2,46% |
| Orge | 16 477 | 1 437 | - | 17 914 | 92,00% | 8,00% | + 11,89% |
| Légumes secs | 1 362 | 2 283 | 1 | 3 645 | 37,40% | 62,60% | + 7,77% |
| Maraîchage | 146 700 | 294 | 96 | 146 898 | 99,90% | 0,20% | + 2,83% |
| Huile d'olives | 105 323 | 43 | 122 | 105 244 | 100,00% | 0,00% | |
| Dattes | 11 360 | 0 | 504 | 10 856 | 100,00% | 0,00% | + 3,99% |
| Lait | 3 368 | 3 225 | 17 | 6 576 | 51% | 49% | -1% |

Source : MADR

Tableau 45 - Indices de la Production Industrielle - Secteur des Hydrocarbures

| | 2 0 1 9 | | | | 2 0 2 0 | | Evolution 2019/2020 (%) | |
|--|---------|-------|-------|-------|---------|-------|-------------------------|--------|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T1 | T2 |
| Production Pétrole Brut et Gaz Naturel | 122,5 | 118,7 | 119,8 | 120,7 | 117,7 | 106,9 | -3,9 | - 10,0 |
| Raffinage Pétrole Brut | 133,0 | 152,7 | 145,5 | 134,6 | 147,0 | 146,2 | + 10,6 | - 4,3 |
| Liquéfaction Gaz Naturel | 121,8 | 115,5 | 111,3 | 113,4 | 107,2 | 108,1 | -11,9 | - 6,4 |

Source : ONS – Indices de la Production Industrielle au 2e Trimestre 2020 (N° 903)

Tableau 10 - Indices de la Production Industrielle - Secteurs Hors Hydrocarbures

| Production Industrielle par secteur | 2019 | | | | 2020 | | Evolution % 2019/2020 | |
|-------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------------------|--------|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T1 | T2 |
| Indice général | 106,8 | 107,3 | 116,9 | 107,3 | 99,6 | 92,2 | - 6,8 | - 14,1 |
| Indice Hors Hydrocarbures | 101,5 | 102,5 | 115,3 | 102,8 | 93,2 | 85,9 | -8,1 | - 16,2 |
| Indice Ind. Manufacturière | 53,9 | 55,1 | 48,6 | 56,5 | 46,4 | 40,6 | - 14,0 | - 26,3 |
| Energie | 476,1 | 486,3 | 649,7 | 469,5 | 470,4 | 453,1 | -1,2 | - 6,8 |
| Hydrocarbures | 123,8 | 122,7 | 121,8 | 121,3 | 119,9 | 112,3 | -3,1 | - 8,5 |
| Mines et Carrières | 117,0 | 107,2 | 96,1 | 113,4 | 109,1 | 103,3 | - 6,7 | - 3,6 |
| I.S.M.M.E.E | 50,0 | 50,2 | 42,6 | 52,1 | 30,8 | 22,7 | -38,3 | - 54,9 |
| Mat. Const. Céramique et verre | 139,1 | 144,5 | 128,3 | 148,1 | 123,2 | 108,8 | -11,4 | - 24,7 |
| Chimie, Caoutchouc, Plastiques | 58,4 | 56,8 | 41,3 | 51,8 | 51,3 | 48,7 | -11,9 | -14,3 |
| Ind. Agro-Alimentaire, Tabac, Alu. | 53,7 | 50,4 | 51,9 | 60,2 | 57,1 | 50,3 | + 6,2 | -0,3 |
| Ind.Text. Bonneterie Confection | 9,9 | 11,3 | 7,5 | 11,4 | 8,4 | 8,3 | - 14,6 | - 26,6 |
| Ind.Cuirs et Chaussures | 6,7 | 7,0 | 4,3 | 9,1 | 5,3 | 3,2 | - 20,4 | - 54,7 |
| Ind.Bois, Liège, Papier Imprim | 18,2 | 18,4 | 14,3 | 17,4 | 13,9 | 11,6 | - 23,6 | - 37,0 |
| Industries Diverses | 11,0 | 14,9 | 11,9 | 19,1 | 16,7 | 13,8 | + 51,7 | -7,4 |

Source : ONS – Indices de la Production Industrielle au 2^e Trimestre 2020 (N° 903)

Tableau 46 - IPC par Groupe de Produits (8 premiers mois de l'année)

| Indice des Prix à la Consommation par groupe (8 premiers mois de l'Année) 2001 = 100 | Poids % | NATIONAL | |
|--|---------|-------------|--------------------------------------|
| | | IPC 08/2020 | Variation 08 Mois 2019/ 08 Mois 2020 |
| TOTAL | 1000 | 221,68 | + 1,98 |
| Alimentation, Boissons Non Alcoolisées | 430,9 | 217,71 | + 0,11 |
| Habillement-Chaussures | 74,5 | 252,35 | + 5,37 |
| Logement-Charges | 92,9 | 178,55 | + 1,57 |
| Meubles & Articles D'ameublements | 49,6 | 186,83 | + 3,73 |
| Santé Hygiène Corporelle | 62,0 | 224,81 | + 3,69 |
| Transport et Communication | 158,5 | 231,47 | + 2,51 |
| Éducation-Culture-Loisirs | 45,2 | 155,85 | + 4,28 |
| Divers (NDA) | 86,4 | 300,76 | + 5,29 |

Source : ONS – Indice des Prix à la Consommation, Août 2020 (N°297)

7. Annexe 7 : L'emploi en Algérie.

Encadré 9 - La Politique Nationale de l'Emploi

Les objectifs visés, par le plan

- ✦ La lutte contre le chômage par une approche économique ;
- ✦ La promotion d'une main-d'œuvre qualifiée à court et moyen terme ;
- ✦ Le développement de l'esprit d'entrepreneuriat ;
- ✦ L'adaptation des filières et des profils de formation aux besoins du marché du travail ;
- ✦ L'amélioration et la consolidation de l'intermédiation sur le marché du travail ;
- ✦ Le soutien à l'investissement générateur d'emplois ;
- ✦ La création de structures intersectorielles de coordination ;
- ✦ La modernisation des mécanismes de suivi, de contrôle et d'évaluation ;
- ✦ La prise en compte de la demande additionnelle d'emploi ;
- ✦ La poursuite des efforts pour la création de deux millions d'emplois ;
- ✦ Le renforcement de la promotion de l'emploi des jeunes et l'amélioration du taux de recrutement de 12% ;
- ✦ La réduction du taux de chômage à moins de 9%, à l'horizon 2011-2013.

Les axes du plan d'action

- ✦ L'appui à l'investissement dans le secteur économique créateur d'emplois ;
- ✦ La promotion de la formation qualifiante ;
- ✦ La promotion d'une politique d'information à la création d'emplois en faveur des entreprises ;
- ✦ L'amélioration et la modernisation de la gestion du marché du travail ;
- ✦ La promotion de l'emploi des jeunes ;
- ✦ La création et la mise en place des organes de coordination intersectorielle ;
- ✦ Le suivi, le contrôle et l'évaluation des mécanismes de gestion du marché du travail.

Tableau 47 - Taux de chômage et taux d'activité en Algérie (2010-2019)

| Taux de chômage ⁶⁶ (%) | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|-----------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| - Total | 10,0 | 10,0 | 11,0 | 9,8 | 10,6 | 11,2 | 10,5 | 11,7 | 11,7 | 11,4 |
| - Jeunes (16-24) | 21,5 | 22,4 | 27,5 | 24,8 | 25,2 | 29,9 | 26,7 | 28,3 | 29,1 | 26,9 |
| - Hommes | 8,1 | 8,4 | 9,6 | 8,3 | 9,2 | 9,9 | 8,1 | 9,4 | 9,9 | 9,1 |
| - Femmes | 19,1 | 17,2 | 17,0 | 16,3 | 17,1 | 16,6 | 20,0 | 20,7 | 19,4 | 20,4 |
| Taux d'activité ⁶⁷ (%) | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
| - Total | 41,7 | 40,0 | 42,0 | 43,2 | 40,7 | 41,8 | 41,8 | 41,8 | 41,7 | 42,2 |
| - Hommes | 68,9 | 65,3 | 67,8 | 69,5 | 66,2 | 66,8 | 66,6 | 66,3 | 66,7 | 66,8 |
| - Femmes | 14,2 | 14,2 | 15,8 | 16,6 | 14,9 | 16,4 | 16,6 | 17,0 | 16,4 | 17,3 |

Source : ONS, « Activité, Emploi et Chômage – Note 879 », Mai 2019

⁶⁶ Rapport de la population en chômage à la population active

⁶⁷ Rapport de la population active à la population en âge d'activité (15 ans et plus)

Tableau 48 - Population occupée en 2009, 2014 et 2019

| | 2009 | | 2014 | | 2019 | |
|--|----------|-------|----------|-------|----------|-------|
| | Milliers | En % | Milliers | En % | Milliers | En % |
| Population occupée | | | | | | |
| Total | 9 472 | 100% | 10 239 | 100% | 11 281 | 100% |
| Par situation professionnelle | | | | | | |
| – Employeurs et indépendants | 2 762 | 29,2% | 2 811 | 27,5% | 3 473 | 30,8% |
| – Salariés permanents | 3 136 | 33,1% | 3 640 | 35,6% | 4 454 | 39,5% |
| – Salariés non permanents et apprentis | 3 101 | 32,7% | 3 623 | 35,4% | 3 174 | 28,1% |
| – Aides Familiaux | 473 | 5,0% | 165 | 1,6% | 180 | 1,6% |
| Par secteurs d'activité | | | | | | |
| – Agriculture | 1 242 | 13,1% | 899 | 8,8% | 1 083 | 9,6% |
| – Industrie | 1 194 | 12,6% | 1 290 | 12,6% | 1 450 | 12,9% |
| – B.T.P | 1 718 | 18,1% | 1 826 | 17,8% | 1 890 | 16,8% |
| – Services | 5 318 | 56,1% | 6 224 | 60,8% | 6 857 | 60,8% |
| Par secteurs juridiques | | | | | | |
| – Public | 3 235 | 34,2% | 4 100 | 40,0% | 4 267 | 37,8% |
| – Privé | 6 238 | 65,9% | 6 139 | 60,0% | 7 014 | 62,2% |
| Par affiliation à la Sécurité Sociale | | | | | | |
| – Affilié | 4 694 | 49,6% | 5 972 | 58,3% | 6 554 | 58,1% |
| – Non Affilié | 4 778 | 50,4% | 4 267 | 41,7% | 4 727 | 41,9% |

Source : ONS, « Activité, Emploi et Chômage – Note 879 », Mai 2019

Tableau 5 - Taux et structure du Chômage selon le niveau d'instruction

| Population en chômage selon le niveau d'instruction (en milliers) | Structure population | | Taux de chômage |
|---|----------------------|--------|-----------------|
| | Effectif | % | % |
| Aucun diplôme | 663 | 45,8 % | 8,7 % |
| Diplômé de la formation professionnelle | 384 | 26,5 % | 13,5 % |
| Diplômé de l'enseignement supérieur | 402 | 27,8 % | 18 % |
| Total | 1449 | 100 % | 11,4 % |

Source : ONS, « Activité, Emploi et Chômage – Note 879 », Mai 2019

Tableau 49 - ANGEM - Crédits octroyés par secteur d'activité (Cumul au 30/06/2018)

| Secteur d'activité | Nombre de prêts octroyés | Emploi créés | Montants accordés (Million de DA) | coût moyen de l'emploi | Montant de prêt moyen |
|--------------------|--------------------------|--------------|-----------------------------------|------------------------|-----------------------|
| Agriculture | 117 134 | | 7 433,01 | | |
| TPI | 331 023 | | 15 995,43 | | |
| BTP | 71 879 | | 5 783,40 | | |
| Services | 172 243 | | 15 654,48 | | |
| Artisanat | 148 260 | | 8 098,10 | | |
| Commerce | 3 583 | | 882,38 | | |
| Pêche | 804 | | 101,10 | | |
| Total | 844 926 | 1 267 389 | 53 947,90 | 42 566,17 | 63 849,26 |

Source : Bulletin d'information statistique de la PME N°33- Ministère de l'industrie et des Mines

Tableau 50 - Evolution de l'effectif pris en charge par le DAIP

| Année | 2010 | 2011 | 2014 | 2015 | 2019 | 2020 |
|----------|---------|---------|---------|--------|-------|--------|
| Effectif | 273 141 | 660 810 | 113 417 | 95 084 | 8 164 | 15 315 |

Source : ANEM & Algérie en quelques chiffres - ONS

Tableau 51 - Bilan des réalisations - PID - de 2010 à 2020

| Exercice | Enveloppe financière allouée (en Milliards de DA) | Effectif pris en charge |
|----------|---|-------------------------|
| 2010 | 6,52 | 87 114 |
| 2011 | 11,23 | 94 113 |
| 2012 | 9,65 | 91 977 |
| 2013 | 14,78 | 123 586 |
| 2014 | 11,48 | 129 713 |
| 2015 | 10,73 | 124 048 |
| 2016 | 8,09 | 101 258 |
| 2017 | 3,00 | 36 178 |
| 2018 | 3,58 | 26 604 |
| 2019 | 4,01 | 40 710 |
| 2020 | Dispositif transféré à l'ANEM | |
| Total | 83,07 | |

Source : Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme

Tableau 52 - Bilan des réalisations - DAIS - de 2010 à 2020

| Exercice | Enveloppe financière allouée (en Milliards de DA) | Effectif pris en charge |
|----------------|---|-------------------------|
| 2010 | 6,93 | 62 161 |
| 2015 | 39,73 | 431 605 |
| 2016 | 25,47 | 408 577 |
| 2017 | 19,57 | 308 743 |
| 2018 | 22,33 | 289 748 |
| 2019 | 20,81 | 267 693 |
| 2020 (Février) | 19,80 | 259 726 |
| Total | 291,88 | |

Source : Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme

Tableau 53 - ANSEJ - Projets financés par secteur d'activité (Cumul au 30/06/2018)

| Secteur d'activité | Projets financés | Impact emplois | Nombre moyen d'emploi | Montant d'investissement (10 ⁹ DA) | coût moyen de l'emploi (DA) | Coût moyen d'une micro entreprise (DA) |
|--------------------------|------------------|----------------|-----------------------|---|-----------------------------|--|
| Agriculture | 55 232 | 130 155 | 2 | 202 | 1 553 360 | 3 660 514 |
| Artisanat | 42 772 | 125 799 | 3 | 110 | 874 057 | 2 570 734 |
| BTPH | 33 144 | 96 532 | 3 | 126 | 1 309 169 | 3 812 960 |
| Hydraulique | 545 | 2 021 | 4 | 3 | 1 582 427 | 5 868 047 |
| Industrie | 25 586 | 74 081 | 3 | 118 | 1 586 128 | 4 592 432 |
| Maintenance | 9 699 | 22 367 | 2 | 26 | 1 140 536 | 2 630 207 |
| Pêche | 1 131 | 5 549 | 5 | 7 | 1 351 506 | 6 630 865 |
| Profession libérale | 10 323 | 23 230 | 2 | 26 | 1 114 566 | 2 508 125 |
| Services | 106 992 | 248 915 | 2 | 345 | 1 386 392 | 3 225 418 |
| Transport frigorifique | 13 385 | 24 132 | 2 | 34 | 1 399 269 | 2 522 761 |
| Transport de marchandise | 56 530 | 96 237 | 2 | 146 | 1 512 486 | 2 574 866 |
| Transport de voyageurs | 18 986 | 43 681 | 2 | 47 | 1 067 577 | 2 456 170 |
| Total | 374 325 | 892 699 | 2 | 1 189 | 1 332 097 | 3 176 817 |

Source : Bulletin d'information statistique de la PME N°33-Ministère de l'industrie et des Mines

Tableau 54 - CNAC - Projets financés par secteur d'activité (Cumul au 30/06/2018)

| Secteur d'activité | Projets financés | Impact emplois | Nombre moyen d'emploi | Montant d'investissement (Million de DA) | coût moyen de l'emploi | Coût moyen d'une micro entreprise |
|--------------------------|------------------|----------------|-----------------------|--|------------------------|-----------------------------------|
| Agriculture | 19 698 | 47 525 | 2 | 78 467,58 | 1 651 080 | 3 983 530 |
| Artisanat | 12 938 | 33 900 | 3 | 41 074,92 | 1 211 650 | 3 174 750 |
| BTPH | 8 295 | 26 590 | 3 | 33 221,10 | 1 249 383 | 4 004 955 |
| Hydraulique | 332 | 1 143 | 3 | 2 339,22 | 2 046 562 | 7 045 843 |
| Industrie | 11 203 | 32 590 | 3 | 50 695,92 | 1 555 567 | 4 525 209 |
| Maintenance | 833 | 2 004 | 2 | 2 434,61 | 1 214 875 | 2 922 701 |
| Pêche | 451 | 1 625 | 4 | 3 093,10 | 1 903 446 | 6 858 315 |
| Profession libérale | 989 | 2 147 | 2 | 3 858,72 | 1 797 261 | 3 901 638 |
| Services | 30 714 | 64 926 | 2 | 109 171,43 | 1 681 475 | 3 554 452 |
| Transport de marchandise | 45 848 | 69 666 | 2 | 118 383,90 | 1 699 307 | 2 582 095 |
| Transport voyageurs | 12 192 | 18 486 | 2 | 28 851,00 | 1 560 695 | 2 366 388 |
| Total | 143 493 | 300 602 | 2 | 471 591,50 | 1 568 824 | 3 286 512 |

Source : Bulletin d'information statistique de la PME N°33- Ministère de l'industrie et des Mines

À travers les **Tableau 53**, **Tableau 54**, et **Tableau 49** relatifs à la situation des dispositifs (ANSEJ, CNAC, ANGEM) au 30 juin 2018, les points suivants peuvent être dégagés :

ANSEJ

- Le dispositif ANSEJ a permis de créer 892 699 emplois à travers 374 325 projets financés ;
- Le coût moyen d'un emploi créé dans le cadre de l'ANSEJ est de 1 332 097 DA ;
- Le coût moyen de la création d'une micro entreprise / ANSEJ, est de 3 176 817 DA ;
- Le montant globale investi dans le cadre du dispositif ANSEJ est de 1 189 Milliards de DA ;
- Le nombre de projets, liés au secteur des services, financés par l'ANSEJ représentait 28,6% de tous les projets, soit le pourcentage le plus élevé, suivi des projets de transport (frigorifique et de marchandises) à 20,17% et des projets agricoles 14,8%.

CNAC

- Les projets financés par le CNAC d'ordre 143 493, ont permis de créé 300 602 emplois ;
- Le montant total des investissements alloués à la CNAC s'élevait à 471.6 milliards de DA jusqu'en juillet 2018.
- Le coût moyen d'un emploi créé dans le cadre de la CNAC est de 1 568 824 DA, un peu plus que celui lié à l'ANSEJ (+ 236 727) ;
- Le coût moyen de la création d'une micro entreprise / CNAC, est de 3 286 512 DA (+ 109 695 que l'ANSEJ) ;
- Le transport, avec ses deux catégories (marchandises et voyageurs), "surperforme" de 40.5% les autres secteurs. L'agriculture tient une part de 17.7% ;
- Le nombre moyen d'emplois créés par micro entreprise (CNAC ou ANSEJ) est de deux (2) emplois ;

ANGEM

- Le dispositif micro crédit géré par l'ANGEM, a permis depuis son existence la création de 1 267 389 per l'octroi de 844 926 prêts, ce qui signifie un coût moyen de l'emploi d'ordre 42 566 DA et un montant de prêt moyen de 63 849 DA.

Tableau 55 - Evolution de l'offre et de la demande de l'emploi (ANEM)

| Nombre d'emplois | 2019 | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------------|---------|---------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | M01 | M02 | M03 | M04 | M05 | M06 | M07 | M08 | M09 | M10 | M11 | M12 |
| Offre Enregistrée | 45 348 | 41 128 | 38 068 | 37 632 | 32 939 | 33 817 | 38 228 | 23 683 | 36 035 | 43 982 | 33 711 | 32 267 |
| Demande Enregistrée | 166 876 | 173714 | 135965 | 147579 | 102249 | 140863 | 146266 | 129891 | 238526 | 240227 | 364757 | 231587 |
| Demande Insatisfaite | 121 528 | 132586 | 97897 | 109947 | 69310 | 107046 | 108038 | 106208 | 202491 | 196245 | 331046 | 199320 |
| Placements classiques | 33 734 | 30 797 | 29 558 | 27 933 | 25 750 | 24 267 | 29 990 | 20 313 | 26 728 | 32 953 | 26 232 | 27 056 |
| Insertion DAIP | 5 827 | 911 | 626 | 274 | 319 | 73 | 25 | 52 | 4 | 23 | 7 | 23 |
| 2020 | | | | | | | | | | | | |
| Offre Enregistrée | 35 890 | 34 485 | 24 083 | 5 423 | 9 542 | 25 068 | 21 137 | 22 223 | | | | |
| Demande Enregistrée | 213 239 | 153 920 | 82 391 | 8 157 | 18 250 | 72 356 | 60 356 | 75 889 | | | | |
| Demande Insatisfaite | 177 349 | 119435 | 58 308 | 2 734 | 8 708 | 47 288 | 39 219 | 53 666 | | | | |
| Placements classiques | 25 969 | 25 845 | 18 736 | 4 383 | 6 445 | 17 835 | 17 821 | 15 573 | | | | |
| Insertion DAIP | 2 785 | 7 871 | 1 580 | 808 | 357 | 1 426 | 407 | 81 | | | | |
| Taux de variation 2019 / 2020 (%) | | | | | | | | | | | | |
| Offre Enregistrée | -20,9 | -16,2 | -36,7 | -85,6 | -71,0 | -25,9 | -44,7 | -6,2 | | | | |
| Demande Enregistrée | +27,8 | -11,4 | -39,4 | -94,5 | -82,2 | -48,6 | -58,7 | -41,6 | | | | |
| Demande Insatisfaite | + 45,9 | - 9,9 | - 40,4 | - 97,5 | - 87,4 | - 55,8 | - 63,7 | - 49,5 | | | | |
| Placements classiques | - 23 | - 16,1 | - 36,6 | - 84,3 | - 75,0 | - 26,5 | - 40,6 | - 23,3 | | | | |
| Insertion DAIP | - 52 | + 764 | + 152 | + 195 | + 12 | + 1853 | + 1528 | + 56 | | | | |

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et la Sécurité Sociale

8. Annexe 8 : L'entreprise en Algérie.

Tableau 56 - Distribution des PME selon leur taille (2018)

| Nombre de salariés | Nombre de PME | Proportion (%) |
|-----------------------------|------------------|----------------|
| TPE : Moins de 10 | 1 136 787 | 97 % |
| PE : Entre 10 et 49 | 30 471 | 2,6 % |
| ME : Entre 50 et 249 | 4 688 | 0,4 % |
| TOTAL | | 100 % |

Source : Bulletin d'information statistique de la PME (Nov, 2019)

Tableau 57 - Concentration et densité des PME en Algérie

| Région | Nb PME (Pers Morale) | Taux de Concentration | Densité |
|---------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| Nord | 459 146 | 70 % | 18 / 1000 hab |
| Haut-Plateaux | 144 836 | 22 % | 12 / 1000 hab |
| Sud | 55 591 | 8 % | 14 / 1000 hab |
| Total | 659 573 | 100 % | 16 / 1000 hab |

Source : Bulletin d'information statistique de la PME (Nov, 2019)

NB : La densité des PME, tous statuts juridiques confondus, est de 28/1000 Hab

Tableau 4 - PME en Algérie par secteurs d'activité et secteurs juridiques

| Année : 2019 | PME Privées | | PME Publiques | |
|--|------------------|----------------|---------------|--------------|
| | NB | % | NB | % |
| Personnes Physiques | 512 128 | 43,72 % | | |
| Personnes Morales | 659 573 | 56,28 % | 244 | 100 % |
| Total | 1 171 701 | 100 % | 244 | 100 % |
| - Agriculture | 7275 | 0,62 % | 93 | 17,05 % |
| - Energie, Mines, et services liés | 3 032 | 0,26 % | 3 | 1,76 % |
| - BTPH | 188 275 | 16,07 % | 15 | 6,15 % |
| - Industries manufacturières | 102 055 | 8,71 % | 73 | 29,92 % |
| - Services (y compris prof. libérales) | 602 695 | 51,44 % | 60 | 24,59 % |
| - Artisanat | 268 369 | 20,90 % | 0 | |

Source : Bulletin d'information statistique de la PME (Nov, 2019)

Encadré 10 - Mesures d'Appui à l'Entreprise

Allègement des charges sociales et salariales :

- ✦ Exonération de la cotisation globale pour tout employeur qui engage des actions de formation ou de perfectionnement en faveur de ses travailleurs. La cotisation globale de sécurité sociale est prise en charge par la caisse nationale d'assurance-chômage pendant une période pouvant aller jusqu'à trois (3) mois ;
- ✦ L'employeur qui recrute les demandeurs d'emploi bénéficie d'un abattement de 20% de sa quote-part de cotisation de sécurité sociale pour chaque demandeur d'emploi recruté pour une durée égale au moins à douze (12) mois ;
- ✦ Mesures en faveur des employeurs et maîtres artisans qui recrutent dans le cadre du Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle (DAIP) : Prise en charge par l'Etat de la quote-part patronale de sécurité sociale fixée à 7 % de la rémunération brute ;
- ✦ Octroi pendant trois (3) ans d'une subvention mensuelle à l'ordre de 1000 dinars aux employeurs ayant procédé au recrutement de demandeur d'emploi à durée indéterminée (CDI).
- ✦ Prise en charge par la caisse nationale d'assurance-chômage du différentiel de cotisation découlant des abattements ainsi que la subvention à l'emploi ;
- ✦ Contribution de l'Etat aux salaires dans le cadre d'un contrat de travail aidé pour les recrutements des jeunes placés en contrats d'insertion, auprès des entreprises publiques et privées. La contribution est versée pendant trois (3) années pour les contrats d'insertion des diplômés, deux (2) années pour les contrats d'insertion professionnelle et une (1) année pour les contrats formation-insertion.
- ✦ Abattement de la part patronale de la cotisation de sécurité sociale au titre de chaque demandeur d'emploi recruté pour les employeurs à jour de leurs cotisations en matière de sécurité sociale, qui recrutent, pour une durée égale au moins à douze (12) mois, des demandeurs d'emploi régulièrement inscrits auprès des agences de placement. Ces abattements sont progressifs selon les régions Nord, Hauts plateaux et Sud du pays.

L'employeur bénéficie de cet abattement tant que la relation de travail est maintenue, dans la limite de trois (3) années au maximum. (Source : ANDI)

9. Annexe 9 : Données sur le système bancaire.

Tableau 58 - Evolution de la répartition des crédits à l'économie par secteur, et par maturité

| Milliards DA | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019* |
|----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Secteur public | 1 485 | 1 461 | 1 742 | 2 040 | 2 434 | 3 382 | 3 688 | 3 952 | 4 311 | 4 944 | 5 569 |
| Secteur privé | 1 601 | 1 807 | 1 981 | 2 247 | 2 722 | 3 122 | 3 589 | 3 958 | 4 569 | 5 032 | 5 211 |
| Total | 3 086 | 3 268 | 3 723 | 4 287 | 5 156 | 6 504 | 7 277 | 7 910 | 8 880 | 9 976 | 10 780 |
| Milliards DA | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019* |
| CT | 1 320 | 1 311 | 1 363 | 1 362 | 1 423 | 1 609 | 1 711 | 1 914 | 2 298 | 2 687 | 2 960 |
| MT/LT | 1 767 | 1 957 | 2 360 | 2 926 | 3 733 | 4 896 | 5 567 | 5 996 | 6 582 | 7 289 | 7 820 |
| Total | 3 087 | 3 268 | 3 723 | 4 288 | 5 156 | 6 505 | 7 278 | 7 910 | 8 880 | 9 976 | 10 780 |

Source : Banque d'Algérie

* Situation au 30 Septembre

Tableau 59 - Evolution des ressources collectées

| Milliards DA | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019* |
|----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
| Dépôts à vue | 3 122 | 3 658 | 4 570 | 4 729 | 5 018 | 5 918 | 5 136 | 4 910 | 5 549 | 6 477 | 5 796 |
| Dépôts à terme | 2 229 | 2 524 | 2 788 | 3 333 | 3 692 | 4 084 | 4 443 | 4 409 | 4 708 | 5 224 | 5 394 |
| Total | 5 351 | 6 182 | 7 358 | 8 062 | 8 710 | 10 002 | 9 579 | 9 319 | 10 257 | 11 701 | 11 190 |

Source : Banque d'Algérie

* Situation au 30 Septembre

10. Annexe 10 : Données sur les finances publiques et la monnaie.

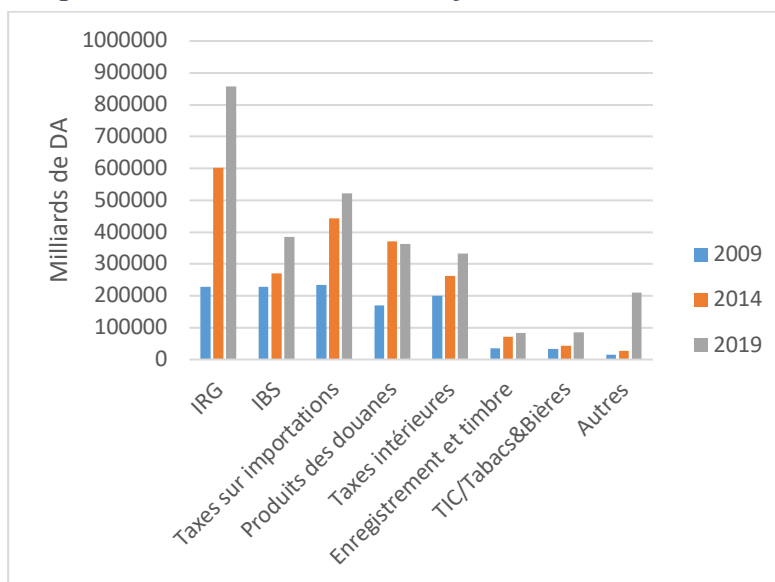
Tableau 60 - Recettes et dépenses budgétaires de 2009 à 2019

| Unité : 10 ⁹ DA | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018* | 2019* |
|------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Recettes budgétaires | 3 275 | 3 057 | 3 474 | 3 804 | 3 891 | 3 924 | 4 564 | 5 026 | 6 072 | 6 425 | 6 508 |
| - Recette non pétrolière | 1 348 | 1 555 | 1 945 | 2 285 | 2 275 | 2 346 | 2 841 | 3 344 | 3 945 | 4 075 | 3 794 |
| | 41% | 51% | 56% | 60% | 58% | 60% | 62% | 67% | 65% | 63% | 58% |
| - Fiscalité pétrolière | 1 927 | 1 502 | 1 529 | 1 519 | 1 616 | 1 578 | 1 723 | 1 683 | 2 127 | 2 350 | 2 715 |
| | 59% | 49% | 44% | 40% | 42% | 40% | 38% | 33% | 35% | 37% | 42% |
| Dépenses budgétaires | 4 539 | 5 485 | 7 349 | 7 081 | 6 513 | 6 976 | 7 249 | 6 358 | 6 767 | 7 355 | 7 556 |
| - Dépenses de fonctionnement | 2 255 | 2 736 | 3 945 | 4 691 | 4 156 | 4 430 | 4 660 | 4 327 | 4 497 | 4 584 | 4 954 |
| | 50% | 50% | 54% | 66% | 64% | 64% | 64% | 68% | 66% | 62% | 66% |
| - Dépenses d'équipement | 2 284 | 2 749 | 3 404 | 2 390 | 2 357 | 2 546 | 2 589 | 2 031 | 2 270 | 2 771 | 2 602 |
| | 50% | 50% | 46% | 34% | 36% | 36% | 36% | 32% | 34% | 38% | 34% |
| Solde budgétaire | -1263 | -2429 | -3875 | -3277 | -2622 | -3052 | -2686 | -1332 | -694 | -930 | -1048 |

Source : Lois de règlement budgétaire

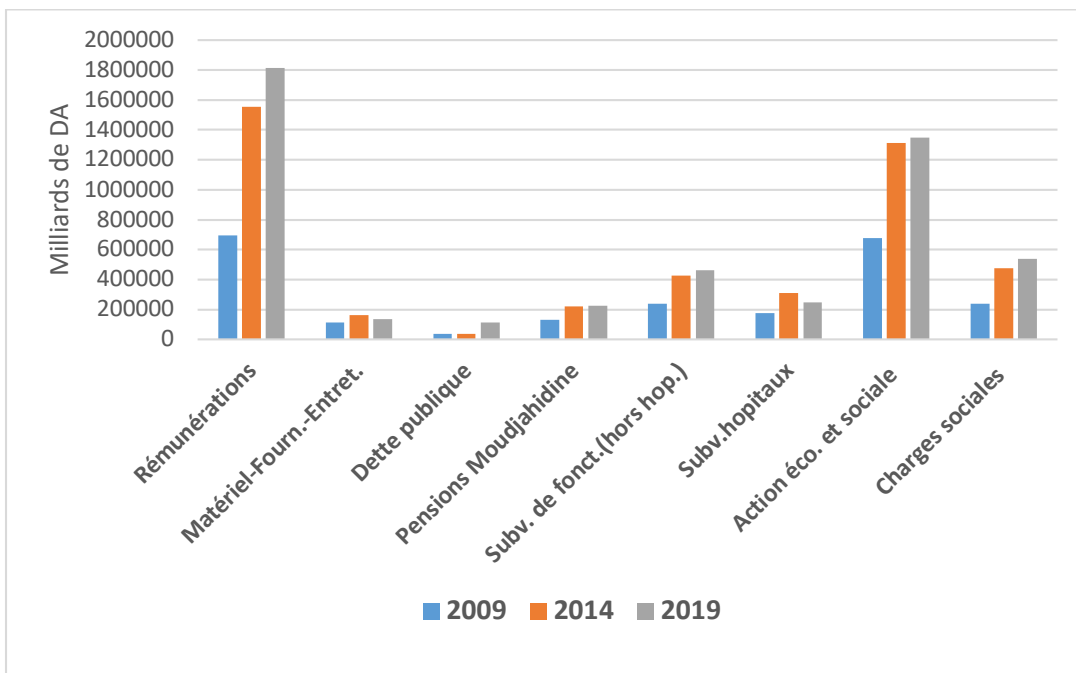
(*) Direction générale du Budget

Graph 8 - Evolution des recettes fiscales 2009, 2014, 2019



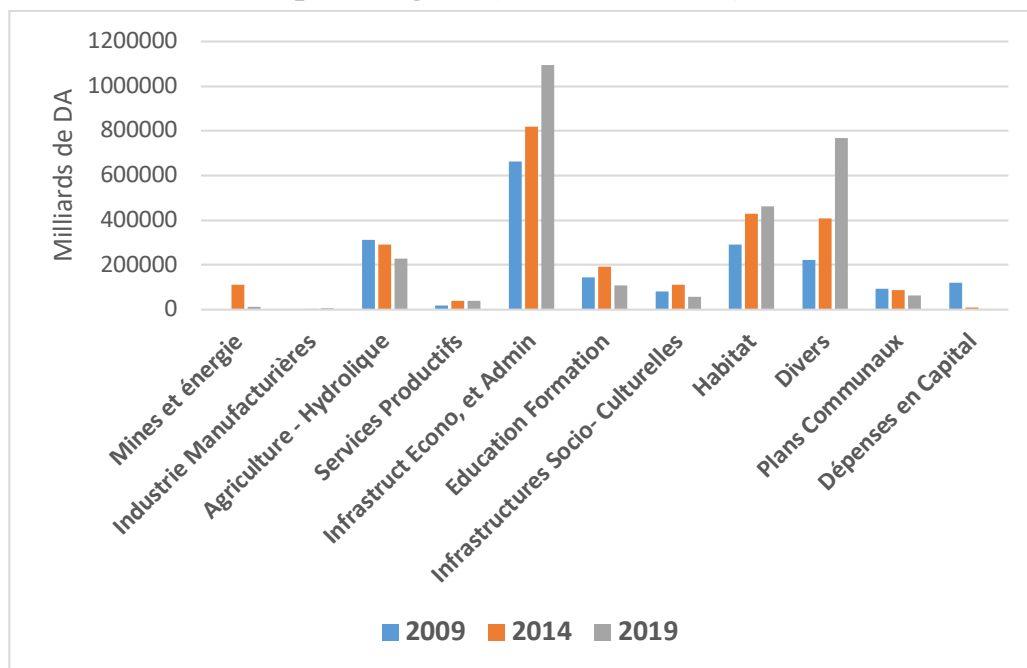
Source : Ministère des finances

Graphe 9 - Evolution des dépenses de fonctionnement par catégorie (2009, 2014, 2019)



Source : Ministère des finances

Graphe 10 - Evolution des dépenses d'équipement par catégorie (2009, 2014, 2019)



Source : Ministère des finances

Tableau 14 - Répartition de la dotation budgétaire du plan de riposte à l'impact du Covid19

| Dotations | | Milliards DA |
|-----------|--|---------------|
| 1 | L'acquisition de moyens de protection | 12,846 |
| | • Ministère de la santé | 12,643 |
| | • Ministère de l'intérieure, des collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire | 0,14 |
| | • Ministère des Affaires Etrangères | 0,063 |
| 2 | Le paiement d'indemnités exceptionnelles aux profits des agents de l'Etat | 24,394 |
| | • Ministère de la santé | 16,5 |
| | • Ministère de l'intérieure, des collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire | 7,755 |
| | • Ministère des finances | 0,1395 |
| 3 | Allocation aux profits des familles impactées | 24,702 |
| 4 | L'assistance et rapatriement des citoyens | 3,317 |
| | • Ministère de l'intérieure, des collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire | 2 |
| | • Ministère des Affaires Etrangères | 0,317 |
| 5 | La coopération internationale | 0,271 |
| | • Participation volontaire PNUD | 0,013 |
| | • Participation au fond d'intervention de l'Union Africaine | 0,258 |

Source : Commission de sauvegarde, Rapport d'évaluation des incidences socioéconomiques de la pandémie COVID_19. Juillet 2020

Tableau 36 - Évolution des transferts sociaux

| (Millions DA) | 2020 Crédits révisés | 2021 PLF |
|---|----------------------|------------------|
| Soutien à l'habitat | 384 333 | 420 947 |
| Soutien aux familles | 453 359 | 468 987 |
| Allocations familiales | 41 837 | 45 131 |
| Soutien à l'éducation | 130 814 | 130 439 |
| Soutien au prix du lait, céréales, huiles et sucre | 198 790 | 197 232 |
| Access à l'électricité, au gaz et à l'eau | 81 918 | 96 185 |
| soutien aux retraites | 288 379 | 290 752 |
| soutien à la santé | 354 678 | 340 645 |
| soutien aux moudjahidines | 198 395 | 196 600 |
| soutien aux démunis, aux handicapés et aux titulaires de faibles revenus | 168 372 | 209 568 |
| Total des transferts sociaux | 1 847 516 | 1 927 499 |
| Transferts sociaux (En % du BGE) | 23,60 | 23,80 |
| Transferts sociaux (En % du PIB) | 9,80 | 9,40 |

Source : Rapport de présentation du projet de la loi de finances pour 2021 et Prévisions 2022-2023

Tableau 61 - Réserves de changes et FRR de 2009 à 2019

| En milliards | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------|------|------|
| Réserves de changes (USD) | 149 | 162 | 182 | 191 | 194 | 179 | 144 | 114 | 97 | 80 | 63 |
| Fond de Régulation des Recettes (DA) | 4 681 | 5 635 | 7 143 | 7 917 | 7 696 | 7 374 | 4 960 | 2 172 | 785 | 437 | 306 |

Source : Ministère des finances

Tableau 62 - Taux de change moyen de 2009 à 2019

| TAUX DE CHANGE | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|----------------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| DA/US \$ | 72,65 | 74,41 | 72,85 | 72,55 | 79,38 | 80,56 | 100,46 | 109,47 | 110,93 | 116,62 | 119,36 |
| DA/EURO | 101,3 | 99,19 | 102,22 | 102,16 | 105,44 | 106,91 | 111,44 | 121,18 | 125,31 | 137,69 | 133,71 |

Source : Banque d'Algérie

Tableau 63 - Masse monétaire 2009, 2014, 2018 et 2019*

| Masse Monétaire (milliards de dinars) | 2009 | 2014 | 2018 | 2019* |
|---------------------------------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|
| Monnaie | 4 949,90 | 9 603,00 | 11 404,10 | 11 217,10 |
| • Circulation fiduciaire | 1 829,40 | 3 658,90 | 4 926,80 | 5 421,40 |
| • Dépôts à vue | 2 541,90 | 4 460,80 | 5 371,80 | 4 527,90 |
| • Dépôts auprès du Trésor | 270,10 | 788,80 | 241,90 | 359,00 |
| • Dépôts auprès du CCP | 308,50 | 694,50 | 863,60 | 908,80 |
| Quasi-monnaie | 2 228,90 | 4 083,70 | 5 232,60 | 5 394,00 |
| M2 | 7 178,80 | 13 686,70 | 16 636,70 | 16 611,11 |

Source : Banque d'Algérie

* Situation au 30 Septembre

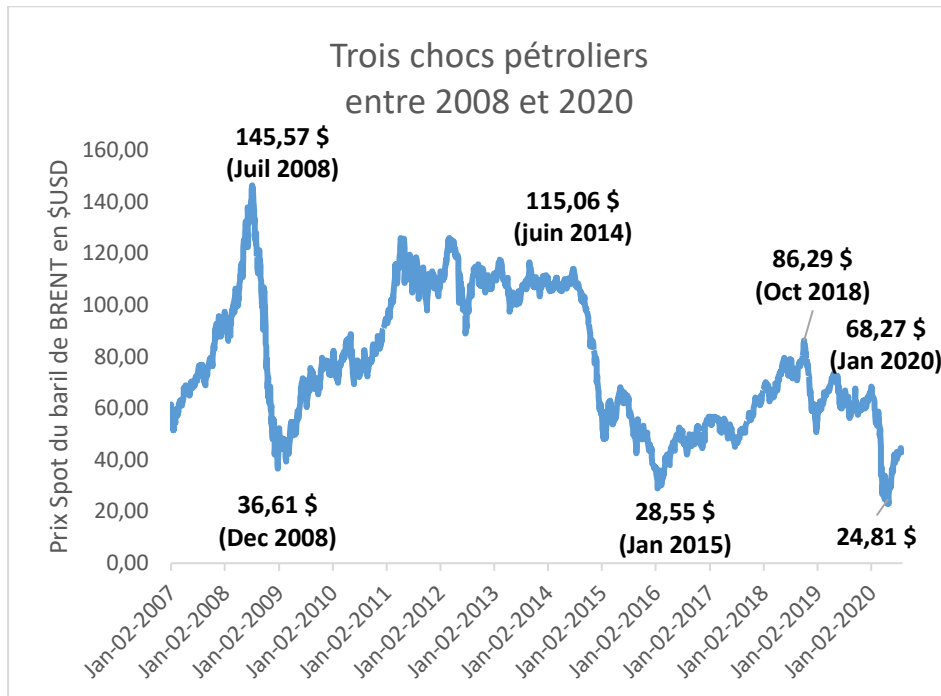
Tableau 13 - Situation du Trésor à fin Juin 2020

| Situation du Trésor (Millions de DA) | Fin juin 2019 | Fin juin 2020 | évolution |
|--|------------------|-------------------|-------------|
| Recettes budgétaire | 3 811 381 | 4 426 125 | -10% |
| · Fiscalité pétrolière | 1 378 985 | 1 146 018 | -17% |
| · Fiscalité ordinaire | 2 432 396 | 2 280 107 | -6% |
| Dépenses budgétaires | 4 178 221 | 4 068 380 | -3% |
| · Dépenses de fonctionnement | 2 572 674 | 2 903 167 | +13% |
| · Dépenses d'équipement | 1 605 547 | 1 165 213 | -27% |
| Solde Budgétaire | -366 840 | -642 255 | -75% |
| Solde global du Trésor à financer | -795 563 | -1 417 797 | -78% |

Source : Ministère des Finances (DGT)

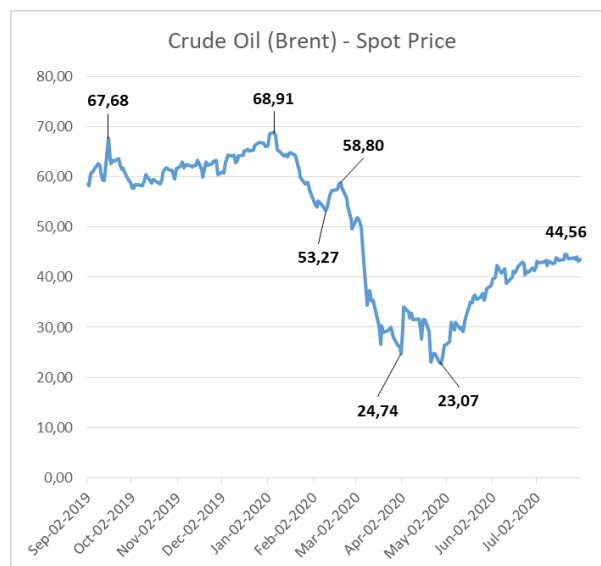
11. Annexe 11 : Données sur l'énergie.

Graph 1 - Evolution du prix du Brent entre janvier 2007 et juin 2020



Source : Reuteurs

Graph 11 - Impact du Covid sur le prix du pétrole (Brent)



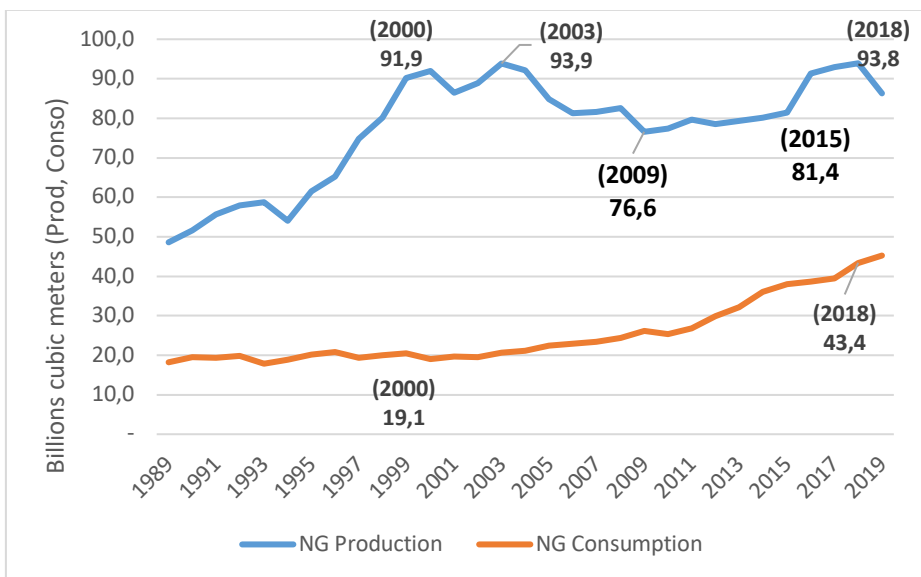
Source : Reuteurs

Tableau 1 - Prévisions du prix moyen annuel du Brent

| Prévisions trimestrielles et annuelles du Brent selon 43 analystes | | | | | | | | | |
|--|-------|-------|-------|-------|----------------------|-------|-------|-------|-------|
| Période | 2020 | | 2021 | | Prévisions annuelles | | | | |
| | Q3 | Q4 | Q1 | Q2 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| Moyenne | 42,95 | 44,92 | 47,02 | 49,45 | 42,75 | 50,67 | 56,72 | 60,02 | 60,79 |
| Déviation standard | 2,5 | 3,62 | 3,14 | 2,99 | 2,23 | 2,9 | 4,29 | 5,21 | 6,51 |

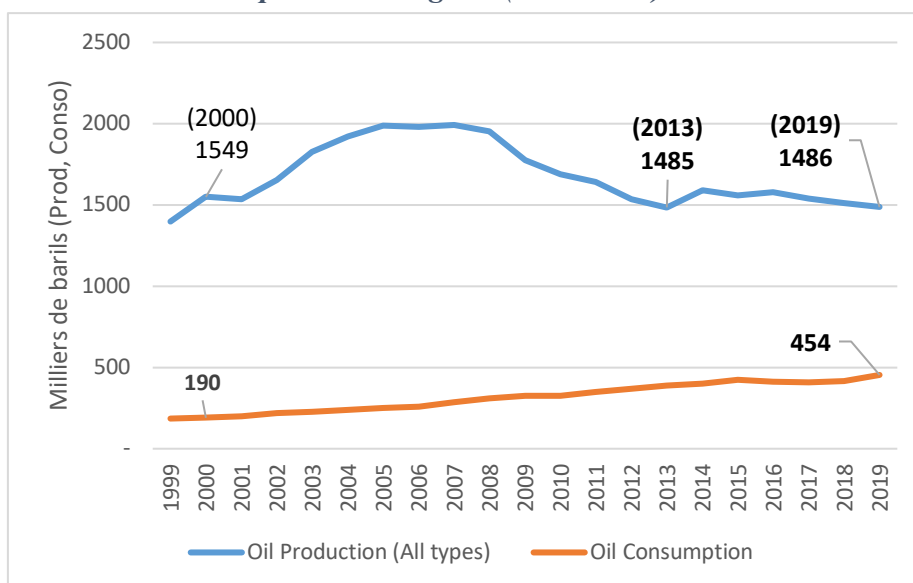
Source : Reuters Monthly Poll on Oil Prices – 1st Sept 2020, and 31st Dec 2020 (en gras)

Graphe 12 - Production et Consommation de Gaz Naturel en Algérie (1989-2019)



source : BP Statistical Review of World Energy, June 2020

Graphe 13 - Production et consommation de pétrole en Algérie (1999-2019)



source : BP Statistical Review of World Energy, June 2020

12. Annexe 12 : Données internationales.

Tableau 8 - Taux de croissance de l'économie mondiale (2017-2021)

| Monde - Estimations et prévisions annuelles du PIB | | | | | |
|--|------|------|-------|-------|-------|
| Croissance PIB réel (%) | 2017 | 2018 | 2019e | 2020f | 2021f |
| Monde (World Bank) | +3,3 | +3,0 | +2,4 | -6,4 | +4,2 |

Source : World Bank – Global Economic Prospects June 2020

Tableau 64 - Scénarii de croissance économique pour 2020 pour différents pays de l'OCDE

| Pays | Scénario d'un choc unique | Scénario d'un second choc |
|-----------|---------------------------|---------------------------|
| Chine | -2,6% | -3,7% |
| USA | -7,3% | -8,5% |
| Allemagne | -6,6% | -8,8% |
| France | -11,4% | -14,1% |
| Espagne | -11,1% | -14,4% |
| Italie | -11,3% | -14% |

Sources : OCDE (juin 2020)

Tableau 6 - Projection de la croissance de différents pays et groupe de pays (en %)

| | Projection (annuelle) | | | | Écart par rapport aux projections des PEM d'avril 2020 | |
|---|-----------------------|------|------|------|--|------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 |
| Production mondiale | 3,6 | 2,9 | -4,9 | 5,4 | -1,9 | -0,4 |
| Pays avancés | 2,2 | 1,7 | -8,0 | 4,8 | -1,9 | 0,3 |
| Pays émergents et pays en développement | 4,5 | 3,7 | -3,0 | 5,9 | -2,0 | -0,7 |
| Chine | 6,7 | 6,1 | 1,0 | 8,2 | -0,2 | -1,0 |
| Russie | 2,5 | 1,3 | -6,6 | 4,1 | -1,1 | 0,6 |
| Arabie saoudite | 2,4 | 0,3 | -6,8 | 3,1 | -4,5 | 0,2 |
| Nigéria | 1,9 | 2,2 | -5,4 | 2,6 | -2,0 | 0,2 |

Source : FMI

Tableau 7 - Perspective du commerce mondial (en %)

| | Projection (annuelle) | | | | Écart par rapport aux projections des PEM d'avril 2020 | |
|---|-----------------------|------|-------|------|--|------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 |
| Volume du commerce mondial (B&S) | 3,8 | 0,9 | -11,9 | 8,0 | -0,9 | 0,4 |
| Pays avancés | 3,4 | 1,5 | -13,4 | 7,2 | -1,3 | -0,2 |
| Pays émergents et pays en développement | 4,5 | 0,1 | -9,4 | 9,4 | -0,5 | -0,7 |

Source : FMI

Tableau 65 - Projection des prix à la consommation dans le monde (en %)

| | Projection (annuelle) | | | | Écart par rapport aux projections des PEM d'avril 2020 | |
|---|--------------------------|------|------|------|--|------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 |
| Pays avancés | 2 | 1,4 | 0,3 | 1,1 | -0,2 | -0,4 |
| Pays émergents et pays en développement | 4,8 | 5,1 | 4,4 | 4,5 | -0,2 | 0 |

Source : FMI

Tableau 66 - Prévisions des prix des matières premières énergétiques et agricoles

| Commodities prices Nominal USD | Unité | Réalisé | | | Prévisions annuelles | | | | |
|-----------------------------------|---------------------|-------------|-------------|-----------|----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| ENERGY (Base 2010 = 100) | Price Indice | 68,1 | 87 | 76 | 45,3 | 53,9 | 56,8 | 59,9 | 63,1 |
| - Crude oil, avg | \$/bbl | 52,8 | 68,3 | 61,4 | 35 | 42 | 44,5 | 47 | 49,8 |
| - Natural gas, Europe | \$/mmbtu | 5,7 | 7,7 | 4,8 | 3,1 | 4,1 | 4,4 | 4,6 | 4,9 |
| - Liquefied natural gas, Japan | \$/mmbtu | 8,6 | 10,7 | 10,6 | 8,7 | 8,9 | 8,9 | 8,8 | 8,8 |
| GRAINS (Base 2010 = 100) | Price Indice | 80,5 | 88,8 | 89 | 87,7 | 89,3 | 90,9 | 92,6 | 94,3 |
| - Wheat, U.S., HRW | \$/mt | 174 | 210 | 202 | 195 | 198 | 202 | 205 | 208 |
| - Barley | \$/mt | 98 | 126 | 128 | 115 | 119 | 123 | 127 | 131 |
| - Maize | \$/mt | 155 | 164 | 170 | 160 | 164 | 169 | 174 | 178 |

Source : World Bank Commodities Price Forecast (23 April 2020)

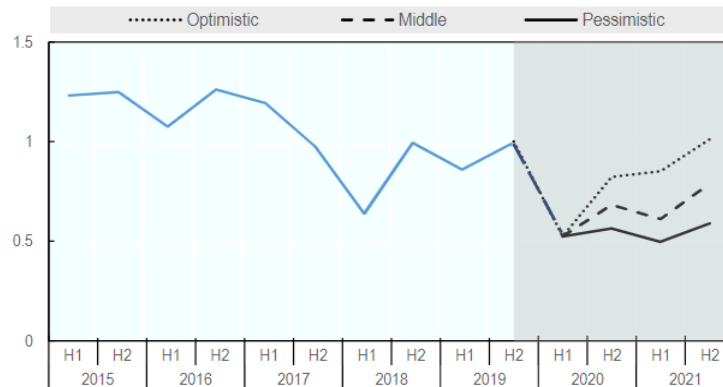
Tableau 67 - Investissements Directs Etrangers entrants dans le monde (2010-2019)

| Region / economy | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Cumul |
|------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| World | 1 396 | 1 615 | 1 494 | 1 456 | 1 404 | 2 042 | 1 983 | 1 700 | 1 495 | 1 540 | 14 730 |
| European Union | 394,1 | 488,7 | 397,4 | 366,7 | 312,0 | 645,4 | 591,3 | 465,1 | 415,1 | 446,9 | 4 128,7 |
| North America | 226,4 | 269,5 | 242,1 | 270,8 | 260,7 | 511,5 | 507,8 | 303,8 | 297,0 | 296,5 | 2 959,8 |
| North Africa | 15,7 | 7,5 | 15,8 | 12,0 | 12,0 | 12,3 | 13,8 | 13,3 | 15,4 | 13,7 | 115,8 |
| Algeria | 2,30 | 2,58 | 1,50 | 1,70 | 1,51 | -0,58 | 1,64 | 1,23 | 1,47 | 1,38 | 12,42 |
| Egypt | 6,39 | -0,48 | 6,03 | 4,26 | 4,61 | 6,93 | 8,11 | 7,41 | 8,14 | 9,01 | 54,01 |
| Morocco | 1,57 | 2,57 | 2,73 | 3,30 | 3,56 | 3,25 | 2,16 | 2,69 | 3,56 | 1,60 | 25,41 |
| Sudan | 2,06 | 1,73 | 2,31 | 1,69 | 1,25 | 1,73 | 1,06 | 1,07 | 1,14 | 0,83 | 12,80 |
| Tunisia | 1,51 | 1,15 | 1,60 | 1,12 | 1,06 | 1,00 | 0,88 | 0,88 | 1,04 | 0,84 | 9,58 |
| Other Africa | 30,8 | 37,4 | 40,2 | 40,2 | 41,9 | 45,2 | 32,2 | 28,3 | 35,2 | 31,7 | 332,2 |
| Asia | 412,8 | 416,9 | 406,4 | 415,7 | 460,2 | 514,3 | 468,4 | 502,0 | 498,6 | 473,9 | 4 156,3 |
| China | 114,7 | 124,0 | 121,1 | 123,9 | 128,5 | 135,6 | 133,7 | 136,3 | 138,3 | 141,2 | 1 182,6 |
| Latin America | 160,7 | 201,0 | 200,3 | 185,4 | 160,9 | 156,4 | 136,6 | 156,2 | 148,9 | 164,2 | 1 510,1 |
| South-East | | | | | | | | | | | |
| Europe | 4,6 | 7,9 | 3,6 | 4,7 | 4,6 | 4,9 | 4,6 | 5,5 | 7,4 | 7,2 | 50,6 |
| Albania | 1,05 | 0,88 | 0,86 | 1,27 | 1,11 | 0,95 | 1,10 | 1,15 | 1,29 | 1,28 | 9,88 |
| Bosnia | 0,41 | 0,50 | 0,39 | 0,28 | 0,55 | 0,36 | 0,35 | 0,45 | 0,47 | 0,53 | 3,88 |
| Kosovo | 0,49 | 0,53 | 0,29 | 0,37 | 0,20 | 0,34 | 0,24 | 0,29 | 0,32 | 0,30 | 2,90 |
| Montenegro | 0,76 | 0,56 | 0,62 | 0,45 | 0,50 | 0,70 | 0,23 | 0,56 | 0,49 | 0,45 | 4,55 |
| North Macedonia | 0,21 | 0,48 | 0,14 | 0,33 | 0,27 | 0,24 | 0,37 | 0,21 | 0,73 | 0,37 | 3,14 |
| Serbia | 1,69 | 4,93 | 1,30 | 2,05 | 2,00 | 2,35 | 2,35 | 2,88 | 4,13 | 4,28 | 26,27 |
| CIS | 58,3 | 70,4 | 60,3 | 78,1 | 50,5 | 30,8 | 60,0 | 42,2 | 25,8 | 46,4 | 464,6 |

Source : UNCTAD, FDI/MNE database (www.unctad.org/fdistatistics)

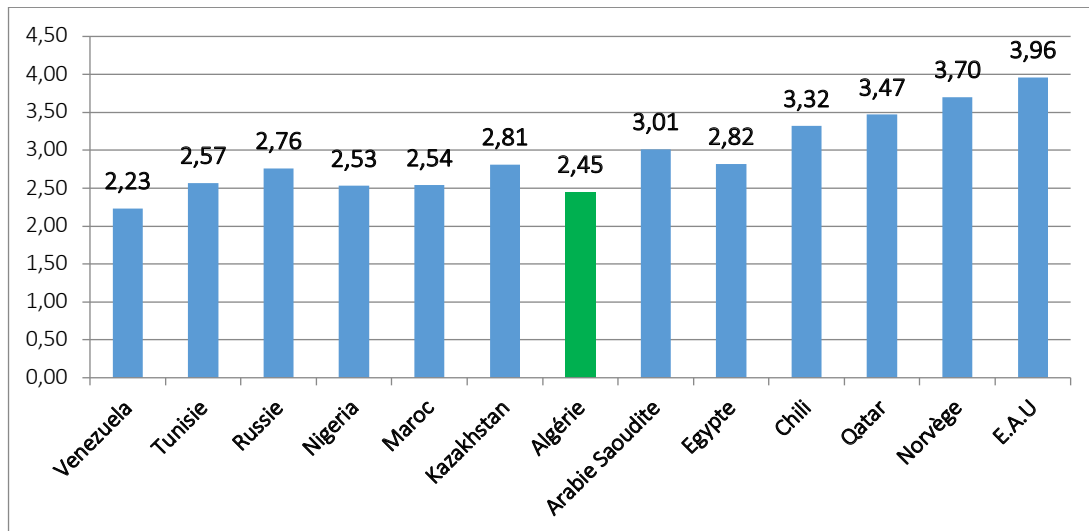
* Billions of dollars

Graphe 4 - Flux d'IDE selon différents scénarios sur l'efficacité des mesures de santé publique et de politique économique



Source OCDE, Juin 2020

Graphe 14 - Indice de Performance Logistique 2018



Source : Banque Mondiale : Indice de Performance Logistique

Tableau 68 - Transfert de propriété, Classement Doing Business 2019

| | Transfert de propriété classement | Transfert de propriété Score | Procédures (nombre) | Délai (jours) |
|------------|-----------------------------------|------------------------------|---------------------|---------------|
| MENA | 89 | 63.4 | 5.4 | 26.6 |
| Algérie | 165 | 44.3 | 10 | 55 |
| Tunisie | 94 | 63.7 | 5 | 35 |
| Maroc | 81 | 65.8 | 6 | 20 |
| Kazakhstan | 24 | 82.4 | 4 | 4.5 |
| Russie | 12 | 88.6 | 4 | 14 |

Source: Doing Business 2020

Graphe 15 - Part des dépenses en R&D dans le PIB : Benchmark pays

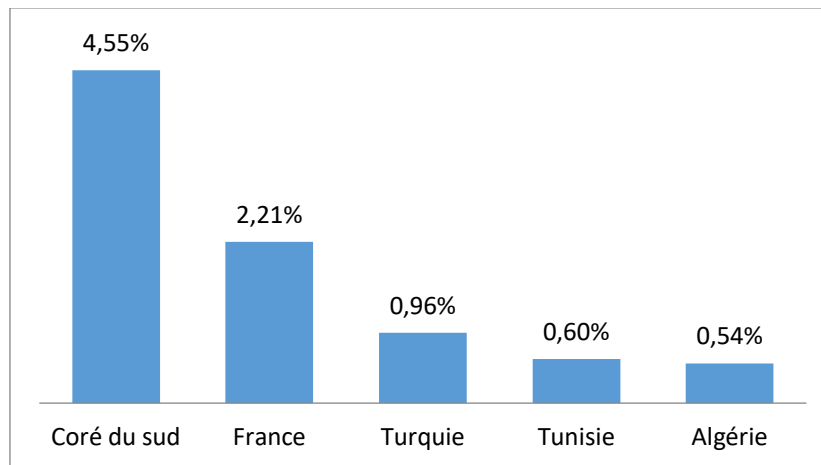


Tableau 69 - classements de l'Algérie selon le Doing Business 2020

| Création d'entreprise | Abstention d'un permis de construire | Raccordement à l'électricité | Transfert de propriété | Abstention de prêt |
|---|--------------------------------------|------------------------------|------------------------|------------------------------|
| 152 | 121 | 102 | 165 | 181 |
| Protection des investisseurs minoritaires | Paiement des taxes et impôts | Commerce transfrontalier | Exécution des contrats | Règlement de l'insolvabilité |
| 179 | 158 | 172 | 113 | 81 |

Source : Doing Business 2020

Encadré 11 - Place de l'Algérie dans le Rapport « Doing Business 2020 »

Le rapport « Doing Business 2020 » place l'Algérie au 158^e rang pour la catégorie «paiement des taxes et impôts». En effet, le régime fiscal souffre de la lourdeur de procédures, de coûts fiscaux importants, impôts indirects, droits d'enregistrement et droits de timbres. Cependant, des mesures sont régulièrement prises pour diminuer la pression fiscale et faciliter la relation entre les contribuables et l'administration fiscale comme l'atteste la modernisation de l'administration fiscale à travers l'utilisation de moyens numériques. Il est à noter que les pays qui ont réussi à améliorer leur environnement des affaires sont ceux qui sont dotés de systèmes numériques performants. Par rapport au « commerce transfrontalier », l'Algérie recule à la 172^e place. Cependant de nombreux textes devraient être clarifiés ainsi que leurs modalités de mise en œuvre et rendre leur application par les tribunaux et l'administration plus uniforme et prédictible. Sur ce point, un décret a été pris pour encourager et faciliter le commerce de troc avec les pays frontaliers. Pour les catégories « exécution des contrats » et «Protection des investisseurs minoritaires», les investisseurs se plaignent quant à l'instabilité juridique du climat des affaires du pays. Des mesures ont été prises pour limiter les pouvoirs discrétionnaires des administrations, ainsi toutes les lois doivent avoir leurs textes d'application dans les délais les plus courts.

13. Annexe 13 : Définitions sur l'économie numérique.

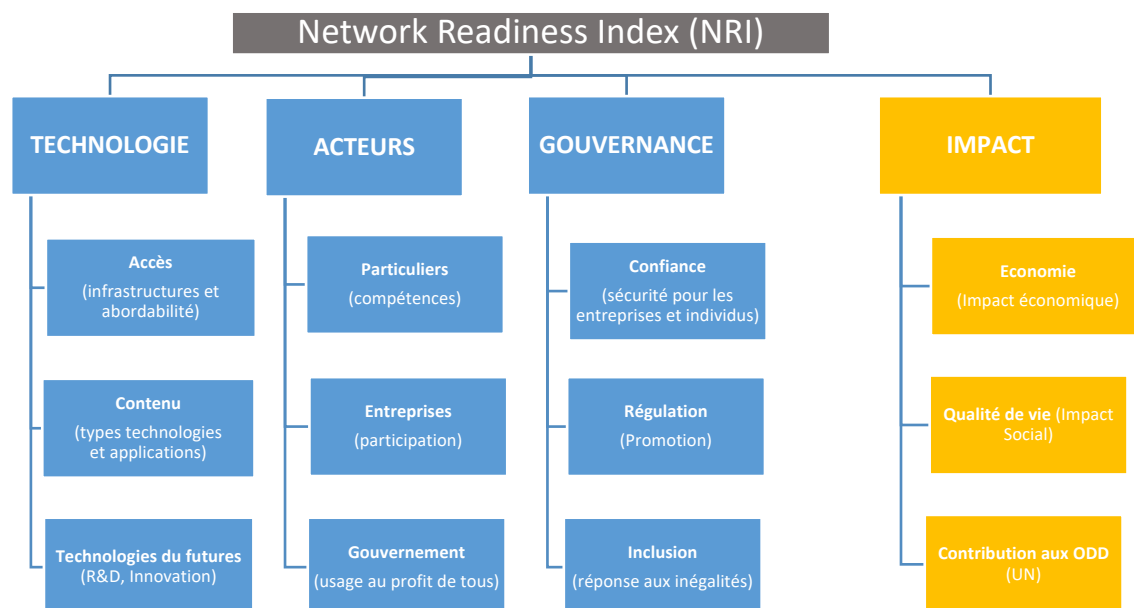
Encadré 1 - Définitions : Numérisation, Digitalisation et Transformation Digitale

La Numérisation est une opération de conversion d'informations de différentes formes (texte, image, audio, vidéo) en donnée numériques, c'est-à-dire en une suite de caractères et de nombre, afin qu'elles puissent être stockées, traitées et transmises par des dispositifs informatiques ou d'électronique numérique. Il est important de noter que ce sont les informations qui sont numérisées, et non les processus.

La Digitalisation est un processus consistant à utiliser les technologies et les informations numériques pour transformer les opérations et/ou processus des organisations (entreprises, administrations,...). On peut distinguer 3 phases selon le niveau de complexité : l'automatisation d'une opération ou d'un processus unique (achat en ligne), l'automatisation de plusieurs processus connexes (Chaîne d'approvisionnement) et enfin l'automatisation et l'intégration de multiples systèmes soutenant les processus métiers ou les flux d'information dans les systèmes de gestion de l'organisation (Progiciel de gestion intégré). Elle a permis de réduire les coûts de production, d'optimiser les résultats commerciaux et a même parfois créé de nouvelles opportunités de revenus et de nouvelles expériences pour les clients.

La transformation digitale, fait plutôt référence à la transformation stratégique des organisations orientées sur les clients/usagers. Elle nécessite un changement organisationnel transversal ainsi que la mise en œuvre de technologies digitales (Bloomberg, 2018).

Figure 8 - Les 4 piliers du nouveau indicateur NRI sur l'économie numérique



Source : The Network Readiness Index 2020 - Accelerating Digital Transformation in a post-COVID Global Economy, 2020, Portulans Institute

14. Annexe 14 : Textes réglementaires relatifs au foncier.

Encadré 12 - Quatre décrets exécutifs relatifs au foncier économique en 2007

1. **Décret exécutif n°07-119 du 23 avril 2007** portant création de l'Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière (ANIREF) ; **Modifié** par décret exécutif 12-126 du 19/03/2012.
2. **Décret exécutif n°07-120 du 23 avril 2007** portant organisation, composition et fonctionnement du Comité d'Assistance à la Localisation et à la Promotion des Investissements et de Régulation Foncière (CALPIREF) ; **Abrogé** par le décret exécutif 10-20 du 12/01/2010.
3. **Décret exécutif n°07-121 du 23 avril 2007** portant application de l'ordonnance n°06-11 du 30 août 2006 fixant les conditions et modalités de concession et cessions des terrains relevant du domaine privé de l'État destinés à la réalisation des projets d'investissement ; **Abrogé** par le décret exécutif 09-152 du 02/05/2009.
4. **Décret exécutif n°07-122 du 23 avril 2007** fixant les conditions de gestion des actifs résiduels des entreprises publiques autonomes et non autonomes dissoutes et des actifs excédentaires des entreprises publiques économiques et des actifs disponibles au niveau des zones industrielles ; **Abrogé** par le décret exécutif 09-153 du 02/05/2009.

Tableau 70 - Missions de service public et commerciales de l'ANIREF

| Missions d'exigence de service public | Missions commerciales |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • La création d'une banque de données de l'offre foncière et immobilière nationale destinée à l'activité économique ; • La promotion de l'offre foncière et immobilière nationale destinée à l'activité économique aux investisseurs ; • L'observation du marché foncier et de l'immobilier destinés à l'activité économique ; • L'élaboration et la publication de listes périodiques des prix des terrains destinés à l'activité économique et à l'immobilier industriel ; • L'élaboration et la publication de rapports économiques périodiques relatifs aux tendances du marché des terres et de l'immobilier destinés à l'activité économique ; • Estimation de la demande nationale de terres et d'immeubles destinés à l'activité économique ; • Réglementation du marché foncier et immobilier destiné à l'activité économique ; • Le développement et la diffusion de toute étude relative à la terre et à l'immobilier destinés à l'activité économique. | <ul style="list-style-type: none"> • Mener à bien une mission de gestion, de développement, d'intermédiation et de réglementation des terrains et des biens immobiliers dans le domaine privé de l'État situé dans des zones industrielles, des zones d'activité ou tout espace destiné à l'activité économique ; • Effectuer une mission d'intermédiation foncière et immobilière pour le compte de tout propriétaire ; • Agir en tant que promoteur immobilier et, en tant que telle, elle est habilitée à développer des terres pour la réalisation de zones industrielles, de zones d'activité et de tout autre espace destiné à l'activité économique; réaliser des biens immobiliers pour l'utilisation industrielle, commerciale, artisanale et de bureau; • Assurer, directement ou indirectement, la gestion des zones et espaces susmentionnés ; • Prendre des participations et conclure toute forme de partenariat, liée à son domaine d'activité ; |

15. Annexe 15 : Mesures d'allégement des procédures de création d'entreprise.

Tableau 25 - les différentes mesures d'allégement des procédures de création d'entreprise

| Niveau d'intervention | Mesures proposées | Administration concernée | Gain en temps |
|--|--|--|---------------|
| Réduction des délais de traitement | Obtention du NIS le jour même | ONS | 6 Jours |
| | Extraction du NIF le jour même | Impôts | 3 Jours |
| Réorganisation des procédures et guichet unique | Création d'un guichet unique pour la création des entreprises | CNRC, ONS, CASNOS, Impôts | 20 Jours |
| | Suppression de la domiciliation pour la création des statuts de l'entreprise | Ministère de la justice (Code du commerce) | 1 Jour |
| Utilisation des déchronologies de l'information et de la communication (TIC) | Création d'un portail web unique pour la création d'entreprises | CNRC | 20 Jours |
| | Extraction du NF en ligne | Impôts | 4 Jours |
| | Inscription à l'ONS en ligne | ONS | 6 Jours |
| | Publication du Boal en ligne | CNRC | 1 Jour |
| | Paiement du timbre fiscal en ligne | | 1 Jour |
| Accès libre et facile aux informations concernant les procédures | Lancement d'un guide en ligne pour la création de d'entreprises | | |
| | Création d'un numéro vert pour l'aide à l'entrepreneuriat (call center) | CNRC, ONS, CASNOS, Impôts | |
| Coordination et interopérabilité | Inscription automatique à l'ONS au moment de l'enregistrement au CNRC | CNRC, ONS | 6 Jours |
| | Déclaration d'existence automatique au moment de l'enregistrement au CNRC | CNRC, Impôts | 1 Jour |

Source : Rapport : Les facilitations administratives pour la relance économique en Algérie, Novembre 2020, Ministère de la pêche et des productions Halieutique.

16. Annexe 16 : La Politique commerciale.

Encadré 13 - La Stratégie Nationale des Exportations (SNE)

Cette stratégie se décline en quatre (4) objectifs stratégiques :

- ✓ Diversifier l'économie et les exportations Algériennes pour en renforcer la résilience et la durabilité ;
- ✓ Améliorer le climat des affaires ;
- ✓ Renforcer les capacités et la qualité de production et de gestion des entreprises orientées à l'export ;
- ✓ Favoriser un commerce extérieur dans le cadre d'un développement durable et de justice sociale.

Le choix de la SNE s'est porté sur quatre secteurs prioritaires pour soutenir la diversification de l'économie, à savoir :

- ✓ Produits alimentaire et boissons ;
- ✓ Produits pharmaceutiques ;
- ✓ Pièces et composants automobiles et électroniques ;
- ✓ Technologies de l'information et de la communication.

En outre, la SNE préconise les principales mesures clés suivantes :

A court terme (1 à 2 ans)

- Mettre en place la stratégie publique/privée de mise en œuvre de la SNE sous forme d'un Conseil National des Exportations ;
- Procéder à la refonte du dispositif d'aide à l'export (FSPE) ;
- Revoir le règlement N°14-04 fixant les conditions de transfert de capitaux à l'étranger.

A moyen terme (1 à 3 ans)

- Revoir la structure de gouvernance des institutions d'appui au commerce ;
- Mettre en place un guichet unique pour l'exportation sous forme d'un portail en ligne ;
- Diversifier les instruments de financement à l'exportation offerte par le secteur bancaire et financier Algérien.

A long terme (3 à 5 ans)

- Développer un label national « Made in Algeria » pour les produits Algériens destinés à l'export
- Etablir des plates-formes logistiques et des centres de traitement et de conditionnement ;
- Développer le fret aérien et les infrastructures adéquates dans les enceintes aéroportuaires.

Encadré 14 - L'accord d'association de l'Algérie avec l'Union Européenne (2005)

- « **La libre circulation des marchandises** et une période de transition de 12 ans avant l'établissement d'une zone de libre-échange. Les droits de douanes et taxes applicables aux importations algériennes provenant de la Communauté Européenne diminueront ainsi progressivement avant d'être complètement éliminés (articles 6 - 29) ;
- **Le commerce des services**, notamment le traitement réciproque auxquels l'Algérie et la Communauté sont tenus d'accorder à leurs fournisseurs respectifs dans ce domaine. Ce traitement doit être non moins favorable que celui accordé par l'une et l'autre partie aux autres fournisseurs similaires des autres pays et ce conformément à l'Accord Général sur le Commerce des Services (A.G.C.S).
Ce titre traite aussi de la prestation transfrontalière de services, la présence commerciale, le transport et la présence temporaire de personnes physiques (articles 30-37).
- **Les paiements, capitaux, concurrence et autres dispositions économiques** Traite de la libre circulation des capitaux concernant les investissements directs en Algérie, l'application des règles communautaires de concurrence, l'élimination progressive de discrimination concernant les conditions d'approvisionnement et de commercialisation des marchandises entre les ressortissants des Etats membres et ceux de l'Algérie, la protection des droits de propriété intellectuelle, industrielle et commerciale, la protection de données à caractère personnel et la libération réciproque et progressive des marchés publics (articles 38- 46). »

[...]

« L'accord d'association prévoit aussi des mesures spécifiques :

- « Des mesures antidumping : En cas de dumping dommageable à une branche de production ou pouvant retarder la création de nouvelles branches, l'Algérie pourrait envisager des mesures anti-dumping, c'est-à-dire qu'elle pourrait rétablir les taxes sur les produits en litige.
- Mesures compensatoires : Lorsqu'un pays de l'UE accorde des subventions à certaines branches de son industrie qui sont susceptibles de porter préjudice aux branches algériennes similaires, l'Algérie peut envisager d'appliquer à ces produits un droit de douane compensateur.
- Mesures de sauvegarde : Si l'Algérie constate une forte augmentation de ses importations au point de devenir une menace pour une branche de production nationale, elle peut prendre des mesures de sauvegarde qui sont, toutefois, limitées dans le temps.

Mesures exceptionnelles : Si l'Algérie souhaite protéger des industries naissantes ou des secteurs en restructuration ou en difficultés elle peut majorer le droit en vigueur sur les produits impliqués de 25 %, sous certaines conditions. Ces mesures sont également limitées dans le temps »

17. Annexe 17 : Le Partenariat Public-Privé.

Encadré 2 - Définitions du Partenariat Public Privé

Au sens le plus large, le concept « Partenariat Public-Privé » désigne toute forme de coopération contractuelle entre le secteur public et le secteur privé. Cette coopération s'inscrit dans le cadre d'un contrat de court, moyen ou long terme dont l'objet est la mise en œuvre d'un service public en s'appuyant, dans une certaine mesure, sur les ressources et les compétences du secteur privé.

Au sens strict, un PPP est défini comme un contrat de longue durée (10 à 35 ans) par lequel un agent public attribue une mission globale comprenant la réalisation, à savoir la construction, la réhabilitation ou la transformation, d'investissements matériels et/ou immatériels, ainsi que leur entretien, leur exploitation et/ou leur gestion, dans le but de fournir un service public. Le cocontractant privé reçoit de l'autorité contractante une rémunération échelonnée sur la durée du contrat et liée à des objectifs de performance qui lui sont assignés

Encadré 3 - Caractéristiques du Partenariat Public Privé

Le PPP permet l'intégration (bundling) dans un seul contrat global de tout ou partie des différentes activités relatives à la Conception, la Construction, le Financement, l'Exploitation et la Maintenance des équipements de services publics. Cette intégration, confiée à une Société de Projet, peut se faire selon différentes formes : DBFO (« Design », « Build », « Finance » et « Operate »), BOT (« Build », « Operate » et « Transfer »), BOO (« Build », « Own » et « Operate »), etc. Ces formes ont toutes en commun l'intégration de la construction et de la gestion des infrastructures publiques. Ce regroupement de tâches constitue le principal élément qui distingue les PPP du mode contractuel traditionnel.

Un PPP est un contrat de long terme (en moyenne de 10 à 35 ans). Sa durée est directement liée au niveau de financement du projet par la partie privée. Plus la part de financement prise en charge par la partie privée est importante, plus la durée du contrat augmente. La longueur de la durée du contrat permet à la partie publique d'étaler ses dépenses d'investissement sur une longue période et à la partie privée d'amortir ses coûts et de bénéficier des effets d'apprentissage pour améliorer son efficacité.

Le PPP permet un transfert de risques important vers le secteur privé. Le mode de paiement prévu dans les PPP fait supporter les risques de dépassement budgétaire et de retard dans la mise en exploitation de l'infrastructure à l'opérateur privé. Par ailleurs, le transfert des activités de conception, de construction, de financement et d'exploitation au secteur privé induit également le transfert des risques relatifs à ces activités. Un transfert optimal des risques est celui qui les affecte à la partie la plus à même de les gérer. Ce partage des risques ne se fait donc pas de la même manière pour tous les projets.

Le PPP permet une approche qualité. Dans le cadre d'un PPP, la partie publique définit les spécifications qualitatives et quantitatives requises par rapport à l'output final (le service public), laissant à l'opérateur privé la responsabilité du choix des inputs et des procédés de travail devant permettre d'aboutir à un output final conforme aux spécifications. Cette marge de manœuvre accordée à ce dernier est nécessaire pour lui permettre de puiser pleinement dans ses capacités d'innovation.

Tableau 35 - pourcentage des renégociations des contrats de PPP à l'international

| Zone géographique | Secteur | % des contrats renégociés | Référence |
|-----------------------------|-------------------|---------------------------|----------------------------|
| Amérique Latine et caraïbes | Tous les secteurs | 68% | Guasch (2004) |
| | Electricité | 41% | |
| | Transport | 78% | |
| | Eau | 92% | |
| Etats-Unis | Autoroutes | 40% | (Engel et al., 2011) |
| France | Autoroutes | 50% | Athias and Saussier (2007) |
| | Parkings | 73% | Beuve & al (2013) |
| Royaume-Uni | Tous les secteurs | 55% | NAO (2001) |

Source : Beuve, J., Le Lannier, A., & Le Squeren, Z. (2015). Renégociation des contrats de PPP. Risques et opportunités (No. hal-01300647). HAL.



برنامج الإنعاش
الاقتصادي
2020
2024

PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE

VOLUMES 1 ET 2

28 DECEMBRE 2020

مصالح الوزير الأول
الجمهورية الديمقراطية
الجزائرية

premier-ministre.gov.dz





premier-ministre.gov.dz

